

# LES ROIS

## LIVRE IV.

### CHAPITRE I.

1. **P**RÆVARI-  
CATUS est  
autem Moab  
in Israël  
postquam mortuus  
est Achab.

2. Ceciditque O-  
ehofias per cancel-  
los cœnaculi sui,  
quod habebat in Sa-  
maria, & ægrotavit:  
misitque nuncios, di-  
cens ad eos: Ite,  
consultite Beelzebub  
deum Accaron, utrum  
vivere queam de in-  
firmitate mea hac.

3. Angelus autem  
Domini locutus est  
ad Eliam Thesbiten,

1. **A**PRES la mort  
d'Achab Moab  
se revolta contre  
Israël.

2. Il arriva aussi qu'Ocho- *L'an de*  
fias étant tombé par la fe- *Monde*  
nêtre d'une chambre haute *3108.*  
qu'il avoit à Samarie en fut *avant*  
bien malade, & il dit à ses *le sau-*  
gens: Allez, consultez Beel- *Christ*  
sebut le Dieu d'Accaron *896.*  
pour sçavoir si je pourrai  
relever de cette maladie.

3. En même tems l'Ange  
du Seigneur parla à Elie de  
Thesbé & il lui dit: Allez

¶. 1. *Expl.* Les Moabites se revolterent, & ne voulu-  
rent plus payer le tribut aux Rois d'Israël. *Vm.*

F f ij

au devant des gens du Roi de Samarie & dites-leur : N'y-a-t'il point de Dieu dans Israël pour être réduit ainsi à consulter Beelsebut le Dieu d'Accaron ?

4. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur: Vous ne releverez point du lit où vous êtes couché, mais vous mourrez très certainement. Elie ayant parlé, de la sorte se retira.

5. Ceux qu'Ochosias avoit envoyez étant revenus, il leur dit : D'où vient que vous êtes retournez ?

6. Ils lui répondirent: Un homme est venu au devant de nous qui nous a dit : Allez, retournez vers le Roi qui vousa envoyez, & dites-lui : voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a point de Dieu en Israël que vous envoyez ainsi cōsulter Beelsebut le Dieu d'Accaron? C'est pour cela que vous ne releverez point du lit où vous êtes couché; mais vous mourrez très-certainemēt.

7. Le Roi leur dit : Quelle

dicens : Surge , & ascende in occursum nupciorum Regis Samariæ : & dices ad eos : Nunquid non est Deus in Israël , ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron ?

4. Quam ob rem hæc dicit Dominus : De lectulo , super quem ascendisti , non descendes , sed morte morieris . Et abiit Elias .

5. Reversique sunt nuncii ad Ochoziam . Qui dixit eis : Quare reversi estis ?

6. At illi respondunt ei : Vir occurrit nobis , & dixit ad nos : Ite , & revertimini ad Regem , qui misit vos , & dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Nunquid , quis non erat Deus in Israël , missis ut consultator Beelzebub deus Accaron ? Idcirco de lectulo , super quem ascendisti , non descendes , sed morte morieris .

7. Qui dixit eis

Cujus figuræ & Ritu  
bitis est vir ille, qui  
ocurrat vobis, &  
Iocutus est verba  
hæc?

est la figure & l'habit de cet  
homme qui est venu au de-  
vant de vous, & qui vous a  
dit ces paroles?

8. At illi dixerunt:  
Vir pilosus, & zona  
pellicea accinctus re-  
nibus. Qui ait: Elias  
Thesbites est.

8. Ils lui répondirent :  
C'est un homme couvert de  
poil " qui est ceint sur les  
reins d'une ceinture de cuir.  
C'est Elie de Thesbé leur  
dit-il.

9. Misitque ad  
cum quinquagenari-  
um Principem, &  
quingenta qui  
stant sub eo. Qui  
ascendit ad eum :  
sedentique in vertice  
montis, ait : Homo  
Dei. Rex præcepit  
ut descendas.

9. Et aussi tôt il envoya  
un Capitaine de cinquante  
hommes & les cinquante  
soldats qui étoient sous luy.  
Ce capitaine monta vers E-  
lie qui étoit assis sur le haut  
d'une montagne, & il luy  
dit : Homme de Dieu, le  
Roy vous commande de  
descendre.

10. Respondens  
que Elias, dixit quin-  
quagenario : Si ho-  
mo Dei sum, descen-  
dat ignis de celo, &  
devoret te, & quin-  
quaginta tuos. Des-  
cendit itaque ignis  
de celo, & devora-

10. Elie luy répondit : Si  
je suis homme de Dieu, que  
la foudre du ciel descende  
& vous devore avec vos  
cinquante hommes. Aussi-  
tôt le feu du ciel descendit  
& devora le Capitaine avec  
les cinquante hommes qui

vers 8. Quelques uns expliquent cela de son habit, &  
ils disent que les Prophetes avoient un habit particulier.  
Voy. Isai. 20. 2. Zachar. 13. 4 & Matth 3. 4. Synops.

étoient avec luy.

11. Ochofias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats qui dit à Elie : Homme de Dieu, le Roy m'a commandé de vous dire : Hâtez vous de descendre.

12. Elie luy répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, & vous devore avec vos cinquante hommes : & aussitôt le feu du ciel descendit & devora le capitaine & les cinquantes hommes qui étoient avec lui.

13. Ochofias envoya encore un troisième capitaine & ses cinquante hommes avec lui. Ce capitaine étant venu devant Elie se mit à genoux, & lui fit cette priere : Homme de Dieu, sauvez-moi la vie & sauvez la vie à vos serviteurs qui sont avec moi.

14. Le feu est déjà descendu du ciel, & a devoré les deux premiers capitaines, & les cinquantes hommes

vit cum, & quinquaginta qui erant cum eo.

11. Rursumque misit ad eum Principem quinquagenarium alterum, & quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi: Homo Dei, hæc dicit Rex: festina, descende.

12. Respondens Elias ait: Si homo Dei ego sum, descendat ignis de celo, & devoret te, & quinquaginta tuos, Descendit ergo ignis de celo, & devoravit illum, & quinquaginta ejus.

13. Iterum misit Principem quinquagenarium tertium, & quinquaginta qui erant cum eo. Qui cum venisset, curvavit genua contra eum, & precatus est eum, & ait: Homo Dei, noli meam despiciere animam, & animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. Ecce descendit ignis de celo, & devoravit duos Principes quinquagenarios primos, & quinquaginta

*Verf. 13. Lettr.* Ne méprifez pas mon ame.

genos qui cum eis erant: sed nunc obsecro ut misereatis animæ meæ,

que commandoit chacun d'eux: mais je vous supplie presentement de me sauver la vie".

15. Locutus est autem Angelus Domini ad Eliam, dicens: Descende cum eo, ne times. Surrexit igitur, & descendit un. eo. ad Regem,

15. En même temps l'Ange du Seigneur parla à Elie & luy dit: Descendez avec luy & ne craignez point. Elie donc se leva, & il descendit avec ce capitaine pour aller trouver le Roy.

16. & locutus est ei: Hæc dicit Dominus: Quia misisti nuncios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israël, à quo potes interrogare sermonem, ideo de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

16. auquel il parla de cette sorte: Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Beelsebut le dieu d'Accaron comme s'il n'y avoit point de Dieu en Israël que vous puissiez consulter, vous ne releverez point du lit sur lequel vous êtes couché, mais vous mourrez certainement.

17. Mortuus est ergo juxta sermonem Domini, quem locutus est Elias, & regnavit Joram frater ejus pro eo, anno

17. Ochofias donc mourut selon la parole que le Seigneur avoit dite par Elie, & Joram son frere regna en sa place " la seconde année de

ψ. 14. Lettr. d'avoir pitié de mon ame Hebr. que mon ame soit precieuse à vos yeux. C'est à dire, sauvez-moy la vie. Vas.

ψ. 17. Expl. Josaphat vivoit encore. Mais il y avoit 2. ans qu'il avoit creé vice-Roy son fils Jorā Syn. Crit. & chron. sacr. Vitr.

Joram fils de Josaphat Roy de Juda, car Ochozias n'avoit point de fils.

18. Le reste des actions d'Ochozias est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

secundo. Joram filii Josaphat Regis Judæ: non enim habebat filium.

18. Reliqua autem verborum Ochoziaz, quæ operatus est: nonne hæc scripta sunt in Libro tertio. num dierum Regum Israël.



## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

7. 2. **A**LLEZ; consultez Béalzebut le Dieu d'Accaron, &c.

*Synopf.*  
*Crit. in*  
*hunc*  
*loc.*

*Theod.*  
*4. Reg.*  
*quæst. 3.*

Les Auteurs interprètent diversement le nom de Béalzebut. Les uns disent, qu'il marquoit un dieu qu'on representoit sous la figure d'une mouche, ce qui a fait dire au sçavant Theodoret, que l'on devoit implorer l'aveuglement plein de folie de ces infidelles, qui ne se contentoient pas de choisir entre tous les animaux ceux qui étoient les plus grands, pour s'en faire des dieux, mais qui s'en faisoient encore des insectes les plus méprisables & les plus petits tels que sont les mouches, & qui en abandonnant le vray Dieu, comme fit ce Roy d'Israël, envoyoit consulter la figure inanimée d'un vil insecte pour connoître l'avenir touchant leur vie ou leur mort. D'autres prétendent, que ce faux-dieu qu'on nommoit Béalzebut, étoit le dieu que l'on invoquoit

contre les mouches , dont il y avoit une fort grande abondance dans le territoire d'Accaron, à cause de l'humidité du païs. Et l'on voit affectivement dans les Anciens , que les Grecs avoient un dieu , à qui ils donnoient un nom qui marquait l'empire qu'il avoit sur ces insectes , soit que ce fût ou Jupiter , ou Hercules , ou quelqu'autre dieu semblable. Les Hébreux aussi remarquoient comme une preuve de la puissance du vrai Dieu, ce qu'ils assuroient que dans le Temple de Jerusalem , où l'on immoloit une si prodigieuse quantité de bêtes, il ne s'y voyoit jamais de mouches. Que si ce qu'ils disent est véritable , il n'est pas fort surprenant , que le démon , qui est appelé le singe de Dieu , ait voulu aussi s'attirer par là , la vénération des peuples. Et lors que dans l'Evangile ils nommoient Béalzebut le chef & le Prince des démons , c'est sans doute , selon que l'a remarqué un interprète , qu'ils ont regardé le dieu à qui ils donnoient ce nom comme étant le grand Jupiter , le chef de tout les faux dieux.

Plin. l. 20. c. 18. 29. *Ælian. hist. l. 5. cap. 17.*

Matth. c. 12. 24.

v. 10. *Elie lui répondit ; Si je suis homme de Dieu , que le feu du ciel descende & vous devore avec vos cinquante hommes , &c.*

Un sçavant Theologien a remarqué, que la manière dont cet Officier du Roy parla à Elie, lors qu'il le nomma homme de Dieu , étoit plaine ; non de respect ; mais de raillerie , & que c'est comme s'il luy avoit dit ; Vous qui prétendez passer pour être un homme de Dieu , & qui vous en glorifiez. Il a pris cette pensée de saint Chrysostome , qui témoigne, que

*Esaias in hunc loc.*

*Chrysoft* le compliment que cet officier de guerre fit à  
*de Vir-* Elie, n'étoit qu'une raillerie outrageante, qui  
*gin.* fut vangée par le feu du ciel. Et le même  
*cap. 22.* Théologien ajoute, que l'esprit de Dieu ayant  
*rom.* fait connoître à ce saint Prophète, que c'étoit  
*p. 294.* pour se railler de sa piété, qu'on le nommoit  
de la sorte, luy mit aussi dans la bouche cet  
arrest de mort qu'il prononça contre luy. Si  
je suis véritablement, luy dit-il, *un homme de*  
*Dieu*, & non pas tel que vous me raillez,  
*que le feu descende du ciel* pour vous en convain-  
cre. On est sans doute surpris d'abord d'une si  
grande rigueur exercée contre un officier &  
contre tous les soldats, qui exécutoient sans  
violence l'ordre de leur Prince; & les ennemis  
de l'Eglise en prenoient sujet autrefois de dé-  
crier l'ancien Testament, comme ayant un Dieu  
cruel & impitoyable pour auteur. Mais saint  
*August.* Augustin justifie la conduite d'Elie en ce point,  
*contr.* en faisant voir, que le péché qu'il punissoit  
*Fausst.* par la mort, étoit plus à craindre que la mort  
*tom. 6.* même & que ce qu'il fit alors, c'est à dire,  
*Idem.* dans le temps de la rigueur de la loy saint  
*de serm.* Pierre le fit depuis au temps de la loy nou-  
*Dom. in* velle, qui étoit un temps d'indulgence & de  
*Mont.* douceur. Ses paroles sont tres remarquables &  
*cap. 20.* „ dignes d'être rapportées en ce lieu. On a vû,  
*tom. 4.* „ dit-il, de grands & de tres-saints persona-  
*p. 342.* „ ges punir de la mort certains pechez. Car  
„ quoy qu'ils sceûssent tres bien que cette  
„ mort qui sépare l'ame d'avec le corps n'est  
„ point à craindre, ils ne laissoient pas de l'em-  
„ ployer comme une punition contre ceux qui  
„ la craignoient, afin d'arrêter en eux l'accrois-

fement des pechez, qui les eût rendu plus criminels s'ils avoient vécu, & d'imprimer en même temps une crainte salutaire à tous les autres. Ils ne jugeoient pas sans doute en cela témérairement, puisque c'étoit Dieu qui leur inspiroit d'en juger ainsi : & c'est de la sorte qu'Elie ayant fait descendre le feu du ciel, fit mourir tant de personnes.

Que si l'on demande pourquoy donc, lors que les Samaritains refuserent de recevoir JESUS-CHRIST, & que saint Jacques & saint Jean, indignez de ce refus que l'on faisoit à leur maître, luy demãderent permission de faire descendre le feu du ciel, comme fit Elie pour consumer & dévorer ces personnes, non seulement il ne le leur permit pas, mais leur fit même une réprimande, en leur disant ; *Vous ne sçavez pas quel est l'esprit qui vous fait agir*, le même saint Augustin y répond admirablement en ces termes. Le Seigneur, dit-il, ne reprit pas dans les Disciples l'exemple du saint Prophète, qu'ils luy alléguoient, mais l'ignorance où ils étoient eux-mêmes, n'étant pas encore instruits touchant la manière en laquelle la vengeance étoit permise. Car il sçavoit que ce n'étoit pas par l'amour de la correction, mais par une haine véritable, qu'ils desiroient la vengeance. C'est pourquoy après qu'il leur eut appris ce que c'étoit que d'aimer son prochain comme soy-même, & qu'il les eut remplis de son Saint-Esprit qu'il leur envoya du ciel (selon qu'il l'avoit promis (dix jours après son Ascension, on vit aussi dans la loy nouvelle de ces

*2me. cap. 9. 52. &c.*

*August. ibid. ne suprâ.*

„ sortes de vengeance, quoyque beaucoup  
 „ moins fréquentes que dans le temps de l'an-  
 „ cienne loy. Car dans ce temps là la plus  
 „ part étoient comme des esclaves assujettis au  
 „ joug de la crainte ; au lieu que depuis, la  
 „ charité ayant regné dans les cœurs les a ren-  
 „ dus libres. C'est ainsi que nous voyons dans  
 „ les Actes des Apôtres Ananie avec sa fem-  
 „ me tomber morts à la seule voix de saint  
 „ Pierre, & n'être point ressuscitez, mais en-  
 „ sevelis, & que saint Paul nous assure, qu'il  
 1. Cor. „ livra un certain pécheur au demon pour mos-  
 cap 5.5. „ tifier sa chair, & sauver son ame.

v. 16. *Elie parla au Roy de cette sorte :  
 Parce que vous avez envoyé des gens pour con-  
 sultér Béalzébus, comme s'il n'y avoit point de  
 Dieu en Israël, vous ne relèverez point du  
 lit, &c.*

Cette hardiesse avec laquelle le saint Prophe-  
 te parla à ce Roy d'Israël ; & cet étourdisse-  
 ment d'esprit par lequel ce Prince demeura  
 comme interdit, lorsqu'un homme foible &  
 méprisable en apparence luy prononça son ar-  
 rest de la part de Dieu, étoient l'une &  
 l'autre des effets du commandement tout divin  
 que l'Ange avoit fait à Elie lors qu'il luy  
 dit : *Descendez, & ne craignez point.* Que si  
 l'on est obligé d'admirer la foy & la prompte  
 obéissance de ce saint homme, qui parut dans  
 l'instant que l'Ange luy a parlé, & qui ne  
 craint point d'aller s'exposer au milieu de ses  
 plus grands ennemis parce que Dieu le luy com-  
 mande, & luy deffend d'avoir peur ; l'on ne  
 doit pas s'étonner moins de la foiblesse d'un

grand Roi, qui avoit entre ses mains celui qu'il vouloit faire mourir, & qui l'ayant entendu le condamner lui-même à la mort, n'ôsa ardemment sur sa personne, & souffrit qu'il s'en allât librement. Ces grands exemples & de l'humble fermeté d'un vrai serviteur de Dieu, l'impuissance d'un Prince qui avoit abandonné le Seigneur, dévoient sans doute nous procurer une foi plus vive; & nous faire uniquement regarder en toutes choses la toute puissance de celui sous l'affojettement duquel se trouve toute la force & tout le bonheur des hommes.



CHAPITRE II.

1. **F**ACTUM est autem, cum levare vellet Dominus Eliam per turbineum in caelum, ibant Elias & Eliseus de Galgala.

2. Dixitque Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me usque in Bethel. Cui ait Eliseus : Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque descendissent Bethel,

1. **L**ORS que le Seigneur voulut élever Elie au ciel au milieu d'une tempête, il arriva qu'Elie & Elisée venoient de Galgala.

2. Et Elie dit à Elisée : Asséyez vous, ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Bethel. Elisée lui répondit : Je vous jure par le Seigneur, & je vous jure par votre vie que je ne vous abandonnerai point. Ils allerent donc à Bethel.

Y. Y. Lettr. votre ame.

3. & les enfans des Prophetes qui étoit à Béthel vinrent dire à Elifée : Ne fçavez-vous pas que le Seigneur vous enleva aujourd'hui votre Maître ? Elifée leur répondit : Je le fçay *comme vous*, demeurez dans le silence.

4. Elie dit encore à Elifée : Demeurez ici parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Elifée lui répondit : Je jure par le Seigneur, & je jure par votre vie que je ne vous abandonnerai point, Lors qu'ils furent arrivez à Jéricho.

5. les enfans des Prophetes qui étoient à Jéricho vinrent dire à Elifée. Ne fçavez-vous pas que le Seigneur vous enleva aujourd'hui votre maître. Il leur répondit : Je le fçai comme vous, demeurez dans le silence.

6. Elie dit encore à Elifée : Demeurez ici parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Elifée lui

3 Egressi sunt filii Prophetarum qui erant in Bethel, ad Eliseum, & dixerunt ei : Nunquid nosti quia hodie Dominus tollet Dominum tuum à te ? Qui respondit : Et ego novi, silete.

4. Dixit autem Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait : Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te, Cumque venissent Jericho,

5. accesserunt filii Prophetarum qui erant in Jericho, ad Eliseum, & dixerunt ei : Nunquid nosti quia Dominus hodie tollet dominum tuum à te ? Et ait : Et ego novi, silete.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hic quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait : Dicit

Verf. 3. Expl. Les disciples des Prophetes, comme le mot de *Pere* signifie quelquefois *maître voy.* Verf. 12. plus bas. Ibid. Expl. Dans peu de tems : car ils ne firent pas tout ce chemin en un seul jour. *Synops. Critic.*

**Dominus**, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter.

7. & quinquaginta viri de filiis Prophetarum secuti sunt eos, qui & steterunt e contra longè: illi autem ambo, stabant super Iordanem.

8. Talitque Elias pallium suum, & involvit illud, & percussit aquas, quæ divisæ sunt in utramque partem. & transierunt ambo per siccum.

9. Cùmque transissent, Elias dixit ad Eliseum: Postula quod vis ut faciam tibi, antequam tollat à te. Dixitque Eliseus: Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.

10. Qui respondit: **Bem difficilem postulasti: utamen si videris me, quando tollat à te, erit tibi quod petisti: si au-**

répondit: Je jure par le Seigneur. & je jure par vôtre vie que je ne vous abandonnerai point. Ils allerent donc tous deux ensemble.

7. & cinquante des enfans des Prophètes les suivirent qui s'arrêtèrent bien loin vis-à-vis d'eux. Et ils se tinrent tous deux au bords du Jourdain.

8. Alors Elie prit son manteau, l'envelopa & en frappa les eaux qui se divisèrent en deux parts & ils passèrent tous deux à sec.

9. Lors qu'ils furent passez, Elie dit à Elisée, demandez-moi ce que vous voudrez afin que je l'obtienne pour vous, avant que je sois enlevé d'avec vous. Elisée lui répondit: Je vous prie que vôtre double esprit repose sur moi.

10. Elie lui dit: Vous me demandez une chose bien difficile. Néanmoins si vous me voyez lors que je serai enlevé d'avec vous, vous

9. *Lettr.* Ut faciam tibi. *Ibid.* *Autrem.* Que vôtre esprit soit double en moi.

avez ce que vous avez demandé ; mais si vous ne me voyez pas vous ne l'avez point.

11. Lors qu'ils continuoïent leur chemin, & qu'ils marchoient en s'entretenant, un char de feu & des chevaux de feu les séparèrent tout d'un coup l'un de l'autre, & Elie monta au ciel au milieu d'une tempête.

12. Elisée le voyoit monter & disoit: Mon pere, mon pere, le Char d'Israël & son conducteur. Après cela il ne le vit plus. Et prenant ses vêtemens il les déchira en deux parts.

13. il leva de terre en même tems le manteau qu'Elie avoit laissé tomber afin qu'il lui demeurât. Et Elisée s'en revenant s'arrêta sur le bord du Jourdain,

12. & prit le manteau qu'Elie avoit laissé tomber pour lui, *en montant au ciel.* Il en frappa les eaux, & celles ne furent point divisées. Alors Elisée dit : Où est maintenant le Dieu d'Elie? & frappât les eaux une seconde fois, elles se divisèrent d'un

tem non viderit, non erit.

11. Cúmque pergerent, & incedéret, sermocinarentur, ecce currus igneus, & equi ignei dividerunt utrumque : & ascendit Elias per turbidum in cælum.

12. Eliseus autem videbat, & clamabat: Pater mi, pater mi, currus Israël, & auriga ejus. Et non vidit cum amplius: apprehenditque vestimenta sua, & scidit illa in duas partes.

13. Et levavit pallium Eliæ, quod ceciderat ei: reversusque stetit super ripam Jordanis,

14. & pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, & non sunt divisæ: & dixit: Ubi est Deus Eliæ etiam nunc, Percussitque aquas, & divisæ sunt hac atque illuc, & transiit Eliseus.

15. Videntes

côté & d'autre, & il passa au travers.

15. Videntes autem filii Prophetarum, qui erant in Jericho é contra, dixerunt : requiêvit spiritus Elie super Eliseum. Et venientes in oculos ejus, adoraverunt eum proni in terram,

15. Ce que voyant les enfans des Prophètes qui étoient dans Jéricho vis-à-vis de ce lieu là, ils dirent : L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée, & venant au devant de lui ils se prosternèrent à ses pieds avec un profond respect.

16. Dixeruntque illi : Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes, qui possunt ire, & quaerere dominum tuum, ne forte tulerit eum Spiritus Domini, & projecit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait : Nolite mittere.

16. Et ils lui dirent : Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts qui peuvent aller chercher votre maître, de peur que l'esprit du Seigneur qui l'a enlevé ne l'ait jetté en quelque part sur quelque montagne ou en quelque vallée. Elisée leur répondit : N'y envoyez point.

17. Coegeruntque eum, donec acquiesceret, & diceret : Mittere. Et miserunt quinquaginta viros : qui cum quaesissent tribus diebus, non invenerunt.

17. Mais ils le contraignirent par leurs instances à se rendre enfin à eux, & à leur dire : Envoyez-y. Ils envoyèrent donc cinquante hommes, qui l'ayant cherché pendant trois jours ne le trouverent point.

18. Et reversi sunt ad eum : ait ille

18. Ils revinrent ensuite trouver Elisée qui demouroit

★. 16. *Lev.* adoraverunt eum. *Hebr.* incurvarunt se in terram. *Par.*

466 I V. LIVRE DES  
à Jéricho, & il leur dit : Ne  
vous avois-je pas dit ; N'y  
envoyez point ;

16. Les habitans de la vil-  
le dirent aussi à Elifée : Sei-  
gneur , la demeure de cette  
ville est tres commode, com-  
me vous le voyez vous mê-  
me : mais les eaux y sont tres-  
mauvaises & la terre sterile.

20. Elifée leur répondit :  
Apportez moi un vaisseau  
neuf & mettez du sel dedans.  
Lors qu'ils le lui eurent ap-  
porté ,

21. il alla à la fontaine, &  
ayant jetté le sel dans l'eau,  
il dit : Voici ce que dit le  
Seigneur : J'ay rendu ces  
eaux saines, & elles ne cau-  
seront plus à l'avenir ni la  
mort des hommes, ni la sté-  
rilité de la terre.

22. Ces eaux donc devin-  
rent saines comme elles le  
font encore aujourd'huy, se-  
lon la parole qu'Elifée pro-  
nonça alors.

23. Elifée vint de là à  
Bethel, & lors qu'il mar-  
choit dans le chemin, des  
petits enfans étans sortis de  
la ville, se railloient de lui

ROIS.

habitat in Jericho  
& dixit eis : Nun-  
quid non dixi vo-  
bis : Nolite mitte-  
re ?

19. Dixerunt quo-  
que viri civitatis  
ad Eliseum : Ecce  
habitatio civitatis  
hujus optima est, si-  
cut tu ipse dominus  
perspicis : sed aquæ  
pessimæ sunt , &  
terra sterilis.

20. At ille ait :  
Afferre mihi vas no-  
vum , & mitte in  
illud sal. Quod cum  
attulissent,

21. egressus ad  
fontem aquarum ,  
mise in illum sal, &  
ait : Hæc dicit Do-  
minus : Sanavi aquas  
has, & non erit ultra  
in eis, mors, neque  
sterilitas.

22. Sanatæ sunt  
ergo aquæ usque in  
diem hanc , juxta  
verbum Elisei quod  
locutus est.

23. Ascendit autem  
inde in Bethel : cum-  
que ascenderet per  
viam , pueri parvi  
egressi sunt de civi-  
tate, & illudebant ei,

dicentes : Ascende calve , ascende calve ,  
 est disant : Monte chauva ,  
 monte chauve.

23. Qui eum reflexisset, vidit eos, & maledixit eis in nomine Domini: egressique sunt duo nifi de saltu, & laceverunt ex eis quadraginta duos pueros.

24. Elisée regardant jettâ les yeux sur eux, & les maudit au nom du Seigneur. En même temps deux Ours sortirent du bois; & s'étant jettés sur cette troupe d'enfans, ils en déchirèrent quarante deux.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, & inde reversus est in Samariam.

25. Elisée alla ensuite sur la montagne du Carmel, d'où il revint à Samarie.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ I. **L**ORS QUE le Seigneur voulut enlever Elie au ciel.

Les saints Peres ont des sentimens differens touchant le lieu où fut transferé Elie. Car quoi que la sainte Ecriture marque ici, que Dieu a voulu l'enlever au ciel, tous conviennent que le ciel dont elle parle, n'est pas celuy que nous entendons ordinairement, lorsque nous disons, que les Saints éternellement heureux sont dans le ciel. Plusieurs ont crû que le nom de ciel en cet endroit notis marquoit le paradis terrestre, dans lequel Adam fut placé après la creation, & dans l'état de son innocence. Et saint Irénée témoigne, que ceux qui avoient été disciples

des Apôtres le disoient ainsi : *Dicunt Presbyteri qui sunt Apostolorum discipuli, eos qui translati sunt, illuc translatos esse, ubi primus positus est homo, scilicet in paradiso* D'autres se

*Vide Menoc. in hunc loc.*

*August. de Gr. peccat. cap. 23. tom. 7. p. 338.*

sont figurez que ce nom de ciel marquoit quel- que lieu entre le ciel & la terre, où Elie fut enlevé, & y est souvenu jusqu'à present par la toute puissance de Dieu. Mais saint Augustin, qui a toujours eu un fort grand soin de n'avancer rien de luy même dans des choses qui peuvent être douteuses, dit tres sagement, que cette question touchât le lieu où Elie fut transféré, est du nombre de celles qu'on peut ignorer sans blesser la foy qui nous rend Chrétiens, & dont on ne peut juger que par des conjectures foibles & humaines; & qu'ainsi il est incertain si ce saint Prophète aussi bien qu'Enoch sont presentemēt dās le lieu où le premier homme fut placé, qu'on nommoit le paradis de la terre, ou bien en quelqu'autre lieu qu'on ne connoît point, quoy que l'on ne doute point d'ailleurs, qu'ils ne vivent dans leurs propres corps avec lesquels ils sont nez. *Sunt illa quaestiones; in quibus salvâ fide, quâ Christiani sumus, aut ignoratur quid verum sit; aut aliter quam est, humanâ & infirmâ suspitione conjicitur: voluti cum quaritur, ubi sit nunc Helias vel Enoch, an ibi (in paradiso) an alicubi alibi; quos tamen dubitamus, in quibus nati sunt corporibus vivere.*

¶ 2. Et Elie dit à Elifée : *Affez-vous ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Béthel.* Elifée luy répondit ; *Je vous jure par le Seigneur, que je ne vous quitteray point.*

Elie à qui Dieu avoit fait connoître qu'il devoit être enlevé; & qui ignoroit qu'Elifée le fçût comme lui, voulut peut être lui épargner la douleur d'une si dure féparation. Mais ce disciple, qui devoit être l'héritier de son esprit & de ses graces, & à qui le moment même de l'enlèvement miraculeux de son maître devoit procurer une benediction si abondante, n'avoit garde de quitter Elie: & il s'attacha à lui plus étroitement que jamais, lors qu'il étoit sur le point de s'en separer craignant de le perdre dans le tems qu'il y penseroit le moins. C'est pourquoi lorsque les disciples des Prophètes, à qui Dieu avoit aussi rélévé cet enlèvement d'Elie, demandoient à Elifée, *s'il ne sçavoit pas que le Seigneur lui alloit enlever son maître*, il leur répondit; *Je le sçai comme vous, demeurez dans le silence*: Ce *Synops. Crisis.* qui étoit la même chose, selon quelques Interprètes, que s'il leur eût dit; Ne me détournez point par vos discours de l'attention où je suis, pour ne pas perdre sans y penser à celui que Dieu m'a donné pour maître Ou bien l'on peut dire encore, qu'il craignoit que si Elie s'appercevoit qu'il fçût son départ, il ne s'efforcât encore davantage de se dérober de lui.

§. 9. *Demandez moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous, avant que d'être enlevé d'avec vous. Elifée lui répondit; Je vous prie que vôtre double esprit repose sur moi.*

Dieu fit connoître sans doute à Elie, par la fermeté avec laquelle Elifée se tint attaché à

luy sans qu'il voulût le quitter, qu'il n'ignoroit pas ce qui devoit arriver. Ainsi ce saint homme, par un mouvement de l'Esprit divin qui l'animoit, & comme pour récompenser la persévérance & l'ardeur de son disciple, luy demanda ce qu'il désiroit, afin qu'il l'obtint de Dieu avant son départ. La réponse que fit Elisée, lors qu'il le pria, *que son double esprit reposât sur luy*, paroît surprenante : Et jugeant de choses humainement, on a d'abord de la peine à ne le pas accuser de quelque présomption. Car de quelque sorte que l'on interprète cette réponse, soit que l'on dise, comme quelques uns, qu'il demandoit cet esprit double, c'est à dire, cette double grace de la prophétie & des miracles qu'Elie possédoit, qui sont des dons differens du Saint Esprit, selon saint Paul ; soit que l'on dise avec saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Gregoire Pape & plusieurs autres, qu'il demandoit de posséder doublement les dons qu'avoit possédé son maître ; ce qui paroît le plus véritable, il semble qu'il ne pouvoit sans témérité & sans vanité faire l'une ou l'autre de ces demandes ; & qu'il eût été plus digne de l'humilité d'un disciple de se rabaisser sous un maître si parfait, que de vouloir s'égaliser à lui, ou s'élever même au dessus de luy. Il est vray que quelques uns voulant rendre sa demande plus modeste luy donnent cette autre explication, Faites, je vous prie, que j'aye deux parties de vôtre esprit, & que ce que vous possédez triplement, je puisse au moins le posséder doublement. Mais cette explication, qui paroît

*Estius.  
& Men.  
in hunc  
loc.*

*1. Cor.  
cap. 12.  
Aug.  
16an. in  
tract. 4.  
tom. 9.  
p. 177.  
2. &  
Hieron  
advers.  
Jovinian.  
lib. 2.  
tom. 1.  
p. 544.  
545.  
Gregor.  
Magn.  
ut infr.  
Ambr.  
de Elis.  
serm. 2.  
tom 2.  
p. 568.*

forcée ne s'accorde pas même, selon que l'a remarqué un sçavant Theologien, avec la réponse que lui fit Elie, lors qu'il lui dit ; *Nous ne demandez une chose bien difficile :* puisque la demande d'Elisée n'eût point dû paroître à Elie si difficile en l'expliquant de la sorte. *Estim.*

Disons donc plutôt avec le grand saint Gregoire, que ce fut par un mouvement de la charité, qu'Elisée fit cette demande à Elie ; & qu'ainsi il n'y avoit ni temerité ni vanité dans une demande dont la charité étoit le principe. Car il ne faut pas juger temerairement de ces grands hommes, ni examiner ce qu'ils disent, par des sentimens humains, C'étoient des Prophetes tout remplis de Dieu, & qui n'agissoient ni ne parloient que par l'instinct tout divin de son Esprit. Ainsi Elisée lors qu'il demande de posséder doublement l'esprit d'Elie, ne doit pas être considéré comme un homme simple, mais comme un Prophete qui demandoit à Elie ce que Dieu même lui inspiroit de lui demander, & ce qu'il vouloit accorder à ce saint disciple par le mérite de son saint maître. C'étoit, comme le dit saint Gregoire, l'amour tres-pur qu'il portoit au grand Elie, qui le rendit digne d'être rempli doublement de l'esprit d'Elie. *Hac (charitas) Elizeum, quia magistrum simpliciter diligere : instituit magistri spiritu dupliciter implevit :* Aussi saint Ambroise louë tout à fait Elisée du desir même qu'il eut, non par vanité, mais par ardeur, de surpasser en grace celui que Dieu lui avoit donné pour

*Gregor.  
Magn.  
Moral.  
lib 10.  
c 4. 10. 2  
p. 274*

pere, & il ajoûte que cette sainte ambition qu'il fit paroître se trouvoit accompagnée d'un grand fonds de piété qui l'en rendoit digne. *Elisei hac primo laus est, quod patrum voluit gratiâ superare. Avarus quidem est in persequendo sed idoneus in promovendo.*

L'on peut bien dire, qu'en cela même Elizée a été une excellente figure des disciples de Jesus-Christ, comme Elie dans son enlèvement miraculeux fut une tres-vive image de Jesus-Christ même s'élevant au ciel, & se separant de ses Apôtres. Car cette double portion de l'esprit d'Elie qu'Elizée lui demandoit comme une chose qu'il devoit lui accorder, & qu'il obtint en effet, puisqu'il fit le double des miracles qu'avoit fait son maître, nous marquoit tres-bien ce que Jesus-Christ promit aux Apôtres avant que de les quitter pour s'en aller à son Pere; *en verité, en verité, je vous le déclare*, leur dit-il, *celui qui croie en moi, fera les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vas à mon Pere. Et quoi que vous demandiez à mon nom, je le ferai.* Comme donc le Fils unique du Dieu vivant à bien voulu que ses disciples eussent le pouvoir de faire de plus grands miracles pour établir son Eglise, que ceux que lui même avoit fait durant le cours de sa vie mortelle, il n'est pas fort étonnant qu'Elizée souhaitât aussi de posséder doublement les dons éminés de son saint maître, non pour lui-même, mais pour rétablir le culte de Dieu parmi son peuple; où pour anieus dire, il connut par la lumiere de l'Esprit Saint, qui étoit en lui, qu'il

Joan. c.  
24.12.

devoit lui demander ce qu'il devoit obtenir.

*Et. 10. Eli e lui dit ; Vous me demandez une chose bien difficile. Neanmoins si vous me voyez, lorsque je serai enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé.*

Rien n'est difficile à l'égard de Dieu, mais seulement à l'égard des hommes. Et ainsi Elie en disant à Elizée, qu'il lui demandoit une chose bien difficile, n'envisageoit pas la toute-puissance divine, mais l'infirmité humaine. Il n'envioit pas à son disciple toutes les graces qu'il avoit lui même reçues, sachant qu'il est libre à Dieu de faire par de ses dons à qui il lui plaît, & d'élever quand il veut le disciple même au dessus du maître, lui qui est le maître souverain de tous les hommes. Mais peut-être qu'il craignoit pour son disciple ; qu'en recevant plus que celui, il ne fût chargé d'un plus grand compte, selon que le Fils de Dieu l'a dit depuis ; *Que l'on redemandera davantage à celui qui a plus reçu.* Le signe que ce saint Prophete donne à Elizée pour s'assurer s'il obtiendra ce qu'il lui demande, paroît rempli de mystere. *Si vous me voyez, lui dit-il, lors que je serai enlevé d'avec vous, &c.* C'est-à-dire, comme l'expliquent quelques-uns, si vous pouvez me regarder fixement dans le temps que je serai enlevé, & souffrir avec constance de me voir ainsi séparé d'avec vous. C'est ainsi que les Apôtres regarderent Jesus-Christ s'élevant au ciel & les quittant, & qu'ils mériterent par cette vûë continuelle qu'ils conserverent de l'ascension de leur divin Maître, ne le cherchant plus que dans

le ciel, de devenir les heritiers de son Esprit & de sa double puissance, soit pour pardonner aux hommes, ou pour les punir.

*v. 11. Lors qu'ils marchoient en s'entretenant, un char de feu & des chevaux de feu les separerent tout d'un coup l'un de l'autre; & Elie monta au ciel au milieu d'une tempête.*

*Synopsis  
Critic.*

Quel pouvoit être le sujet des entretiens de ces deux grands serviteurs de Dieu, lors que Elie étoit sur le point d'être enlevé de la terre, sinon ce qui regardoit le culte de Dieu? Et combien devons nous croire qu'un si saint maître ménageoit ces derniers momens pour instruire son disciple, & que le disciple en profitoit, pour écouter cet excellent maître qui l'alloit quitter? Quelle difference entre le disciple d'un Prophete & les disciples du Maître de tous les Prophetes qui est Jesus-Christ, quoi qu'en une occasion toute semblable? Elizée s'attache uniquement à entendre les dernieres paroles d'Elie, lors qu'il sçavoit qu'il devoit être enlevé. Saint Pierre au contraire; & les deux autres disciples de Jesus-Christ s'assoupissent & s'endorment lors que leur divin Maître alloit les quitter, & ils s'attirerent ce juste reproche: *Quoi vous n'avez pu*

*Matth.  
6. 26. 40*

*veiller une heure avec moy?* Lors donc qu'Elie & Elizée parloient ensemble, ainsi qu'il est dit, que le même Elie & Moïse s'entretenoient depuis avec Jesus-Christ sur la montagne de Thabor en la presence des Apôtres, il s'éleva tout d'un coup un grand tourbillon, & une nuée, non pas tout-à-fait semblable à celle qui parut sur le Thabor; qui n'étoit que lu-

*Idem c.  
17  
Synopsis  
Critic.*

mineuse , mais une nuée de feu , & qui avoit la figure d'un chariot & de chevaux enflammez. vint passer entre Elie & Elizée , les sépara l'un d'avec l'autre , & enleva le premier au milieu des airs pour l'aller placer en corps & en ame dans le lieu que la divine providence luy a destiné pour y vivre d'une vie toujors nouvelle & telle que Dieu seul connoît , jusques à la fin du monde. Cet événement si extraordinaire , est fondé sur la verité de la parole infallible de Dieu-même. Enoch & Elie, dit saint Irenée , sont enlevez dans le propre corps que Dieu leur avoit formée , & avec lequel ils s'étoient rendus digne de luy plaire , figurant tous deux & prédisant par ce même enlèvement , celui par lequel les justes s'éleveront jusqu'au ciel. La pesanteur de leur corps n'a pû leur être un obstacle à être ainsi enlevez. Car les mêmes mains par lesquelles ils ont au commencement été formée en Adam, ont été celles qui ont sou- tenu leur corps dans cet enlèvement miraculeux. *Et nihil impedit eos corpus in assumptione eorum. Per illa enim manus , per quas initio plasmati sunt , per ipsas & assumptionem acceperunt.* Que si quelqu'un, ajoute ce Saint regarde comme impossible que des hommes puissent vivre durant tant de siècles, & que Elie aiant été enlevé sur un chariot de feu sa chair n'en ait point été confirmée , qu'il se souvienne que Jonas , qui fut dévoré par la baleine , fut rejeté sur la terre plein de vie , par un effet tout puissant du commandement de Dieu. Qu'il se souvienne que les

*Iren. ad  
vers.  
hæres.  
l. 5. c. 5.*

„ jeunes hommes que l'on jetta au milieu des  
 „ feux de Babylone sortirent aussi sans aucun  
 „ mal de cette fournaise ardente.

*Ambros.* Saint Ambroise dit que ce furent les Anges  
*de Eliz.* qui enlevèrent & transporterent Elie sous la fi-  
*serm. 2.* gure de ce chariot enflammé & de ces chevaux  
*tom. 1.* de feu; & que ce Prophète parut ainsi élevée sur  
*p. 567.* un char, comme pour marquer qu'il montoit  
 en quelque sorte triomphant, non des nations  
 barbares, mais des voluptez du siècle, qui  
 sont, dit ce Pere, des ennemis plus redoutables  
 que les hommes les plus furieux. *Angelis du-*  
*centibus raptus ad calum est, & quadrigâ igneâ*  
*impositus, quasi in quodam triumpho victor as-*  
*cendit, non gentium barbararum, sed secularium*  
*voluptatum. Siquidem graviore inimici sunt*  
*pravi mores, quam hostes infesti.* C'est aussi ce  
*Gregor.* qui a fait dire à saint Gregoire-le Grand; que  
*Magnus* ce char de feu sur lequel Elie fut enlevé mar-  
*1. Reg.* quoit la ferveur & l'ardeur de son amour; &  
*cap. 9.* qu'on ne peut aspirer à être enlevé comme luy  
*lib. 4.* au ciel, si on ne s'y porte auparavant par l'é-  
*tom. 1.* levement & par l'ardeur continuelle de son  
*p. 300.* cœur. *Hinc est quod Elias in curru igneo in ca-*  
*lum sublevatus asseritur; quia profecto ad super-*  
*na gaudia sustolli non poterit qui ea per alta &*  
*ferventia desideria non inquirat.*

Mais on ne peut faire un plus bel éloge de  
 ce saint Prophète, que celui que Dieu en  
 a fait lui même dans le livre de l'Ecclesiasti-  
 que en ces termes: *Le Prophète Elie s'est*  
*élevé comme un feu, & ses paroles brûloient*

*Ecoll.* *comme un flambeau ardent. Quelle gloire ô Elie*  
*cap. 48.* *vous êtes vous acquise par vos miracles, & qui*

peut glorifier comme vous ? Vous qui par la parole du Seigneur vôtre Dieu avez fait sortir un mort des enfers , & l'avez arraché à la mort. Vous qui avez brisé sans peine toute la puissance des Rois. Vous qui sacrez les Rois pour vanger les crimes qui laissez après vous des Prophètes pour vos successeurs. Vous qui avez été enlevé au ciel dans un tourbillon de feu , & dans un char trainé par deux chevaux enflâmez. Vous qui avez été destiné pour adoucir la colere du Seigneur par des jugemens que vous devez exercer dans les temps prescrits ; pour réunir le cœur du Pere avec le Fils ; & pour rétablir les Tributs de Jacob. Ce que l'Ecriture dit ici obscurément par la bouche de l'Auteur de l'Ecclésiastique touchant leur ministère que doit exercer Elie à la fin du monde pour la conversion des Juifs , elle dit en termes plus clairs par la bouche d'un autre Prophète : Je vous enverray, dit Dieu , le Prophète Elie avant que le grand & l'épouvantable jour du Seigneur arrive , & il réunira le cœur des peres avec leurs enfans , & le cœur des enfans avec leurs peres , de peur qu'en venant , je ne frappe la terre d'anathème. C'est un sentiment , dit saint Augustin , tres-commun parmi les fidelles , & gravé au fond du cœur de tous les Chrétiens, qu'Elie ce grand & cet admirable prophète exposera dans la fin des temps & avant le dernier jugement la loy de Moïse aux Juifs, & qu'alors se convertissant par la prédiction ils croiront en Iesus-Christ comme au vray Messie. On verra donc accomplir dans ce temps-là ce qui est dit en ce lieu ; qu'il réunira le cœur du pere avec

Mal. c.  
4. v. 56.

August.  
de civ.  
Dei l.  
20. c. 29.

„ le fils, soit que l'on veuille l'entendre au plu-  
 „ rier des peres avec leurs enfans parce qu'il  
 „ réunira les Juifs de ces derniers temps avec  
 „ leurs peres , c'est à dire , avec les Prophètes  
 „ dans l'intelligence spirituelle & véritable  
 „ de la loy , telle que l'ont eüe ces Prophètes ;  
 „ soit qu'on veuille l'expliquer au singulier du  
 „ pere avec le fils , c'est-à-dire , qu'il réunira  
 „ dans les esprits de ces Juifs le cœur du Pere  
 „ éternel avec Jesus - Christ son fils - uni-  
 „ que , non , en faisant que le Pere aime son  
 „ Fils ( puisque le Fils ne peut pas n'être point  
 „ aimé du pere ) mais en leur faisant connoi-  
 „ tre cet amour du pere , à l'égard du fils , &  
 „ en les portant à aimer celui qu'ils haïssoient  
 „ auparavant , qui est Jesus - Christ nôtre  
 „ Sauveur. *Ut intelligatur Helias cor Dei Pa-  
 „ tris conversurus ad Filium ; non utique agenda  
 „ ut Pater diligat Filium ; sed docendo quòd Pater  
 „ diligit Filium , ut & Judæi quem prius oderant ,  
 „ diligant eundem , qui noster est Christus.*  
 „ C'est donc , dit encore le même Saint , ce  
 „ qu'Elie fera alors , de peur que Dieu en ve-  
 „ nant ne frappe la terre d'Anathème : Car  
 „ ceux qui ne goûtent que les choses de la ter-  
 „ re comme tous les Juifs charnels , qui ont  
 „ vécu jusques à present , ne sont véritable-  
 „ ment que terre , & se rendent dignes de l'a-  
 „ nathème éternel dont Dieu menace les autres ,  
 „ qui n'auroit point eu le bonheur de se con-  
 „ vertir comme ceux dont le cœur sera con-  
 „ verti par la prédication d'Elie.

v. 12. *Elifée le voyoit monter, & disoit, Mon pe-  
 „ re ; Mon pere, le char d'Israël, & son conducteur.*

Elizée par ces paroles prenoit congé de son saint maître. Et c'est selon la pensée de saint Ambroise ; comme s'il lui avoit dit : Mon pere, c'étoit vous, qui comme un bon conducteur, gouverniez le peuple de Dieu. Et ça été par la fermeté de vôtre constance que vous avez merité d'être enlevé sur ce char & par ces chevaux au lieu que Dieu vous a destiné. Car le Seigneur, ayant éprouvé vôtre sagesse dans la conduite des esprits des hommes, vous a jugé digne comme un homme qui a vaincu dans la carrière & dans le combat, d'être couronné par une éternelle récompense. *Quia moderatorem te humanarum mentium Dominus comprobavit, idcò tanquam boni auriga certaminis victor aeterno premio coronaris.* D'où vient, dit encore saint Gregoire, qu'Elie est nommé le char d'Israël & son conducteur sinon parce que le chariot porte, & que c'est le conducteur qui anime ; Un Pasteur donc qui supporte par la patience de la charité, les meurs de son peuple, & qui l'anime par les saintes exhortations de la parole de Dieu merite d'être appelé en même tems & le char & le conducteur de ce peuple. *Doctor ergo qui meret populi & per patientiã sustinet, & sacri eloquii verbis docet & currus dicitur & auriga : currus, quia tolerãdo portat; auriga, quia exhortando agit.* Le sçavant Theodoret dit, qu'Elie merita de recevoir ces noms extraordinaires par rapport à la maniere dont les Rois des autres peuples combattoient leurs ennemis, en se servant pour cela de chariots & de chevaux. Et il ajoute, qu'Elizée marquoit par là, que son saint ma-

*Ambr. de Nabuth. c. 15. to. 1. p. 561.*

*Gregor. Magn. in Exec. lib. 2. homil. 20 to. 2. p. 110.*

*Theod. 4, Reg. quæst. 8.*

tre voir lui seul tenu lieu aux Israélites de tout ce grand appareil de guerre , pour leur donner la victoire ; & mettre en fuite tous ceux qui les attaquoient. Et cette explication paroît même plus conforme à la langue originale.

Ce que l'Écriture, ajoûte, qu'Elizée déchira ses vêtements en deux parts, lors qu'il ne vit plus Elie , ne marque pas une impatience dans ce saint Prophete, mais seulement la juste douleur qu'il ressentoit & qu'il devoit ressentir de l'absence de celui que Dieu lui avoit donne pour maître & pour conducteur. Car c'étoit la maniere dont les Hebreux témoignoient ordinairement leur tristesse , lorsqu'ils en avoient un grand sujet.

*Synopsis  
Critic.*

†. 13. Il leva de terre le manteau qu'Elie avoit laissé tomber , afin qu'il lui demeurât.

*Ambr.  
de Eliz.  
serm 2.  
tom. 1.  
p. 567.*

Dieu voulut, dit un Interprete , qu'Elie étant enlevé, il laissa à Elizée son manteau pour gage de ce double esprit qu'il lui avoit demandé. Surquoi saint Ambroise témoigne admirer la charité si genereuse de ce saint Prophete , qui laissa sur la terre en la personne de son disciple une grace plus abondante que celle qu'il emportoit avec lui dans le ciel ; & qui étant transféré corporellement en haut tout entier, demeura encore doublement dans Elizée par cette eminente sainteté dont il le laissa héritier. *Mirum in domum plus Helias gratia dimisit in terris , quam secum portavit ad celos :*

*Hieron.  
Epiß. 34  
tom. 1.  
q. 266.*

*Et licet ipse ad altiora totus transferatur corpore, apud filium tamen majore manet sanctitate.* Mais saint Jérôme expliquant d'une maniere spirituelle

spirituelle ce qui se passa alors, dit : Que ceux qui veulent porter leur croix après Jesus-Christ, & se-titer à l'exemple de Ioseph, d'entre les-mains d'une maîtresse facheuse en se dépouillant de l'habit, & encore plus de l'esprit du siècle, doivent regarder Elie montant au ciel, qui ne peut point s'élever avec son manteau, mais qui laisse dans le monde les habits du monde. *Helias ad calorum regna festinans non potest ire cum pallio ; sed mundi in mundo vestimenta dimittit.*

v. 14. *Elizée prit le manteau qu'Elie avoit laissé tomber. Il en frappa les eaux ; & elles ne furent point divisées. Alors il dit : Où est maintenant le Dieu d'Elie ?*

Naturellement il vient dans l'esprit, que ce fut par une espèce de diffiance qu'Elizée voyant que l'eau du Jourdain ne s'étoit point divisée, lorsqu'il la frappa avec le manteau que son saint maître lui avoit laissé, s'écria ; *Où est maintenant le Dieu d'Elie ?* Mais ce n'est point la manière dont les Interprètes & les Peres même l'en expliquent. Car ils témoignent, que Dieu n'ayant point voulu lui accorder si promptement ce miracle, pour empêcher qu'il ne se glorifiât peut être de ses grands dons, & qu'il ne se les appropriât en quelque sorte, au lieu de les rapporter à leur principe, il se sentit obligé d'élever son cœur vers celui de qui découlent toutes les graces différentes sur les hommes ; & qu'ainsi, lors qu'il s'écria ; *Où est maintenant le Dieu d'Elie*, ce n'étoit pas, comme le dit saint Ambroise, qu'il crût que le Dieu d'Elie fût absent, mais qu'il témoignoit par là desirer,

*Synopsis  
Critic.  
Ambr.  
in 1<sup>o</sup> 17.  
10m. 2.  
p. 735.  
Theod.  
4 Reg.  
quæst. 9.*

qu'il voulût bien lui faire sentir sa présence parce miracle qu'il lui demandoit. *Non quod putares absentem, sed quia presentiam ejus in beneficiis requirebas.* Et l'on peut bien ajoûter sans doute à ce que dit saint Ambroise, qu'Elizée pressa le Seigneur de lui accorder cette grace, afin qu'il parût à tous les disciples des Prophètes qui le regardoient de loin, qu'il étoit véritablement l'héritier des dons d'Elie, & que ce seroit par la vertu de son esprit, ou pour mieux dire, par la vertu de l'Esprit de Dieu, qu'il opéreroit tous ces prodiges, comme c'étoit par l'attouchement de son manteau, qu'il prétendoit obtenir que l'eau du Jourdain se divisât, & lui ouvrît un passage. Car c'est ce qu'il semble qu'il est aisé de juger par la suite du texte sacré qui dit; *Que les enfans des Prophètes l'ayant vu passer ainsi le Jourdain, ils dirent, L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elizée.* Ainsi bien loin que ce cri qu'il fit pour demander, *Où étoit le Dieu d'Elie?* fût une marque de son peu de foi, qu'il devint plutôt une preuve de sa grande humilité. Quant à ce que dirent ces disciples des Prophètes, *Que l'esprit d'Elie s'étoit reposé sur Elizée.* Saint Augustin dit fort bien, que l'on ne doit pas l'entendre grossièrement, comme s'ils avoient crû que le propre esprit d'Elie l'eût quitté pour venir remplir Elizée, ce qui est extravagant à penser; mais que l'Esprit Saint qui avoit agi par le ministère d'Elie, agissoit alors par Elizée, sans néanmoins quitter l'un pour animer l'autre, & sans être moindre dans Elie pour s'être communiqué à son Disciple; puis qu'étant Dieu, il peut être en

*Aug. in  
Numer.  
qu. 18.  
tom. 4.  
p. 103. l.*

EXPLICATION DU CHAPIT. II. 483  
tous, autant qu'il le veut selon la mesure de la  
grace qu'il leur donne.

v. 17. *Ils contraignirent Élizée par leurs instances à se rendre enfin à eux, &c.*

Élizée, selon la remarque judicieuse d'un *Menee.*  
Interprete, consentit enfin aux instances que  
lui faisoient les disciples des Prophetes, de  
peur que s'il ne s'y fût rendu, il ne leur don-  
nât quelque lieu de le soupçonner de jalousie,  
comme s'il eût apprehendé qu'Elie ne revint,  
& ne l'empêchât par son retour d'être le chef  
de tous les Prophetes. Car d'ailleurs il ne pou-  
voit pas avoir la moindre pensée comme eux,  
que l'enlèvement d'Elie ne fût qu'une chose  
passagere, ainsi qu'il le leur marqua de nou-  
veau par ces paroles. *Ne vous avois je pas dit,  
N'y envoyez point ?*

v. 20. *Élizée leur dit : Apportez moy un  
vaisseau neuf, & mettez du sel dedans, il alla  
ensuite à la fontaine & ayant jetté le sel dans  
l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : l'ay  
rendus ces eaux saines ; & elles ne causeront plus  
à l'avenir ni la mort des hommes, ni la sterilité  
de la terre.*

Ce saint Prophete commande qu'on luy ap-  
porte un Vaisseau neuf, & que l'on mette du  
sel dedans, parce que voulant faire reconnoître  
la puissance du Seigneur dans le miracle qu'il  
alloit, faire il craignoit, que si le vaisseau eût  
déjà servi, ou s'il avoit mis luy même le sel  
dedans, on ne pût pas s'assurer si clairement  
de l'effet purement miraculeux qu'il devoit pro-  
duire, & qu'on ne le soupçonnât peut-être  
de quelque espece d'enchantement. Les saints

Peres ont expliqué d'une maniere spirituelle ce miracles d'Elizée. Saint Jérôme dit , Que cette fontaine figuroit la loy, dont l'amertume & l'impuissance , a été comme assaisonnée par la sagesse du vray Elizée , qui l'a rendu douce & en même temps seconde. *Intuita est & fontem quondam legis amarissimum & sterilem, quem verus Heliseus suâ condidit sapientiâ , & in dulciorem , ubertatemque convertit.*

*Hieron. Epist. 27. tom. 1. p. 124. Ambro. de Eliz. serm. 2. tom. 1. p. 568. Apud August. tom. 7. contr Fulgen. Donat. p. 274. 2.*

Mais saint Ambroise, fait cette même application d'une maniere encore plus édifiante , aux Gentils. Cette ville , disoit-il , dont on represente la sterilité à Elizée, nous marquoit l'Eglise , qui étant sterile avant l'évenement de Jesus - Christ par la qualité mauvaise des eaux , c'est à dire , par l'idolatrie des Gentils , se trouvoit dans l'impuissance d'engendrer à Dieu des enfans. Mais le même Jesus-Christ étant venu dans le monde , & ayant pris un corps humain, ainsi qu'un vaisseau de terre a gueri l'impureté de ces eaux ; c'est à dire, qu'il a détruit l'idolâtrie des peuples prophanes. Et en même temps l'Eglise, qui avoit été jusqu'alors sterile, a commencé à être féconde : ce qui a fait dire au grand Apôtre après un Prophete , en s'adressant à l'Eglise même; *Réjoisissez vous sterile qui n'entendez point ; poussez des cris de joye , vous qui ne deveniez point mere , parce que celle qui étoit délaissée a plus d'enfans , que celle qui a un mari.* Car l'Eglise qui étoit sterile , a eû en effet un plus grand nombre d'enfans que la Synagogue qui avoit passé jusques alors pour être féconde. Le même Saint dit

*Gal. 4. Isai. 54.*

encore , que le sel dont se servit Elizée pour rendre saines les eaux de cette fontaine, nous figuroit les Apôtres , puisque Iesus-Christ a dit ; *Qu'ils étoient le sel de la terre.* Si donc Mat. 5. ajoute ce Pere les Apôtres ont été comparez au sel, nous voyons en eux l'accomplissement & la verité qui n'étoit qu'une figure du temps du Prophete , c'est à dire, que de même que le sel qui fut répandu du vaisseau de terre dans les eaux de la fontaine de Jéricho , les rendit saines, aussi les Apôtres ayant été en voyez par le Sauveur & répandus dans le monde , ont assaisonné comme un sel divin , & guéri les peuples d'une autre sterilité criminelle qui les empêchoit de produire , ainsi qu'ils ont fait depuis, les vertus Chrétiennes. *Sicut tunc effusi de vasculo sales condierunt aquas, ita & nunc missi à Salvatore Apostoli populos condierunt universos, ut ab in sterilitate viziorum, prolem incipiant germinare virtutum.*

¶ 23. 24. *Lorsqu'Elizée marchoit dans le chemin, des peris enfans étant sortis de la ville, se railloient de luy, en disant, Monte chauve, monte chauve, &c.*

Les Manichéens qui étoient , dit saint Augustin , également ennemis de Dieu & de leur salut disoient ordinairement que ç'avoit été une tres-grande cruauté à Elizée d'avoir fait déchirer quarâte deux petits enfans pour quelques paroles de jeu qu'ils luy avoient dites. Et il ne se trouve en ce temps ci que trop de Chrétiens qui en parlent de la même sorte. Cependant saint Augustin ne craint pas de traiter d'extravagance la pensée de ces Heretiques, August. de cōp. ser. 204. tom. 10. pag. 57.

& il nous apprend de quelle maniere on peut  
 leur répondre, ce que l'on sera sans doute bien  
 „ aise de voir ici. Lors, dit-il, que ce saint  
 „ homme étoit en Judée, nó seulement il n'étoit  
 „ point respecté non plus que les autres Pro-  
 „ phètes, par la plus gráde partie du peuple, mais  
 „ ils étoiét même regardez avec mépris, & trai-  
 „ tez avec outrage comme des foux & des pha-  
 „ natiques. Ce fut ce qui porta ces enfans indif-  
 „ ciplinez à user de cette raillerie envers Elizée,  
 „ lorsqu'il faisoit de si grands miracles. *Monse-  
 „ r, chauve, monte chauve*, lui dirent-ils, & l'on  
 „ peut bien croire sans doute, qu'ils le firet mé-  
 „ me par le mouvemét, & l'instinct qu'ils en re-  
 „ çúrent de leurs propres peres. Au moins est il  
 „ tres certain qu'ils ne l'auroiét jamais fait, si  
 „ la chose avoit été desaprouvée par leurs pro-  
 „ ches. Elisée donc étant, penetré d'une vraie  
 „ douleur de la perte de ce peuple, ou pour mieux  
 „ dire, le S. Esprit qui agissoit par son ministère,  
 „ voulant réprimer l'orgueil des Juifs, fit venir  
 „ deux Ours, & leur livra ces enfans pour être  
 „ déchirez, afin que la mort de ces petits fist  
 „ rentrer les gráds en eux mêmes, que les peres  
 „ & les meres en perdant leurs fils apprissent à  
 „ sauver leurs ames, & qu'ils craignissent au  
 „ moins un Prophete qui leur faisoit resétir ces  
 „ gráds coups de la divine justice, puisqu'ils re-  
 „ fuoient de l'aimer, lorsqu'il faisoit devát eux  
 „ tant de merveilles. Que si les Juifs, continué  
 „ ce Saint, ont perseveré dans leur malice; en se  
 „ faisát de nouvelles playes des remodes mêmes  
 „ qu'on leur presentoit, on ne peut pas pour  
 „ cela décider ce saint Prophete; puisque ce qui

arriva à ces enfans, ne doit pas tât être attribué à Elizée qu'au Saint Esprit même, qui se servit d'Elizée pour exécuter ce qu'il avoit ordonné. Et il ordonna ainsi, comme je l'ai dit, par un mouvement de son ineffable miséricorde à l'égard des Juifs, afin que ceux qui ne vouloient pas croire à Dieu, lorsque les Prophètes prêchoient de sa part avec une humble douceur, fussent frappez par la crainte de cette severité de sa justice, & qu'appréhendant la mort corporelle : ils recherchaient à sauver la vie spirituelle de leurs ames. *Hoc pro grandi pietate & ineffabili misericordiâ factum est, ut quia Deo humiliter predicantibus Prophetis Iudai nolebant credere, cum severitate vindictam irrogatam metuerant; & timentes mortem corporum, vel sic salutem requirerens animarum.* C'est là, selon ce grand Saint, la maniere dont on doit entendre à la lettre cet événement si surprenant. Il ne peut point se lasser de répéter que ce ne fut pas par une émotion de coléte, mais par le feu d'un zèle divin, qu'il permit aux ours de déchirer des petits enfans, songeant seulement à corriger les incrédules, & non pas se van-ger. Et Tertulien dit la même chose avec encore plus de force, lors qu'il déclare, que ce fut Dieu-même qui envoya ces deux ours contre des enfans qui insultoient au Prophète, & que bien loin de blâmer sa severité d'une trop grande rigueur, on doit plutôt justifier cette même severité par la vûë de sa souveraine justice. Car si Dieu, ajoute t'il, vangeoit les crimes des peres sur leurs enfans, c'étoit ce

Tertull.  
advers.  
Marcio.  
lib. 2.  
c. 15.

„ ce peuplé qui l'avoit contraint par la dureté  
 „ à user de tels remedes, afin qu'au moins l'af-  
 „ fection qu'ils avoient pour leurs enfans les  
 „ portât à obéir à la loi. *Nam & si patrum de-*  
*licta ex filiis exigebat, duritia populi talia reme-*  
*dia compulcrat, ut vel posteritatis suis prospé-*  
*cientes legi divina obedirent.*

Mais S. Augustin outre le sens litteral de cet  
 endroit, assure que la passion de Nôtre Seigneur  
 Jesus Christ a été visiblement figurée en cet-  
 „ te rencontre. Car de même, dit ce Pere, que  
 „ ces enfans insolans insultoient à Elisée en  
 „ lui criant ; *Monte chauve, monte chauve,* au-  
 „ si les Juifs insensez ont insulté à Jesus-  
 „ Christ au temps de sa mort, criant contre  
 „ lui avec une voix sacrilege ; *Crucifiez-le, cru-*  
 „ *cifiez-le.* Car que veut dire autre chose,  
 „ *Monte chauve, monte chauve*, sinon, montez  
 „ à la croix sur le Calvaire ? *Quid est, Ascende*  
 „ *calve, ascende calve ; nisi ascende crucem in*  
 „ *loco Calvaria ?* Le même Saint fait encore une  
 remarque sur la maniere dont les enfans qui se  
 mocquoient d'Elisée furent punis, & celle dont  
 les outrages des Juifs envers Jesus-Christ fu-  
 rent vengez. Car il témoigne que ces deux  
 iours qui déchirerent ces quarante-deux enfans,  
 figuroient en quelque sorte ces deux Prinçes  
 ennemis du peuple Juif Vespasien & Tite, qui  
 en la quarante-deuxième année depuis la mort  
 du Sauveur leur firent souffrir durant le siège  
 de Jerusalem la juste punition de leur sacrilege  
 par la ruine presque generale de cette superbe  
 nation. Saint Ierôme explique de même de la

passion de Jesus Christ, ce qui arriva alors à Elizée, si ce n'est qu'il dit, que ces ours, dont il est parlé ici figuroient les démons qui dévoreroient, dit il, les cœurs des blasphémateurs du Fils de Dieu. *Vr̄ si propri damones intelliguntur; quia devoraverunt corda illorum.*



CHAPITRE III.

1. **I**ORAM vero filius Achab regnavit super Israël in Samaria anno decimo octavo Josaphat Regis Judæ Regnavitque duodecim annis.

1. **L**A dix huitième année du regne de Josaphat Roy de Juda, Ioram fils d'Achab regna sur Israël dans Samarie, & son regne dura douze ans.

*L'an du Monde 3108. avant le sau-Christ 896.*

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus & mater: tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater ejus.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son pere & sa mere. Car il ôta les statuës de Baal, que son pere avoit fait faire.

3. Veruntamen in peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël, adhæsit, nec recessit ab eis.

3. Il demeura néanmoins toujours dans les pechez de Iéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Israël, & il ne s'en retira point.

4. Porrò Mesa Rex Moab, nutriebat pecora multa, & solvebat Regi Israël centum millia agnorum, & centum millia arietum, cum

4. Or Mesa Roi de Moab nourrissoit de grands troupeaux, & il payoit au Roi d'Israël cent mille agneaux & cent mille belliers avec leur toison.

5. Mais après la mort d'Achab il rompit l'accord qu'il avoit fait avec le Roi d'Israël.

6. C'est pourquoi le Roi Joram étant sorti alors de Samarie fit la revue de toutes les troupes d'Israël.

7. & il envoya dire à Josaphat Roi de Juda : le Roi de Moab s'est soulevé contre moi. Venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui répondit : l'irai avec vous. Ce qui est à moi, est à vous, mon peuple, est vôtre peuple, & mes chevaux sont vos chevaux.

8. Et il ajouta par quel chemin irons-nous ? Joram lui répondit : Par le desert d'Idumée.

L'an du  
Monde  
3109.

9. Le Roi d'Israël & le Roi de Juda, & le Roi d'Edom marchèrent donc avec leurs gens & ils tournèrent par le chemin pendant sept jours. Mais il n'y avoit point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivoient.

velleribus suis.

5. Cúmque mortuus fuisset Achab prævaricatus est factus quod habebat cum Rege Israël.

6. Egressus est igitur Rex Joram in die illa de Samaria, & recensuit universum Israël.

7. Misitque ad Josaphat Regem Juda, dicens : Rex Moab recessit à me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit : Ascendam : qui meus est, tuus est : populus meus, populus tuus ; & equi mei, equi tui.

8. Dixitque : Per quam viam ascendemus ? At ille respondit : Per desertum Idumææ.

9. Perrexerunt igitur, Rex Israël, & Rex Juda, & Rex Edom, & circuierunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, & jumentis quæ sequebantur eos.

¶ 7. Lettr. Je monteray.

10. Dixitque Rex Israël: Heu heu heu, congregavit nos Dominus tres Reges, ut traderet in manus Moab.

10. Alors le Roi d'Israël dit : Helas, hélas, hélas ! Le Seigneur nous a ici joint trois Rois ensemble pour nous livrer entre les mains de Moab.

11. Et ait Josaphat: Est ne hic Propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et respondit unus de servis Regis Israël: Est hic Eliseus filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Elie.

11. Josaphat répondit: N'y a-t-il point ici de Prophète du Seigneur, pour implorer par lui la miséricorde du Seigneur ! L'un des serviteurs du Roi d'Israël répondit : Il y a ici Elisée fils Saphat, qui versoit de l'eau sur les mains d'Elie.

12. Et ait Josaphat: Est apud eum sermo Domini. Descenditque ad eum Rex Israël, & Josaphat Rex Iuda, & Rex Edom.

12. Josaphat dit: La parole du Seigneur est en lui. Alors le Roi d'Israël, Josaphat Roi de Juda, & le Roi d'Edom allèrent trouver Elisée ;

13. Dixit autem Eliseus ad Regem Israël: Quid mihi & tibi est? vade ad Prophetas patris tui, & matris tuæ. Et ait illi Rex Israël: Quare congregavit Dominus tres Reges hos, ut traderet eos in manus Moab?

13. & Elisée dit au Roi d'Israël: Qu'y a-t'il de commun entre vous & moi? Allez vous en aux Prophetes de votre pere & de votre mere. Le Roi d'Israël lui dit : Pourquoi le Seigneur a-t'il assemblé ces trois Rois pour les livrer entre les mains de Moab.

Ÿ. 11. Expl. qui donnoit à laver à Elie, c'est à dire, qui servoit Elie. *Vasab.*

Ÿ. 12. Expl. C'est un Prophete de Dieu.

14. Elisée luy dit : Je jure par le Seigneur des armées en la présence duquel je suis, que si je ne respectois la personne de Josaphat Roy de Juda, je n'eusse pas seulement jetté les yeux sur vous, & je ne vous eusse pas regardé.

15. Mais maintenant faites moy venir un joüeur de harpe" & lors que cet homme chantoit sur la harpe, la main du Seigneur fut sur Elisée, & il dit :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites plusieurs fosses le long du lit de ce torrent.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent ni pluye & néanmoins le lit de ce torrent sera rempli d'eau, & vous boirez vous, vos serviteurs & vos bêtes.

18. Et ceci n'est encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous. Mais de plus, il livrera Moab entre vos mains.

14. Dixitque ad eum Eliseus. Vivit Dominus exercituum, in cujus conspectu isto, quod si non vultum Josaphat Regis Judæ erubescerem, non attendissem quidem te, nec respexissem.

15. Nunc autem adducite mihi psalterem. Cùmque caneret psalter, facta est super eum manus Domini, & ait :

16. Hæc dicit Dominus: Facite alveum torrentis hujus fossas & fossas.

17. Hæc enim dicit Dominus: Non videbitis ventum. neque pluviam: & alveus iste replebitur aquis & bibetis vos & familiæ vestræ, & jumenta vestra.

18. Parùmque est hoc in cõspectu Domini: insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

*Vers. 15. Lettr. psalterem, id est, citharædum, Vas.*

19. Et percutietis omnem civitatem munitam, & omnem urbem electam, & universum lignum fructiferum succide-  
ris, cunctosque fontes aquarum obturabitis, & omnem agrum egregium operietis lapidibus.

20. Factum est igitur mane quando sacrificium offerri solet, & ecce, aquæ veniebant per viam Edom, & repleta est terra aquis.

21. Universi autem Moabitæ audientes quòd ascendissent Reges ut pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, & steterunt in terminis.

22. Primòque mane surgètes, & orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ econtrà aquas rubra quasi sanguinè.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes. Vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers " Vous boucherez toutes les fontaines; & vous couvrirez de pierres les plus fertiles de tous leurs champs.

20. Le lendemain matin, sur l'heure qu'on a accoutumé d'offrir le sacrifice, les eaux vinrent tout d'un coup le long du chemin d'Edom, & la terre fut réplie d'eaux.

21. Les Moabites ayant appris que ces Rois étoient venus pour les combattre, assemblerent tous ceux qui portoient les armes, & vinrent *tous ensemble* les attendre sur leurs frontieres.

22. Et s'étant levez dès le point du jour dès que les rayons du Soleil brillèrèt sur les eaux, elles leurs parurent rouges comme du sang.

¶ 19. Expl La loy avoit déffé de cela à l'égard de la terre de Chanaan, que les Israélites devoiènt posséder. Mais ceci regarde celle de Moab. De plus c'est Dieu qui parle, qui n'est assujetti à ses loix. *Eftius.*

¶ 20. Voy. Exod. 29. 38. 39. & 40.

¶ Vers 21. Expl. par un effet naturel de la reverboratiõ des rayons du Soleil naissant, & peut être aussi par un effet extraordinaire de quelque trouble que Dieu excita en eux. *Menoch.*

23. & ils s'entredirent : C'est l'épée qui a répandu tant de sang. Les Rois se sont battus l'un contre l'autre, & ils se sont entre-tuez. Moabitez marchez *hardimēt* pour enlever les dépouilles.

24. Ils vinrent donc au camp d'Israël, & les Israélites sortant d'un coup battirent Moabites qui s'enfuirent devant eux.

25. Les victorieux les poursuivant les taillèrent en pièces, détruisirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y vint jetter, bouchèrent toutes les fontaines, abbatirent tous les arbres fruitiers, & ne laissèrent sur pied que les murailles faites de terre. La ville aussi fut investie par les frondeurs, & une partie des murailles fut abbatuë par les pierres qu'on jettoit avec les machines.

26. Alors le Roy de Moab voyant qu'il ne pouvoit plus résister aux ennemis prit avec luy sept cens hommes de guerre pour forcer

23. dixeruntque : Sanguis gladii est : pugnaverunt Reges contra se, & cæsi sunt mutuò : nunc perge ad prædam Moab.

24. Perrexeruntque in castra Israël, portò confurgens Israël, percussit Moab: at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, & percusserunt Moab.

25. & civitates destruxerunt: & omnem agrum optimum, mittentes finguli lapides, repleverunt, & universos fontes aquarum obturaverunt: & omnia ligna fructifera succiderunt, ita ut muriantum fructiles remanerent: & circumdara est civitas à fundibulariis, & magna ex parte percussa.

26. Quod cum vidisset Rex Moab prævaluisse scilicet hostes, nulli secum septingentos viros educentes gladium,

ut irrumperent ad Regem Edom : & non potuerunt.

le quartier du Roi d'Edom, mais ils n'en purent venir à bout.

97. Arripieosque filium suum primogenitum, qui regnaturaus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum : & facta est indignatio magna in Israël, statimque recesserunt ab eo, & reversi sunt in terram suam.

27. Et alors prenant son fils aîné qui devoit regner après lui, il l'offrit en holocauste sur la muraille. Ce que les Israélites ayant vu ils eurent horreur d'une action si barbare. Et s'étant retirez aussi tôt de dessus les terres de Moab, ils s'en retournerent en leur pais.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

§. 3. *Il demeura néanmoins toujours dans les pechez de Iéroboam qui avoit fait pecher Israël.*

Il étoit, selon la remarque d'un Interprète, plus facile au Roi Joram fils d'Achab, d'ôter les statues de Baal que son pere avoit fait faire, que non pas de renverser les veaux d'or, que Jéroboam avoit élevez; parce que le culte prophane de ces veaux d'or étoit établi depuis long-tems parmi les Israélites; au lieu que celui de Baal n'étoit qu'un nouvel établissement parmi eux. C'est pourquoi si l'alliance qu'il avoit avec Josaphat Roi de Juda put peut-être contribuer à renverser ces idoles de Baal, la crainte du peuple & sa propre superstition l'empêchèrent de rien entreprendre contre les

veaux d'or de Iéroboam. Et cependant de quoi lui servoit de détruire une partie des idoles, lorsqu'il conservoit les autres? Il faisoit le plus facile, & négligeoit le plus difficile, qui étoit en même tems le plus important; puisque plus le peuple étoit attaché à cette ancienne superstition, où il avoit commencé la première fois à s'engager dès sa sortie de l'Égypte, plus ce Prince devoit témoigner son zèle contre un abus qui exposoit tout son Royaume à la colére de Dieu. Mais c'est ce qu'on voit encore arriver assez ordinairement parmi les vrais Israélites, qui sont les Chrétiens. On donne à Dieu ce que l'on peut lui donner sans beaucoup de peine & de péril; & on se réserve ou ce qui flatte davantage l'amour propre, ou ce qui pourroit troubler une fausse paix, où l'on trouve son bonheur. On tombe ainsi dans le défaut que Dieu reproche à son peuple par la bouche d'un de ses Prophètes; jusques à quand, leur dit-il, marcherez-vous à droit & à gauche, & boitterez vous des deux côtez? *Vsquequò claudicatis in duas partes?*

2. Reg. 6.  
181. 21.

ÿ. 13. *Je jure par le Seigneur des armées en la presence duquel je suis, que si je ne respectois Josaphat Roi de Juda, je n'aurois pas seulement jetté les yeux sur vous.*

Gregor. Magn. cap. 10. lib. 4. rom. 1. pag. 342. Saint Gregoire Pape fait une excelente réflexion sur la maniere dont ces saints Prophètes parloient aux Rois d'Israël. Car il dit, que se tenant dans un profond anéantissement devant Dieu par l'humilité de l'obéissance qu'ils lui rendoient lors qu'ils reprochoient à ces Rois

qu'à dire ce que saint Augustin témoigne en avoir lui-même éprouvé dans les premiers temps de sa conversion. Combien, disoit-il, " versay je de larmes , lorsque j'entendois " chanter des hymnes & des cantiques à vôtre " loüange étant tout émeu au dedans de moy " par les voix & par l'harmonie toute sainte " de vôtre Eglise : Et en même temps que le " son de ces chants divins frappoit mes oreil " les, vôtre verité se couloit par eux dans mon " cœur. Je me sentoïis aussi tôt comme em " brasé d'une devotion extraordinaire : & fon " dant en larmes , je trouvois toute ma con " solation dans ces larmes mêmes. *Quantum " fleui in hymnis & canticis tuis suave sonantis " Ecclesia vocibus commotus acriter ! Voces illa in " fluebant auribus meis ; & eliquabatur veritas in " cor meum ; ex astuabat inde affectus pietatis , & " surrebans lacrima ; & benè mihi erat cum eis.*



## CHAPITRE IV.

**M**ULIER au-  
tem quæ  
dam de uxoribus  
Prophetarum cla-  
mabat ad Eliseum,  
dicens : Servus tuus  
vir meus mortuus  
est, & tu nostri quia  
servus tuus fuit ti-  
meas Dominum : &  
ecce creditor venit

**I.** **A**LORS une des fem-  
mes des Prophetes  
vint crier à Elisée , & elle  
dit : Mon mari qui étoit  
vostre serviteur est mort , &  
vous sçavez que vostre ser-  
viteur craignoit le Seigneur ;  
& maintenant son creancier  
vient pour prédre mes deux

filz & les rendre ses esclaves.

ut tollat duos filios meos ad servendum sibi.

2. Elisée luy dit: Que voulez-vous que je vous fasse ? Dites-moy, qu'avez-vous dans vôtre maison ? Elle luy répondit: Vôtre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile pour m'en oindre.

2. Cui dixit Eliseus: Quid vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tua? At illa respondit: non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.

3. Elisée luy dit: Allez, empruntez des vos voisins un grand nombre de vaisseaux vuides ;

3. Cui ait: Vade, pete mutuo ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca.

4. & étant rentrée dans vôtre maison, fermez la porte sur vous. Et vous tenant au dedans vous & vos filz, versez de cette huile que vous avez dans tous ces vases, & quand ils seront pleins vous les prendrez.

4. & ingredi, & claude ostium tuum, cum intrinsecus fueris tu, & filii tui: & mitte undè in omnia vasa hæc: & cum plena fuerint, tolles.

5. Cette femme donc alla faire ce qu'Elisée luy avoit dit. Elle ferma la porte sur elle & sur ses enfans, les enfans luy presentoient les vaisseaux, & elle verfoit l'huile dedans.

5. Ivit itaque mulier, & clausit ostium super se, & super filios suos: illi offerrebant vasa, & illa infundebat.

6. Et lorsque tous les vaisseaux furent remplis, elle dit à son filz; Apportez moy

6. Cùmque plena fuissent vasa dixit ad filium suum:

¶ 1. Expl. Parmi les Hebreux on pouvoit vendre les enfans pour les dettes de leurs peres. Voyez *Isai. 5. 1.* & *Mat. 18. 25.*

Rois impies , leur aveuglement , ils se relevoient en même temps par une humble élévation de leur esprit & de leur cœur vers celui dont ils remplissoient le ministère , c'est-à-dire, qu'étant en présence de ces Princes , à qui Dieu les obligeoit de parler si fortement ils se souvenoient qu'ils étoient en la présence de Dieu même , *in cuius conspectu sto*. Et il ajoute , que c'est en cela que consiste la vraye obéissance de ses serviteurs , qu'en toutes les actions extérieures , où ils se trouvent engagés , ils jettent les yeux sur la puissance du Createur qui est présent en tous lieux. *Hæc profectò forma est electa obedientia , ut in omnî quod foris agimus ad potentiam conditoris ubique presentem respiciamus.*

¶. 15. *Faits moy venir un joueur de harpe. Et lors que cet homme chantoit sur sa harpe , la main du Seigneur fut sur Elisée ; & il dit:Voicy ce que dit le Seigneur.*

On est étonné d'abord de ce qu'un si grand Prophete a besoin de cet instrument pour pouvoir connoître la volonté du Seigneur ; & deux raisons différentes semblent causer cet étonnement. La première est que l'on regarde un Prophete comme étant toujours rempli de la lumière de Dieu : Et la seconde qu'on ne voit pas le rapport qu'il peut y avoir d'un instrument , tel que celui de la harpe , avec le don de la prophétie. Mais il faut sçavoir ,

*Esai. in hunc loc.*

*4. Reg. 4.27.*

prophetic; qui est tellement un don gratuit du Seigneur, qu'il ne le communique aux Prophetes même que lors qu'il lui plaît; & en la maniere qu'il lui plaît. Ainsi on peut même regarder cette pensée qu'eut ce saint homme de faire venir un joueur de harpe pour chanter en sa presence, comme une inspiration de Dieu, qui vouloit ainsi peut-être humilier Elifée, en faisant voir à tout le monde, qu'il ne dépendoit pas de lui de prophétiser quand il vouloit, mais de la seule volonté de son divin Maître.

Quant à l'instrument qu'il fit apporter, on peut bien se souvenir, qu'au tems de Saül le premier Roi d'Israël, lorsque ce Prince étoit agitée par l'esprit malin, l'on chercha un homme qui sçeut jouer de la harpe; que David fut choisi pour ce sujet; & que toutes les fois qu'il la touchoit de sa main, l'esprit malin se retiroit de Saül; comme si l'Esprit de Dieu l'en eût chassé dans l'instant. Mais d'ailleurs, comme la harpe servoit ordinairement pour les chants sacrez, tels qu'étoient les psalmes & les cantiques, ces chants paroissent fort propres pour exciter dans les Prophetes, l'Esprit de Dieu, ou plutôt pour les exciter eux-mêmes à élever leur esprit à Dieu par ces sortes de ravissemens ou de saints transports, dans lesquels sortant comme hors d'eux-mêmes, ils jouissoient durant quelque temps, pour le dire ainsi, de la lumiere ineffable du Createur qui les éclairoit dans ce moment. Et pour juger des effets que pouvoient produire dans les Prophetes le son de ces instrumens & l'harmonie de ces chants sacrez, on n'a

1. Reg.  
16 17  
6 22.

15. Præcepit itaque ut vocaret eam. quæ cum vocata fuisset, & stetit ante ostium,

16. dixit ad eam: In tempore isto. & in hac eadem hora, si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit: Noli quæso dominè mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.

17. Et concepit mulier, & peperit filium in tempore, & in hora eadem, quæ dixerat Elizeus.

18. Crevit autem puer. Et cum esset quædam dies & egressus isset ad patrem suum, ad meliores.

19. ait patri suo: Caput meum doleo. caput meum doleo. At ille dixit puero: Tolle, & duc eum ad matrem suam.

20. Qui cum tulisset, & duxisset

15. Elizée donc commanda à Giezi de faire venir cette femme; & étant venuë elle, se tenoit devant la porte.

16. Elizée lui dit: Dans un an en ce même temps & à cette même heure si Dieu vous conserve en vie, vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle lui répondit: Non mô seigneur, non homme de Dieu, ne trompez pas je vous prie vôtre servante.

17. Cette femme conçut ensuite, & elle enfanta un fils, au même tems & à la même heure qu'Elizée lui avoit dit.

18. L'enfant crut, & étant un jour allé trouver son pere qui étoit avec les meilleurs,

19. il lui dit: La teste me fait mal, la teste me fait mal. Son pere dit à un de ses serviteurs: Prenez cet enfant & menez le à sa mere.

20. Il le prit & le porta à sa mere; & elle l'ayant

\* 15. expl. par respect & par retenue. *synopsis.*  
 \* 16. expl. Elle ne pouvoit le croire; & elle craignoit que ce ne fût plus par affection, que par un esprit de prophétie, qu'il lui parloit: *Synopsis.*

tenu sur ses genoux jusqu'à  
midy, il mourut.

eum ad matrem  
suam , posuit eum  
illa super genua sua  
usque ad meridiem,  
& mortuus est.

21. Elle monta ensuite à la  
chambre de l'homme de Dieu,  
& elle mit l'enfant sur son  
lit , & ayant fermé la porte  
elle vint trouver son mari,

21. Ascendit au-  
tem , & collocavit  
eum super lectulum  
hominis Dei , &  
clausit ostium , &  
egressa ,

22. & lui dit : Envoyez  
avec moi , je vous prie , un  
de vos serviteurs, & je pren-  
drai l'ânesse pour courir jus-  
qu'à l'homme de Dieu , &  
m'en revenir.

22. vocavit virum  
suum , & ait : Mitte  
mecum obsecro,  
unum de pueris , &  
asinam. ut excurram  
usque ad hominem  
Dei, & revertar.

23. Son mari lui répon-  
dit. D'où vient que vous  
l'allez trouver ? Ce n'est  
point aujourd'hui le pre-  
mier jour du mois, ni un jour  
de Sabat. Elle lui répondit:  
Je suis bien aise d'y aller.

23. Qui ait illi:  
Quam ob causam  
vadis ad eum ? ho-  
die non sunt Ca-  
lendæ , neque Sab-  
batarum Quæ res-  
pondit : Vadam.

24. Elle fit donc seller  
l'ânesse & dit à son servi-  
teur : Menez moi en dili-  
gence ; que rien ne m'arrête  
dans mon voyage , & faites  
tout ce que je vous ordon-  
ne.

24. Scriverique asi-  
nam , & præcepit  
puero : Mina, & pro-  
pera , ne mihi mo-  
ram facias in eun-  
do : & hoc age quod  
præcipio tibi.

25. S'étant donc mise en  
chemin , elle vint trouver  
l'homme de Dieu sur la

25. Profecta est  
igitur , & venit ad  
virum Dei in mon-

Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit : Non habeo. Streritque oleum.

7. Venit autem illa, & indicavit homini Dei. Et ille, Vade, inquit, vende oleum, & redde creditori tuo: tu autem, & filii tui vivite de reliquo.

8. Facta est autem quædam dies, & transibat Eliseus per Sunam : erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem : cumque frequenter inde transiret, dicebat ad eum ut comederet panem.

9. Quæ dixit ad virum suum : Animadverto quod vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter.

10. Faciamus ergo ei cœnaculum parvum, & ponamus ei in eo lectulum, & mensam, & sellam, & candelabrum, ut cum venerit ad nos maneat ibi.

encore un vaisseau; il luy répondit : Je n'en ay point ; & l'huile s'arrêta.

7. Cette femme alla dire tout ceci à l'homme de Dieu, qui luy dit : Allez, vendez cette huile, rendez à vôtre creancier ce qui luy est dû ; & vous & vos fils, vous vivrez du reste.

8. Un jour Elisée passoit par Sunam, & une femme " fort considerable le retint par force " pour manger ; & passant souvent par là, il alloit loger chez elle, pour y manger.

9. Alors cette femme dit à son mari : Je voy que cet homme qui passe souvent chez nous est un homme de Dieu, & un saint.

10. Faisons luy donc faire une petite chambre & mettons y un petit lit, une table, un siege & un chandelier, afin que lors qu'il nous viendra voir, il demeure là.

¶ 8. Lettr. grande. Expl ou par sa naissance, ou par son bien Var. *ibid.* Hebr Vit retinuit. Le força de découvrir, comme Lydie. força S. Paul. Act. 16. 14.

11. Un jour donc Elisée étant venu à Sunam, il alla loger en cette chambre & y reposa.

12. Il dit ensuite à Giezi son serviteur : Faites venir cette Sunamîte. Giezi l'ayant fait venir & elle se tenant devant luy.

13. Il dit à son serviteur : Dites luy de ma part : Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services, que voulez-vous donc que je fasse pour vous ? Avez-vous quelque affaire, & voulez-vous que je parle pour vous au Roy ou au General de ses armées ? Elle lui répondit : Je demeure ici en paix au milieu de mon peuple.

14. Elisée dit à Giezi : Que veut-elle donc que je fasse pour elle ? Giezi lui répondit : Il n'est pas besoin de le lui demander. Car elle n'a point de fils, & son mari est déjà vieux.

11. Facta est ergo dies quaedam, & veniens divertit in coenaculum, & requievit sibi.

12. Dixitque ad Giezi puerum suum: Voca Sunamitidem istam. Qui cum vocasset eam, & illa steteret coram eo.

13. dixit ad puerum suum: Loquere ad eam: Ecce sedulo in omnibus ministrasti nobis, quid vis ut faciam tibi? nunquid habes negotium, & vis ut loquar Regi, sive principi militiarum? Quae respondit: In medio populi mei habito.

14. Et ait: Quid ergo vult faciam ei? Dixitque Giezi: Ne quaeras: filium enim non habet, & vir ejus senex est.

¶ 12. Expl. ce qui est dit ensuite semble marquer qu'elle n'étoit que devant la porte.

¶ 13. Expl. Elisée s'estoit acquis du credit aupres d'eux par le secours miraculeux qu'il leur procura dans la guerre contre les Moabites. Et ce n'est pas une chose indigne d'un Prophete ou d'un Evêque de recommander aux Princes des pauvres personnes. *Synops. Critic. Ibid. Aur.* je demeure ici avec mes parens. *Expl.* qui peuvent m'aider dans mes affaires si j'en ay. *Var* ou je vis en paix & j'évite d'avoir différend avec per-  
*sons Theod. Vers. 14. Expl.* Cette femme étoit stérile. *aug.*

se, & super puerum : & oravit ad Dominum.

34. Et ascendit, & incubuit super puerum : posuitque os suum super os ejus, & oculos suos super oculos ejus, & manus suas super manus ejus : & incurvavit se super eum, & calefacta est caro pueri.

35. At ille reversus, deambulavit in domo, semel huc atque illuc : & ascendit, & incubuit super eum : & oscitavit puer septies, aperuitque oculos.

36. At ille vocavit Giezi, & dixit ei : Voca Sunamiticem hanc. Quæ vocata, ingressa est ad eum. Qui ait : Tolle filium tuum.

37. Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit super terram : tulitque filium suum, & egressa est.

38. & Eliseus reversus est in Galgala. Erat autem famis in

34. Apres cela il monta sur le lit & se coucha sur l'enfant. Il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, & ses mains sur ses mains, & il se courba sur l'enfant, & la chair de l'enfant fut échauffée.

35. Et étant descendu de dessus le lit, il se promena & fit deux tours de chambre. Il remonta encore, sur le lit & se coucha sur l'enfant. Alors l'enfant bailla " sept fois, & il ouvrit les yeux.

36. Elisée ensuite appella Giezi, & luy dit : Faites venir cette Sunamite. Elle vint aussi tôt, & elle entra dans la chambre. Elisée luy dit : Emportez vôtre fils.

37. Cette femme s'approcha de luy & se jeta à ses pieds & elle adora sur la terre, & ayant pris son fils elle s'en alla.

38. & Elisée retourna à Galgala. Or il y avoit une famine en ce pais là, & les

enfans des Prophetes demouroët avec Elisée. Il dit donc à l'un de ses serviteurs, Prenez un grand pot, & preparez à manger pour les enfans des Prophetes.

terra, & filii Prophetarũ habitabant coram eo : dixitque uni de pueris suos : Pone ollam grandem & oque pulmentum filiis Prophetarum.

39. Et l'un d'eux étant sorti dehors pour cueillir des herbes des champs, ils trouva comme une vigne sauvage, & il en cueillit des coloquintes sauvages plein son manteau. Etant revenu il les couppa par morceaux & les mit cuire dans le pot, car il ne sçavoit ce que c'étoit.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes : invenitque quasi vitem silvestrem, & collegit ex ea colocynthidas agri, & implevit pallium suum, & reversus concidit in ollam pulmenti : nesciebat enim quid esset.

40. Ils servirent ensuite à manger aux disciples d'Elisée, & en ayant goûté, ils s'écrierent: Homme de Dieu, un oïson mortel est dans ce pot, & ils n'en purent manger.

40. Infuderunt ergo sociis : ut comederent : cùmque gustasset de coctione, clamaverunt dicentes : Mors in olla vir Dei. Et non poterunt comedere.

41. Elisée leur dit: Apportez moy de la farine. Ils lui en apporterent: il la mit dans le pot, & il leur dit : Servez-en maintenât à tout le monde, afin que chacun en mäge

41. At ille, Afferte, inquit, farinam. Cùmque tulissent, misit in ollam, & ait : Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit ampliùs

¶ 39. Expl. une herbe qui ressembloit à une vigne sauvage. *Var.*

¶ 40. *Lettr.* sociis. *ibid.* *Lettr.* La mort est dans ce pot.

tem Carmeli : cum-  
que vidisset eam vir  
Dei è contra, ait ad  
Giezi puerum suum:  
Ecce Sunamitis illa,

montagne du Carmel; &  
l'homme de Dieu l'ayant  
apperçue qui venoit à lui,  
il dit à Giezi son serviteur:  
Voilà cette Sunamite.

26. Vade ergo in  
occursum ejus, &  
dic ei: Rectene agi-  
tur circa te, & circa  
virum tuum, & cir-  
ca filiū tuum? Quæ  
respondit: Rectè.

26. Allez au devant d'elle  
& dites lui: Tout va-t-il bien  
chez vous; vous & vôtre  
mari & vôtre fils se portent-  
ils bien? & elle lui répondit:  
Tout est bien.

27. Cumque ve-  
nisset ad virum Dei  
in montem, apprehen-  
dit pedes eius:  
& accessit Giezi ut  
moveret eam. Et  
ait homo Dei: Di-  
mitte illam: anima  
enim ejus in amari-  
tudine est, & Domi-  
nus celavit à me, &  
non indicavit mihi.

27. Et étant venu trouver  
l'homme de Dieu sur la  
montagne, elle se jeta à ses  
pieds, & Giezi s'approcha  
d'elle pour la retirer. Mais  
l'homme de Dieu lui dit:  
Laissez-là; son ame est dans  
l'amertume, & le Seigneur  
me l'a caché, & ne me la  
point fait connoître.

28. Quæ dixit  
illi: Nunquid peti-  
vi filium à domino  
meo? nunquid non  
dixi tibi: Ne illudas-  
me?

28. Alors cette femme lui  
dit: Vous ay-je demandé un  
fils, mon Seigneur: Ne vous  
ai-je pas dit: Ne me trom-  
pez point?

29. Et ille ait ad

29. Elisée dit à Giezi:

ψ. 26. *Hebr.* Est ne pax tibi?

*Ibid. Expl.* Il peut y avoir en cela quelque chose con-  
tre la sincérité. Son intention étoit que rien ne l'empê-  
chât de parler à Elisée même.

ψ 27. *Expl.* Cela nous fait voir, que les Prophetes ne  
connoissoient pas toutes choses, mais celles là seule-  
ment qu'il plaisoit à l'Esprit de Dieu de leur decouvrir.  
*Theodor.*

Ceignez vos reins : prenez mon bâton à vôtre main, & allez-vous en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point, & si quelqu'un vous saluë ne luy répondez point", & mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mere de l'enfant dit à Elisée. Je vous jure par le Seigneur & par vôtre vie, que je ne vous quitterai point. Il alla donc avec elle, & il la suivit.

31. Cependant Giezi étoit allé devant eux, & il avoit mis le bâton d'Elisée sur le visage de l'enfant. Mais ni la parole ni le sentiment ne lui estoient point revenu. Il retourna au devant de son maître, & lui vint dire: L'enfant n'est point ressuscité.

32. Elisée entra ensuite dans la maison, & il trouva l'enfant mort : couché sur son lit.

33. Il ferma aussi tôt la porte sur lui, & sur l'enfant,

Giezi: Accinge lumbos tuos; & tolle baculum meum in manu tua, & vade. Si occurrerit tibi homo. non salutes eum: & si salaverit te quispiam, non respondeas illi: & pones baculū meum super faciem pueri.

30. Porro mater pueri ait: Vivit Dominus, & vivit animatus, non dimittā te. Surrexit ergo, & secutus est eam.

31. Giezi autem præcesserat ante eos, & posuerat baculum super faciem pueri, & non erat vox neque sensus: reversusque est in occursum ejus, & nunciavit ei dicens: Non surrexit puer.

32. Ingressus est ergo Eliseus domū, & ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus:

33. Ingressusque clausit ostium super

¶ 29. C'est une façon de parler pour lui marquer qu'il ne s'arresta point, mais qu'il usa de diligence. *Synops.*

tant la vie, soit après la mort. Ainsi ce que cette femme dit à Elizée, nous marque, ou qu'il lui restoit un peu d'huile pour servir à cet usage, ou qu'il lui en restoit très peu, & autant qu'il en falloit pour s'oindre le corps. Les saints Peres qui ont regardé Elisée comme la figure de Jesus-Christ; en sorte que saint Augustin ne craint pas de dire que c'est avec une entière assurance qu'il représente ce Prophete comme une image du Sauveur. *Santum Elizeum confidenter & securè asserimus Salvatoris nostri imaginem prætulisse;* nous obligent en même tems de regarder cette femme qui crie vers lui dans son besoin, comme étant aussi l'image de son Eglise, qui est la mere, dit un saint Pape, de deux enfans, c'est-à-dire & des Juifs & des Gentils. Et ce que l'on vient de dire de la cause pour laquelle le mari de cette femme s'étoit endetté, ne doit point être un obstacle à ce que Saint Augustin nous va représenter; puis qu'outre que ce que l'on a rapporté est proprement une conjecture des Auteurs, quand il seroit véritablement autorisé par les livres saints, on sçait assez que ni les comparaisons, ni les figures ne sont jamais justes en tout point, & qu'il suffit que le principal se rapporte à la vérité qui est figurée. Cette veuve donc, dit saint Augustin, c'est-à-dire l'Eglise même, s'étoit endetté, non d'une dette ordinaire, qui ne regarde que de l'argent, mais d'une dette beaucoup plus terrible, qui étoit celle de ses péchez. Et celui à qui elle s'étoit engagée par tant de crimes, étoit un créancier inexorable, c'est-à-dire le demon mé-

*Augusti:  
de rep.  
serm.  
10m. 10.  
p. 359.  
Gregor.  
Magn.  
in Exo.  
lib. 1.  
ham. 3.  
10m. 2.  
p. 1058.*

me, selon cette declaration d'un Prophete :  
*Vous avez été vendus à cause de vos pechez.*

*Isai. c.  
 50. 1.*

Voyons donc, ajoute le même Saint, comment cette veuve a pû être délivrée de l'esclavage. C'a été par l'accroissement de l'huile, c'est-à-dire de la charité & de la miséricorde. La cupidité avoit crû, & la charité s'étoit éteinte. Cette même charité s'est rallumée, & l'iniquité a été détruite. Jesus-Christ le véritable Elisée est venu, & la veuve qui est l'Eglise, a été entièrement dégagée de la dette de ses crimes par l'accroissement de l'huile, c'est à-dire par le don divin de sa grace & de l'onction ineffable de sa charité si miséricordieuse. Ces voisins à qui Elizée lui ordonne d'emprunter des vases, sont proprement les Gentils, & les vases qu'elle emprunte sont vuides, afin qu'ils méritent d'être réplis de l'huile de cette divine miséricorde, parce que toutes les nations avâit que de recevoir le don de grace étoient vuides, n'ayant ni la foi, ni la charité, ni aucunes bonnes œuvres. Considérez donc, mes tres chers frères, que tant que la veuve n'eut de l'huile que dans son propre vaisseau, elle n'en avoit point assez ni pour elle même, ni pour le payement de sa dette, & c'est une grande vérité qui nous est marquée, car celui qui n'aime que lui seul ne se suffit point à soi même, & n'est point capable de satisfaire pour ses pechez. Mais lors qu'il comence à répandre l'huile de la charité dans tous les vases de ses voisins, il devient capable de se suffire à soi même, & de s'acquitter entièrement de ses dettes. Car c'est la nature de l'amour saint & de la vraie charité, de  
 s'aug

quidquam amaritudinis in ulla.

41. Vir autem quidam venit de Baalsalifa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaccos, & frumentum novum in pera sua. At ille dixit: Da populo, ut comedat.

43. Responditque ei minister ejus: Quantum est hoc, ut apponam cœtum viris? Rursumque ille ait: Da populo, ut comedat: hæc enim dicit Dominus: Comedent, & supererit.

44. Posuit itaque coram eis: qui comederunt, & superfuit juxta verbum Domini.

& il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot.

42. Et il vint un homme de Baalsalifa qui portoit à l'homme de Dieu des pains des prémices, vingt pains d'orge, & du froment nouveau dans sa besace. Elisée dit à son serviteur: Donnez ces pains à manger au peuple.

43. Son serviteur luy répondit: Qu'est ce que cela pour servir à cent personnes? Il reedit encore, donnez ce pain à manger au peuple. Car voici ce que dit le Seigneur: Ils mangeront & il y en aura de reste.

44. Il servit donc ces pains devant ces personnes qui en mangerent & il y en eut de reste selon la parole du Seigneur.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

7. 1. **M**ON mari qui étoit vostre serviteur est mort, & maintenant son creancier vient pour prendre mes deux fils, &c.

Plusieurs croient que cet homme dont il est parlé, ici, étoit Abdias Intendant d'Achab, qui

*Theod. in hunc locum.*

*Synopf.* **cacha dans les cavernes cent Prophetes pour**  
*Critic.* les sauver de la fureur de Jezabel, & qui avoit  
*Tirint.* soin de les nourrir. Et ils témoignent que ce fut même cette charité qu'il exerça à l'égard de ces Prophetes, qui l'endetta; ce qui donne lieu d'admirer encore plus la genereuse liberalité d'un Officier de la Cour, qui non-seulement n'apprehenda point la fureur d'une Princesse aussi cruelle & aussi impie qu'étoit Jezabel; mais qui même ne craignoit pas de reduire sa famille dans la dernière necessité, pour soulager celle de tant de Prophetes. Dieu ne voulut pas que sa charité fut sans recompense, & lorsqu'il fut mort, la veuve étant poursuivie par son creancier, qui vouloit, en paiement de sa dette prendre ses deux fils pour ses esclaves, selon qu'il se pratiquoit alors, Dieu luy inspira de venir trouver Elisée, pour luy demander du secours dans un besoin si pressant. Alors ce grand serviteur de Dieu, qui pouvoit luy dire, *Aff. 3. 6.* comme S. Pierre; *Je n'ay ni or ni argent*, trouva néanmoins dans le tresor de sa charité de quoy luy donner, & en quelque sorte plus abondamment que s'il n'avoit été riche que des biens du monde; puisqu'il tint à elle seule, & non pas à luy; qu'elle ne reçût beaucoup davantage.

*ψ. 3. 4. &c.* *Elizée luy dit: Empruntez de vos voisins un grand nombre de vaisseaux vuides, & étant rentrée dans votre maison, fermez la porte sur vous, & versez de cet huile que vous avez dans tous ces vases, &c.*

*Synopf.* C'étoit assez la coûtume en ces temps là de  
*Critic.* se servir d'huile pour oindre le corps, soit du-

s'augmenter en se donnant, & de croître en soi d'autant plus, qu'elle se répand davantage sur les autres. Le pain de la charité n'est pas comme celui qui nourrit le corps. Donnez-le à cent personnes différentes, il vous demeure entier; *Panem caritatis si dederis centum hominibus, integer manet.*

v. 6. Elle dit à son fils : Apportez moi encore un vaisseau. Il lui répondit, Il n'y en a plus, & l'huile s'arrêta.

On a déjà dit qu'il ne tint qu'à cette femme de recevoir une plus grande abondance de cette huile, puisqu'Elisée l'avoit avertie d'emprunter le plus de vaisseaux qu'elle pourroit, & que la source du miracle ne se fût point arrêtée tant qu'elle auroit eu des vases pour recevoir ce qu'il lui donnoit gratuitement. On ne sauroit admirer assez dans cette figure la magnificence de Dieu à l'égard des hommes, puisqu'il semble ne leur demander qu'une chose très facile pour les remplir de ses dons : Qu'ils aient soin de lui présenter seulement un cœur vuide & d'eux mêmes & des creatures; & la source de cette sanction sainte de la grace & de son Esprit capable de les racheter de tous leurs pechez, & de les nourrir divinement, ne cessera point de couler au fond de leurs cœurs. Que si elles viêt à s'arrêter, c'est une marque qu'ils ne sont plus du nombre de ceux dont parle la sainte Vierge lorsqu'elle s'écrie, *que Dieu remplit de ses biens ceux qui en sont affamez*. Ils sont donc pleins de quelque autre chose, dont la plénitude leur a ôté cette faim si nécessaire pour pouvoir être rassasiez de la divine justice. Saint

Luc. 11.

53.

August.  
Ibid. ut  
suprà.

Augustin étend encore cette vérité en l'expliquant de l'exercice de la charité envers le prochain. Ses paroles sont très remarquables. La charité, dit ce saint, s'augmente, tant qu'elle se communique. Tous les hommes sont des vases de la charité. Si nous désirons que l'huile de la charité nous remplisse avec abondance, nous devons aimer, non pas seulement les bons, mais les méchants mêmes. Nous devons aimer les bons, parce qu'ils sont bons, & les méchants, afin qu'ils cessent d'être méchants. Car l'huile de la charité de cette vertu qu'elle redonne aux bons encore meilleurs, & qu'elle retire aux méchants des ténèbres de leurs péchez, en les ramenant à la lumière de la vérité, Quand à ce que l'Écriture dit, ajoute ce Père, que cette veuve ferma la porte de sa maison, lorsqu'elle voulut répandre l'huile dans les vases dont on a parlé, cela nous marque que nous ne devons aussi faire l'aumône qu'après que la porte de notre cœur a été fermée; c'est à dire, que chacun de nous la doit faire uniquement pour l'amour de Dieu; non pour en être loué par les hommes, mais pour mériter que Dieu nous fasse miséricorde. Car celui qui fait l'aumône pour être loué, à la porte de son cœur toute ouverte, lors qu'il la fait. Mais celui qui envisage seulement dans les bonnes œuvres de la vie éternelle & le pardon de ses péchez, tient la porte de son cœur fermée, lors même qu'il s'acquie publiquement de ses bonnes œuvres, parce qu'il y cherche, non ce qui paroît, mais ce qui ne paroît pas.

¶. 21. Elle monta ensuite à la chambre de

*l'homme de Dieu & mit l'enfant sur son lit ; & ayant fermé la porte , elle vint trouver son mari ;*

Les Interprètes témoignent que cette femme ne desespérant pas qu'Elisée ne pût bien ressusciter son fils ; comme Elle avoit ressuscité celui de la veuve de Sarepta ; le mit sur son lit ; soit qu'elle espérait que l'attouchement du lit même d'un si saint homme pourroit luy servir ; soit afin que ce Prophète qu'elle avoit dessein de faire venir , le trouvant ainsi couché sur son lit , fût ému de compassion , & plus porté à prier pour luy ; soit enfin qu'elle voulût seulement tenir son enfant caché jusqu'à ce qu'elle eût parlé au Prophète. Ils ajoutent , qu'elle put encore avoir différents motifs en fermant la porte de cette chambre ; qui furent , ou d'empêcher que la chose n'éclatât ; ce qui auroit accablé d'affliction son mari ; & même exposé le nom de Dieu aux saillies & aux blâphèmes des impies ; ou de peur que son mari en s'opposant à son départ ne devint par son incredulité un obstacle à la résurrection de son fils ; ou que l'on n'ensevelit son corps durant son absence. Elle pouvoit bien sans doute avoir ces motifs différents. Et l'on ne scauroit assez admirer combien la demeure passagère de ce saint Prophète chez cette femme avoit contribué à faire croître sa foy ; puisque celle qui auparavant avoit eu peine à le croire lorsqu'il luy avoit promis un fils ne craint pas présentement de s'affirmer en quelque sorte qu'il le pourra bien ressusciter après la mort , & qu'elle

*Syn Ps-  
Critic.*

use pour cela de toutes les précautions que luy suggéra sans doute le S. Esprit. Que cet exemple est édifiant & en même temps plein d'instruction pour nous? Car si la présence d'Elisée, qui étoit comme le fait voir saint Augustin la figure de Jesus Christ, est devenue si efficace pour le salut de cette femme, combien la présence du Sauveur même & sa demeure non passagère, mais fixe, au fonds de nos cœurs par la communication réelle de son corps & de son esprit, doit elle y produire des effets sans comparaison plus divins? & si une femme Juive a pu espérer qu'un homme mortel luy procureroit la grace de la resurrection de son fils, après avoir procuré la naissance à ce même fils par la vertu de sa foy, qui sont les pécheurs parmi les Chrétiens qui pourroient desespérer qu'un Dieu homme ressuscité pour sauver les hommes, n'ait le pouvoir de donner une vie nouvelle à leurs ames, pourveu qu'ils soient dans les mêmes dispositions où a été cette femme Sunamite, qu'ils fassent comme elle, toutes les démarches qu'ils doivent faire pour leur salut, & qu'ils employent tous les moyens qu'une sagesse vrayment Chrétienne leur doit inspirer?

†. 23. *Ce n'est point aujourd'hui le premier jour du mois, ni le jour du Sabbat.*

*Menc.  
Synops.  
Critic.*

En ces jours de fêtes les Juifs s'assembloient dans leur Synagogue, ou alloient trouver les Prophètes & les docteurs de la loy pour les consulter & pour entendre la parole de Dieu. Mais comme il paroît par Adrichome que la ville de Sunam étoit éloignée de huit ou neuf

heures de chemin du mont Carmel, où demouroit Elisée, & que la loi ne permettoit point qu'on fit le jour du Sabbat un si long chemin, il semble selon la remarque des Interprètes, que l'Écriture met ici le jour pour la veille du Sabbat.

*v. 29. Elisée dit à Giezi ; Caignez vos reins prenez mon bâton, a votre main & allez vous- en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point, & si quelqu'un vous salue, ne lui répondez point, & mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.*

Un ancien Pere témoigne, que la raison pour laquelle le Prophète deffendit à Giezi de s'arrêter à qui que ce fût, ni de saluer personne dans le chemin, étoit qu'il le connoissoit pour un homme vain, qui se seroit fait un honneur de dire à ceux qu'il eût rencontrés, le sujet qui l'obligeoit de s'en aller à Sunam; & que rien n'est opposé au don des miracles, comme cette vaine gloire. S. Ambroise néanmoins & saint Augustin avec plusieurs Interprètes n'entendent point autre chose par cette deffense d'Elisée, qu'un ordre qu'il lui donnoit de se hâter, sans s'amuser à discourir inutilement dans le chemin avec ceux qu'il rencontreroit. Ce qui a rapport avec ce que Iesus-Christ ordonna depuis à ses Disciples, en les en voyant travailler à la conversion des peuples, lors qu'il leur dit, de ne saluer aussi personne dans le chemin. Car ce n'est pas le dessein de Dieu, de rendre ses serviteurs incivils & indifférens envers leurs freres; puis qu'il les oblige dans l'Évangile de saluer même leurs ennemis

*Theod. 4. Reg. 2<sup>o</sup>. 17.*

*Ambroise in Luc. 6. 10. tom. 3. pag. 137.*

*August. tom. 10. ser. 267. de tem. p. 360.*

*Synopsse Critic. Luc. 104*

Matth.  
cap. 5.  
47.

Mais il veut par là seulement, comme le dit saint Ambroise, leur faire entendre, que lorsqu'ils sont appliquez à exécuter ses ordres, ils le doivent faire avec ardeur, n'ayant dans l'esprit & dans le cœur que l'affaire unique qu'il demande d'eux, sans s'arrêter à s'entretenir vainement avec les hommes. Quant au bâton qu'Elisée envoya par son serviteur, nous devons le regarder comme le manteau d'Elie, ou comme la verge de Moïse, qui avoient servi à faire de grands miracles; Dieu employant ordinairement quelques instrumens extérieurs pour opérer ses prodiges, & voulant par là comme frapper davantage les sens des hommes, & leur faire concevoir, que c'est au mérite & à la personne de ceux à qui appartiennent ces instrumens, qu'il luy a plu d'attacher des effets miraculeux de sa puissance. Elisée donc peut bien croire, que le bâton dont il se servoit, étant appliqué sur l'enfant mort, pourroit le ressusciter sans qu'il fût luy-même obligé d'aller en personne pour opérer un si grand miracle, quoy que saint Augustin semble témoigner, qu'il sçavoit ce qu'il faisoit. Mais, comme on a vû déjà, que les Prophètes ne connoissoient que ce qu'il plaît à Dieu de leur découvrir, peut être que Dieu ne luy fit pas connoître d'abord ce qui devoit arriver.

August.  
de verb.  
Apostol.  
Jerm. 11.  
rom. 10.  
p. 115.

v. 30. Mais la mère de l'enfant dit à Elisée; Je vous jure par le Seigneur, que je ne vous quitteray point. Il alla donc avec elle.

Cette femme, selon la remarque d'un Interprète, ne crut point que le serviteur d'Elisée

est le pouvoir même avec le bâton de son  
 saint Maître, de ressusciter son fils. Et Dieu  
 se servit de sa voix de des instances qu'elle fit  
 à Elifée, pour l'obliger de partir lui-même,  
 cachant sous les voiles de cette conduite ex-  
 traordinaire humaine des vérités importantes  
 que nous verrons dans la suite.

*Et il se fit un Bœuf de pendance. Gibeon étoit allé de-  
 vant lui, et il avoit mis le bâton d'Elifée sur  
 le visage de l'enfant. Mais ni la parole, ni le  
 sentiment, ne lui venoit point revenues. Elifée  
 entra brusquement dans la maison. Il ferma aussi de  
 la porte, et lui prit le Seigneur. Après  
 cela il marcha sur le visage de l'enfant.  
 Et mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur  
 ses yeux.*

La seule lecture de toutes les circonstances  
 de cette histoire se particularise, imprime  
 d'abord nécessairement l'idée de quelque mys-  
 tère. Et l'on ne peut point se persuader, ni  
 que Dieu ait inspiré à ce saint Prophète d'en  
 user d'une manière si extraordinaire pour res-  
 susciter un enfant, ni qu'il ait voulu que toutes  
 ces particularités ayant été marquées dans son  
 Écriture, simplement pour faire connoître aux  
 hommes que le fils d'une femme de la ville de  
 Sunan recouvrera la vie, après être mort. L'on  
 peut dire même que si l'envisageant cette histoi-  
 re que selon la terre, on est moins frappé  
 de la toute puissance du Createur, lors qu'il  
 employe des moyens si bas & si petits en ap-  
 arence pour produire la résurrection d'un en-  
 fant, que si par la seule voix de son Prophé-  
 te, il l'ont retiré en un instant d'entre les

bras de la mort, comme il lui étoit certainement tres-facile. C'est ce qui oblige aussi les Interprètes, quoique scrupuleusement attachez, comme l'on sçait à la lettre, dont ils ne s'écartent que le moins qu'ils peuvent, à reconnoître, que l'histoire de cette résurrection, bien que véritable en elle même, a été toute mystérieuse. Et l'on peut bien affirmer, qu'en cela même la grandeur de l'esprit de Dieu paroît davantage, lorsque sous la vérité d'une histoire tres-reelle, il a renfermé visiblement les plus grand de tous les mysteres, qui est celui de l'incarnation, & de la redemption des hommes.

Voici la maniere dont saint Augustin, le plus éclairé d'entre les Pere, nous représente cette vérité. Cette femme de Sunam, dit-il, étoit sterile; mais par la vertu de la priere d'Elisée, elle devint mere & eut un fils. L'Eglise de même qui étoit sterile avant la venue de Jesus-Christ, a enfanté des puis son avènement le peuple Chrétien. Ce fils de la Sunamite étoit mort durant l'absence d'Elisée; & le peuple des Gentils étoit mort aussi par ses pechez, avant que le Fils de Dieu se fût rendu present parmi eux. Elisée descend de la montagne; & l'enfant de cette veuve est rétabli dans la vie. Jesus-Christ descend du ciel; le peuple des Gentils, qui est l'enfant de l'Eglise, est ressuscité. Mais voyons de quelle sorte cela se passa. Le bien heureux Elisée donne son bâton à son serviteur. Et ce serviteur s'en va mettre ce bâton sur le visage de l'enfant mort, mais la mort ne ref-

*Synopsis  
Critic.*

*August  
de comp.  
ser 207.  
som. 10.  
p. 260.  
Idem de  
verb  
Ap ser.  
11. Ibid.  
p 11.  
Idem.  
cont.  
Faust  
lib 12.  
cap 35.  
som 73.  
pag 11.*

EXPLICATION DU CHAP. IV. 525

fuscita point. Ce serviteur d'Elisée portoit  
 la figure de Moïse. Car Dieu envoya Moïse  
 avec une verge ou un bâton en Egypte. Mais  
 cette verge ou ce bâton de Moïse, qui pue  
 bien affliger l'Egypte par plusieurs plaies diffé-  
 rentes ne pût point la résusciter en la delivran-  
 ce du peché originel ou actuel. Car, comme parle  
 l'Apôtre, *de loins conduit personne à une par-  
 faite justice.* Il étoit donc nécessaire que celui  
 qui avoit envoyé le bâton descédit lui même.  
 Le bâton sans Elisée, n'avoit aucune vertu;  
 parce que la croix sans Jesus-Christ n'avoit  
 point non plus aucun pouvoir : Ainsi ce  
 Prophète étant venu, monte sur le lit, & se  
 couche sur l'enfant, *mettant ses yeux sur ses  
 yeux, ses mains sur ses mains*, pour le pou-  
 voir ressusciter. Voyez, mes freres, ajoûte ce  
 Saint, combien cet homme, arrivé à la ple-  
 nitude d'un âge parfait se retressit pour  
 ajuster tous les membres à ceux d'un enfant  
 qui étoit mort & couché, & considérez dans  
 ce que fait Elisée à l'égard de cet enfant la  
 figure de ce que Jesus-Christ même a ac-  
 compli à l'égard de toute la nature humaine.  
 Ecoutez l'Apôtre qui dit du Sauveur ; *Qu'il  
 s'est rabaisé lui-même se rendant obéissant jus-  
 qu'à la mort.* Parce que nous étions petits,  
 il s'est fait lui-même petit. Parce que nous  
 étions morts & couchés par terre, ce Medecin  
 charitable s'est rabaisé jusqu'à nous ; nul ne  
 pouvant effectivement relever un homme qui  
 est abbatu, s'il ne veu auparavant se pen-  
 cher & s'abbaisser jusqu'à lui. Quant à ce  
 qui est marqué, que l'enfant bailla sept

Hebr.  
 cap. 7.  
 v. 19.

Philip.  
 2.8.

20. fois , cela nous figure des dons du Saint-  
 21. Esprit, qui ont été confitez aux hommes par  
 22. le mérite de l'avenement du fils de Dieu  
 23. pour pouvoir être refusez. Aussi lors  
 24. que Jesus-Christ donna cet Esprit d'inspi-  
 25. ration aux Apôtres, il souffla sur eux, en leur dis-  
 26. sant; *Recevez le Saint-Esprit.* Et lors qu'il  
 27. leur conféra l'Esprit saint en soufflant sur  
 28. eux, il mit, en quelque façon *sa bouche sur*  
 29. *leur bouche*, à l'exemple d'Elisée. *Os enim*  
 30. *quodammodo super os posuit, quando inufflavit*  
 31. *Spiritum dedit.* Nous voyons donc, comme  
 32. dit encore le même Saint, Elisée ainsi qu'un  
 33. Prophète, prédit non pas seulement par ses  
 34. paroles mais encore par ses actions un grand  
 35. & profond mystere. *Attenda Heliseum in ma-*  
 36. *gno aliòque mysterium, tanquam Prophetam*  
 37. *agendo pronuntiantem, non solum loquendo.*

Il semble que nous pouvons ajouter à ce  
 que dit saint Augustin, que toutes ces diffé-  
 rentes actions d'Elisée, qui ferme la porte sur  
 lui, qui prie le Seigneur, qui monte ensuite  
 sur le lit où étoit couché l'enfant mort, qui  
 se rattaché & se propose à son petit corps  
 comme afin de réchauffer tous les membres,  
 qui descend après de dessus le lit, & se promène  
 dans la chambre; qui remonte encore une fois  
 sur le lit, & se couche de nouveau sur l'en-  
 fant, que toutes ces circonstances, dis-je, de  
 la conduite, d'Elisée nous font concevoir d'une  
 manière tres-sensible, combien la resurrection  
 spirituelle de toute la nature humaine, figurée  
 par la resurrection corporelle de ces enfant,  
 a dû coûter au Fils de Dieu & de prières, &

EXPLICATION DU CHAPIT. IV. 523  
d'humiliations & de souffrances, depuis qu'é-  
tant descendu du ciel pour entrer dans nôtre  
maison, c'est à dire, pour s'unir à nôtre chair,  
il eut comme fermé la porte apres luy, en  
oubliant, pour le dire ainsi, qu'il fut Dieu, &  
embrassant, pour l'amour de nous, des abais-  
semens qui alloient jusques à l'anéantisse-  
ment.

Saint Ambroise dit excellemment que l'ar-  
deur de la charité de Jesus-Christ étoit  
figuré par la chaleur qu'Elisée s'efforça de  
procurer aux membres froids de cet enfant  
mort; & que c'est dans le Baptême ou l'on meurt  
avec Jesus-Christ, comme dit saint Paul,  
que l'on sent l'effet de cette ardeur vivifiante  
de son amour; Que celuy-là éprouve toujours  
le froid de la mort, qui ne meurt point avec  
ce divin Sauveur, ne pouvant être échauffé,  
s'il n'est approché de son feu, qui doit être en  
luy une source de lumière & de chaleur. *Chris-  
tus nobis commortuus est, ne nos calofaceret,  
qui aut ignem veni mittere in terram. Frigidus  
itaque est, qui non moritur in Christo. Calofaci-  
ens non potest, cui ignis ardens non appropin-  
quat.*

Saint Gregoire Pape dit de même, que la  
crainte figurée par le bâton du Prophète, fit  
place à l'amour, & que celuy que cette crain-  
te n'avoit pâ ressusciter le fut par l'Esprit de  
cet amour tout divin; & il ajoûte, que ces  
deux tours que fit Elizée en se promenant dans  
la chambre, nous marquoient figurément ce  
que devoit faire Jesus-Christ, qui alla  
des deux côtez appeller les Juifs & les Gentils.

*Ambro.  
in cap. 4.  
Eccles.  
10m. 2.  
p. 1102.*

*Gregor.  
Magnus  
in Job.  
lib. 9.  
cap. 22.*

*Huc illucque deambulas; quia & Judaeam hinc  
 10, & longè posita gentes vocat.*

*v. 38. 39. &c. Elisée dit à l'un de ses ser-  
 viteurs: Prenez un grand pot & préparez à man-  
 ger pour les enfans des prophètes; &c.*

Les saintes Bèses nous font remarquer sur  
 cet endroit la pauvreté dans laquelle vivoient  
 alors les Prophètes; - puisque le premier de  
 tous, qui avoit un si grand don pour faire di-  
 vers miracles, & dont la foy avoit multiplié  
 l'huile d'une manière si miraculeuse, en faveur  
 de cette veuve dont on a parlé qui étoit ré-  
 duite à l'extrémité, ayant à traiter tous ses  
 disciples, ne leur donne que quelques herbes  
 sauvages, telles qu'on pouvoit les trouver alors,  
 & quelques pains d'orge, qu'on luy offroit,  
 qui étoient des pains faits des prémices des  
 fruits de la terre, consacrez à Dieu suivant la  
 loy de Moïse, mais qu'on donnoit aux Pro-  
 phètes, à cause sans doute que l'impiété des  
 Princes & des peuples d'Israël avoit renversé  
 le ministère de la Religion du vray Dieu. La  
 farine dont se servit Elizée pour corriger l'a-  
 mertume de ces herbes, que son serviteur avoit  
 fait cuire n'eût été par elle-même qu'un foi-  
 ble remède; & incapable d'arrêter tout seul un  
 si grand mal. Mais la bénédiction du Prophé-  
 te luy conféra la même vertu, qu'au sel dont  
 on a parlé auparavant, dont il se servit pour  
 changer ces eaux malsaines, qui causoient la  
 stérilité. Aussi saint Jérôme parlant de cette  
 action de l'homme de Dieu, témoigne que  
 lors que les disciples des Prophètes se plaigni-  
 rent tous ensemble de ce poison, qu'on avoit

*Hieron.  
 ep. 22.  
 tom. 1.  
 pag. 72.  
 Theod.  
 4. Reg.  
 quest.  
 19.*

mis dans le pot sans le connoître, il ne se mit point en colere contre ceux qui l'avoient fait, mais se contenta d'y remedier avec un peu de farines qu'il y répandit, en adoucissant, dit-il ces herbes ameres par la vertu route-puissante du même Esprit qui avoit servi à Moïse pour changer & adoucir miraculeusement l'amertume des eaux de Mara. *Non iratus est coram, sed farina desuper jacta, amaritudinem dulcoravit eadem Spiritus virtute, quam Moyses mutaverat Maram in dulcedinem.* Saint Bernard dit; Que la parole de Dieu, que les Pasteurs annoncent au peuple, & qu'ils leurs présentent, comme la vray nourriture de leurs ames, leur paroît souvent ainsi amere, parce que n'ayant du goût que pour les choses de la terre, ils ne peuvent point goûter les choses du ciel; & qu'ils s'écrient contre l'amertume de cette divine parole, à l'exemple de ces disciples de Jesus-Christ, qui voyant qu'il leur presentoit sa chair sacrée à manger, trouverent de la dureté dans ce qu'il disoit. Mais il ajoûte, que la charité figurée par cette farine, dont se servit Elizée, est capable d'adoucir dans leurs esprits, & dās leurs cœurs ce qui leur paroît amer & dur dans la volonté de Dieu, que J. Christ appelloit luy-même sa nourriture; & qu'il n'y a que Dieu seul, qui peut donner pour le dire ainsi, au palais du cœur de l'homme ce goût celeste de la charité. *Non affert, sed hortatur habere charitatem cujus cordimento redduntur dulcia quae prius videbantur amara.*

Exod.

cap. 15.

Bern. de

divers.

serm.

c. 5.

tom. 2.

p. 254.

Joan

cap. 6.

*Nemo namque nisi solus Deus vales sapientiam  
charitatis palato cordis infunderè.*



## CHAPITRE V.

1. **NAAMAN** General de l'armée du Roy de Syrie étoit un homme puissant & en grand honneur devant le Roy son maître, parce que le Seigneur avoit sauvé par luy la Syrie. Il étoit vaillant & riche, mais lepreux.

2. Et il arriva que quelque voleurs étant sortis de Syrie emmenerent captive une petite fille du pais d'Israël, qui fut mise au service de la femme de Naaman.

3. Cette fille dit à sa maîtresse : Plût à Dieu que mon seigneur eût été trouver le Prophete qui est à Samarie, il l'auroit sans doute guéri de sa lepre.

4. Naaman ensuite vint trouver son maître & luy

1. **NAAMAN** Princeps militiæ Regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum suum, & honoratus : per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ : erat autem vir fortis & dives sed leprosus.

2. Porto de Syria egressi fuerant latrones, & captivam dixerant de terra Israël puellam parvulam : quæ erat in obsequio uxoris Naaman.

3. quæ ait ad dominam suam : Utinam misisset dominus meus ad Prophetam, qui est in Samaria : profectus currasset eum a lepra quam habet.

4. Ingressus est itaque Naaman ad

*Verf. 2. Autr. Soldacts, Milites olim latrones vo abantur.*

*Synopf.*

*Verf. 4. expl. son grand crédit*

luy donnois accès auprès du Roy, quoy qu'il fût lepreux & apparemment il ne luy parloit que de loin. *Synopf.*

dominatio sumus, & nunciavit ei, dicens: Sic & sic locuta est puella de terra Is-

raël: Une fille d'Israël a dit telle & telle chose.

5. Dixitque ei Rex Syriæ: vade & mittere litteras ad Regem Israël. Qui cum profectus esset, & solisset scenni decem talenta argenti, & sex millia aureos & decem imbutoria vestimentorum,

5. Le Roi de Syrie lui répondit: Allez, j'écriray pour vous au Roi d'Israël. Il partit donc de Syrie, il prit avec lui dix talents d'argent six mille écus d'or, & dix habillemens neufs,

6. detulit litteras ad Regem Israël, in hæc verba: Cum acceperis epistolam hanc, scito quod mihi scripsi ad te Naaman servum meum, ut cures eum a lepra sua.

6. & porta la lettre du Roi de Syrie au Roi d'Israël, qui étoit conçûe en ces termes: Lors que vous aurez reçû cette lettre, vous sçauvez que je vous ay envoyé Naaman mon serviteur, afin que vous le guerissiez de sa lèpre.

7. Cumque legisset Rex Israël litteras, scidit vestimenta sua, & ait: Nunquid Deus ego sum, ut occidere possim, & vivificare, quia iste misit ad me, ut curem hominem a lepra sua? animadvertite, & videte quod occasiones

7. Le Roi d'Israël ayant reçû cette lettre déchira ses vêtemens, & dit: Suis je un Dieu pour pouvoir ôter & rendre la vie? Pour m'envoyer ainsi un homme afin que je le guérisse de sa lèpre? Vous voyez que ce Prince ne cherche qu'une occasion pour rompre avec moi.

v. 6. *Expl.* en commandant au Prophete qui est en votre Royaume de le guerir. *Synops.*

quærat ~~servitum~~  
me.

8. Elifée homme de Dieu ayant appris que le Roi avoit déchiré ainsi ses vêtements lui envoya dire: Pourquoi avez vous déchiré vos vêtements? Que cet homme vienne à moi, & qu'il sçache qu'il y a un Prophète dans Israël.

8. Quod cum audisset Elifeus vir Dei, scidisse videlicet Regem Israël vestimenta sua, misit ad eum, dicens: Quare scidisti vestimenta tua? veniat ad me, & sciat esse Prophetam in Israël.

9. Naaman donc vint avec ses chevaux & ses chariots; & il se tint à la porte de la maison d'Elifée.

9. Venit ergo Naaman cum equis & curribus, & stetit ad ostium domus Elisei:

10. Et Elifée lui envoya une personne pour lui dire: Allez vous laver sept fois dans le Jourdain, & votre chair se guérira & deviendra pure.

10. misitque ad eum Elifeus nuntium, dicens: Vade & lavare septies in Jordane, & recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis.

11. Naaman étant tout fâché commençoit à se retirer, en disant: Je croyois qu'il me viendrait trouver, & que se tenant debout il invoquerait le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucheroit de sa main ma lépre, & qu'il me gueriroit.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens: Putabam quod egrederetur ad me, & stans invocaret nomen Domini Dei sui, & tangeret manu sua locum lepræ, & curaret me.

12. N'avons-nous pas à Damas le fleuve d'Abana

12. Nonquid non meliores sunt Abana

¶ 10. *Hebr.* revertetur caro tua, & mundabitur. *Par.*

& Phatphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israël, ut laver in ejus & munder? Cum ergo vertisset se, & abiret indignus,

13. accesserunt ad eum scyl sibi, & locuti sunt ei: Pater & si recti grandem dixisset tibi Propheeta, certe facere debueras: quanto magis quia nunc dixit tibi: Lavare, & munderis?

14. Descendit, & lavit in Jordane septies juxta sermoneum Vtri Dei, & restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, & mundatus est.

15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo, venit, & stetit coram eo, & ait: vere scio quod non sit alius Deus in universa terra, nisi tantum in Israël. Obsecro itaque ut acci-

& de Phatphar qui sôt meilleurs que tous ceux d'Israël pour m'y aller laver, & pour y devenir pur? Ayant donc déjà tourné visage il s'en alloit tout en colere.

13. Ses serviteurs s'approcherent de lui & lui dirent. Pere quand le Prophete vous auroit ordonné quelque chose de bien difficile, vous auriez dû néanmoins le faire: combien donc lui deyez vous plutôt obéir lors qu'il vous dit: Allez vous laver, & vous serez pur?

14. Il descendit donc dans le Jourdain: il s'y l'ava sept fois selon que l'homme de Dieu l'avoit ordonné, & sa chair devint comme la chair d'un petit enfant, & il fut guéri de sa lépre.

15. Après cela il retourna pour voir l'homme de Dieu avec toute sa suite, & il vint se presenter devant lui, & il lui dit: Je sçai certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que celui qui est dans

ψ. 12. Le nom du pere étoit alors, comme est presentement celui du Seigneur, At pater Aeneas. Virg.

Israël. Je vous conjure donc de recevoir ce que vôtre serviteur vous offre,

16. Elisée lui répondit : Je vous jure par le Seigneur devant lequel je suis présentement, que je ne recevrai rien de vous ; & Naaman le pressant fort, il ne voulut jamais se rendre.

17. Naaman donc lui dit : Il faut faire ce que vous voulez : mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pais. Car vôtre serviteur n'offrira plus à l'avenir des holocaustes ou des victimes aux Dieux étrangers ; mais il ne sacrifiera qu'au Seigneur.

18. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour vôtre serviteur, qui est que lorsque le Roi mon seigneur entrera dans le temple de Remmon pour adorer étant appuyé sur ma main, si j'adore dans le temple de Remmon lorsqu'il y adorera lui-même, que le Seigneur me le pardonne.

pias benedictionem  
à servo tuo

16. At ille respondit : Vivit Dominus, ante quem sto, quia non accipiam. Cumque vim faceret, penitus non acquiescit.

17. Dixitque Naaman : Ut vis : sed, obsecro, concede mihi servo tuo ut tollam onus duorum burdonum de terra non enim faciet ultra servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

18. Hoc autem solum est, de quo deprecaberis, Dominum pro servo tuo quando ingredietur dominus meus templum Remmon, ut adoret, et illo innitente super manuum meum, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscatur mihi Dominus servo tuo

¶ 18. Hebr. Si je me baïsse, Expl. pour le soutenir. Vulg.

pro hac re.

19. Qui dixit ei: Vade in pacem. Abiit ergo ab eo electo terre tempore.

20. Dixitque Giezi puer viri Dei: Pepercit Dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit: vivit Dominus, quia curram post eum, & accipiam ab eo aliquid.

21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman: quem cum vidisset ille currentem ad, defiliit de curru in occursum ejus, & ait: Recte sunt omnia?

22. Et ille ait Rectè: dominus meus misit me ad te, dicens: Modò venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex filiis Prophetarum: da eis talentum argenti, & vestes mutatorias duplices.

19. Elisée luy répondit: Allez en paix, Naaman se sépara ainsi de luy, & il avoit déjà fait une lieue de chemin;

20. lors que Giezi qui servoit l'homme de Dieu dit en luy-même: Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie & n'a voulu rien prendre: mais je jure par le Seigneur que je courray après luy, & que j'en recevray quelque chose.

21. Giezi donc s'en alla après Naaman, & Naaman le voyant courir vers luy descendit promptement de son chariot, vint au devant de luy, & dit: Tout se porte-t'il bien?

22. Giezi luy répondit: Tout se porte bien. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes enfans des Prophètes luy sont arrivez tout à l'heure de la montagne d'Ephraim. Il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent & deux habits.

ψ. 19. *Lettr. electo terre tempore id est, veno tempore Hebr. milliaræ terræ.*

23. Naaman luy dit : Il vaut mieux que je vous donne deux talens , & il le contraignit de les recevoir , & ayant mis les deux talens d'argent & les deux habits dans deux sacs qu'il lia , il en chargea deux de ses serviteurs qui les porterent devant Giézi.

24. Le soir étant venu , il les prit de leurs mains & les ferra dans sa maison & renvoya ces gens qui s'en retournerent.

25. Giézi entra ensuite & se vint presenter devant son maître. Et Elisée luy dit : D'où venez vous Giezi ? Giezi luy repondit : Vôte serviteur n'a été nulle part.

26. Mais Elisée luy répondit: Mon cœur n'étoit il pas present avec vous , lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au devant de vous. Maintenant donc vous avez reçu de l'argent & des habits pour acheter des plats d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs & des servantes.

23. Dixitque Naaman. Melius est ut accipias duo talenta. Et coegit cum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis, & duplicia vestimenta, & imposuit duobus pueris suis, qui & portaverunt eoram eo.

24. Cumque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, & reposuit in domo, dimisitque viros, & abierunt.

25. Ipse autem ingressus, stetit eorum domino suo. Et dixit Elisæus: Unde venis Giezi? Qui respondit: Non inveni servus tuus quoquam.

26. At ille ait: Nonne cor meum in presenti erat quando reversus, est homo de curru suo in occursum tui? Nunc igitur accepisti argentum, & accepisti vestes, ut emas oliveta & vineas, & oves, & boves, & servos, & ancillas.

27. Sed & lepra Naaman adhzrebit tibi, & semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

27. Mais en récompense la lépre de Naaman s'attachera à vous & à toute vôtre race pour jamais. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lépre blanche comme la neige.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

**Y. 2. 3.** **Q**UELQUES voleurs étant sortis de Syrie, emmenèrent captive une petite fille du pais d'Israël; qui servit depuis la femme de Naaman. Cette fille dit à sa maîtresse : Plût à Dieu que mon Seigneur eût été trouver le Prophète qui est à Samarie : Il l'auroit sans doute guéri de sa lépre.

Cet exemple, comme plusieurs autres de l'Écriture, nous fait voir que beaucoup de chose sont regardées dans le monde comme étant de purs effets du hazard, qui ne le sont pas néanmoins à l'égard de Dieu, dont l'éternelle providence préside à tout, & tire des choses mêmes les plus communes de grands avantages pour le saint des élus. Si l'on regarde en effet avec des yeux de payen ce qui se passa alors, on n'y trouvera qu'un événement fort simple & fort ordinaire. Des voleurs sortis de Syrie viennent piller le pais des Israélites. Ils en enleverent une petite fille captive. Cette jeune fille est vendue, & devient l'esclave d'un des grands Seigneur

Gen 37  
28.

de Syrie , qui la donne à sa femme pour la servir. Ce fut ainsi que Joseph étant vendu à des Marchands Ismaélites , & depuis à un grand Seigneur d'Egypte , devint son esclave. Mais si l'on regarde ces mêmes événemens avec les yeux de la foy , l'on reconnoîtra que comme Dieu scût tirer de la malice des enfans de Jacob, qui avoient vendu leur frere Joseph, un aussi grand avantage qu'étoit celui de rendre ce Joseph même le sauveur tant de l'Egypte , que de son pere & de ses freres , il se servit de la même sorte de la mauvaise volonté de ces voleurs de Syrie, qui ammenèrent captive une jeune fille Israélite , pour procurer à Naaman le Général des armées du Roy , le plus grand bonheur qui pouvoit luy arriver , qui étoit celuy de guérison de sa lépre , & encore plus de la connoissance du vray Dieu. Cette vûë est tellement attachée à la lettre de l'Escriture , que ce seroit même s'en écarter en quelque sorte , que de ne la pas avoir; puisque l'autheur de ces livres saints ne joint ensemble ces deux circonstances de la captivité de cette petite fille , & de la guérison miraculeuse de Naaman, qu'afin sans doute de nous donner lieu d'y faire cette importante reflexion. Saint Ambroise recherchant la figure dans la lettre , dit que cette fille captive figuroit l'Eglise des Gentils , plus jeune , c'est-à-dire plus nouvelle que celle des Juifs. Elle étoit captive, dit ce saint Evêque, non d'une captivité ordinaire, comme est celle de ceux qui sont seulement esclaves des hommes ; mais d'une captivité beaucoup plus ter-

*Ambr.  
de sa  
gramét.*

*l. 1. c. 5.*

*l. 2. c. 3.*

*Item de*

*inician.*

*c. 3.*

*tom. 4.*

*p. 345.*

*355. 358.*

Able , qui est celle du démon , lequel domine avec un empire tyrannique sur tous les pecheurs. *Captivus erat populus nationum , non divo captivitatem sub hoste aliquo constitutam , sed eam captivitatem dico qua major est , quando diabolus cum suis saevo dominatur imperio , & captiva sibi colla subicit peccatorum.* Cette Eglise donc auparavant captive , mais devenuë libre par la grace , donne conseil à tous ceux qui sont , comme Naaman , encore engagez dans la lépre , ou du paganisme , ou de l'hérésie , ou du peché , & les invite à recourir aux Prophetes du Seigneur pour être gueris. Que s'ils sont plus sourds que ce General d'armée , qui écouta aussi tôt le conseil qu'on lui donnoit , & qui merita de trouver dans la guérison de son corps celle de son ame , l'on peut dire qu'il s'élevera un jour aussi bien que la Reine du Midi , pour les condamner dans le jugement de Dieu ? d'avoir été moins sensibles à la voix de Jesus-Christ même , qu'il ne le fût à celle d'une jeune fille & d'un Prophète.

¶ 10. *Allez vous laver sept fois dans le Jourdain , &c.*

Ce nombre de sept , comme le remarquent les Interpretes , est misterieux dans le langage de l'Ecriture. Elisée donc ordonna à Naaman de se laver sept fois différentes dans l'eau du Jourdain , comme pour marquer qu'il seroit alors tres parfaitement gueris ; à moins que nous ne voulions dire avec saint Bernard & Tertulien , que l'esprit de Dieu nous figuroit peut être par là les sept playes différentes de

*Synopsis  
Critica.*

*Tertull.  
advers  
Marcio.  
l. 4. c. 9.*

la lépre du péché, qui doivent être guéries dans l'eau du Jourdain, c'est à-dire dans le bapême, par la vertu toute divine du profond aneantissement de l'Incarnation de Jesus-Christ, figurées selon ce Pere, par le Jourdain, qui signifie descente & abaissement. Ce ne fut point par aucun mépris, qu'Elisée ne voulut point venir lui même parler à ce General d'armée; mais au contraire par humilité, & pour éviter la vaine gloire dont il auroit pû être tenté, s'il avoit paru devant un homme si puissant; qui venoit de loin, tout idolâtre qu'il étoit, implorer son assistance. Ainsi au lieu de le guerir, comme il l'auroit pû sans doute, par la vertu de sa foi, il fut inspiré de Dieu de l'envoyer se laver dans le Jourdain tant pour éprouver s'il ajouteroit foi à ses paroles, que pour empêcher peutêtre que l'on ne lui attribuât le miracle de sa guérison. Jesus-Christ usa depuis d'une semblable conduite à l'égard de l'aveugle né, qu'il obligea, même apres l'avoir touché, de s'aller laver dans l'eau de la Piscine de Siloé, quoi qu'il lui fût si facile de le guerir sans cela.

*Mat. 9. 7.*

*ψ. 111. N'avons nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharphar, qui sont meilleurs que tous ceux d'Israël.*

*Ambr.  
de sa  
gramèr.  
lib. 1.  
cap 5.  
rom. 4.  
p. 255.*

Ce Seigneur de la Cour de Syrie, n'étant point encore éclairé de la lumiere de la foi, ne comprenoit pas, comme le remarque S. Ambroise, que l'eau par elle même n'avoit aucune vertu pour le guerir de sa lépre, & qu'ainsi ce ne seroit ni l'eau du Jourdain, ni l'eau des fleuves d'Abana & de Pharphar, qui le guerri-

toient; mais la grace du Seigneur attachée à l'eau dans laquelle on lui ordonnoit d'aller se laver. *Non aqua omnis sanat, sed aqua sanat, qua habet gratiam Christi.* C'est ce que ce Père entend proprement de l'eau du Batême, qu'il regardoit comme ayant été figurée par l'eau du Jourdain, qui fut depuis consacrée par la Batême de Iesus-Christ. Il dit que le peuple des Gentils qui étoit lépreux & tout plein de taches avant qu'il fût bap-tisé dans le fleuve mystérieux de l'Eglise, a été purifié de toutes ses taches, tant corporelles que spirituelles, dans le Sacrement du Batême, & est devenu comme une Vierge toute pure, selon la parole de saint Paul. Naaman crut à la fin le conseil qu'on lui donna d'obéir à Elisée, il s'y soumit, il s'alla laver dans l'eau du Jourdain, & il fut guéri, dit le même Saint, également & dans le corps & dans l'ame. Le Fils de Dieu nous fait remarquer dans la guérison miraculeuse de cet Officier du Roi de Syrie, quel étoit l'aveuglement du peuple Juif, qui demouroit comme insensible à ses graces, lorsqu'un étranger, venoit pour parler ainsi, ravir & sa grace & son royaume au milieu d'eux. *Il y avoit, dit Iesus-Christ, plusieurs lépreux en Israël au temps du Prophète Elisée, & néanmoins nul d'entr'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman qui étoit de Syrie.* Sur quoi saint Ambroise fait encore cette excellente réflexion. D'où vient dit-il, qu'Elisée ne guérissoit point ses frères & ses citoyens, lorsqu'il guérissoit des étrangers, sinon parce que la guérison est attachée

*Idem in Luc. c. 4 tom. 1. p. 68.*

*2. Cor. 2. 42.*

*Luc. c. 4. 27.*

*In Luc. c. 3. p. 86.*

„ à la volonté , & non au pays , & que les  
 „ faveurs de Dieu sont données au desir du  
 „ cœur, & non exigées comme un droit par la  
 „ nature ? Apprenez donc, ô Chrétien, ajoutez-  
 „ r'il, à demander ce que vous souhaitez d'ob-  
 „ tenir ; car les graces & les dons du Ciel ne  
 „ sont point pour ceux, qui les regardent avec  
 „ dégoût & avec froideur. *Disce , Christiane ,  
 rogare quod cupias impetrare. Fastidiosos viros  
 caelestium profectus munera non sequuntur.*

v. 15. *Après cela il retourna pour voir l'homme  
 de Dieu avec toute sa suite , & il lui dit :  
 Je sçay certainement qu'il n'y a point d'autre  
 Dieu dans toute la terre , que celui qui est dans  
 Israël.*

Luc. 17.  
 17.

Des dix lépreux que le Fils de Dieu gué-  
 rit, selon qu'il est rapporté dans l'Evangile,  
 il n'y en eût qu'un qui revint trouver son  
 bienfauteur , & qui rendit gloire à Dieu ; &  
 celui là étoit étranger. Il est vray que nous  
 ne voyons ici qu'un seul homme qui est gué-  
 ri de la lèpre par Elisée. Mais cet homme  
 étoit aussi étranger , & il possédoit la premie-  
 re dignité dans un Royaume. Cependant  
 la grace de la guérison de sa lèpre corporelle  
 passa jusques à son cœur. Il reconnut dans  
 un effet si miraculeux la toute puissance de  
 celui dont le Prophète étoit le ministre. Ni  
 ses richesses , ni le premier poste qu'il tenoit  
 à la Cour du Roi ne le peurent empêcher  
 de changer de religion , & d'embrasser celle  
 du Dieu d'Israël. Il revint tout plein de re-  
 connoissance trouver Elisée , pour lui déclara-  
 rer qu'il reconnoît & qu'il est tres convaincu

qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que celui qu'il adoroit, & qu'il ne sacrifiera plus aux dieux étrangers, mais à luy seul. Quel est le pas qui put produire un changement si subit sinon celui du Tres.haut ? *Hæc mutatio dextera Excelsi.* Et qui n'admira l'infinité de la miséricorde de Dieu, qui va chercher dans le milieu de la Syrie, & au milieu d'une Cour, un des plus puissans du Royaume, pour le guérir de la lépre spirituelle de l'idolâtrie, par la guérison de la lépre de son corps. Mais qui ne s'étonnera en même temps de voir qu'aujourd'hui dans le sein même de l'Eglise, plusieurs de ceux qui sont, non des étrangers, mais les enfans, demeurent froids au milieu de tant de grâce qu'ils reçoivent tous les jours de la main d'un Dieu qui s'est fait homme & est mort pour eux ? C'est peut-être ce que l'Écriture a voulu nous figurer dans la suite par l'exemple de Giezi, dont nous parlerons bien-tôt.

*7. 17. Je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays : Car votre serviteur à l'avenir ne sacrifiera plus qu'au Seigneur.*

Le profond respect que conçut Naaman *Theod.* pour la majesté du vray Dieu qu'on adoroit *4. Reg.* en Judée, le porta, selon la remarque d'un *quest.* ancien Père, à respecter même la terre de ce <sup>19</sup> *Estius* pays, Il est vrai qu'alors la Judée sembloit *in hunc* être dans la prophanation à cause de l'im- *loc.* piété des Israélites. Mais cet homme si admirable, comme l'appelle le même Père, envisageoit les vrais serviteurs de Dieu, tels qu'é-

roient les saints Prophètes , parmi lesquels la vraye Religion subsistoit dans sa pureté, & révéraut avec une parfaite vénération un pays où le Seigneur tout puissant qui l'avoit guéri, étoit reconnu & adoré, il demanda, non par un esprit de superstition, mais par le principe d'une véritable dévotion, qu'il luy fût permis d'emporter la charge de deux mulets de la terre du pays, pour s'en servir à élever en Syrie un autel, où il pût sacrifier au vray Dieu. On ne doit donc pas, dit un sçavant homme, désapprouver la dévotion de ceux qui ont autrefois apporté en Europe quelque peu de terre des lieux saints, par la vénération qu'ils avoient pour cette terre, sur laquelle avoit marché le Sauveur du monde, dans le temps qu'il travailloit & par sa vie & par ses souffrances au grand ouvrage de la Rédemption des hommes. Quelques uns ont cru que Naaman demandoit à Elisée la permission de sacrifier hors le Temple de Jérusalem; mais ils se trompent visiblement, dit le même auteur, ne comprenant pas que la Loy qui défendoit de sacrifier en un autre lieu que celui où seroit l'Arche, ne regardoit que les Juifs, & non les Gentils; & l'on ne lit point, ni on ne croit point non plus, que Naaman a été circoncis.

¶. 18. 19. *Il n'y a qu'une chose sur laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur; qui est que lorsque le Roy mon Seigneur entrera dans le temple de Remon pour y adorer étant appuyé sur ma main, si j'adore dans ce temple lorsqu'il y adorera, que*

EXPLICATION DU CHAPIT. V. 541  
le Seigneur me le pardonne. Elisée luy respondit :  
*Allez en paix.*

Estius remarque fort bien , qu'on ne doit pas eroire , comme quelques - uns ont crû , qu'Elisée ait consenti par indulgence , que Naaman pour se maintenir auprès du Roy , seignit d'adorer ses dieux, quand il seroit avec luy ; puisque c'est un crime , non seulement d'adorer , mais de feindre même d'adorer les idoles , & qu'en ce point la dispense ne peut avoir aucun lieu. Ainsi , selon l'explication tres-véritables de ce sçavant homme, cette parole d'Elisée à Naaman , *allez en paix* , n'étoit point une dispense qu'il luy accordoit , mais une déclaration qu'il luy faisoit , que lorsque sa charge l'obligeroit de donner la main au Roy , & que ce Prince se baissant pour adorer une idole , il seroit contraint de se baisser avec luy , non pour adorer la même idole , mais seulement pour le soutenir dans sa foiblesse , il n'offenseroit point Dieu ; car il ne feroit alors que ce qu'il faisoit par tout ailleurs lorsque le Roy s'appuyoit sur luy. Et il ne pouvoit y avoir à craindre aucun scandale , puisqu'il étoit seul serviteur de Dieu , ou au moins avec sa seule famille , & que d'ailleurs il donnoit des marques de sa véritable religion par les sacrifices qu'il offroit au Dieu d'Israël , ayant emporté expres , comme on l'a dit , de la terre de la Palestine pour faire un autel où il pût sacrifier à l'avenir. Mais un ancien Pere dit même que Naaman faisoit honte aux Juifs , lorsqu'il témoignoit à Elisée une si grande crainte d'offenser Dieu , dans le

*Tbeod.*  
*4. Reg.*  
*quæst. 9.*

temps même que ceux que l'on regardoit comme le peuple de Dieu, & qu'il avoit comblez de ses graces, ne craignoient pas de préférer ouvertement à son culte celuy des idoles.

*v. 26. 27. Elifée repondit à Giézi, Mon cœur n'étoit-il pas presens avec vous, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au devant de vous ? Maintenant donc nous avez reçu de l'argent & des habits, &c. Mais en recompense la lèpre de Naaman s'attachera à vous & à toute vôtre race pour jamais.*

*Aug. de  
Civita-  
te Dei.  
lib. 22.  
c. 29.*

Saint Augustin admirant cette parole d'Elifée, qui témoignoit à Giézi que son cœur étoit presens avec lui, lorsqu'il exigeoit des presens de Naaman, quoi qu'il en fût éloigné de corps, dit que cette vûë spirituelle du Prophete, qui étoit en lui un effet de la lumiere que Dieu répandoit d'une maniere miraculeuse au fond de son cœur, nous fait connoître que les Saints étant dépouillez de ce corps mortel, verront sans comparaison encore plus clairement toutes choses avec les yeux de l'esprit; puisque la lumiere des plus grand Prophètes en cette vie étant comparés à celle des Saints en l'autre monde, ne peut être regardée que comme l'état de l'enfance à l'égard de l'âge d'un homme fait. Mais saint Ambroise considerant le parfait desintressement de ce saint Prophete, represente sa conduite comme un modèle de la charité toute pure des Ministres du Seigneur dans la dispensation de ses dons celestes, & celle de Giézi

*In Luc.  
4. tom. 3.  
pag. 68.*

son serviteur, comme un exemple des effets  
 funestes que produit la cupidité dans le cœur  
 des hommes. Elisée, dit-il, donna une preuve  
 de sa sôien refusant les presens qu'on lui  
 offroit, Aprenez donc & du précepte, du  
 Seigneur, & de l'exemple du Prophète, à  
 donner gratuitement ce que vous avez reçu  
 gratuitement, & à ne pas vendre les sacrez  
 mysteres, mais à les offrir, car la grace de  
 Dieu, ne se prise point pour de l'argent, &  
 dans la dispensation des Sacrement, le minis-  
 tre n'y doit point chercher son intérêt, mais  
 faire paroître sa fidelité. Et ce n'est pas néan-  
 moins assez que vous ne recherchiez point le  
 gain vous même ; il faut encore que vous  
 ayez soin de conserver pure les mains de vos  
 domestiques. Instruisez donc vôtre famille  
 exhortez-la, & veillez sur elle. Que s'il arri-  
 ve en cela que quelqu'un de vos serviteurs  
 vous trompe, suivez l'exemple du saint Pro-  
 phète, en le rejetant aussi tôt que vous l'aurez  
 découvert. La lépre suit promptement un  
 gain honteux, & un argent mal acquis rend  
 impur en même temps le corps & l'ame.  
*Vous avez reçu de l'argent, dit Elisée à*  
*Giézi ; c'est pourquoi la lépre de Naaman s'at-*  
*tachera à vous à toute vôtre race pour ja-*  
*mais.* Il paroît d'abord de la dureté dans cette  
 sentence du Prophète, par laquelle toute la  
 race de Giézi est condamnée pour jamais à  
 cause de sa cupidité ; à moins que nous n'en-  
 tendions plutôt par sa race les heritiers de  
 ses vices, que les enfans selon la chair, de  
 même que Josus-Christ a dit des Juifs

» qu'ils étoient enfans du diable, non par une  
 » succession charnelle, mais par une imitation  
 » de ses crimes. Ainsi toutes les personnes ava-  
 » res & remplies de cupidité deviennent les  
 » heritiers de sa lépre, en même temps que de  
 » ses richesses mal acquises, qui sont pour elles  
 » plutôt un thresor de crimes que de vraies  
 » richesses. *Ergo omnes cupidi, omnes avari,*  
*Giézi lepram cum divitiis suis possident; &*  
*malè quesitâ mercede, non tam patrimonium*  
*facultatum, quàm thesaurum criminum congre-*  
*garunt.* Ce qu'il y a d'étonnant dans l'exem-  
 ple de Giézi, c'est qu'il étoit tous les jours  
 témoin de la vie toute angelique d'un si saint  
 Prophete, & qu'il avoit le bonheur d'être in-  
 struit à tous momens autant par l'exemple  
 que par les paroles de l'heritier de toutes les  
 graces & du double esprit du grand Elie. Mais  
 puisqu'on a vû depuis un Judas dans la com-  
 pagnie de Iesus-Christ même, on ne doit point  
 être si surpris de voir que ce serviteur d'Elisée  
 ait été avare & menteur. Dieu permet ces  
 sortes d'exemples pour étonner salutairement  
 ses vrais serviteur, & pour leur faire com-  
 prendre la verité de cette parole de Iesus-  
 Christ, que dans son royaume plusieurs de  
 ceux qui paroissoient les premiers seront les  
 derniers, & plusieurs de ceux que l'on regar-  
 doit comme les derniers, deviendront enfin les  
 premiers. Naaman & Giézi en sont des preu-  
 ves tres-éclatantes, puisqu'en même temps  
 que Dieu va choisir dans un Royaume étran-  
 ger un grand Seigneur & un General d'ar-  
 mée, pour le retirer de l'idolatrie en l'éclairant

par la lumiere de la foi, on voit le serviteur du plus saint Prophete qui fut alors, retomber dans un espèce d'idolatrie, qui est l'avarice, selon que saint Paul l'a nommée lui-même. Cette lépre corporelle dont il fut puni, n'étoit que l'ombre & la figure de la lépre interieure qui defiguroit son ame aux yeux de Dieu. Et si ceux qui imitent sa cupidité, ne sont pas frappez exterieurement de cette playe si sensible à l'homme, ils ne laissent pas, comme le dit saint Ambroise, d'être de veritables lépreux devant celui qui s'est contenté de faire voir une fois en la personne de Giézi combien il avoit d'horreur d'une disposition si criminelle.



CHAPITRE VI.

**D**IXERUNT autem filii Prophetarum ad Eliseum : Ecce locus in quo habitamus coram te, angustus est nobis.

1. Eamus usque ad Jordanem, & tollant singuli de silva materias singulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui

**V**N jour les enfans des Prophètes dirent à Elisée : Vous voyez que ce lieu ci où nous demeurons avec vous est trop petit pour nous.

2. Permettez nous d'aller jusques au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la forest, & que nous nous bâtions la un lieu où nous puissions de-

V. 1. *Lettr. coram te ire. apud te, Vatabl.*

meurer. Elisée leur répondit : *dixit : Ite.*

Allez.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc aussi vous même avec vos serviteurs. Il lui répondit : l'icai.

4. Et il s'en alla avec eux. Lors qu'ils furent venus jusqu'au Jourdain, ils commencerent à couper du bois.

5. Mais il arriva que l'un d'eux abbatant un arbre, le fer de la cognée tomba dans l'eau aussi tôt ils s'écria & dit à Elisée : Hélas mon Seigneur, hélas, j'avois emprunté cette cognée.

6. L'homme de Dieu lui dit : Où le fer est il tombé? Il lui montra l'endroit. Elisée donc couppa un morceau de bois & le jetta au même endroit, & le fer revint & n'agea sur l'eau.

7. Elisée lui dit, prenez-le : Il étendit sa main & le prit.

8. Le Roi de Syrie combattoit un jour cõtre Israël, & tenant conseil avec ses serviteurs il leur dit : Il faut que nous dressions une embuscade en tel & tel endroit.

3. Et ait unus ex illis : Veni ergo & tu cum servis tuis. Respondit Ego veniam.

4. Et abiit cum eis. Cũtque venissent ad Jordanem : caedebant ligna.

5. Accidit autem ut cum unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam : exclamavitque ille, & ait : Heu heu heu domine mi, de hoc ipsum mutab acciperam.

6. Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit ? At ille monstravit ei locum, & praecepsit ergo lignum, & misit illuc : natavitque ferrum,

7 & ait : Tolle, qui extendit manum, & tulit illud.

8. Rex autem Syriae pugnabat contra Israël, consiliumque iniit cum servis suis, dicens : In loco illo & illo ponamus insidias.

9. Misit itaque vir Dei ad Regem Israël, dicens: Cave ne trans eas in locum illum quia ibi Syrii in insidiis sunt.

10. Misit itaque Rex Israël ad locum quem dixerat ei vir Dei, & preoccupavit eum, & observavit se ibi non semel neque bis.

11. Conturbatumque est cor regis Syriæ pro hac re: & convocatis servis suis, ait Quare non indicatis mihi quis proditor mei sit apud Regem Israël.

12. Dixitque unus servorum ejus: Nequaquam domine mi Rex, sed Eliscus Propheta, qui est in Israël, indicat Regi Israël omnia verba quæcunque locutus fueris in conclavi tuo.

13. Dixitque eis, Ite: & videre ubi sit: ut mittam & capiam eum. Annunciaveruntque ei, dicentes: Ecce in Dothan.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au Roy d'Israël: Prenez garde de ne pas passer par là, parce que les Syriens y doivent dresser une ambuscade.

10. Le Roy d'Israël envoya au lieu que luy avoit dit l'homme de Dieu, & il s'en saisit le premier, & il se garda ainsi des Syriens plus d'une & deux fois.

11. Le cœur du Roy de Syrie fut troublé de cet accident, & ayant assemblé ses serviteurs il leur dit: Pourquoi ne me découvrez vous point qui est celui qui me trahit auprès du Roy d'Israël.

12. L'un de ses serviteurs luy répondit: Ce n'est point qu'on vous trahisse ô Roy mon seigneur. Mais c'est le Prophète Elisée qui est en Israël qui découvre au Roy d'Israël tout ce que vo<sup>s</sup> dites en secret dâs vôtre chambre.

13. Il leur répondit: Allez, voyez où il est, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, & ils luy dirent: Elisée est à Dothan.

\* V. 15. Expl. ville en la tribu de Zabulon selon Adrichomæ ou de Manassé selon d'autres. Menoch.

14. Le Roi de Syrie y envoya aussi tôt de la cavalerie, des chariots, & les meilleures troupes, & étans arrivez la nuit ils investirent la ville.

15. Le serviteur de l'homme de Dieu se levant au point du jour sortit dehors & ayant vû l'armée au-tour de la ville, la cavalerie & les chariots, il en vint avertir son maître & lui dit : Hélas mon seigneur, hélas que ferons nous.

16. Elisée lui répondit : Ne craignez point, car il y a plus de gens avec nous qu'il n'y en a avec eux.

17. En même tems Elisée faisant sa priere dit à Dieu, Seigneur ouvrez lui les yeux afin qu'il voye. Le Seigneur ouvrit les yeux de ce serviteur & il vit aussi tôt une montagne pleine de chevaux & de chariots de feu qui étoient au tour d'Elisée.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui Elisée fit sa priere au Seigneur &

¶ 19. *Expl.* non Giezi parce qu'il étoit lépreux, mais un autre. *Ter.*

14. Misit ergo illic equos & currus, & robur exercitus qui cum venissent nocte, circumdederunt civitatem.

15. Conspiciens autem diluculo minister viri Dei, egressus, vidit exercitum in circuitu civitatis, & equos & currus: nunciavitque ei, dicens: Heu, heu heu domine mi: quid faciemus?

16. At ille respondit: Noli timere: plures enim nobiscum sunt, quam cum illis.

17. Cumque orasset Eliseus, ait: Domine, aperit oculos hujus ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit: & ecce mons plenus equorum, & curruum igneorum, in circuitu Elisei.

18. Hostes vero descenderunt ad eum: porrò Eliseus

auvrit ad Dominum, dicens: Percussio obsecro, & quædam hæc excipiat, Percussioque eos Dominus, ne viderent juxta verbum Elisei,

19. Dixit autem ad eos Eliseus: Non est hæc via, neque ista est civitas: sequimini me, & ostendam vobis virum quem queritis. Duxit ergo eos in Samariam:

20. cumque ingressi fuissent in Samariam, dixit Eliseus: Domine aperire oculos istorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, & viderunt se esse in medio Samarie.

21. Dixitque Rex Israël ad Eliseum, cum vidisset eos: Numquid percutiam eos, pater mi?

22. At ille ait: Non percuties: neque enim cepisti eos gladio & arcu tuo, ut percutias: sed pone panem & aquam coram eis, ut comedant & bibant, & vadant ad Dominum suum.

luy dit: *Seigneur*, frappez je vous prie tout ce peuple d'aveuglement, & aussi tôt le Seigneur le frappa d'aveuglement, selon la parole d'Elisée.

19. Alors Elisée leur dit: Ce n'est pas ici le chemin ni la ville: Suivez moy & je vous montreray l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie,

20. & lors qu'ils furent entrez dans la ville, Elisée dit à Dieu: Seigneur ouvrez leur les yeux afin qu'ils voyent. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, & ils reconnurent qu'ils étoient au milieu de Samarie.

21. Le Roy d'Israël les ayans vûs dit à Elisée: Mon pere ne les tuera-je pas.

22. Elisée luy répondit: Vous ne les tuerez point. Car vous ne les avez point pris avec l'épée ni avec l'arc pour avoir droit de les tuer. Mais faites leur servir du pain & de l'eau afin qu'ils mangent & qu'ils boivent, & qu'ils s'en

retournent vers leur maître.

23. Le Roy d'Israël leur fit donc servir une grande quantité de viandes, & après qu'ils eurent mangé & bu, il les renvoya & ils retournerent vers leur maître. Depuis ce temps-là les Syriens ne vinrent plus par troupes pour piller les terres d'Israël.

24. Quelque temps après Benadad Roy de Syrie assemble toutes ses troupes & vint assieger Samarie.

25. Et la ville fut pressée d'une famine extrême, jusqu'à ce que le siege continuant toujours, la tête d'une âne fut vendue quatre vingt écus d'or, & la quatrième partie d'un cabat de fiente de pigeon " cinq écus d'or.

26. Et le Roy d'Israël passant le long des murailles une femme s'écria, & luy dit: Ô Roy mon seigneur sauvez moy.

23. Appositaque est eis ciborum magna preparatio, & comederunt & biberunt, & dimisit eos, abieruntque ad domum suam, & ultra non venerunt latrones Syriæ in terram Israël.

24. Factum est autem post hæc, congregavit Benadad Rex Syriæ, univsum exercitum suum, & ascendit, & obsidebat Samariam.

25. Factaque est fames magna in Samaria: & tandem obfessa est, donec venundaretur caput asini octoginta argenteis, & quarta pars cabi stercoreis columbarum quinque argenteis.

26. Cùmque Rex Israël transiret per murum, mulier quaedam exclamavit ad eum dicens: Salva me do-

*Vers 25.* Les Auteurs sont si partagez de sentimens sur l'usage de la fiente de pigeon, qu'on aime mieux n'en rien dire, que de s'arrêter quelqu'une de ces opinions qui sont si douteuses. *Theodor. Joseph. Synops. Critica*

mine mi Rex.

27. Qui ait: Non te salvat Dominus: unde te possum salvare? de area, vel de torculari? Dixitque ad eam Rex: Quid tibi vis. Que respondit:

28. Mulier ista dixit mihi: Da filium tuum, ut comedamus eum hodie, & filium meum comedamus cras:

29. Coximus ergo filium meum, & comedimus. Dixitque ei die altera: Da filium tuum, ut comedamus eum. Que abscondit filium suum.

30. Quod cum audisset Rex, seisdit vestimenta sua, & transibat per murum. Viditque omnis populus cilicium, quo vestitus erat ad carnem intrinsicam.

31. Et ait Rex: Hæc mihi faciat Deus & hæc addat, si steterit caput Elisei filii Saphat super ipsum hodie.

32. Eliseus agrem

27. Il lui répondit; Le Seigneur ne vous sauve pas, d'où prendrois je de quoi vous sauver? seroit ce de l'aire ou du pressoir, & le Roi ajouta: Que me voulez vous dire? Elle lui répondit:

28. Voilà une femme qui m'a dit: Donnez votre fils afin que nous le mangions aujourd'hui, & demain nous mangerons le mien.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, & nous l'avons mangé. Je lui ay dit le jour d'après: Donnez votre fils afin que nous le mangions. Mais elle a caché son fils.

30 Le Roi l'ayant entendu parler de la sorte déchira ses vêtements. Et il passoit le long des murailles, & tout le monde vit le cilice dont il étoit couvert sur la chair.

31. Et le Roi dit: Que Dieu me traite dans toute sa severité, si la tête d'Elisée fils de Saphat, & sur ses épaules aujourd'hui au soir.

32. Cependant Elisée étoit  
M m iij

assis dans sa maison, & des vieillards étoient assis avec lui. Le Roi envoya donc un homme *pour le tuer*. Et avant que cet homme fût arrivé; Elisée dit à ces vieillards: sçavez-vous que ce *Prince* fils d'un meurtrier à envoyé ici un homme pour me couper la tête? Prenez donc garde lors qu'il arrivera, fermez lui la porte & ne le laissez pas entrer. Car j'entends le bruit des pieds de son seigneur qui vient après lui.

33. Lors qu'il parloit encore, on vit paroître cet homme qui venoit à lui, & il lui dit: Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit, que puis-je attendre davantage du Seigneur?

sedebat in domo suo, & senes sedebant cum eo. Præmisit itaque virum; & antequam veniret nuncius ille, dixit ad senes: Nancquid scitis quod miserit filius homicidæ hic, ut præcidatur caput meum? videte ergo, cum venerit nuncius, claudite ostium, & non sinatis eum introire: ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuncius, qui veniebat ad eum. Et ait: Ecce tantum malum à Domino est: quid amplius expectabo à Domino?



## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 5. **L** arriva que l'un d'eux abbatant un arbre, le fer de sa cognée tomba dans l'eau. Aussi ôt il s'écria; & dit à Elisée: Hélas, mon Seigneur, hélas; j'avois emprunté cette cognée.

Les saints Peres nous font remarquer sur

cette histoire, quelle étoit la pauvreté de ces Prophètes, qui n'habitoient point proprement dans des maisons, mais qui vivoient comme étrangers sur la terre logeant dans des tentes & des cabanes qu'ils dressoient eux mêmes, & se voyant obligez d'emprunter une cognée pour couper du bois. Saint Jérôme dit qu'ils étoient comme les Moines de l'ancienne Loi, logeant sous de petites cabanes qu'ils bâtissoient près du Jourdain, renonçant à tout le tumulte des villes, & se nourrissant d'herbes sauvages. *Filii Prophetarum, quos Monachos in veteri Testamento legimus, adificabant sibi casulas prope fluentia Jordanis, & turbis urbium derelictis, polentâ & herbis agrestibus victitabant.* Mais s'ils figuroient les Moines, quant à la vie solitaire qu'il menoient, & s'ils étoient, comme dit encore saint Jérôme, les Princes & les chefs de tous les Moines, on peut dire que par les fonctions si relevées dont ils s'acquittoient lorsqu'ils étoient deputez de Dieu comme des Ambassadeurs, pour aller porter ses ordres aux Rois & aux peuples, ils étoient encore la figure des Apôtres mêmes. Elisée, quoi qu'il fut un homme si élevé au dessus des autres, ne dédaignoit pas d'accompagner ses Disciples, pour aller couper du bois avec eux; & il parut en cela l'image des Chefs des Apôtres, tel que fut saint Paul, qui après être monté au troisième Ciel, ne craignoit pas de se rabbaïsser à travailler avec les autres Chrétiens à des tentes, pour gagner de quoi se nourrir lui-même, & soulager la nécessité des pauvres.

*Theod.*  
4. Reg.  
qu. 17.

*Hierom.*  
epist. 46  
tom. 1.  
pag. 43.  
epist. 13  
p. 121.

4. 6. *L'homme de Dieu lui dit : Où le fer est il tombé ? Il lui montra l'endroit. Elisée donc coupa un morceau de bois, & le jeta au même endroit, & le fer revint & nagea sur l'eau.*

Ce miracle d'Elisée est fort aisé à comprendre. Un de ses Disciples coupant du bois, le fer de la cognée avec laquelle il coupoit, se détache & tombe dans le fond de l'eau. Il crie à son maître que cette cognée étoit d'emprunt, & lui fait connoître l'inquiétude où il étoit pour la rendre; ce qui marque en même tems & sa pauvreté & sa générosité. Le Prophète inspiré de Dieu coupe dans l'instant un bâton, comme pour en faire une autre poignée, & l'ayant jetté dans l'eau, le fer qui étoit au fond se réjoint à ce bâton, & revient sur l'eau. Mais si on s'arrête à la seule superficie de ce miracle qui en est la lettre, & qu'on n'en pénètre point l'esprit, il faut reconnoître qu'on n'en pourra retirer que très-peu d'édification; & il semble qu'on peut assurer que les circonstances mêmes de cette histoire nous font aisément juger qu'elle enferme quelque chose de plus grand qu'il ne paroît. Car pourquoi ce saint Prophète voulant retirer le fer de cette cognée, qui étoit tombé au fond de l'eau, ne se sert il pas de la poignée même d'où il s'étoit détaché, & en coupe-t'il une nouvelle, pour le faire revenir sur l'eau, puisqu'il paroïssoit plus naturel de n'employer pour cela que l'ancienne, & que l'une & l'autre pouvoient servir également pour ce miracle à celui que Dieu rendoit

maître de la nature ? C'est donc ce qui a porté les Peres à rechercher la vérité sous la figure & le suc divin de l'esprit sous l'écorce de la lettre. Et c'est ce qui a fait dire Tertulien qu'il n'y avoit rien de plus clair que le mystere que marquoit ce bois qu'Elisée couppa & jetta dans l'eau ; c'est à dire que la dureté de ce siècle plongé dans le plus profond de l'erreur ; ainsi que le fer au fond de l'eau , n'a pu être délivré que par le bois du véritable Elisée , qui est Jesus-Christ ; que ce bois est le bois sacré de la croix , & que cette délivrance miraculeuse s'opere dans le Baptême, afin que ce que le bois avoit fait périr en Adam, lorsqu'il en avoit mangé le fruit mortel , le bois sacré de la croix de Jesus-Christ le retablît dans la vie & dans le salut. *Quid manifestius hujus ligni sacramento ? Quod duritia hujus seculi mersa in profundo erroris, et à ligno Christi, id est passionis ejus, in Baptismo liberatur ; ut quod parierat olim per lignam, in Adam id restitueretur per lignum Christi.* Tout homme , dit saint Ambroise , avant le Baptême est comme fer porté en bas par son poids , & plongé dans les abîmes. Mais lorsqu'il est baptisé , il n'a plus cette pesanteur du fer , & il acquiert la légèreté du bois pour s'élever au dessus de l'eau, mais d'un bois qui porte des fruits de vie. Elisée , ajoute-t'il , jette son bois , & le fer dans le moment revient au dessus. Vous voyez donc que le bois divin de la croix de Jesus-Christ sert à relever tous les hommes dans leur impuissance & dans leur foiblesse.

*Tertul.  
adv. In.  
daci.  
c. 11*

*Ambro.  
de sac.  
lib. 2.  
c. 4.  
rom. 4.  
p. 359*

*Elizau lignum misit, & ferrum levatum est. Vides ergo, quòd in cruce Christi omnium hominum levatur infirmitas.* Saint Augustin &

Théodoret expliquent ce même endroit d'une manière encore plus élevée, l'appliquant tout

*August. contra Faustū. lib. 12. c. 25. tom. 6. Theodoret. 4. Regum. quest. 19.*  
entier à Jesus-Christ, quoy qu'en deux sens tout differens. Ce dernier dit que comme le bois qui étoit léger, s'enfonça dans l'eau; pour s'aller rejoindre au fer, & que le fer au contraire, qui par sa nature étoit pesant, nagea ensuite sur l'eau; de même dans l'Incarnation de Jesus-Christ la nature divine, qui est toute spirituelle, étant descendue pour se joindre à l'homme, a élevé la nature humaine, quoy qu'appesantie par la chair. Et saint Augustin nous représente en un autre sens Jesus-Christ durant le cours de sa vie mortelle.

comme étant véritablement à l'égard des Juifs cette cognée mystérieuse dont saint Jean dit

*Mat. c. 3. 10.*  
*Qu'elle étoit déjà à la racine des arbres; & comme coupant en effet ces impies ainsi que des arbres qui ne portoient point de fruit. Et il ajoute que sa passion & que sa mort étant survenue par un effet de leur cruauté, son esprit quitta son corps pour descendre au fond des enfers; & qu'ensuite ce même esprit (qui est appelé dans l'Ecriture un tranchant) est*

*Ephes. c. 5. 17.*  
venu se joindre à son corps par sa glorieuse résurrection. Toutes ces différentes explications des Peres, dont les uns entendent ce qu'il y a de coupant, par le fer de la cognée; & les autres ce qu'ils y a de pesant, nous font voir au moins qu'ils ont tous cru que Dieu attachoit de grands mysteres à des circonstan-

ces qui paroissent tres petites ; & que bien loin de se rebuter de cette bassesse apparente , ils recherchoient avec d'autant plus d'ardeur de quoi s'édifier , qu'ils sçavoient que Jesus-Christ est souvent caché dans les Ecritures , aussi bien que dans la Crèche de Bethléem , comme sous des langes , & que la foi seule accompagnée d'humilité est capable de l'y faire découvrir.

*v. 12. C'est le Prophete Elisée qui découvre au* *Es. 110.*  
*Roy d'Israël tout ce que vous dites en secret dans*  
*vôtre chambre.*

Un sçavant Théologien admirant de quelle sorte Elisée découvroit les choses les plus secrètes , & sembloit voir toutes choses , comme s'il avoit été present par tout , remarque contre les impies & les heretiques, qu'on doit être convaincu par ces exemples , que les Saints qui sont dans le Ciel avec Jesus-Christ , peuvent aisement connoître les prieres des fidelles , quoi qu'ils ne soient pas personnellement presens parmi eux ; puisque si un homme étant encore engagé dans un corps mortel , a pû connoître tous les secrets d'un Prince étranger , & découvrir tous les artifices de son conseil , les ames des Saints qui sont dépouillez de leur chair , & presentes devant Dieu , peuvent sans comparaison plus facilement & plus clairement voir en lui , comme en un miroir , toutes les choses qui les regardent , en quelque maniere que ce soit.

*v. 16. 17. Elisée lui répondit : Ne craignez*  
*point ; car il y a plus de gens armez avec*

nous , qu'il n'y en a avoc eux. En mêmes temps faisant sa priere , il dit à Dieu : Seigneur , ouvrez luy les yeux afin qu'il voye. Le Seigneur ouvrit les yeux du serviteur , & il vit aussi tôt une montagne pleine de chevaux & de chariots de feu qui estoient au tour d'Elizée.

*Ambr.  
De Eliz.  
serm. 1.  
tom. 1.  
p. 566.*

O foy de ce saint Prophète , s'écrie saint Ambroise ! il ne craint point tous les ennemis qui l'environnent , parce qu'il est assuré que les Anges sont au tour de luy pour le défendre. Combien les yeux spirituels voyent ils avec  
 „ plus de penetration que les yeux charnels ?  
 „ Et combien la sainteté merite-t'elle de recevoir plus de défenseurs & du côté du Ciel, que  
 „ la malice des hommes ne luy suscite de persecuteurs ? Telle est la grande bonté de nôtre  
 „ Sauveur de procurer nôtre salut, sans se montrer à nos yeux , & de se faire sentir plutôt  
 „ en nous comblant de ses graces, qu'en se faisant voir à nous. Et ainsi ceux là se trompent  
 „ qui s'imaginent que lorsqu'ils ont réussi en quelque entreprise , ç'a été par un effet de  
 „ leur force. Car il faut qu'ils sçachent que c'est le merite de la vertu , & non la force  
 „ qui nous fait vaincre nos ennemis ; comme Elisée surmonta alors les siens , non par la  
 „ force des armes ; mais par sa priere. On ne doit pas néanmoins s'étonner , dit encore le  
 „ même Pere , qu'un si grand Saint ait merité de recevoir ce secours du Ciel , puisque son  
 „ esprit étoit sans cesse dans le Ciel même. Car s'il est vray , comme dit l'Apôtre, que nous  
 „ convertions dès cette vie dans les Cieux, les

*Idem.  
ib. serm.*

Esprits celestes peuvent bien aussi converser  
 dès-à-présent avec nous, puisque la conver-  
 sation est un lieu qui unit ensemble ceux qui  
 paroissent d'ailleurs séparés, & qu'ainsi les  
 Saints étoient tous liés entr'eux par un com-  
 merce tout spirituel, tantôt les Anges vien-  
 nent sur la terre parmi les hommes, & tan-  
 tôt les hommes s'élevent au Ciel avec les  
 Anges. Saint Jean Chrysostome dit aussi dans  
 le même sens que saint Ambroise; qu'Elisée  
 avoit si parfaitement renoncé à toutes les cho-  
 ses de cette vie, à toute la gloire, à toute la  
 puissance, & à toute la grandeur du monde,  
 qu'il mérita que le royaume du Ciel fût ou-  
 vert devant ses yeux, & qu'il fut digne de  
 voir ce que nul autre n'avoit jamais vû, c'est-  
 à dire une montagne toute pleine de chevaux  
 & de chariots de feu. Car celui, ajoute-t'il,  
 qui est dans l'admiration des choses presen-  
 tes, se rend indigne de voir les choses futures.  
 Mais lors qu'il méprise tout ce qu'il voit dans  
 le monde, le regardant comme une ombre &  
 comme un songe, il est en état de jouir dès-  
 à-présent des choses qui sont vraiment gran-  
 des & spirituelles.

Le serviteur d'Elisée manquoit de ces yeux  
 spirituels, qui sont attachez à une grande  
 pureté de cœur. C'est pourquoy dans la crain-  
 te que lui cause la vûe des Syriens qui l'en-  
 environnoient, il eût besoin que son maître  
 pour le rassurer demandât à Dieu qu'il daignât  
 ouvrir ses yeux, afin qu'il pût voir cette ar-  
 mée celeste que Dieu opposoit à ses ennemis,  
 & qui couvrant la montagne environnoit

*Chryf.*  
*de rom.*  
*punctio-*  
*ne cord.*  
*lib. 2.*  
*cap. 2.*  
*tom. 4.*  
*pag. 125.*

*Synopsis  
Critic.*

Elisée. On demande quelle étoit cette montagne , & comment tous ces chevaux & tous ces chariots de feu qui la remplissoient, pouvoient être autour d'Elisée , puisqu'il étoit dans la ville de Dothaïm. Mais cette montagne pouvant être celle sur laquelle la ville même étoit située , il est aisé de comprendre que toute cette armée celeste qu'il plût à Dieu de faire voir à ce serviteur sous la figure de chevaux & de chariots de feu, conformément à la portée de ses sens , environnant Dothaïm où Elisée étoit renfermé , environnoit en même temps ce saint Prophète. Ou bien selon que l'explicque un Interprète , c'étoit seulement une vision, dans laquelle Dieu representoit au serviteur d'Elisée son saint maître sur une montagne toute environnée des Esprit celestes qui le protégeoient contre la mauvaise volonté de ceux qui vouloient le prendre. Saint Jérôme dit que l'on doit remarquer que ce serviteur vit bien des chevaux & des chariots, mais qu'il n'est point dit que dans ce grand nombre de chariots & de chevaux il y eût aucune personne qui les montât , parce que celui qui les conduisoit étoit Dieu même , dont le Roi Prophète a dit qu'il est assis sur les Chérubins, & que ce fut par tels chevaux & sur un tel chariot , qu'Elie fut enlevé dans le ciel, ainsi qu'on l'a vû auparavant. *In tantis milibus equorum & carruum nullus ascensor. Ille erat auriga & ille rector, de quo Psalmista canit ; Qui sedes super Chérubim. Talibus equis, talique curru Elias raptus ad calum est.*

*Hier. in  
Habac.  
cap. 3.  
p. 372.*

¶. 18. 19. *Cependant les ennemis viurent à*

luy, & Elizée fit sa priere au Seigneur, & lui dit : Frappez, Seigneur, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement, puis il leur dit. Ce n'est pas ici le chemin ni la ville; suivez-moi, & je vous montreray l'homme que vous cherchez.

Elisée étant sorti de la ville de Dothaïm, s'en alloit à Samarie avec la même assurance, que s'il n'eût point eu d'ennemis à craindre, Et il étoit véritablement dans la disposition où se trouvoit un saint Roy, lorsqu'il témoignoit à Dieu que quand tous ses ennemis seroient campez devant lui, l'esperance qu'il avoit en sa divine protection, l'empêcheroit de rien craindre. Qué si l'on demande pourquoi il sortoit alors, & s'alloit mettre de lui-même entre leurs mains, c'étoit peut être pour rassurer les habitans de la ville, qui se voyoient assiégés à cause de luy, & qui n'avoient pas la foi qu'il avoit, & peut être aussi pour faire éclater davantage la puissance du Seigneur en livrant ses ennemis mêmes, comme on le va voir, entre les mains du Roi d'Israël, & dans le milieu de Samarie. Lors donc qu'il marchoit, les Syriens l'ayant apperçû, vinrent à lui, soit pour l'arrêter, soit pour s'informer de celui qu'ils cherchoient, & qu'ils ne connoissoient pas. Il semble d'abord qu'il soit difficile de justifier sa réponse de quelque mensonge; mais comme ils lui avoient demandé sans doute si la ville d'où il sortoit étoit celle où Elisée étoit retiré, & par quel chemin ils devoient aller pour le trouver, il peut leur répondre sans

*Synopsis  
Crisis.*

blessé la vérité, que celui qu'ils demandoient n'étoit point dans Dothaïm, puis qu'il en étoit sorti, & par conséquent que le chemin qui alloit à cette ville ne leur seroit pas trouver celui qu'ils vouloient aller chercher, où il n'étoit pas. Et ce qui fait voir encore plus clairement qu'il ne mentoit point, c'est qu'il leur parloit sans trouble & sans crainte, comme un Prophète qui se tenoit assuré du secours de Dieu & qui prévoyoit combien cet événement devoit tourner à la gloire de Dieu même, après qu'il l'avoit prié de le frapper d'aveuglement, ainsi qu'il le fit. Car c'est ce que le porta à leur dire avec assurance; qu'ils le suivissent, c'est à dire vers Samarie; & à leur promettre qu'il leur montreroit cet homme qu'ils demandoient.

*August.  
in Gen.  
quæst. 4.  
sem. 4.  
pag. 4.*

Saint Augustin remarque fort bien que l'aveuglement dont Dieu frappa les Syriens en cette rencontre n'étoit pas tel qu'ils ne vissent rien du tout, mais qu'il consistoit en ce qu'ils voyoient les choses sans les connoître, semblables à ces habitant de Sodome, qui se laisserent, comme dit l'Écriture, à chercher la porte de la maison de Loth, & qui sans doute, continué ce Père, n'auroient point cherché davantage, s'ils eussent été entièrement aveugles; puisque le trouble qu'un tel malheur leur auroit causé, les eût artétez infailliblement. Ces Syriens dont qui suivirent Elisée, n'étoient pas non plus tout à fait aveugles; mais ils l'étoient en un sens, puisqu'ils ne connoissoient point celui qu'ils cherchoient, & qui marchoit devant eux, & que se laissant conduire, comme s'ils n'avoient point eu des yeux, ils se trouve-

EXPLICATION DU CHAPIT. VI. 563  
rent dans Samarie, & en la puissance du Roy  
d'Israël, sans s'être apperçûs qu'ils étoient au  
milieu de leur ennemis.

¶ 22. *Elisée répondit au Roy : Vous ne les  
tuerez point ; car vous ne les avez pas pris avec  
l'épée ni avec l'arc, pour avoir droit de les tuer,  
Mais faites leur servir du pain & de l'eau, afin  
qu'ils mangent, &c.*

Elisée, selon la réflexion d'un Interprète, *Menoc. in hunc loc.*  
pratiqua dès lors ce que l'Apôtre Saint Paul a  
dit si long temps depuis ; *Rom. 2. c. 13. 20.*  
*Si votre ennemi a fait, donnez luy à manger. Ne vous laissez point  
vaincre par le mal, mais plutôt surmontez le  
mal par le bien.* Et il en usa ainsi, dit un ancien  
Père, pour faire éclatter davantage la grandeur  
de Dieu dans ce miracle. Car si on eût fait  
montrer ces ennemis, comme le Roy le vouloit  
ce prodige seroit demeuré comme étouffé. Mais  
les laissant retourner vers celui qui les avoit  
envoyé, c'étoit luy faire connoître en même  
temps & la puissance & la magnificence du  
Dieu d'Israël. *Theod. 4. Reg. quest. 20.*

¶ 20, 31. *Tout le monde vit le cilice dont le  
Roy étoit couvert, & il dit : Que Dieu me trai-  
se dans toute sa severité, si la tête d'Elisée est  
sur ses épaules aujourd'hui au soir.*

Quelle étrange pénitence d'un Roy impie,  
qui se couvre d'un cilice comme voulant ap-  
aiser la juste colere du Seigneur, & qui fait  
en même temps un serment terrible de faire  
couper la tête ce jour-là même au plus saint  
Prophète qui fut alors, à cause qu'il ne dé-  
tournoit point de dessus la ville de Samarie ces  
fléaux épouvantables d'une guerre tres

*Thood.*  
*4. Reg.*  
*quast.*  
*32.*

cruelle & d'une horrible famine. Ce Prince insensé, dit un ancien Pere, étoit en cela le vray fils & l'imitateur de la cruauté d'Achab son pere & de Jézabel sa mere, & nous pouvons ajouter, de leur extrême folie; puisqu'ils comme dit encore le même Auteur, au lieu de prier, comme il auroit dû, ce saint Prophète d'offrir à Dieu ses prieres & ses larmes, tant pour luy que pour son peuple; il menace de le tuer, comme s'il eût negligé, ou qu'il eût même volontairement anéanti son royaume contre Samarie dans cette pressante extrémité. C'étoit à luy-même qu'il devoit attribuer la cause du malheur où il se trouvoit, & il en accuse ce grand serviteur de Dieu; ou pour mieux dire, Dieu même. C'est la conduite assez ordinaire, non seulement des impies, mais de beaucoup de Chrétiens, qui étant pressés par le poids de quelque grande affliction, ne s'avisent gueres de sonder leur cœur & le fond de leur conscience, pour reconnoître sincèrement si leurs crimes n'ont point attiré sur eux les fléaux de la divine justice, mais en accusent tres-souvent les hommes. C'étoit aussi la coutume des Païens, qui rejettoient autrefois sur les Chrétiens la cause de tous les malheurs de l'Empire, comme Tertulien le leur reproche tres-justement; au lieu qu'ils devoient plutôt les attribuer à leur propre impiété & à leurs blasphêmes.

*Tertul.*  
*in opol.*

V. 32. Sçavez vous que ce Prince fils d'une meurtrier a envoyé ici un homme pour me demander la tête? Prenez donc garde lorsqu'il arrivera; fermez luy la porte, & ne le laissez pas

*Car j'entends le bruit des pieds de son Seigneur qui vient après lui.*

Elisée qui avoit connu par la lumière de Dieu l'ordre injuste que le Roi avoit donné contre lui, usa de prudence pour l'éviter, & pour donner lieu au repentir de ce Prince. Car un ancien Pere, & après lui quelques Interprètes témoignent, qu'après qu'il eût envoyé un homme pour couper la tête du saint Prophète, il se repentit de cet ordre qu'il avoit donné, & qu'il accourut lui-même pour en empêcher l'exécution. C'est la manière dont ils expliquent ce qu'Elisée dit ici ; *Qu'on ne laissât point entrer cet homme ; parce qu'il entendois déjà le bruit des pieds de son maître qui suivoit ; c'est à dire qui venoit en diligence pour s'opposer à ce meurtre.*

*Theod.  
1. Reg.  
90. 21.*

*Synops.  
Critic.*

*v. 33. Et il lui dit : Vous voyez l'extrême malheur au Dieu nous réduis. Que puis-je attendre davantage du Seigneur ?*

Il est visible que ce n'est point Elisée qui parle, quoi que quelques uns en ayant douté, mais c'est le Roi même, comme il paroît par la suite; quoi que le texte sacré porte que ce fut celui qu'il avoit envoyé. Mais il est fort vray semblable que cet homme étant arrêté à la porte, comme l'avoit ordonné Elisée, ne put entrer que lors que le Roi arriva & entra lui-même. Et ainsi c'est plutôt sans doute au Roi que l'on doit attribuer ces paroles, selon la pensée quelques sçavans Interprètes, que non pas son Officier, qui fut obligé de se taire en sa présence. Peut être que le Prophète lui témoigna qu'il devoit attendre

*Synops.  
Critic.*

tout son secours du côté de Dieu; & que ce fut sur cela que ce Prince étant comme au désespoir, luy répondit, ce que marque l'Escrite, qu'il ne pouvoit plus rien attendre du Seigneur après cette horrible extrémité dont il venoit d'être témoin lorsqu'une femme ayant mangé avec un autre son propre fils, vint implorer son autorité pour obliger cette autre femme de donner le sien pour le manger conjointement, selon qu'elles en étoient convenues ensemble. Mais ce Prince ne sçavoir, ou ne vouloit pas sçavoir luy-même ce que les autres Rois ses prédécesseurs avoient souvent éprouvé, que Dieu attendoit ordinairement à les secourir, qu'ils se vissent hors d'apparence de tout secours afin qu'ils ne missent leur confiance qu'en luy seul, & qu'ils ne pussent attribuer à leur propre bras ce qu'ils devoient regarder comme un effet tout visible de son assistance. Nous en allons voir un exemple illustre dans ce qui luy arriva à luy-même, lorsqu'il n'espéroit plus rien.



## CHAPITRE VII.

1. **E**LISE luy répondit : **D**IXIT AUTEM  
 Ecoutez la parole du Eliseus : Au-  
 Seigneur : Voici ce que dite verbum Domi-  
 dit le Seigneur. Demain à ni : Hec dicit Do-  
 cette même heure, la hoc erat modius

amillie uno statere  
 erit, & duo middij  
 hordei statere una,  
 in potu Samsar.

mesure " de pure farine se  
 donnera pour un sicle à la  
 porte de Samarie; & on au-  
 ra pour un sicle deux mesu-  
 res d'orge.

2. Respondens  
 unus de quibus  
 super cuius manum  
 Rex incumbabat,  
 homini Dei ait: Si  
 Dominus fecerit  
 vobis ista, & ista in-  
 celo, quomodo pe-  
 teris, esse quod lo-  
 queris? Qui ait:  
 Videbis oculis tuis,  
 & inde non come-  
 des.

2. Un des grâds de la Cours  
 sur la main duquel le Roi  
 s'appuyoit répondit à l'hom-  
 me de Dieu: Quand le Sei-  
 gneur feroit pleuvoir " des  
 viures du ciel, ce que vous  
 dites pourroit il être? Elisée  
 lui répondit: Vous le ver-  
 rez de vos yeux, & vous n'en  
 mangerez point.

3. Quatuor ergo  
 viri erant leprosi  
 iuxta introitum por-  
 tæ qui dixerunt ad  
 in vicem? Quid hic  
 esse volumus donec  
 moriamur?

3. Or il y avoit quatre  
 lépreux près la porte de la  
 ville qui se dirent l'un à  
 l'autre: Pourquoi demeu-  
 rons ici, où nous ne pou-  
 vons attendre que la mort?

4. sive ingredi  
 voluerimus civita-  
 tem, fame morie-  
 mur: sive manseri-  
 mus hic, morien-  
 dum nobis est: ve-  
 nite ergo, & trans-  
 fugiamus ad castra  
 Syriz, si peperce-

4. soit que nous entrions  
 dans la ville, nous mour-  
 rons de faim, soit que nous  
 demeurions ici, nous mour-  
 rons encore. Allons-nous en  
 donc au camp des Syriens,  
 & rendons nous à eux. S'ils

¶ 1. Expl. Sean mesure  
 qui contient 8. livres 10. on-  
 ces ou douze litrons & un  
 peu plus. Ibid. Expl. Mon-  
 noye des Hébreux qui va-  
 loit quatre dragmes Atti-  
 ques, c'est à dire, trente sols

& quelques deniers de nô-  
 tre monnoye Chronol. Saa.  
 ¶ 2. Lettr. feroit des fe-  
 nêtres ou des ouvertures  
 au ciel, c'est-à-dire, pour  
 en faire pleuvoir du fro-  
 ment Menoch, Vas.

ont pitié de nous, nous vivrons, & s'ils nous veulent tuer, nous mourrons comme nous ferions ici.

5. Ils partirent donc le soir pour aller au camp des Syriens. Et étant venus à l'entrée du camp ils ne trouverent personne.

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit comme de chariots, de chevaux, & d'une armée innombrable, & les Syriens l'entendant s'étoient dit l'un à l'autre : Le Roi d'Israël a fait venir, contre nous pour le secourir, les Rois des Héthéens & des Egyptiens, & les voila qui viennent tous fondre sur nous,

7. & en même temps ils avoient tous fuy dans les ténèbres, abandonnât leurs tentes, leurs chevaux & leurs ânes qui étoient dans leur camp, & tous s'en étoient allez çà & là, sans penser qu'à sauver leur vie.

8. Ces lépreux donc étant venus à l'entrée du camp des Syriens entrèrent dans une tente où ils mangèrent

tint nobis, vivemus si autem occideret voluerint, nihilominus moriemur.

5. Surrexerunt ergo vespere, ut venirent ad castra Syriorum. Cumque venissent ad principium castrorum Syriorum, nullum ibidem repererunt.

6. Significum Dominus sonitum auditum fecerat in castris Syriorum, currorum, & equorum, & exercitus plurimi: dixeruntque ad invicem: Ecce mercede conduxit adversum nos Rex Israël Reges Hethazorum & Ægyptiorum, & venerunt super nos.

7. Surrexerunt ergo, & fugerunt in tenebris, & dereliquerunt tentoria sua, & equos & asinos, in castris, fugeruntque, animas tantum suas salvare cupientes.

8. Igitur cum venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum

& comedebant : & bibebant : tuberculaque inde argenteum, & aurum, & vestes & abierunt, & absconderunt: & corpus reversum lunt ad aliud tabernaculum, & inde similiter auferentes absconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem : Non recte facimus : hæc enim dies boni nuntii est: Si tacuerimus, & noluerimus nunciare usque mane, scilicet arguemur : venite, camus, & nunciemus in aula Regi.

10. Cumque venissent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes: Ivisimus ad castra Syriæ, & nullum ibidem reperimus hominem, nisi equos & asinos alligatos, & fixa tentoria.

11. Jerunt ergo portarii, & nunciaverunt in palatio Regis intrinsecus.

& burent ; & ayant pris de l'argent, de l'or & des vêtements, ils s'en allèrent & cachèrent ce qu'ils avoient pris & se retournerent encore à une autre tente, & en emportèrent de même diverses choses qu'ils cachèrent.

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nous ne faisons pas biens ; car ce jour est un jour de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le silence, & si nous n'en donnons point avis jusqu'à demain matin, on nous accusera comme d'un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la Cour du Roi.

10. Lors qu'ils furent venus à la porte de la ville, ils parlèrent à ceux qui étoient en garde & leur dirent : Nous avons été au camp des Syriens & nous n'y avons pas trouvé un seul homme, mais seulement des chevaux & des ânes qui y sont liez, & leurs tentes qui sont encore dressées.

11. Les gardes de la porte allèrent au Palais du Roy, & ils firent entendre cette nouvelle à ceux de dedans.

12. En même temps le Roi se leva pendant la nuit & dit à ses serviteurs : Je voi bien la maniere dont les Syriens, nous veulent prendre. Comme ils sçavent que la faim nous presse, ils sont sortis de leur camp & ils se sont cachez quelque part à la campagne en disant : ils sortiront de la ville, & alors nous les prendront vifs, & nous entrerons sans peine dans la ville.

13. L'un des serviteurs du Roi lui répondit : Il n'y a plus que cinq chevaux de tout ce grand nombre qui étoit dans Israël, tous les autres ayant été mangez, prenons les, & envoyons des gens dessus pour reconnoître l'état des ennemis.

14. On emmena donc deux chevaux. Et le Roi envoya deux hommes dans le camp des Syriens & leur dit : Allez, & voyez.

15. Ils allerent donc après les Syriens jusq'au Jourdain, & ils trouverent que tous les chemins étoient

12. Qui surrexit nocte, & ait ad servos suos: Dico vobis quid fecerint nobis Syri: Sciunt quia fame laboramus, & idcirco egressi sunt de castris, & latitant in agris, dicentes: Cum egressi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, & tunc civitatem ingredi poterimus.

13. Respondit autem unus servorum ejus: Tollamus quatuor equos, qui remanserunt in urbe (quia ipsi rardem sunt in universa multitudo Israel: alii enim consumpti sunt) & mittentes, explorare poterimus.

14. Adduxerunt ergo duos equos, misitque Rex in castra Syrorum, dicens: Ite, & videte.

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordanem. Ecce autem omnis via plena erat vestibis & vasis,

¶ 12. Lettre. Je vous dit ce que les Syriens nous ont fait.

que projecerant Syri cum turberantur : reversique nuncii indicaverunt Regi.

pleins de vêtemens & d'armes que les Syriens avoient jettées dans le trouble où ils étoient , & les coureurs étant revenus en donhèrent l'avis au Roy.

16. Et egressus populus diripuit castra Syria : factique est modius similæ statere uno , & duo modii hordei statere uno , juxta verbum Domini.

16. Le peuple aussi tôt sortit de la ville & pillâ le camp de Syrie ; & la mesure de pure farine fut vendue un sicle , & on donna pour un sicle deux mesure d'orge selon la parole du Scigneur.

17. Porro Rex docem illum , in cuius manu incumbens constituit ad portam : quem contulcavit turba in introitu portæ , & mortuus est , juxta quod locutus fuerat vit Dei , quando descenderas Rex ad eum.

17. Or le Roy avoit mis à la porte de la ville cet Officier sur la main duquel il se repositoit , quand *Elisée luy parla* ; & la foule du peuple fut si grande à l'entrée de la porte de la ville , qu'il fut étouffé , & il mourut , selon que l'homme de Dieu le luy avoit prédit lors que le Roy le vint trouver chez luy.

18. Factumque est secundum sermonem viri Dei , quem dixerat Regi , quando ait : Duo modii hordei statere uno erunt , & modius similæ statere uno , hoc eodem tempore eras in porta Samaria.

18. C'est ainsi que fut accompli ce qu'avoit prédit l'homme de Dieu , lors qu'il dit au Roy : Demain à cette même heure on donnera à la porte de Samarie pour un sicle deux mesure d'orge , & la mesure de pure farine ne vaudra qu'un sicle.

19. Et lors que cet Officier ayant dit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites ne pourroit pas être, l'homme de Dieu luy répondit : Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point.

20. Car ce qu'Elisée luy avoit prédit luy arriva : & le peuple l'ayant foulé aux pieds, il mourut à la porte de la ville.

19. Quando respondit viro Deus & dixerat. Etiam Dominus fecerit carat & as in celo, nunquid poterit fieri quod loqueris. Et dixit ei. Videbis oculus tuus & inde non comedes.

20. venit etgo et sicut predictum fuerat, & concussit cum populos in porta, & mortuus est.



## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

7.1. **D**E MAIN à cette même heure la mesure de pure farine se donnera pour un sicel à la porte de Samarie.

L'histoire qui est rapporté dans tout ce chapitre est très claire, & n'a pas besoin d'explication, mais seulement d'un peu de réflexion, pour y remarquer d'une part l'incrédulité d'un grand du siècle, qui prétend, borner la toute-puissance du Seigneur par les idées si étroites de la foiblesse de l'homme ; d'autre part le secours inespéré que Dieu donne à Israël d'une manière si éclatante, quoy qu'il s'en fut rendu si indigne : d'un côté, l'effroyable consternatiō qu'il répand en un instant au milieu

du camp des Syriens ; d'autre côté le tres justes châtement de celuy qui en rejetant la predi-  
 ction d'Elisee à la vûe de toute la Cour avoit ex-  
 posé la grandeur & la majesté de Dieu aux blas-  
 phèmes des impiés. Que si l'Ecriture nous pro-  
 pose ici un exéple d'une charité & d'une douceur  
 extraordinaire en la personne de ce Prophète,  
 qui selon que le remarque un ancien Evêque,  
 pria Dieu pour ses ennemis dans le temps  
 même qu'ils venoient de conspirer contre luy,  
 & qui fit lever tout d'un coup par la force de  
 ses prières un siège qui les réduisoit à l'extré-  
 mité, nous devons sans doute ne nous pas  
 borner à admirer seulement une si sainte dispo-  
 sition dans un Prophète, mais travailler soli-  
 dement à en tracer quelque chose dans nôtre  
 conduite, puisque le dessein de Dieu en faisant  
 écrire les actions de ses serviteurs n'a pas été  
 de les presenter comme un objet d'admiration  
 à nos esprits, mais plutôt de les faire péné-  
 trer jusques dans nos cœurs comme des mo-  
 delles de pieté que nous devons imiter. Mais  
 d'ailleurs qui sera celuy d'entre les pecheurs  
 qui osera se desesperer, comme si Dieu negli-  
 geoit ou refusoit de le secourir, lorsqu'il voit  
 un Prince & un peuple dans le temps même  
 qu'ils avoient abandonné le Seigneur, obtenu  
 par un effet de son infinie misericorde ce puis-  
 sant secours dont ils s'étoient tout-à-fait ren-  
 dus indignes ? Que les pecheurs donc appren-  
 nent d'un événement si consolant, qu'à quel-  
 que famine, pour parler ainsi, qu'ils soient  
 réduits, comme cet enfant prodigue de l'Evan-  
 gile, qui n'avoit pas même pour se nourrir, ce

*Theod.*  
*4. Reg.*  
*quas.*  
 22.

qui servoit à la nourriture des pourcoaux, & quelques pressés qu'ils puissent être par des ennemis beaucoup plus redoutables que les Syriens, qui sont les démon, ils ont toujours lieu d'espérer en cette vie, que cette famine peut être changée pour eux, par la divine miséricorde, en une abondance de toutes sortes de grace, pourvû qu'ils implorent son assistance, & qu'ils ayent recours à ceux qui, comme Elisée, se sont acquis près de luy, par une profonde humilité, un plus grand pouvoir d'assister leurs frères. Ce sont principalement les Saints, qui sont déjà dans le Ciel assurez de leur bonheur éternel, & qui ne peuvent sans doute ne pas avoir dans cet état d'une souveraine félicité le même crédit auprès de Dieu; qu'avoit sur la terre un homme paisible & mortel comme Elisée.



## CHAPITRE VII.

**I.** OR Elisée parla à cette femme dont il avoit ressuscité le fils il luy dit : Allez vous en vous & votre maison; & sortez de votre pais pour demeurer par tout ou vous pourrez, car le Seigneur à appelé la fami-

**I.** ELRS TUS TOTEM Elocutus est ad mulierem; cuius vivere fecerat filium; dicens; Surge; & de te & domus tua; & peregrinate ubicumque repereris vocavit enim Dominus femem; & veniet

*ŷ. 1. Expl.* Dieu commande aux maux comme un Seigneur commande à son esclave l'envoya où il luy plaît.

super terram septem annis. ne, & elle viendra sur la terre pendant sept ans.

2. Que surrexit, & seclit juxta verbum hominis. Deo vadens cum domo sua, peregrinata est in terra Philistinum diebus multis.

2. Cette femme donc fit ce que l'homme de Dieu lui avoit dit. Elle s'en alla avec sa famille, hors de son pais & demeura dans la terre des Philistins, pendant un long-temps.

3. Cümque fuit esset anni septem reversa est mulier de terra Philistinum: & egrassa est ut interpellaret Regem pro domo sua, & pro agris suis.

3. Après que les sept années de famine furent passées cette femme revint du pais des Philistins, & elle alla trouver le Roi pour lui demander d'être rétablie dans sa maison & dans ses terres.

4. Rex autem loquebatur cum Giezi puero viri Dei, dicens: Narra mihi omnia magna que fecit Eliseus.

4. Le Roi parloit alors avec Giezi " serviteur de l'homme de Dieu & il lui disoit: ConteZ-moi toutes les merveilles qu'a fait Elisée.

5. Cümque ille narraret Regi quo modo mortuum suscitasset, apparuit mulier, cujus vivificaverat filium, clamans ad Regem pro domo sua, & pro agris suis. Dixitque Giezi: Domine mi Rex, hæc est mulier, & hic est filius ejus, quem suscitavit Eliseus.

5. Et lorsque Giezi rapportoit au Roi de quelle maniere Elisée avoit ressuscité un mort, cette femme dont il avoit ressuscité le fils vint se presenter au Roi le conjurant de lui faire rendre sa maison & ses terres. Et Giezi dit: Ô Roi mon seigneur, voila cette femme & c'est là son fils qu'Elisée a ressuscité.

¶ 4. Expl. On pouvoit parler aux lépreux, mais de loia. Voy. Luc. 17. Vers. 12. Synopsiss.

6. Le Roi ayant interrogé la femme même, elle lui rapporta comment tout s'étoit passé. Alors le Roi envoya avec elle un Eunuque auquel il dit : Faites lui rendre tout ce qui est à elle, & le revenu de toutes les terres depuis le jour qu'elle est sortie du pais jusques aujourd'hui.

7. Elisée vint aussi à Damas, & Benaded Roi de Syrie étoit alors malade. Et ses gens lui dirent : L'homme de Dieu est venu en ce pais.

8. en même tems le Roi dit à Hazaël : Prenez des présents, allez au devant de l'homme de Dieu & consultez par lui le Seigneur pour sçavoir si je pourrai relever de cette maladie.

9. Hazaël donc alla au devant de l'homme de Dieu, menant avec lui quarante chameaux chargez de présents, de tout ce qu'il y avoit de plus précieux à Damas. Hazaël s'étant présenté devant Elisée lui dit : Bénadad Roi de Syrie votre fils m'a envoyé vers vous pour sçavoirs'il pourra relever de sa maladie.

6. Et interrogavit Rex mulierem; quæ narravit ei. Deditque ei Rex Emechum unum, & cens; Restititque ei omniaque sua fuit, & universos redditus agrorum; à die qua reliquit terram usque ad præsens.

7. Venit quoque Eliseus Damascum, & Benadab Rex Syriæ aegrotabat: nunciaveruntque ei, dicentes: Venit vir Dei hic.

8. Et ait Rex ad Hazaël: Tolle tecum munera, & vadere occursum viri Dei, & consule Dominum per eum, dicentem: Si evadere potero de infirmitate mea hæc?

9. Ivit igitur Hazaël in occursum ejus, habens secum munera, & omnia bona Damasci, octo quadraginta camelorum. Cùmque stetisset coram eo, ait: Filius tuus Benadab Rex Syriæ misit me ad te, dicens: Si sanari potero de

de infirmitate mea  
hac ?

10. Dixitque ei E-  
liseus : Vade , dic :  
Sanaberis : porro ostendit mihi Domi-  
nus quia morte mo-  
riatur quia.

11. Stetitque cum  
eo, & conturbatus est  
usque ad suffusionem  
vultus : flevitque vir  
Dei.

12. Cui Hazaël  
ait: Quare Dominus  
meus flet? At ille di-  
xit : Quia scio quæ  
facturus sis filiis Is-  
raël mala. Civitates  
eorum munitas igne  
succendens, & juve-  
nes eorū interficies  
gladio , & parvulos  
eorum elides & præ-  
gnantes divides.

13. Dixitque Ha-  
zaël: Quid enim sum  
servus tuus canis , ut  
faciam rem istam  
magnam? Et ait Eli-  
sæus : Ostendit mihi  
Dominus te Regem  
Syriæ fore.

10. Elisée lui répondit :  
Allez, dites lui, vous serez  
guéri, mais le Seigneur m'a  
fait voir qu'il mourra assu-  
rément.

11. Et l'homme de Dieu se  
tenant avec Hazaël se trou-  
bla jusqu'à faire paroître  
son émotion sur son visage,  
& il versa des larmes.

12. Hazaël lui dit : Pour-  
quoi mon Seigneur pleure-  
t'il ? Elisée lui répondit :  
Parce que je sçai combien  
de maux vous devez faire  
aux enfans d'Israël. Vous  
brûlerez leurs Villes fortes,  
vous tuerez par l'épée leurs  
jeunes hommes, Vous étra-  
serez contre terre leurs petits  
enfans, vous fendrez le  
ventre aux femmes grosses.

13. Hazaël lui : dit Qui  
suis - je moi vôtre serviteur  
qui ne suis qu'un chien pour  
faire de si grandes choses ?  
Elisée lui répondit : Le Sei-  
gneur m'a fait voir que vous  
serez Roi de Sirie.

*V. 10 Expl.* parce que sa maladie n'étoit pas mortelle.  
*Ibid. Expl.* par le sime d'Hazaël, qui le devoit étouf-  
*ser. Esli.*

14. Hazael ayant quitté Elifée, vint trouver son maître qui lui dit : Que vous a dit Elifée ? Il lui répondit : Il m'a dit que vous recouvrerez la santé.

15. Le lendemain Hazael prit une couverture qu'il trempa dans l'eau & l'étendit sur le visage du Roy, & le Roy étant mort, Hazael régna en sa place.

16. La cinquième année de Joram fils d'Achab Roy d'Israël, & de Josaphat Roy de Juda, Joram fils de Josaphat régna sur Juda.

17. Il avoit trente-deux ans lors qu'il commença à régner, & il régna huit ans dans Jérusalem.

18. Il marcha dans les voyes des Rois d'Israël comme la maison d'Achab y avoit marché, parce que sa femme " estoit fille d'Achab ; & il fit le mal devant le Seigneur.

16. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entièrement Juda à cause de David

14. Qui cura recessisset ab Elifeo, venit ad dominum suum, qui ait ei: Quid dixit tibi Elifcus? At ille respondit: Dixit mihi: Recipies sanitatem.

15. Cumque remissat dies alberta: trulic stragulam, & infudit aquam, & expandit super faciem eius: quo mortuo, regnavit hazael pro eo.

16. Anno quinto Joram filij Achab Regis Israël, & Josaphat Regis Judæ regnavit Joram filius Josaphat Rex Judæ.

17. Triginta duorum annorum erat, cum regnare cepisset, & octo annis regnavit in Jerusalem.

18. Ambulavitque in viis Regnū Israël, sicut ambulaverat domus Achab: filia enim Achab erat uxor eius: & fecit quod malum est in conspectu Domini.

19. Noluit autem Dominus disperdere Iudam, propter David servum suum.

licet promississet ei, ut daret illi, lucernam & filiis ejus cunctis diebus.

20. In diebus ejus recessit Edom, & non esset sub Juda, & constituit sibi Regem.

21. Venitque Joram Scira, & omnes cursus cum eo : & surrexit nocte, percussitque Idumæos, quorum circumdederant, & principes eorum, populus autem fugit in tabernacula sua.

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc Tunc recessit & Lobna in tempore illo.

23. Reliqua autem sermonum Joram, & universa que

son serviteur, selon la promesse qu'il lui avoit faite, de lui conserver toujours une lampe luisante dans la suite de ses descendans.

20. Pendant le temps de son regne, Edom se retira de Juda pour ne lui estre plus assujetti, & il s'établit un Roy.

21. Mais Joram étant venu à Scira avec tous ses chariots, sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avoient environné, & il la tailla en pièces leur armée & ceux qui commandoient leurs chariots & ce peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Depuis ce temps - là donc, Edom se retira de Juda ne voulant plus être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'hui. En ce même temps Lobna se retira aussi de la domination de Juda.

23. Le reste des actions de Joram & tout ce qu'il a

Verf. 19. Lucernam id est splendorem regium, vi 10 2. Reg. 21. 17. 3. Reg. 11. 36. & 154.

Verf. 4. Expl. ville sacerdotale de la tribu de Juda, Isf.

21. 17. On ne sçait point si elle se retirant de la domination de Juda, elle se gouverna elle même comme une Republique, ou si elle se soumit à quelque Prince voisin. Menoch.

fait est écrit dans les annales du Roi de Juda.

fecit nonne hæc scrip-  
ta sunt in libro ver-  
borum dierum Re-  
gum Juda ?

24. Joram dortit avec ses peres. Il fut enseveli avec eux dans la ville de David, & son fils Ochozias regna en sa place.

24. Et dormit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David, & regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

L'an du  
Monde  
3119.

25. La douzième année de Joram fils d'Achab Roi d'Israël. Ochozias fils de Joram Roi de Juda commença son regne.

25. Anno duodecimo Joram filii Achab Regis Israël, regnavit Ochozias filius Joram Regis Judæ.

26. Il avoit vingt deux ans quand il commença à regner, & il regna un an dans Jerusalem. Sa mere s'appeloit Athalie, & étoit fille d'Amri Roi d'Israël.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cum regnare coepisset, & uno anno regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Athalis filia Amri Regis Israël.

27. Il marcha dans les voyes de la maison d'Achab, & il fit le mal devant le Seigneur comme la maison d'Achab, parce qu'il étoit gendre de la maison d'Achab.

27. Et ambulavit in viis domus Achab: & fecit quod malum est coram Domino, sicut domus Achab: genet enim domus Achab scire.

L'an du  
Monde  
3160.

28. Il marcha aussi avec Joram fils d'Achab pour combattre cõtre Hazaël Roi de Syrie, à Ramoth de

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad præliandum contra Hazaël

¶ 26. Expl. petite fille d'Amri; & fille d'Achab, Menoch. Voyez plus haut Vers. 18.

Regem Syria in Ramoth Galaad. & vulneraverunt Syria Joram:

Galaad; & Joram fut blessé par les Syriens.

29. qui reversus est ut curaretur, in Iezrahel; quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, praeliis contra Hazaël Regem Syriae. Porro Ochofias filius Joram Rex Juda, descendit invisere Joram filium Achab in Iezrahel, quia aegrotabat ibi.

29. Il revint à Iézraël pour se faire traiter de sa blessure qu'il avoit reçue à Ramoth, combattant contre Hazaël Roi de Syrie. Et Ochofias fils de Joram Roi de Juda vint à Iézraël pour voir Joram fils d'Achab; parce qu'il y étoit malade.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

\*. 8. **L**E Roy de Syrie dit à Hazaël: Prenez des presens; allez au devans de l'homme de Dieu, & consultez par luy le Seigneur, pour sçavoir si je pourray relever de cette maladie.

On est étonné de voir Elisée tantôt à Damas, & tantôt à Samarie; c'est à-dire tantôt parmy les Syriens, & tantôt parmi les Israélites, qui étoient des peuples si opposez les uns aux autres. Et ce qui augmente cet étonnement, c'est de ce qu'un homme que le Roy même de Syrie avoit envoyé assiéger quelque tems auparavant dans la ville de Dothaim, comme le plus grand ennemi qu'il eût, osé venir à Damas; c'est à-dire dans la ville ca

pitale. Il semble d'abord qu'il ne l'ait pu faire sans temerité & sans tenter Dieu en quelque sorte, ou même sans insulter à la puissance d'un Prince entre les mains duquel il s'alloit mettre volontairement. Mais il ne faut pas juger de la conduite des Prophetes par celle du commun des hommes. C'étoit Dieu qui les conduisoit immédiatement par lui même & par son Esprit. Il regloit souverainement toutes leurs démarches, & ils étoient sur la terre en quelque façon ce que les Anges sont dans le ciel, s'occupant uniquement de la volonté de Dieu, qu'ils suivoient à chaque pas dans le ministère si relevé dont ils s'acquittoient comme envoyez de sa part envers les hommes. Il est vrai donc qu'Elisée étoit principalement destiné de Dieu pour être Prophète en Israël. Mais on peut encore le regarder comme ces hommes Apostolique du temps de l'établissement de l'Eglise, qui servoient à Dieu de ministres à l'égard de tous les peuples. Et l'on peut même ajouter qu'Israël se rendoit indigne par l'impiété de sa conduite, de posséder un Prophete si éminent en piété, & si rempli de bonté pour eux, Dieu vouloit en quelque façon, selon la parole de saint Paul, picquer son peuple de jalousie, en envoyant à des infidelles celui qu'il leur avoit destiné pour leur Prophete & pour leur pere. D'ailleurs, à juger des choses humainement, il n'est pas si surprenant qu'Elisée se soit résolu d'aller à Damas, après l'action si généreuse qu'il avoit faite, pour sauver la vie à tant de troupes du Roy de Syrie, qui étoient venuës pour le

entendre, & qu'il ayecgla de telle forte par sa priere, qu'ils les fit entrer au milieu de Samarie, sans pesmettre neanmoins au Roy d'Israël d'user d'aucune violence à leur égard, l'ayant obligé au contraire d'exercer l'hospitalité envers eux, avant qu'ils les renvoyât. Cette action vraiment digne d'un grand Prophete, en donnant lieu à ces infidelles d'admirer la toute-puissance & la grandeur du Dieu d'Israel, put donner en même temps au Roy de Syrie de la veneration pour celui qu'il regardoit auparavant comme le plus grand ennemi de ses Etats. Aussi alors qu'il est appris estant malade, qu'Elisée estoit pour lors à Damas, ou qu'il y venoit, il lui envoya un des Officiers de sa Cour avec beaucoup de presens, pour le consulter touchans son mal, & sçavoir de lui s'il en gueriroit; l'engageant par là, dit un Inter-  
 prete, à prier pour lui. Quant à ces presens qu'il lui envoya, l'Escriture ne marque point si Elisée les accepta, ou si au contraire si les refusa. C'estoit assez la coûtume, lors qu'on venoit consulter quelque Prophete, de lui apporter en même temps des presens, non pour le corrompre, mais pour lui donner cette marque exterieure d'affection, en soulageant sa pauvreté par cete offrande, se rendre plus digne de connoitre par sa bouche la volonté du Seigneur. Car les Prophetes, comme on l'a déjà marqué, estoient pauvres, & vivoient, comme les Apôtres ont vecu depuis, dans un grand mepris de tous les biens de la terre

Synon.  
 psis.  
 Critic.

Re. glib.  
 l. c. 9. 7.

\*: 10. 11. 12. *Elisée répondit à Hazael :*

*Allez, dites au Roy, vous serez guéri. Mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément. Et l'homme de Dieu se troubla, & versa des larmes. Hazaël lui dit : Pourquoi mon Seigneur pleure t'il ? Elisée lui répondit : Parce que je sçay combien de maux vous devez faire aux enfans d'Israël, &c.*

*Menoc. in hunc locum.* Quelques-uns ont crû que le sujet principal du voyage qu'Elisée fit à Damas, fut une inspiration qu'ils reçû d'aller joindre Hazaël pour être Roy de Syrie, selon l'ordre qu'Elie son saint maistre en avoit reçû de Dieu, & qu'il n'avoit pû exécuter par lui-même, ayant été enlevé au Ciel. Ace que néanmoins il exécuta alors par son disciple. Dieu permet donc que celui là même que le Roy envoÿ au devant de lui est Hazaël ; & ce que les hommes pouvoient regarder comme un effet du hazard, estoit véritablement un ordre de sa providence qui disposoit de la sorte, sans que l'on s'en aperçût, les moyens qui pouvoient servir à l'accomplissement de ses volontez.

*Alm in hunc loc.* La réponse que fit Elisée à Hazaël sur la maladie du Roy, paroît obscure. & quelques-uns mêmes ont crû qu'il permit à cet Officier de faire esperer la guérison à ce Prince, pour le consoler un peu. Mais comme l'a remarqué fort bien un sçavant Theologien, il n'est nullement dans la vrai semblance que ce saint Prophete ait consenti qu'on attribuat, par une espece de compassion humaine une fausse prédiction du Dieu d'Israël, qui est le Dieu véritable & la verité essentielle. Et il n'est pas difficile de trouver un sens tres-vray dans ce que

dir Elisé. Ce Prophete a donc deux veüs différentes en parlant à Hazaël. Il envisage d'une part la maladie du Prince qui l'envoyoit, & de l'autre l'attentat qu'Hazaël même devoit commettre contre sa personne. Selon la premiere veüe il répond tres veritablement que ce Prince gueriroit; c'est à dire que sa maladie n'estoit point mortelle. Selon l'autre veüe il ajoute aussitôt après, que le Seigneur l'a assuré qu'il mourroit; c'est à dire qu'encore qu'il dût guerir de ce mal qui n'alloit point à la mort, il estoit vray neanmoins qu'il mourroit tres-certainement, à cause de l'attentat que l'on commettrait contre sa personne. Il parla d'abord obscurément, ne voulant point s'expliquer à celui là même qui devoit estre l'auteur de cet attentat. Mais s'étant troublé ensuite, selon que le marque l'Ecriture, & ayant versé des larmes dans la veüe des maux effroyables qu'Hazaël devoit causer aux Israélites, il fut obligé de s'expliquer nettement sur ce que Dieu lui avoit fait voir, qu'il seroit Roy de Syrie. Celui qu'il y a de terrible en cette histoire, c'est que Dieu envoie un Prophete aux ennemis de son peuple, pour sacrer Roy un Prince qui devoit brûler comme il en dit en ce lieu, leurs villes fortes, suer par l'épée leurs jeunes hommes, écraser contro terre leurs peüs enfans, & n'épargner pas même leurs femmes grosses. Qui ne sera effrayé de voir que le Dieu même d'Israël, qui venoit de le protéger d'une manière si éclatante contre le Roi de Syrie; lors que Samarie estoit reduite aux dernieres extremitez par le siege dont on a

parlé, semble mettre toute sa puissance entre les mains de son successeur, en lui faisant déclarer qu'il seroit Roy, pour punir son peuple par des malheurs dont l'idée seule est capable d'ébranler les cœurs les plus fermes?

Mais si l'on s'applique à considérer le fonds des choses, l'on trouvera dans la conduite des Israélites & de leur Roy la vraye cause de ce changement de la conduite de Dieu envers eux. Le poids des graces qu'ils recevoient du Seigneur sembloit ne servir qu'à les rendre plus stupides & comme insensibles à son égard. Ni les miracles qu'il faisoit en leur faveur, lors qu'il jettoit tout d'un coup l'épouvante & le desordre dans le camp des ennemis, ni les fleaux qu'il leur envoyoit en les affligeant, comme il est marqué ici, par une famine de sept années, n'étoient point capables de les faire retourner à Dieu. Il se forme donc & se prépare, pour le dire ainsi, un instrument propre pour exercer toute sa fureur contre eux, & il va chercher parmi les Syriens le plus cruel homme, pour le revêtir de l'autorité royale, & l'envoyer punir les crimes & l'ingratitude de son peuple. Si cet exemple ne frappe & n'étonne salutairement les hommes, il faut dire avec un grand Saint qu'ils sont plutôt déjà morts qu'endormis. Cependant il est nécessaire de remarquer que Dieu en faisant sacrer Hazael Roy de Syrie, ne doit pas être regardé comme approuvant la disposition criminelle de son cœur, qui le portoit à attenter sur son Prince; puisqu'il ne pouvoit ni pas condamner l'ambition & la fureur de cet homme, qui

La faire ce que David ne se crut nullement permis à l'égard d'un Roy reprové, après même qu'il fut sacré Roi d'Israël en sa place, & lors que sa propre vie étoit tous les jours exposée au dernier péril, mais l'abandonnant aux mouvemens de sa fureur, & mettant entre les mains sa puissance, comme il l'a mise autrefois entre les mains des Domitiens & des Nérons contre son Eglise, il lui permit d'exercer toute sa cruauté contre ceux qui abusoient tous les jours si insolamment de ses faveurs. C'est ce qu'il est important de bien concevoir, pour n'attribuer pas à Dieu des sentimens tout-à-fait indignes de sa souveraine pureté, qui condamne nécessairement le péché dans tous les hommes, mais qui se sert néanmoins des hommes pecheurs & criminels, pour punir ceux qui prétendent irriter impunément sa justice. L'on peut dire encore que Dieu en faisant marquer dans les Ecritures, qu'il donna ordre à son prophete de sacrer Roi un tres méchant homme qui devoit être le persecuteur de son peuple a voulu nous faire connoître que toute puissance, comme dît saint Paul, vient de lui, que c'est par lui seul que les Rois regnent, & qu'on doit les respecter comme les ministres ou de la justice ou de la misericorde de celui qui est souverainement le Roi & maître de tous les Rois.

*¶ 25. Le lendemain Hazaël prit une couverture qu'il trempa dans l'eau, & l'étendit sur le visa du Roy. Et le Roy étant mort, Hazaël régna en sa place.*

On ne peut pas dire qu'Elisée en déclarant

à Hazaël qu'il seroit Roy de Syrie, l'avoit engagé par là à commettre un si horrible attentat contre la personne de son Prince ; non plus que depuis le Fils de Dieu, en déclarant à Iudas qu'il le trahiroit, ne le portoit pas sans doute à une action si détestable, quoy qu'il lui dît d'exécuter promptement ce qu'il avoit résolu, à cause de l'extrême ardeur qu'il avoit pour sauver les hommes. Ainsi lors que Dieu fit sacrer David Roi d'Israël, du vivant même du Roy Saül, il ne mettoit pas non plus le poignard entre les mains de ce nouveau Roi, pour s'en aller promptement égorger l'autre ; mais il déclaroit seulement ce qui devoit arriver ; & en ordonnant qu'on sacrât ces Rois, il faisoit voir, comme on l'a remarqué, qu'il avoit une souveraineté toute entiere sur tous les Royaumes de la terre ; mais il laissoit néanmoins agir ensuite ces Princes selon les divers mouvemens, ou de la corruption, ou de la droiture de leur cœur. Ainsi ceux dont le cœur étoit vraiment droit & pur devant Dieu, auroient mieux aimé perdre & la vie & le Royaume qu'on leur assuroit, que d'attenter sur l'Oint du Seigneur, parce qu'ils sçavoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu même qui les avoit fait sacrez, de les établir sur le trône. Mais ceux au contraire dont le cœur étoit rempli d'ambition, ne craignoient point d'abuser de l'autorité que Dieu leur donnoit, & d'entreprendre sur la vie des Princes dont ils auroient du respecter jusqu'à la fin l'onction royale. Hazaël donc étouffe dès le lendemain le Roi son maître avec une couverture trem-

*Theod.*  
*4. Reg.*  
*20. 14.*

péc dans l'eau, qu'il lui mit sur le visage, sous prétexte, disent quelques uns, de le rafraîchir dans la grande ardeur que la fièvre lui causoit. D'autres néanmoins ont attribué à un pur malheur cette mort du Roi. Mais Joseph est du premier sentiment, qui paroît aussi plus vrai semblable.

*Synopsis Critic.*

*v. 22. Depuis ce temps là donc Edom se verra de Juda, ne voulant plus lui être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'hui.*

Les Iduméens, c'est à dire les descendants d'Esau, avoient été jusqu'alors assujettis aux Rois de Juda. Mais, comme l'a fort bien remarqué un ancien Pere, on vit enfin s'accomplir la prediction que le Patriarche Isaac avoit faite près de neuf cens ans auparavant, lors qu'il avoit dit à Esau, qu'il seroit assujetti à son frere, mais qu'il secoueroit son joug, & se tiroit un jour de sa servitude. Ainsi les Iduméens s'étant soulevés sous le regne de Ioram Roi de Juda, & l'étant même venu attaquer, quoi que ce Prince remporta sur eux une signalée victoire, ils ne laisserent pas de se maintenir dans leur révolte, & de vivre ensuite dans la liberté qu'ils s'étoient acquise. L'Historien sacré, que l'on croit être le Prophete Jérémie, témoigne qu'au temps qu'il écrivoit cette histoire, les Iduméens vivoient encore dans l'indépendance des Juifs. Et il l'écrivit vers les derniers temps, où fut renversé le Royaume d'Israël c'est-à-dire près de six cens ans avant Jésus Christ. Mais ils conserverent leur liberté durant l'espace de sept cens soixante années, jusqu'à ce que Jean

*Theod. 4. Reg. 9<sup>o</sup>. 25.*

*Gen. 6. 27. 40.*

*Sains Simeon. Menoc.*

*Joseph. Antiq. lib. 13. 6. 17.*

590 IV. LIVRE DES ROIS.  
 surnommé Hircan les subjuga de nouveau,  
 & les obligea de s'affujettir, comme tous les  
 Juifs, à la Circoncision & à toutes les autres  
 cérémonies Judaïques.



## CHAPITRE IX.

*Le mé.  
me an  
du Mé-  
de 3. m.  
220.*

1. **EN** ce même temps le  
 Prophète Elisée ap-  
 pela un des enfans des Pro-  
 phètes & lui dit : Ceignez  
 vos reins : Prenez en vôtre  
 main cette petite fiole d'hui-  
 le & allez à Ramoth de Ga-  
 laad.

2. Quand vous serez là,  
 vous verrez Jehu fils de Jo-  
 saphat fils de Namsi; & vous  
 approchant de lui, vous le  
 prierez de sortir d'avec ses  
 frères, & d'entrer dans une  
 chambre secrète.

3. Vous prendrez en suite  
 cette petite fiole d'huile, &  
 vous la répâdrez sur sa tête,  
 en lui disant : Voici ce que  
 dit le Seigneur : Je vous ay  
 sacré Roy d'Israël. Aussi tôt  
 vous ouvrirez la porte, &  
 vous vous enfuirez sans de-  
 meurer là davantage.

4. Le jeune homme ser-

1. **ELIASUS** autem,  
 Prophetas vo-  
 cavit unum de filiis  
 Prophetarum, & ait  
 illi: Accinge lumbos  
 tuos, & tolle leuti-  
 culum olei hæc in  
 manu tua, & vade  
 in Ramoth Galad.

2. Cùmque veno-  
 ris illuc, videbis Je-  
 hu filium Josaphat  
 filij Namsi: & in-  
 gressus suscitabis,  
 cum de medio fra-  
 trum suorum, & in-  
 troduces in interior  
 cubiculum.

3. Tenensque leu-  
 ticulum olei, sandes  
 super caput ejus, &  
 dices: Hæc dicit  
 Dominus: Unxi te  
 Regem super Israël  
 Aperiesque ostium,  
 & fugies, & non ibi  
 subsistes.

4. Abire ergo

adolescens puer Propheta in Ramoth Galaad:

serviteur du Prophete alla d'abord aussi tôt à Ramoth de Galaad.

5. Et ingressus est illuc : ecce autem Principes exercitus sedebant, & ait : verbum mihi ad te, ô Princeps. Dixitque Iehu : Ad quem ex omnibus nobis ? At ille dixit : At te, ô Princeps.

5. Il entra au lieu où les principaux Officiers de l'armée étoient assis, & il dit à Iehu : O Prince, j'ay un mot à vous dire : Iehu luy dit : A qui d'entre nous voulez-vous parler ? Il luy répondit : A vous, ô Prince.

6. Et surrexit & ingressus est cubiculum : at ille fudit oleum super caput ejus, & ait : Hæc dicit Dominus Deus Israël : Unxi te Regem super populum Domini Israël.

6. Iehu donc se leva & entra dans une chambre ; & le jeune homme luy répandit l'huile sur la tête & luy dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ay sacré Roy sur Israël le peuple du Seigneur.

7. & percuries domum Achab domini tui, & huic scar sanguinem fervorum meorum Prophetarum, & sanguinem omnium fervorum Domini de manu Iezabel.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab votre Seigneur, je vangeray ainsi de la main cruelle de Iezabel le sang des Prophetes mes serviteurs & le sang de tous les serviteurs du Seigneur.

8. Perdamque omnem domum Achab : & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clausum & novissimum in Israël.

8. Je perdray toute la maison d'Achab, & je tueray de la maison d'Achab jusqu'aux petits enfans, jusqu'aux animaux, depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël.

† 8. L. clausum & novissimum. expl. sive clausum, sive abjectum, sive vile, sive preciosum, relique nihil erit, Menoch. in 3. Reg. 14. §. 10.

9. & je traiterai la maison d'Achab comme j'ai traité la maison de Ieroboam fils de Nabat, & la maison de Baasa fils d'Ahia.

10. Jezabel sera aussi mangée par les chiens dans le champ de Iezrael, & il ne se trouvera personne pour l'ensevelir, *Ayant dit ces paroles,* il ouvrit la porte, & s'enfuit.

11. Iehu aussi tôt rentra au lieu où étoient les serviteurs de son maître, qui lui dirent Tout va-t'il bien? Qu'est ce que cet insensé vous est venu dire? Iehu leur dit: Vous sçavez ce que c'est que cet homme-là, & ce qu'il m'a pû dire.

12. Ils lui répondirent: cela n'est point vrai. Mais contez le nous plutôt vous-même. Iehu leur dit: Il m'a déclaré telle & telle chose, & il a ajouté: Voicy ce que dit le Seigneur: Je vous ay sacré Roi d'Israël.

13. Ils se leverent aussi.

9. Et dabo domum Achab, sicut domum Ieroboam filii Nabat, & sicut domum Baasa filii Ahia.

10. Jezabel quæ comedent canes in agro Iezrael, nec erit qui sepeliat eam, aperitque ostium, & fugit.

11. Iehu autem egressus est ad servos domini sui, qui dixerunt ei: Rectene sunt omnia? quid venit insanus iste ad te? Qui ait eis: Nostis hominem, & quid locutus sit.

12. At illi responderunt: Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis: Hæc & hæc locutus est mihi, & ait, hæc dicit Dominus: Unxi te Regem super Israel.

13. Festinaverunt

¶ 12. *Expl.* Ceux qui parloient à Iehu jugerent par sa réponse, qu'il n'étoit point vrai que celui qu'ils traitoient de fou, lui eût dit une folie. *synops. Critic.* Ou bien, ils disoient, qu'il n'étoit point vrai qu'ils pussent juger de ce qui lui avoit dit, *Menoch.*

isque, & unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus eius, in similitudine tribunalis, & cecinerunt subâ, atque dixerunt: Regnavit Iehu.

14. Conjuravit ergo Iehu filius Iosaphat filii Namsi contra Ioram: porro Ioram obsederat Ramoth Galaad, ipse & omnis Israël contra Hazaël Regem Syriæ:

15. & reversus fuerat ut curaretur in Iezrahel propter vulnera; quia percollassent eum Syri, præliantem contra Hazaël Regem Syriæ. Dixitque Iehu: Si placet vobis, nemo egredietur profugus de civitate, ne vadat, & nunciet in Iezrahel.

16. Et ascendit, & profectus est in Iezrahel: Ioram enim ægrotabat ibi

✓ 15. *Expl.* de Ramoth, au siege de laquelle Ioram avoit été blessé, mais qu'il avoit prises depuis par ses Généraux peut-être durant les troubles que causa la mort de Benadad parmi les Syriens. *Synops. Menoch.*

*Ibid.* *Expl.* de ce qui s'étoit passé lorsque les officiers principaux de l'armée avoient reconnu Iehu pour Roy d'Israël. *Menoch.*

tôt & chacun d'eux prenant son manteau, le mit sous ses pieds, ils en firent comme une espee de tronc, & sonnant de la trompette, ils s'écrierent: Iehu est nôtre Roi.

14. Jehu donc fils de Iosaphat fils de Namsi fit une comparaison contre Ioram. Or Ioram ayant déclaré la guerre à Hazaël Roi de Syrie avoit assiégré Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël.

15. & ayant été blessé par les Syriens lors qu'ils combattoit contre Hazaël Roy de Syrie, il étoit venu à Iezrahel pour se faire penser de ses blessures; & Iehu dit à ceux de son parti: Donnez ordre je vous prie que personne ne s'enfuye hors de la ville de peur qu'il n'en aille porter la nouvelle à Iezrahel.

16. Il partit aussi-tôt, & marcha vers Iezrahel où Ioram étoit malade; & Ochosias

594 IV. LIVRE DES  
Roy de Juda y étoit allé  
pour voir Joram.

17. La sentinelle donc  
qui étoit au haut de la tour  
de Iezraël vit Iehu avec sa  
troupe qui venoit , & il dit:  
Je vois une troupe de gens,  
Ioram dit à l'un de ceux qui  
l'accompagnoient: Prenez un  
chariot, & envoyez le au de-  
vant de ces gens là , & que  
celui qui le conduira leur  
dise: Apportez vous la paix."

18. Celui donc qui étoit  
monté sur le chariot alla au  
devant de Iehu , & lui dit :  
Apportez vous la paix? Iehu  
lui répondit: Qu'y a t il de  
commun entre vous & la  
paix ? Passez & suivez moi.  
La sentinelle en donna aus-  
si tôt avis & dit: Celui qu'o  
avoit envoyé est allé à eux,  
mais il ne retourne point.

19. Ioram en envoya en-  
core un autre avec un cha-  
riot , qui étant venus vers

ROIS.

& Ochobias Rex Ju-  
da descenderat ad  
visitandum Joram.

17. Igitur specu-  
lator qui stabat su-  
per turrim Iezra-  
hel, vidit globum  
Iehu venientis . &  
ait: Video ego glo-  
bum Dixitque Ior-  
ram: Tolle currum,  
& mitte in occur-  
sum eorum, & dicat  
vadens: recedite  
sunt omnia?

18. Abiit ergo,  
qui ascenderat cur-  
rum, in occursum  
ejus, & ait: Hæc  
dicit Rex: Pacata-  
ne sunt omnia? Di-  
xitque Iehu: Quid  
tibi & paci? transi;  
& sequere me Nunc-  
ciavit quoque spe-  
culator, dicens: Ve-  
nit nuncius ad eos,  
& non revertitur.

19. Misit etiam  
currum equorum  
secundum: venitque

¶ 17. *Lettr* Recedite sunt omnia? *Hebr.* Est ne pax.

¶ 18. *Expl.* Qu'est ce que cela vous regarde? *Menoch.*

*Ibid. Expl.* Il l'oblige de le suivre, pour empêcher, que  
s'il retournoit parler au Roi, il ne lui donnât quelque  
soupçon du soulèvement. *Menoch.* Ou bien il lui or-  
donnoit de suivre son parti, *Synops.*

ad eos , & ait : Hæc dicit Rex : Nunquid pax est ? Et ait Iehu. Quid tibi & pacis ? transi , & sequere me,

Jehu lui dit : Le-Roy m'a commandé de sçavoir de vous si vous apportez la paix : Qu'y a t'il de commun entre vous & la paix , dit Iehu ? Passez , & suivez moi.

20. Nunciavit autem speculator , dicens : Venit usque ad eos , & non revertitur : est autem incessus quasi incessus : Jehu filii Namsi , princeps enim graditur.

20 La sentinelle en avvertit aussi tôt, & dit : Celui qu'on avoit envoyé les a joints encore , mais il ne retourne point. Celui qui s'avance , & paroît à sa démarche estre Iehu fils de Namsi. Car il vient avec une étrange precipitation.

21. Et ait Joram : Junge currum junxeruntque currum ejus , & egressus est Joram Rex Israël , & Ochosias Rex Juda , singuli in curribus suis , egressique sunt in occursum Iehu , & inveniunt eum in agro Naboth Iezrahelitarum.

21. Alors Joram dit : Qu'on mette les chevaux à mon chariot, & les chevaux étant mis Joram Roy d'Israël , & Ochosias Roy de Juda marcherent chacun dans leur chariot , allerent au devant de Jehu & le trouverent dans le champ de Naboth de Iezraël.

22. Cùmque vidisset Joram Iehu , dixit : Pax est Iehu ? At ille respondit : Quæ pax ? adhuc fornicationes Iezabel matris tuæ , & veneficia ejus multa vigent.

22. Joram ayant vû Iehu lui dit : Apportez-vous la paix : Iehu lui répondit : Quelle peut estre cette paix pendant que les fornications de Iezabel vôtre mere & ses enchantemens regnent

23. Joram aussi-tôt retira les reines de ses chevaux & fuyant vers Ochofias, il lui dit : Nous sommes trahis, Ochofias.

24. En même temps Jehu banda son arc & frappa Joram d'une fleche entre les épaules. La fleche lui perça le cœur & il tomba mort dans son chariot.

25. Jehu dit aussi tost à Badacer Capitaine de ses Gardes : Prenez le & le jetez dans le champ de Naboth de Iezrael. Car il me souvient que lors que nous suivions Achab son pere, & que nous étions vous & moi dans un même chariot, le Seigneur prononça contre lui cette prophetie ; en disant : Je jure par moi-même dit le Seigneur ;

26. Si je ne répand votre sang dans ce même chāp pour le sang de Naboth, & pour le sang de ses enfans "

23. Convertit autem Joram manum suam, & fugiens ait ad Ochofiam : Infidiz Ochofia.

24. Portò Iehu tetendit arcum manu, & percussit Joram inter scapulas : & egressa est sagitta per eos ejus strimque corruit in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer, ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitarum : memini enim quando ego & tu sedentes in curru sequemur Achab patrem hujus, quòd Dominus onus hoc levaverit super eum dicens :

26. Si non pro sanguine Naboth, & pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus,

¶ 25. Lettre. Onus hoc levaverit super eum.

¶ 26. Expl. qui furent sans doute tuez avec Naboth, afin qu'ils ne pussent estre heritiers de la vigne de leur pere. Parab. Esins.

reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, & projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

27. Ochofias autem Rex Juda videns hoc, fugit per viam domus horti: persecutusque est eum Jehu, & ait: Etiam hunc percussit in curru suo, & percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam: qui fugit in Mageddo, & mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, & tulerunt in Jerusalem: sepelieruntque eum in sepulchro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram filij Achab, regnavit Ochofias super Judam.

30. Venitque Jehu in Iezrahel. Porro Iezabel introitu ejus

que je vous ay vû répandre hier. Maintenant donc prenez - le & le jetté dans le champ, selon la parole du Seigneur.

27. Ce qu'Ochofias Roy de Juda ayant vû, il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin, & Jehu le poursuivit & dit à ses gens: Qu'on tuë aussi celui - cy dans son chariots. Ils le frapperont au lieu où l'on monte à Gaver qui est pres de Jeblaam, & s'en estant fui à Mageddo, il y mourut.

28. Ses serviteurs l'ayant mis sur son chariot le porterent à Jerusalem, & l'ensevelirent avec ses peres dans la Ville de David.

29. La onzième année de Joram fils d'Achab, Ochofias regna en Juda.

30. Jehu vint ensuite à Iezrahel, & Iezabel ayant appris son arrivée se peignit

Y. 27. Expl. d'un lieu de plaisance, où avoit esté auparavant la vigne de Nabor. *Symph.*

les yeux avec du noir", mit ses ornemens sur sa teste, & regarda par la fenestre.

31. Jehu entra dans le Palais & elle lui dit: Peut-on esperer quelque paix de *celui, qui comme Zambri a tué son maistre.*"

32. Jehu levant la teste vers la fenestre, dit: Qui est celle - là? & deux ou trois Eunuques qui estoient en haut lui firent une profonde reverence.

33. Jehu leur dit: Jetez-là du haut en bas. Aussi tôt ils la jetterent par la fenestre, & la muraille fut teinte de son sang, & elle fut foulée aux pieds des chevaux.

33. Après que Jehu fut entré dans le Palais pour boire & pour manger, il dit à ses gens: Allez voir qu'est devenuë cette malheureuse, ensevelissez là parce qu'elle est fille de Roi.

35. Et estant allez pour

audito, depinxit oculos suos stabio, & ornavit caput suum, & respexit per fenestram.

31. Ingredientem Jehu per portam, & ait: Nonquid pax potest esse Zambri, qui interfecit dominum suum

32. Levavitque Jehu faciem suam ad fenestram, & ait: Quæ est ista, & inclinaverunt se ad eum duo vel eunuchi.

33. At ille dixit eis: Præcipitate eam deorsum, & præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, & equorū ungulæ conculcaverunt eam.

34. Cūque introgressus esset, ut comederet, biberetque, ait: Ite, & videte maledictam illam, & sepelire eam quia filia Regis est.

35. Cūque is-

† 30. Lettre de l'antimoine, c'est à dire, préparé pour servir de fard. *Synops.*

† 32. Lettre. La porte LXX La Ville. *Ibid Austr.* Celui qui comme Zambri a tué son maistre, pourroit-il bien se flater d'avoir quelque paix? *Synops.*

sent ut sepelirent eam , non invenerunt nisi calvariam, & pedes & summas manus.

36. Reverſique nunciaverunt ei : Et ait Iehu: Sermo Domini eſt, quem locutus eſt per ſervum ſuum Eliam Theſbiten, dicens: In agro Iezabel comedent canes carnes Iezabel.

37. & erunt carnes Iezabel ſicut ſtercus ſuper faciem terre in agro Iezabel, ita ut prætereuntes dicant: Hæcine eſt illa Iezabel.

l'enſevelir, ils n'en trouverent que le crane, les pieds, & l'extremité des mains.

36. Et ils revinrent dire à Iehu qui leur dit : C'eſt ce que le Seigneur avoit prononcé par Elie de Theſbé ſon ſerviteur, en diſant: Les chiens mangeront la chair de Iezabel dans le champ de Iezabel.

37. & la chair de Iezabel ſera dans le camp de Iezabel, comme le fumier ſur la face de la terre, & tous ceux qui paſſeront diront en la voyant; Eſt-ce là cette Iezabel ?



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. &c. **E**N ce même tems le Prophete Elizee appella un des enfans des Prophetes, & lui diſt : Ceignez vos reins, prenez en vôtre main cette petite fiole d'huile, & allez à Ramoth de Galaad, &c.

Voicy peut-être l'un des exemples les plus terribles de la juſtice de Dieu que l'on vit jamais, mais d'une juſtice précédée par cette longue patience du Seigneur, dont parle ſaint

Paul. Iezabel jouïſſoit en paix du fruit malheureux de tant de crimes & d'impie'tez dont elle s'étoit renduë coupable ; & après avoir répandu le ſang de Nabot pour s'emparer de ſa vigne ; après avoir fait mourir un grand nombre de Prophetes , pour étouffer , ſi elle avoit pû , la verité ; après avoir preferé l'idolatrie à la véritable Religion du Dieu d'Iſraël , pour ſe procurer une plus grande liberté de ſ'abandonner à ſes injuſtices , elle abuſoit inſolentement de la tolerance & du ſilence de celui dont elle fouloit aux pieds les plus ſaintes loix. Elle mépriſoit , ſelon le langage de l'Apôtre , *les richesses de la bonté du Seigneur, ſans conſiderer que cette même bonté l'invitoit à la penitence ; & s'étant enſin amaſſé par la dureté & l'impenitence de ſon cœur, comme un tréſor de colere*, elle tomba lors qu'elle y penſoit le moins , dans le juſte jugement de Dieu ; qui répandit , comme parle un Prophete , *touchant la fureur de ſa colere ſur cette Princeſſe*. Il reſolut pour cela de ſe ſervir de Iehu l'un des Generaux d'armée du Roy d'Iſraël , & il ordonna à Eliſée de le ſacrer Roi. Ce ſaint Prophete n'y alla pas néanmoins luy-même. Mais il appella un de ſes diſciples pour l'envoyer en ſa place ſ'acquiter de cette fonction importante. Un ancien Pere témoigne qu'il en uſa de la ſorte , pour faire la choſe plus ſecrètement , & empêcher les deſordres qui auroient pû arriver , ſi la choſe fût venuë à la connoiſſance du Roi d'Iſraël. Ce n'eſt pas ſans doute qu'il n'eût pû fort bien ſ'en acquitter par lui même , comme Samuël l'avoit fait

Rom. 6.  
2. v. 4 5

Sophon.  
3. 8.

Theod.  
4 Reg.  
9. 26.

à l'égard de David , quoi qu'il eût tout lieu de craindre le ressentiment & la fureur de Saül. Mais apparemment Dieu lui donna ordre d'user de cette prudence , voulant apprendre comme le remarque ce même Pere , à ceux qui sont le plus assurez de sa volonte , à se conduire avec sagesse dans l'exécution de ses ordres, & leur témoigner par cet exemple que non seulement il ne desaprouve pas les moyens humains qu'on peu employer dans ces rencontres , mais qu'il condamne plutôt la temerité de ceux qui s'assurant trop sur sa providence , negligeroient volontairement toutes les voyes que la lumiere d'une vraye sagesse leur peut inspirer. Nous en voyons une preuve illustre dans le sacre de David. Car lorsque Dieu commanda à Samuel d'aller le sacrer, ce saint Prophete n'ayant pas crain de luy demander comment il iroit, puisque Saül le scauroit , & qu'il le feroit mourir , le Seigneur qui auroit pû l'assurer qu'il n'auroit rien à apprehender en executant ses ordres, ne voulut pas néanmoins le faire , & lui prescrivit un moyen humain pour tenir secrette la commission pour laquelle il l'envoyoit , en luy ordonnant de prendre un veau du troupeau & de dire qu'il alloit offrir un sacrifice au Seigneur. S. Ierôme fait une remarque considerable sur la maniere dont Elisée chargea son Disciple d'oindre Iehu. Car en parlant de l'onction royale , il dit qu'il y en avoit de deux sortes, l'une abondante , & l'autre beaucoup moindre. Si c'est David , ajoûte ce Saint , ou Salomon ; c'est-à-dire , si c'est le puissant & le pacifique qu'on

1. Reg.

16.

Throd.

4 Reg.

qu. 27.

Hieron.

Habac.

cap. 3.

rom. 7.

p. 376.

doit sacrer Roi, il est oint avec la corne pleine d'huile. Mais si c'est Iehu ou Hazaël qui le doivent être, ils ne le sont qu'avec une petite fiole d'huile, c'est à dire, selon la pensée de ce Pere, que l'onction par laquelle ces deux premiers princes furent sacrez Rois d'Israël, marquoit l'abondance de l'Esprit de Dieu qui leur étoit conferée avec sa puissance pour le gouvernement de son peuple, mais que celle que receurent ces deux autres Rois, marquoit seulement le caractère de la puissance qu'il leur donnoit pour exercer la rigueur de sa justice. Ce saint Docteur remarque encore, qu'outre l'onction royale il y avoit l'onction sacerdotale, que Dieu avoit destinée pour les Prêtres; & l'onction prophetique, dont Dieu ordonna à Elie d'user envers Elisée, pour lui conferer la grace de la Prophetie. Mais il releve par-dessus toutes les autres l'onction sacrée de la Loi nouvelle, qui de Jesus-Christ, comme du Chef & du Sauveur, s'est répandue sur les membres, qui sont les Chrétiens.

3. Reg.  
19. 16

*†. 6. 7. Je vous ay sacré Roy sur le peuple du Seigneur sur Israël. Vous exterminerez la maison d'Achab vôtre Seigneur; & je vangeray ainsi de la main cruelle de Iezabel le sang des Prophetes mes serviteurs, & le sang de tous les serviteurs du Seigneur.*

Dieu étant le souverain maître de la vie des hommes, fait sacrer Iehu Roi d'Israël uniquement pour exercer sa justice contre la maison d'Achab & contre l'impie Iezabel. Il lui en donne un ordre formel, & il lui témoigne qu'il veut vanger de la sorte le sang de ses

serviteurs & de ses Prophetes, répandu si cruellement par cette Princesse. Ainsi on doit regarder Jehu d'une autre maniere qu'Hazaël Roi de Sirie, dont on a parlé auparavant; puis qu'Hazaël suivit purement son ambition dans l'attentat qu'il commit contre Benadad; au lieu que Jehu executa l'ordre du Seigneur contre des impies qui avoient renversé contre sa religion, & massacré ses serviteurs. Il est

nécessaire cependant de marquer icy par avance avec Saint Jérôme, que Jehu ayant servi d'instrument à la fureur du Seigneur, mais n'ayant pas profité lui-même de l'exemple d'une si terrible vengeance, dont il estoit le ministre, & s'estant abandonné comme ses predecesseurs à l'idolatrie, il merita que le royaume fut dans la suite enlevé de sa maison.

*Verum, quia & ipse Jehu altor sanguinis justis ingressus est per vias Ieroboam qui fornicari fecit Israël, regnum quoque ejus dicitur subvertendum.* L'on peut voir aussi ailleurs ce que l'on a dit sur ces paroles du Prophete Osée: *Dans peu de temps je vengeray le sang de Israël sur la maison de Jehu; où l'on témoigne que quoi que ce Prince ait executé l'ordre de Dieu en exterminant la maison d'Achab, la suite de ses actions fait assez juger qu'il ne le fit pas dans la veüe seule de lui obeïr, mais beaucoup plus pour se satisfaire soi-même en obeïssant à Dieu, & qu'ainsi cette obeïssance exterieure qu'il lui rendoit estant criminelle devant ses yeux par le principe d'où elle partoît, merita d'être punie dans la suite par la ruine de sa maison.*

*Hieroni:  
in Osée  
c. 1. tom.  
3. p. 12.*

*Osée, c.  
1. v. 4.*

7. 11. 12. *Qu'est-ce que cet insensé vous est venu dire ?* Iehu leur dit : *Vous sçavez qui est cet homme, & ce qu'il a pû me dire. Cela n'est point vray, lui repartirent-ils, mais contez le plutôt vous-même.*

*Theod.*  
4. Reg.  
9. 28.

Ces gens de guerre, dit Theodore, qui n'avoient pas grande religion, appelloient fou le Prophete du Seigneur ; parce que la liberté avec laquelle les Prophetes leur parloient passoit chez eux pour une espee du futeur ; & qu'ils estoient regardé comme des personnes transportées hors d'elles-mêmes, lorsqu'ils annonçoient des choses futures. C'est ce qu'un Saint Pere a reproché au peuple de Dieu, en

*Hier. in*  
*Osée c.*  
*9 tom. 3.*  
*pag. 62.*

lui disant, ou plutôt en lui faisant dire par le Seigneur même : *O Israël, vous appelez fou & insensé les Prophetes qui vous annonçoient la verité, & qui vous prophétisoient par une inspiration du Saint Esprit, ainsi qu'il paroît par le langage de ces Generaux puis demandoient à Iehu ce que ce fou lui venoit de dire. Mais reconnoissez que c'est vous-même qui estes fou & insensé, & non le Prophete, puisque vous avez toujours travaillé à fouler aux pieds mes paroles, & que vous vous estes abandonné à toutes sortes de crimes avec une espee de fureur. *Propter multitudinem iniquitatum tuarum, quibus in scelere diu debaccatus es, non Prophetam meum, sed te insanum esse cognosce, qui ad hoc laborasti, ut mea verba calcares.* C'est ainsi qu'encore à present ceux qui parlent de la part de Dieu aux peuples comme autrefois les Prophetes, sont souvent traitez de foux par les gens du siecle,*

EXPLICATION DU CHAP. IX. 605

qui au lieu de reconnoître la véritable folie qui les possède , lors qu'ils preferent les biens perissables à ceux du ciel , & que pour un moment de plaisir ils s'exposent à une eternité de supplices, aiment mieux accuser d'extravagance la charité pleine de sagesse de leurs Pasteurs qui s'efforcēt de les guerir de la phrenesie spirituelle dōt ils sont si dāgereusement malades.

*v. 21. 22. Joram Roy d'Israël & Ochosias Roy de Juda allerent au devant de Ichu , & le trouverent dans le champ de Naboth Israélite. Joram ayant vū Ichu lui dit : Apportez vous la paix ? Ichu lui répondit : Qu'elle peut estre cette paix, pendant que les fornications de Iezabel vōtre mere & ses enchantemens regnent encore en tant de manieres ?*

Ce ne fut point par un effet du hazard, mais par un ordre de la providence , que le Roy Joram fils d'Achab , le meurtrier & l'usurpateur de la vigne de Naboth, vint au devant de Ichu dans le champ même de Naboth , afin que la prediction d'Elie , qui avoit dit que les chiens lecheroient le sang d'Achab au même lieu où le sang de Naboth avoit esté leché par les chiens , reçut son accomplissement. Car la parole de Dieu , & par consequent celle des Prophetes , qui parlent par l'Esprit de Dieu , doit necessairement estre accomplie; comme on voit que les Saints Evangelistes ont un soin tout particulier de nous faire remarquer dans les moindres circonstances de la passion de Jesus - Christ l'accomplissement exact des prediction des Prophetes. Ce fut donc dans le champ même de Naboth , usurpé par la

*Mat. c.*

*27. v. 9.*

*Marc. c.*

*15. v. 28.*

*Joan. c.*

*19. v. 24*

*28. 36.*

*37.*

violence meurtrière de Jezabel & d'Achab, Ioram leur fils rencontra Iehu que Dieu envoyoit pour vanger sur sa personne & sur celle de sa mere impie le sang de cet innocent injustement répandu. Le temps que Dieu avoit donné & au fils & à la mere pour faire la réparation d'un si grand crime, étoit passé, & après qu'ils eurent abusé de l'indulgence & de la paix du Seigneur, sans se mettre en peine de rétablir son honneur par le rétablissement de son saint culte dans Israël, il ne pouvoient plus attendre de paix; puisque, comme dit

*Rom. c. 12. v. 9. 10.* S. Paul, *la gloire & la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien; au lieu que l'affliction & le desespoir accablent tout homme qui fait le mal.* C'est donc là le sens de cette réponse que Iehu fit à Ioram, ou pour mieux dire,

que Dieu mesme fit à ce Roy d'Israël par la bouche de Iehu, qui ne fut en cette rencontre que l'organe du Seigneur, comme il estoit établi pour estre le ministre de sa colere contre Jezabel, & contre toute la maison d'Achab: *Qu'elle peut estre, dit-il, cette paix dont vous parlez, pendant que les fornications de Jezabel votre mere & ses enchansemens regnent encore en tant de manieres?*

*Synops.  
Critic.*

C'est-à-dire, comment pouvez-vous esperer la paix de la part de Dieu, lorsque vous avez negligé d'expier les crimes & les abominations de Jezabel votre mere. L'Écriture entend ici principalement par le mot de fornication, le crime par lequel une ame qui est l'Épouse de Dieu, s'éloigne de son véritable Époux pour s'abandonner aux idoles, & à des

deux étrangers. C'est cette fornication spirituelle que Dieu reprochoit souvent à son peuple; & quoi que ce fut Ieroboam qui eût établi l'idolatrie dans Israël, on peut dire que lezabel l'avoit affermie plus que tous les autres Princes, par l'impiété de sa conduite toute pleine de cruauté; puis qu'elle persécutoit & faisoit mourir tous les serviteurs de Dieu & tous les Prophetes qu'elle pouvoit découvrir, voulant étouffer, si elle avoit pû, tous les restes de la véritable Religion dans Israël.

Quelques uns prétendent que ce que l'Écriture appelle *les fornications de lezabel*, doit être aussi entendu la fornication de la chair & des desordres de cette Princesse. Et ce sentiment n'est nullement incompatible avec ce que l'on

a dit; puisque Saint Paul nous apprend;

*Que ceux qui ayant changé la vérité de Dieu en mensonge, rendoient à la creature l'adoration & le culte souverain, au lieu de le rendre au Createur, avoient mérité que Dieu les livrât à des passions honteuses; qu'ils avoient esté remplis de toute sorte d'injustice & de fornication; qu'ils estoient meurtriers, trompeurs, outrageurs, superbes & vains.* Ainsi l'on peut voir dans ces paroles du Saint Apôtre le vray portrait de cette Princesse impie, cruelle & superbe, qui peut bien comme le disent quelques Auteurs, s'abandonner aux vices de la chair & à tous les enchantemens diaboliques, s'étant éloignée de Dieu d'une manière si effroyable. Ce que l'on peut remarquer de plus étonnant, dit un Interprete, c'est que Dieu ne reproche point proprement icy à Ioram ses

Rom. c. i.  
v. 25.  
26. & c.

propres crimes, mais ceux de sa mere lors qu'il est tout prest de répandre sa fureur sur lui. Et la raison qu'il en rend, c'est qu'elle étoit regardée comme la cause de tout le mal qui regnoit alors dans Israël, & que le Prince son fils, qui auroit dû étant Roy s'opposer à ses desordres, & rétablir le culte sacré de la véritable religion parmi le peuple de Dieu, non seulement ne le fit pas, mais l'imita même dans sa conduite si criminelle, & se rendit de la sorte coupable de tous les crimes de sa mere.

*†.27. Ce qu'Ochosias Roy de Juda ayant vu, il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin, & Iehu le poursuivit, & dit à ses gens? Qu'en tuë aussi celui cy dans son chariot. Il le frappèrent donc, & s'en étant fuy à Maggedo, il y mourut.*

Il paroît d'abord quelque contradiction entre ce qui est dit en ce lieu & ce qui est rapporté sur ce sujet dans le vingt-deuxième chapitre du second Livre des Paralipomènes. Car au lieu que l'Écriture marque ici qu'Ochosias Roi de Juda s'étant enfuy lors qu'il vit Ioram frappé à mort, fut aussi blessé par les Officiers de Iehu, & alla mourir à Mageddo, il est dit dans les Paralipomènes, que Iehu faisant la recherche d'Ochosias, & l'ayant trouvé qui étoit caché en Samarie, il le fit mourir. Mais cette difficulté s'explique ainsi par les Interpretes. Ils disent que le mot de Samarie doit se prendre ici, non pour la ville, mais pour le royaume, & qu'ainsi Ochosias s'estant enfuy apres sa blessure dans la ville de

*Synops.  
Critic.*

EXPLICATION DU CHAP. IX. 609

de Mageddo, qui estoit de la dépendance de Samarie, il s'y cacha pour éviter la cruauté de Iehu, mais qu'il y fut découvert en suite, & mis à mort. Un Interprete témoigne que ce nouveau Roi passoit les ordres que Dieu lui avoit donnez, en faisant mourir Ochosias Roi de Juda. Et il put bien en effet suivre en cela plutôt l'ardeur de son ambition, que les ordres de celui dont il estoit le ministre. Mais *Estius in 4. Reg. c. 10. v. 13.* il y a lieu cependant, selon la remarque d'un Sçavant homme, de regarder ce qu'il fit alors, comme une suite de l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu. Car comme il estoit chargé d'exterminer la maison d'Achab, & que la mere *4. Reg. c. 2. v. 12.* d'Ochosias estoit la propre fille d'Achab, & que lui-même avoit épousé une des filles de *27.* cette maison il estoit vrai qu'en faisant mourir Ochosias, il exerçoit la justice & la vengeance de Dieu sur le petit fils d'Achab. Aussi le texte Sacré de l'Ecriture nous donne lieu d'en juger ainsi, lors qu'elle marque expressement dans les Paralipomenes : *Que ce fut par un effet de la volonté du Seigneur contre Ochosias, qu'il alla trouver Ioram, & l'accompagna jusqu'au devant de Iehu, que le Seigneur avoit oint afin qu'il exterminast la maison d'Achab ; c'est à dire, que ce ne fut point un hazard, mais un jugement de Dieu contre Ochosias, de ce que ce Prince se trouva alors avec le Roi d'Israel, pour estre enveloppé avec lui dans un même châti- ment. Il n'eust pâ sans doute éviter un si grand malheur, s'il avoit eu soin de s'éloigner de l'impicté de sa mere & de ses ances-*

tres. Mais parce qu'il ne le fit pas, & qu'étant même devenu gendre de la maison d'Achab, il marcha, comme parle l'Écriture, dans les voyes de cette maison si impie, & fit le mal devant le Seigneur, il mérita de tomber dans le jugement que Dieu avoit prononcé contre toute la maison d'Achab, & il se rendit indigne d'éprouver sa miséricorde.

4. Reg.  
6.8.27.

v. 30. 31. Jehu vint ensuite à Jezyaël, & Jezabel ayant appris son arrivée se peignit les yeux avec du noir, mit ses ornemens sur sa teste, & regarda par la fenestre. Jehu entra dans le Palais, & elle luy dit : Peut on espérer quelque paix de celui qui comme Zambri a tué son maistre ? Jehu levant la teste, dit à deux ou trois eunuques qui étaient en haut : Jetez là du haut en bas.

Quelques-uns ont crû que ce qui porta Jezabel à se farder, lors qu'elle auroit dû plutôt se couvrir de cendres, & se revêtir d'un sac, pour defarmer la juste colere de Dieu, fut l'esperance dont elle osa se flater, que le meurtrier du Roi auroit pour elle de la complaisance & de l'indulgence, lors qu'il la verroit en cét état. Mais, comme le remarque fort bien un sçavant homme, ce qu'elle luy dit fait voir clairement qu'elle n'avoit point cette pensée. Car elle ne luy parla qu'en luy reprochant le meurtre du Roi, en lui faisant entendre par ce nom si odieux Zambri qu'elle luy donnoit, qu'il ne devoit point esperer un traitement plus favorable, ni une plus digne recompense de son action, que cet ancien meurtrier d'Éla Roy d'Israël, qui se

Ætius  
in hunc  
loc.

3. Reg. 1.  
16. v. 10.  
18.

**EXPLICATION DU CHAPIT. IX. 611**  
voyant assiégé & sur le point d'estre pris , aimant mieux se brûler soy-même avec toute sa maison. Il est donc plus vrai semblable , selon la plûpart des Interpretes , que cette Princesse audacieuse jugeant bien qu'elle ne pouvoit éviter la mort , affecta jusqu'à la fin de faire une grandeur d'ame & une vaine force d'esprit ; & que dans cette pensée elle usa de fard pour se parer , & mit sur sa teste ses ornemens ; afin de faire juger par là que la veüe même de son ennemi & de la mort qui étoit presente , ne pouvoit point l'étonner , ni la troubler. Mais laissant aux Philosophes & aux Athées à admirer , s'ils le veulent , ce qu'il leur plaît d'appeller fermeté d'esprit, qui d'entre tous les Chrêtiens pourra n'estre point effrayé de cette stupidité & de cette insensibilité étonnante , qu'une impiété consommée pût produire dans l'ame endurcie de cette Reine , qui se voyant toute preste d'aller comparoître devant Dieu avec une conscience chargée de toutes les impietez d'Israël, & du meurtre de tant de Prophetes, pensoit seulement à sauver les apparences aux yeux des hommes , sans se mettre en peine d'appaiser son juge , & d'implorer sa misericorde ? On ne peut point sans horreur penser à ce traitement que luy fit lebu , en ordonnant qu'elle fut jettée par la fenestre , & en la faisant fouler aux pied des chevaux. Mais l'impiété avec laquelle elle avoit si hautement foulé elle-même sous ses pieds la religion , la justice & l'innocence , doit causer encore sans comparaison plus d'horreur à ceux qui jugent

des choses par la lumiere de la foy, ſçavent que ce qui paroist le plus horrible aux ſens de l'homme n'eſt qu'une tres foible image de ce qui l'eſt infiniment davantage aux yeux de Dieu; & qu'ainſi nulle indignité que puiſſe ſouffrir la creature, quelqu'outrageante qu'elle lui paroiffe, ne peut jamais approcher de celle par laquelle cette même creature oſe s'élever outrageuſement & inſolement contre ſon Dieu & ſon Createur. C'eſt ce qu'il eſt neceſſaire de bien peſer, pour eſtre touché plus vivement de tous les pechez qui attaquent la majeſté infinie de Dieu, que de tous les châtimens qui ſont deſtinez de Dieu pour punir ces mêmes pechez dans les hommes.



## CHAPITRE X.

1. **O**R Achab avoit ſoixante dix fils dans Samarie, & Iehu écrivit des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie, aux anciens & à ceux qui nourriſſoient les enfans d'Achab par leſquelles il leur mandoit.

2. Auſſi-tôt que vous aurez reçu ces lettres, vous qui avez entre vos mains

1. **E**RANT autem Achab ſeptuaginta filii in Samaria: ſcripſit ergo Iehu litteras, & miſit in Samariam, ad optimates civitatis, & ad majores natu, & ad nutritios Achab, dicens:

2. Statim ut acceperitis litteras has qui habetis filios

domini vestri, & currus, & equos, & civitates firmas, & arma.

3. Eligite meliorem, & eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, & eum ponite super solium patris sui, & pugnare pro domo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer, & dixerunt: Ecce duo Reges non poterunt stare coram eo, & quo modo nos valebimus resistere?

5. Miserunt ergo præpositi domus, & præfecti civitatis, & majores natu, & nutritii, ad Iehu, dicentes: Servi tui sumus, quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis Regem: quæcumque tibi placet, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundò, dicens: Si mei estis, & obeditis mihi tollite capita

les enfans de vôtre maistre; des chariots des chevaux, des Villes fortes & des armes.

3. Choissés le plus considerable d'entre les fils de vôtre maistre, & celui qui vous plaira davantage, & établissez le sur le trône de son père, & combattez pour la maison de vôtre Seigneur."

4. Ces gens furent saisis d'une grande crainte *ayant lu ces lettres*, & ils dirent: deux Rois n'ont pû subsister devant lui, & comment donc lui pourrions-nous résister?

5. Ainsi les maistres du Palais du Roi, les principaux officiers de la Ville, les anciens & ceux qui nourrissoient les Princes envoient dire à Iehu: Nous sommes vos serviteurs; nous feront tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choisirons point de Roi, mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, & il leur manda: Si vous êtes à moi, & si vous m'obéissez, coupez-les testes

¶ 1. Expl. C'est à dire: Voyez si vous estes assez fors pour soutenir contre moy le parti de vostre maistre.

des fils de v<sup>o</sup>tre Roy, & venez me les apporter demain à cette même heure à Iezraël. Or le Roy Achab avoit soixante & dix fils, qui estoient nourris chez les premières personnes de la Ville.

7. Lors que ces personnes eurent reçu les lettres de Jehu, ils prirent les soixante & dix fils du Roy, & les tuèrent ; ils mirent leurs testes dans des corbeilles & les envoierent à Jezraël.

8. On vint donc donner cette nouvelle à Jehu, & ses gens lui dirent : Ils ont apporté les testes des enfans du Roi, & il leur dit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte jusqu'à demain matin.

9. Le lendemain il sortit au point du jour, & se tenant devant tout le peuple il leur dit : Vous estes justes. Si j'ai cōjuré contre mon Seigneur, & si je l'ai tué, qui est celui qui a tué tous ceux-ci ?

10. Considérez donc qu'il n'est tombé en terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la

filiorum domini vestri, & venite ad me hac eadē horā cras in Iezrahel. Porro filii Regis, septuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Cūque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios Regis, & occiderunt septuaginta viros, & posuerunt capita eorum in cophinis, & miserunt ad eum in Iezrahel.

8. Venit autem nuncius, & indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum Regis qui respondit: Ponite ea ad duos scervos juxta introitū portæ usque manē.

9. Cūque diluxisset, egressus est, & stans dixit ad omnem populum : Iusti estis : si ego conjuravi contra dominum meum, & interfeci eum, quis percussit ōnes hos ?

10. Videte ergo nunc quoniam non cecidit de sermonibus Domini in ter-

fans, quos locus est Dominus super domum Achab, & Dominus fecit quod locus est in manu servi sui Elie.

maison d'Achab, & que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avoit predit par son serviteur Elie.

11. Percussit igitur Jehu, omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, & universos obrimates ejus, & notos, & Sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquie.

11. Jehu fit mourir en suite tout ce qui restoit de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous les grands de la Cour, les amis & les Prêtres qui étoient à lui, sans qu'il restât rien de ce qui avoit eu quelque liaison à sa personne.

12. Et surrexit, & venit in Samariam: cumque venisset ad Cameram pastorum in via.

12. Apres cela il vint à Samarie, & lors qu'il étoit en chemin, près d'une cabane de pasteurs.

13. invenit fratres Ochoziaz Regis Iuda, dixitque ad eos: Quinam estis vos? Qui responderunt: Fratres Ochoziaz sumus, & descendimus ad salutandos filios Regis, & filios Regine.

13. il trouva les freres d'Ochozias " Roy de Juda, & il leur dit: Qui estes-vous? Ils lui répondirent nous sommes les freres d'Ochozias: Nous estions venus ici pour saluer les fils du Roy & les fils de la Reine.

14. Qui ait: comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendissent vivos, jugularunt eos in cisterna juxta Cameram, qua

14. Et Jehu dit à ses gens: Prenez les vifs: & les ayant pris ainsi, ils les menerent à une citerne près de cette cabane où ils les égorgarēt sans en laisser échapper un

¶ 13. Expl. Freres, c'est à dire, les enfans de ses freres. 2. Paralip. cap. 22. v. 8.

seul de quarante-deux qu'ils étoient.

draginta duos viros  
& non reliquit ex  
eis quemquam.

15. Etant parti de là , il trouva Ionadab fils de Rechab qui venoit au devant de lui , & il le salua & lui dit : Avez-vous le cœur droit à mon égard comme le mien l'est à l'égard du vôtre ? Oüi , lui répondit Ionadab. S'il est ainsi , dit Iehu , donnez-moi la main , & Iehu le fit monter dans son chariot.

15. Cümque abiisset inde , invenit Ionadab filium Rechab in occursum sibi , & benedixit ei. Et ait ad eum: Numquid est cor tuum rectum sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Ionadab: Est. Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum :

16. & Iehu lui dit : Venez avec moi , & vous verrez mon zele pour le Seigneur. Et l'ayant fait assieoir ainsi dans son chariot.

16. dixitque ad eum : Veni mecum , & vide zelum meum pro domino. Et impositum in currum suo.

17. il le mena à Samarie. Etant entré dans la ville , il fit tuer tous ceux qui restoient de la maison d'Achab sans en épargner un seul selon la parole que le Seigneur avoit prononcé par Elie.

17. duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus est per Eliam.

18. En même tems Iehu fit assembler tout le peuple , & il leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal , mais je veux lui en rendre plus que lui.

18. Congregavit ergo Iehu omnem populum , & dixit ad eos : Achab coluit Baal parum , ego autem colam eum amplius.

19. Qu'on me face donc

19. Nunc igitur

omnes prophetas Baal, & universos fervos ejus, & cunctos Sacerdotes ipsius, vocare ad me: nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal: quicumque defuerit, non vivet. Porro Jehu faciebat hoc insidiosè, ut disperderet cultores Baal.

venir maintenant tous les Prophetes de Baal, tous ceux qui le servent & tous les Prêtres: qu'il n'y en manque pas un seul; car je veux faire un grand sacrifice à Baal. Quiconque ne s'y trouvera pas sera puni de mort. Or ceci étoit un piège que Jehu rendoit aux adorateurs de Baal pour les exterminer tous.

20. Et dixit: Sanctificare diem solemnem Baal. Vocavitque.

20. Jehu dit encore: Qu'on publie une feste solemnelle à l'honneur de Baal.

21. & misit in universos terminos Israël, & venerunt cuncti servi Baal: non fuit residuas ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal, & repleta est domus Baal, à summo usque ad summum.

21. & il envoya dans toutes les terres d'Israël pour appeller tous les serviteurs de Baal, qui y vinrent tous sans qu'il en manquât un seul. Ils entrèrent tous dans le temple de Baal, & la maison de Baal en fut remplie depuis un bout jusqu'à l'autre.

22. Dixitque his qui erant super vestes: Proferre vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardoient les vêtements: Donnez des vêtements à tous les serviteurs de Baal, & ils leur en donnerent.

23. Ingressusque Jehu & Ionadab filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal: Per-

23. Et Jehu étant entré dans le temple de Baal avec Ionadab fils de Rechab dit aux adorateurs de Baal:

Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur; mais seulement les adorateurs de Baal.

24. Ils entreterent en suite dans le Temple pour offrir leurs victimes, & leurs holocaustes. Or Iehu avoit donné ordre à quatre-vingt hommes de se tenir tout prêts hors du temple, & il leur avoit dit: S'il s'échappe un homme seulement de tous ceux que je vous livreray entre les mains, vôtre vie me répondra de la sienne.

25. Apres donc que l'holocauste eût été offert, Iehu donna l'ordre à ses soldats, & à ses Officiers, & leur dit: Entrez, tuez & qu'il ne s'en sauve pas un seul; & les Officiers entrèrent avec les soldats, les firent tous passer au fil de l'épée, & jetterent hors du Temple leur corps morts. Ils allerent en suite à la ville où étoit le temple de Baal.

26. Ils tirerent du temple la statuë de Baal, & l'ayant brisée ils la brûlerent.

quirite, & videte, ne quis fortè vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas & holocausta: Iehu autem præparaverat sibi foris octoginta viros & dixerat eis: Quicumque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Factum est autem, cum completum esset holocaustum, præcepit Iehu milibus & ducibus suis: Ingreddimini, & percutite eos nullus evadat, Percusseruntque eos in ore gladii, & projecerunt milites & duces: & jerunt in civitatem templi Baal.

26. Et protulerunt statuam de fano Baal, & combusserunt.

27. Et commi-  
neront eam. De-  
struxeront quoque  
ædem Baal, & fece-  
runt pro ea lattinas  
usque in diem hanc.

28. Delevit ita-  
que Ichu Baal de  
Israël.

29. Veruntamen à  
peccatis Ieroboam  
filii Nabat qui pec-  
care fecit Israël, non  
recessit, nec dereli-  
quit vitulos aureos,  
qui erant in Bethel,  
& in Dan.

30. Dixit autem  
Dominus ad Ichu :  
Quia studiosè egisti  
quod rectum erat,  
& placebat in ocu-  
lis meis, & omnia  
quæ erant in corde  
meo fecisti contra  
domum Achab: filii  
tui usque ad quar-  
tam generationem  
sedebunt super thro-  
num Israël.

31. Porro Ichu  
non custodivit ut  
ambulare in lege  
Dñi Dei Israël in  
toto corde suo: non  
enim recessit à pec-  
catis Ieroboam, qui

27. Ils détruisirent aussi  
le temple de Baal, & ils fi-  
rent à la place un lieu de-  
stiné pour les besoins de la  
nature, qui y est demeuré  
jusques aujourd'hui.

28. Ainsi Jchu extermina  
Baal d'Israël.

29. Mais il ne se retira  
point des pechez de Iero-  
boam fils de Nabat qui  
avoit fait pecher Israël, & il  
ne quitta point les veaux  
d'or qui estoient à Bethel &  
à Dan.

30. Le Seigneur donc dit  
à Ichu : Parce que vous  
avez accompli avec soin  
ce qui estoit juste, & ce qui  
estoit agreable à mes yeux,  
& que vous avez executé  
contre la maison d'Achab  
tout ce que j'avois dans le  
cœur, vos enfans seront as-  
sis sur le trône d'Israël jus-  
qu'à la quatrième genera-  
tion.

31. Or Ichu n'eut pas  
soin de marcher de tout son  
cœur dans la loi du Seig-  
neur, du Dieu d'Israël, &  
il ne se retira point des pe-  
chez de Ieroboam qui avoit

fait pecher Israël.

peccare fecerat Israël.

32. En ce temps là le Seigneur commença à se lasser d'Israël. Et Hazael les tailla en pieces dans toutes les frontieres.

32. In diebus illis cepit Dominus tædere super Israël : percussitque eos Hazael in universis finibus Israël.

33. Depuis le Jourdain vers l'Orient, il ruina tout le país de Galaad, de Gad, de Ruben & de Manassé, depuis Aroer qui est le long du torrent d'Arnon & Galaad & Basan.

33. A Iordane contra Orientalem plagam, omnem terram Galaad, & Gad, & Ruben, & Manasse, ab Aroer, quæ est super torrentem Arnon, & Galaad, & Basan.

34. Le reste des actions de Iehu, tout ce qu'il a fait & sa valeur dans ses guerres, a esté décrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

34. Reliqua autem verborum Iehu, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus nõnne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Israël.

35. Et Iehu dormit avec ses peres & fut enseveli à Samarie, & son fils Ioachas regna en sa place.

35. Et dormivit Iehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samaria : & regnavit Ioachaz filius ejus pro eo.

36. Le temps que Iehu regna sur Israël en Samarie fut de vingt huit ans.

36. Dies autem, quos, regnavit Iehu super Israël, viginti & octo anni sunt, in Samaria.

¶. 32. *Hebr.* à retrancher Israël, c'est à dire, à permettre qu'on lui enlevât une partie de son pays. *Vatabl.*



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶.8.9.10. **O**N vint dire à Iehu : Ils ont apporté les testes des enfans du Roy , & il leur dit : Mettez les en deux tas à l'entrée de la porte jusqu'à demain matin. Le lendemain il sortit au point du jour , & se tenant devant tout le peuple , il leur dit : Vous estes justes ; si j'ay conjuré contre mon seigneur , & si je l'ay tué , qui est celuy qui a tué tous ceux cy ? Considerez donc qu'il n'est tombé en terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la maison d'Achab.

Iehu, selon la remarque des Interpretes , ne voulut point qu'on ouvrît la porte de la ville pour faire entrer durant la nuit ceux de Samarie qui étoient venus apporter les testes des Princes, c'est à dire, des enfans d'Achab & du Roy Ioram son fils ; mais il pouvoit bien aussi, comme ils disent , avoir en vûë d'exposer exprés ces testes aux yeux du peuples, en les faisant mettre aux deux côtez de la porte , afin que tous ceux qui entreroient & qui sortiroient fussent frappez de frayeur en considerant ce terrible jugement de Dieu sur la maison de l'impie Achab. Quant à ce qu'il dit à tout le peuple : *Vous estes justes ; si j'ay conjuré contre mon seigneur , & si je l'ay tué , qui est celuy qui a tué tous ceux cy ?* Il voulut , comme le remarque un ancien Pere , convaincre tout Israël , que ce n'étoit point un homme , mais

*Synops.  
Critic.  
Menoc.*

*Theod.  
4. Reg.  
quas.*

Dieu même que l'on devoit regarder comme étant l'auteur unique de tout ce qui étoit arrivé. Car c'est, dit ce Pere, comme s'il leur avoit dit : Si l'on croit que j'ay fait mourir Ioram par un esprit de revolte, & pour usurper son thrône, qui est celuy qui a tué ce grand nombre d'autres Princes ? Et ne devez vous pas juger par là que c'est la divine Iustice qui s'est servie de tels ministres qu'il luy a plû de choisir pour exercer sa vengeance, & pour accomplir ce que les Prophetes avoient predit ; leurs predictions estant toujours veritables ? Et en effet comme dit encore un autre Auteur, un événement si surprenant faisoit connoistre tres-clairement que c'estoit un coup de la toute-puissance du bras de Dieu, & que Iehu n'auroit jamais pû executer de la sorte une justice si terrible, à moins que Dieu même n'eût frappé tous les Grands de Samarie d'une espee d'étourdissement, & imprimé au fond de leurs cœurs une terreur extraordinaire pour celuy qu'il avoit chargé de l'execution de ses vengeances. Il est donc juste que ceux qui paroissent les plus puissans sur la terre, soient étonnez d'un exemple si redoutable, & qu'ils se portent avec d'autant plus d'ardeur à faire regner la pieté parmi les peuples, qu'ils voyent les personnes de deux Rois impies accablées en un instant par tout le poids de la divine justice, & soixante-dix autres Princes, sur le moindre ordre de celuy que Dieu envoyoit contre la maison d'Achab immolez tout à la fois comme des victimes de l'impiété de leurs peres.

*Sz. 200f.*  
*Crisis.*

v. 15. 16. Il trouva Jonadab fils de Rechab, qui venoit au devant de luy. . . . & ils lui dit : Venez avec moy, & vous verrez mon Zele pour le Seigneur.

Rechab étoit un homme celebre de la race de Ietto le beau pere de Moÿse, duquel sont venu les Rechabites, que la regularité & l'austerité de leur vie a rendu illustres parmi les Juifs. Jonadab, dont il est parlé icy, qui étoit fils de Rechab, & qui alla au devant du Roi Jehu, fut celui qui prescrivit à sa famille une vie si parfaitement détachée du siecle, & dont les enfans respecterent tellement les ordres qu'ils avoient reçus de lui pour ne point boire de vin, pour ne point planter de vignes, ni semer de grains, & pour ne se point bâtir de maison sur la terre, où il voulut qu'ils se regardassent comme étrangers, en demeurant toute leur vie sous des tentes, qu'ils meriterent que Dieu même proposât aux Israélites cet exemple d'une obéissance si exacte pour les confondre, & leur reprochât qu'ils ne craignoient point de desobeïr aux preceptes de leur Dieu, lorsque des enfans estoient si fidellement attachez à executer les commandemens de leur pere. Comme on aura lieu d'en parler plus particulièrement, en expliquant ce qu'en dit le Prophete Jeremie, il suffira d'ajouter ici, que la maniere dont Iehu parla alors à Ionadab, fait assez connoître qu'on le regardoit parmi les Israélites comme un grand homme, fort appliqué à la pieté & tres-zelé pour l'honneur de Dieu.

1. Paral.  
c. 2. inf.

Synops.  
Critic.

Jerem.  
cap. 35.

bler tout le peuple , & il leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal ; mais je veux lui en rendre plus que lui. Qu'on me fasse donc venir maintenant tous les Prophetes de Baal , tous ceux qui le servent , & tous ses Prestres, &c.

Theod.  
4.Reg.  
9v.34.  
Hieron.  
in epist.  
ad Gal.  
las c. 1.  
rom.3  
p.879.

Quelques anciens ont pretendu excuser & justifier même ce mensonge de Ichu par la bonté de l'intention qu'il avoit d'exterminer tous les Prestres de Baal ; ce qui a fait dire à Saint Jérôme que cet exemple nous faisoit connoître que la fiction estoit utile & pouvoit être pratiquée selon les occasions ; puis-que ce Prince n'auroit pû faire mourir tous les Prêtres de ce faux dieu , s'il n'eût feint lui-même de vouloir adorer son idole. *Vtilem simulationem & assumendum in tempore Ichu Regis Israël nos doceat exemplum , qui non potuisset interficere Sacerdotes Baal , nisi se fingisset velle idolum colere.* Mais ce sentiment que nous n'avons rapporté , qu'afin d'empêcher qu'on n'en abusast, a été si puissamment refusé par Saint Augustin, qu'on ne peut presque douter que Saint Jérôme lui-même n'y ait enfin renoncé. Car il avoit employé entr'autres choses l'exemple de cette fiction de Ichu pour autoriser l'intelligence feinte qu'il disoit avoir été entre les Apôtres saint Pierre & S. Paul, lorsque S. Paul declaroit avoir résisté en face à S. Pierre , comme s'il avoit été reprehensible, quoyque selon S. Jérôme il ne le fût pas. Et cette pensée de Saint Jérôme touchant la fiction pretendue des deux Princes des Apôtres donna lieu , comme l'on sçait , à

EXPLICATION DU CHAP. X. 623

ce grand éclaircissement que Saint Augustin eut avec lui dans plusieurs lettres, où il lui fit voir d'une manière invincible, que la fiction & le mensonge ne pouvant jamais être permis, il étoit d'une conséquence tres-dangereuse, & qui alloit à renverser toute la certitude des Ecritures, de l'admettre dans les livres canoniques comme une chose autorisée par la conduite des Apôtres les fondateurs de l'Eglise & les Docteurs de la vérité. Et quant à l'exemple de Iehu, quoi qu'il n'en ait point parlé dans ces lettres qui regardoient cette célèbre dispute, il l'a fait en un autre ouvrage qu'il a composé exprés touchant le mensonge contre quelques Catholiques qui s'imaginoient qu'à l'exemple de ce Prince, qui avoit feint de vouloir adorer Baal pour mieux connoître ses adorateurs, ils pouvoient aussi feindre d'être Priscillianistes, pour avoir lieu de mieux découvrir les erreurs de ces heretiques, qui s'étudioient principalement à les cacher par le mensonge & par le parjure. Si Iehu, dit ce grand Saint, a pû feindre par un mensonge qu'il étoit adorateur de Baal, afin de tuer tous ceux qui l'adoroient véritablement, combien seroit-il plus juste, en suivant cette doctrine si pernicieuse, qu'au temps de la persecution les serviteurs de JESUS-CHRIST feignissent de la même sorte d'être les serviteurs des demons, & qu'ils sacrifiasent aux idoles, pour empêcher que les vrais adorateurs de ces demons ne tuassent les adorateurs de JESUS-CHRIST. Mais les Saints Martyrs n'ont pas crû sans doute que ce fût là la doctrine de l'Apôtre, &

*August. epist. 9. 19.*

*August. contra Mèdas. tom. 4. pag. 14.*

*Rom. 6. 10. 10.*

ils se sont attachez à la verité de l'Ecriture qui dit que l'on croit du cœur pour estre justifié; & que l'on confesse de bouche pour estre sauvé. Ils se seroient donc bien gardez d'imiter Iehu lorsqu'il cherchoit à faire mourir des impies & des sacrileges par un mensonge sacrilege & rempli d'impicté, quand même la Sainte Ecriture n'auroit pas dit quel étoit ce Prince. Mais puis qu'elle a déclaré qu'il n'avoit point le cœur droit devant Dieu, dequoy lui a pû servir de ce que pour quelque sorte d'obéissance qu'il a renduë en exterminant la maison d'Achab, & en suivant néanmoins en cela même sa propre cupidité, qui lui inspiroit le desir de la domination, il reçut aussi quelque sorte de recompense passagere, en recevant un royaume temporel? *Quid ei profuit, quod pro nonnulla obedientia, quam de domo Achab omninò detenda pro cupiditate sua dominationis exhibuit, aliquatam mercedem transitoriam regni temporalis accepit?*

v. 30. 31. *Le Seigneur dit à Iehu : Parce que vous avez accompli avec soin ce qui estoit juste & agreable à mes yeux, & que vous avez executé contre la maison d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur, vos enfans seront assis sur le throne d'Israël jusqu'à la quatrième generation. Or Iehu n'eût pas soin de marcher de tout son cœur dans la loy du Seigneur, & il ne se retira point des pechez de Ieroboam.*

On pourroit croire d'abord qu'il y auroit quelque espece de contradiction dans ces paroles de l'Ecriture; puis qu'après que Dieu a déclaré à Iehu qu'il avoit exactement accompli

*ce qui étoit juste & agreable à ses yeux*, le texte sacré ajoute aussi tôt, en parlant du même Prince, *qu'il n'eût pas soin de marcher de tout son cœur dans la loy de Dieu.* Comment donc celui qui avoit exactement accompli ce qui étoit juste & agreable aux yeux du Seigneur, n'a-t-il point marché de tout son cœur dans sa loi divine ; & peut-on en même temps ne pas marcher de tout son cœur dans la loi de Dieu, & accomplir néanmoins exactement ce qui lui est agreable, & ce qui est juste devant luy ? Mais si l'on veut bien examiner avec plus d'attention la conduite de Iehu parce qu'en dit l'Écriture, & par ce que Saint Augustin en a dit dans le passage que nous venons de citer, on reconnoîtra facilement que cette cōtradiction n'est qu'apparente, & nous est même d'une grande instruction. Il est donc vray que Iehu accomplit avec soin, comme parle l'Écriture, ce qui étoit juste & agreable aux yeux de Dieu en ce *qu'il executa exactement contre la maison d'Achab tout ce qu'il lui avoit ordonné.* Mais il n'est pas moins veritable, comme elle l'ajoute, *qu'il ne marcha point de tout son cœur dans la loi de Dieu, en ce qu'il ne s'éloigna point des pechez de Ieroboam ;* c'est à dire, en ce qu'il n'abbatit point les Veaux d'or que ce Prince impie avoit établis pour faire pécher Israël, & qu'il continua de les adorer avec tout le peuple. Ainsi dequoy lui servoit d'avoir accompli la volonté du Seigneur en exterminant la maison d'Achab, en tuant les adorateurs de Baal, & en brisant l'idole & le temple de ce faux-dieu, lorsqu'il violoit le precepte

du même Seigneur, en souffrant qu'on adorât, & en adorant lui même les Veaux d'or de l'impie Ieroboam ? *Quiconque*, dit S. Jacques, *ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.*

Mais d'ailleurs quelle pouvoit être la justice de cet homme, qui selon S. Augustin, obéïsoit de telle sorte à l'ordre de Dieu, qu'il faisoit en même tems le mouvement de sa propre cupidité, qui le portoit à satisfaire secrettement l'ambition qu'il avoit de dominer, en satisfaisant exterieurement au precepte du Seigneur, *nannullam obedientiam pro cupiditate sua dominationis exhibuit ?* Et cette parole de ce grand Saint nous oblige de faire ici cette reflexion importante, qu'il y a deux sortes de justices, l'une exterieure, qui convient également & aux bons & aux hypocrites ; l'autre interieure, qui est propre aux vrais serviteurs de Dieu. La justice qui est seulement exterieure, est celle que le Roi Jehu pratiqua, lorsqu'il obéït à Dieu qui lui avoit commandé d'exterminer la maison d'Achab, & que néanmoins il avoit principalement en vûe de satisfaire en même tems son ambition. La justice interieure étoit celle du Roi David, qui aimoit la loi de Dieu en elle même, & non par rapport à ses avantages temporels. La recompense de cette premiere justice n'est que temporelle, & ainsi Dieu recompensa l'obeïssance de Jehu par la promesse qu'il lui fit, *que ses enfans seroient assis sur le throné d'Israël jusqu'à la quatrième generation.* Mais la recompense de cette seconde justice qui consiste dans l'amour

Jacob.  
c. 20, 1.

August.  
ibid. ut  
supra.

tres put de Dieu même , est éternelle ; & ainsi David ne se proposoit pour tout thresor , ni dans la terre , ni dans le ciel , que Dieu seul. *Quid mihi est in celo , aut à se quid volui super terram ?*



CHAPITRE XI.

1. **A**THALIA verò mater Ochoziz , videns mortuum filium suum ; surrexit , & interfecit omne semen Regium.

2. Tollens autem Iofaba filia Regis Ioram , soror Ochoziz , Ios , filium Ochoziz , furata est eum de medio filiorum Regis qui interficiebantur , & nutricem ejus , de triclinio : & abscondit eum à facie Athaliz , ut non interficeretur.

3. Breveque cum ea sex annis essem in domo Domini : postea Athalia regnavit super terram.

1. **A**THALIE mere d'Ochosias voyant son fils mort , s'éleva contre les Princes de la race Royale , & les fit tout tuer.

2. Mais Iofaba fille du Roi Ioram , sœur d'Ochosias , prit Ios fils d'Ochosias avec sa nourrice qu'elle fit sortir de sa chambre , & le déroba du milieu des enfans du Roi lors qu'on les tuoit. & lui sauva la vie , le tenant caché sans qu'Athalie le pût sçavoir.

3. Il fut six ans avec sa nourrice en secret dans la maison du Seigneur. Et Athalie cependant regnoit sur la terre de Juda.

V. 3. *Expl.* C'est ainsi qu'on doit l'entendre , & non avec Iofaba qui ne devoit point le sacher. *Estim.*

4. La septième année Ioiada envoya querir les Centeniers, & les soldats. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, & fit un traité avec eux, & leur fit prêter le serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du Roi.

5. Et il leur donna cette ordre. Voici ce que vous devez faire.

6. Vous vous diviserez en trois bandes. La première qui entrera en semaine fera garde à la maison du Roi. La seconde sera à la porte de Sur, & la troisième à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers & vous ferez garde à la maison de Messa.

7. Que les deux bandes de votre corps qui sortiront de semaine fassent garde à la maison du Seigneur auprès du Roi.

8. Vous vous tiendrez auprès de sa personne ayant les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le Temple qu'il soit tué aussi tôt ; &

4. Anno autem septimo nisi Ioiada: & assumens centuriones & milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus: & adjuvans eos in domo Domini, ostendit eis filium Regis.

5: & præcepit illis, dicens: Iste est sermo, quem facere debetis:

6. Tertia pars vestrum introeat sabbato, & observet excubias domus Regis. Tertia autem pars sit ad portam Sur: & tertia pars sit ad portam, que est post habitaculum scutariorum, & custodieris excubias domus Messa.

7. Duæ verò partes à vobis, omnes egredientes sabbato, custodiant excubias domus domini circa Regem.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris: si quis autem ingressus fuerit septem

¶ 6. *Expl.* La porte Orientale du temple. *Ibid. Lettr.* Scutariorum, *Menoeb.*

templi interficiatur  
eritque cum Rege  
introducere & egre  
dient.

vous vous tiendrez avec le  
Roy lors qu'il entrera ou  
qu'il sortira.

8. Et fecerunt  
centuriones, juxta  
omnia que præce-  
perat eis Joiada sa-  
cerdos: & assumen-  
tes singuli viros  
suos, qui ingredie-  
bantur sabbarum,  
cum his qui egre-  
diebantur sabbaro,  
venerunt ad Ioi-  
adam Sacerdotem.

9. Les Centeniers exe-  
cuterent tout ce que le Pon-  
tife Ioiada leur avoit ordon-  
né, & tous prenant leurs  
gens qui entroient en se-  
maine avec ceux qui en sor-  
toient ils vinrent trouver le  
Pontife Ioiada.

10. Qui dedit eis  
hastas, & arma Re-  
gis David, que  
erant in domo Do-  
miæ.

10. Et il leur donna les  
lances & les armes du Roy  
David qui estoient dans le  
temple.

11. Et steterunt  
singuli habentes ar-  
mas in manu sua, à  
parte templi dexte-  
ræ, usque ad partem  
sinistram altaris &  
ædis, circum Regem.

11. Ils se tinrent donc tous  
rangez auprès du Roy aiant  
les armes à la main, depuis  
le côté droit du Temple  
jusqu'au côté gauche de  
l'autel & du temple.

12. Produxitque  
filius Regis, & po-  
suit super eum dia-  
dema, & testimo-  
nium: feceruntque  
eum Regem, & un-

12. Il leur presenta en sui-  
te le fils du Roy, & mit sur  
sa tête le diademe, & entre  
ses mains le livre de la Loy.  
Ils l'établirent Roy.

Verf. 10. L. la maison du Seigneur.

Verf. 12. Autr. les marques de la Royauté. Theodoret. Synopsi-  
Lectr le témoignage. C'est à dire, la Loy par laquelle Dieu te-  
moignoit sa volonté. C'est ce qui paroist par les Paralipome-  
nes lib. 2. c. 23. 11. Et Dieu avoit ordonné par la bouche de Moy-  
se, que le livre du Deuteronomie seroit présenté au Roy par les  
Prêtres, après qu'il auroit esté assis sur son trône. Deut. 1. 17.  
18. Menoch. in 4. Reg. c. 11. 12. Syn.

ils le sacrerent , & frappant des mains ils crierent vive le Roy.

terunt : & plaudentes manus dixerunt : Vivat Rex.

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accouroit, & entrant parmi la foule dans le Temple du Seigneur.

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis : & ingressa ad turbas in templum Domini.

14. Elle vit le Roy assis sur son trône selon la coutume , & les chantes, & les trompettes auprès de lui, & tout le peuple dans la réjouissance & sonnant de la trompette. Alors elle déchira ses vêtements, & elle s'écria Trahison, trahison.

14. Vidit Regem stantem super tribunal juxta morem, & cantores : & tubas prope eum : omnemque populum lætificantem & canentem tubis : & scidit vestimenta sua, clamavitque : Conjuratio, conjuratio.

15. Alors ioiada fit ce commandement aux Centeniers qui commandoient les troupes & leur dit : Emmenez-la hors du temple, & si quelqu'un la suit qu'il soit tué par l'épée. Car le Pontife avoit dit : Qu'on ne la tué pas dans le Temple du Seigneur.

15. Præceptor autem ioiada eecurionibus, qui erant super exercitum, & ait eis : Educite eam extra septa templi, & quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim Sacerdos Non occidatur in templo Domini.

16. Les Officiers donc se saisirent de sa personne , & ils la menerent par force dans le chemin par où

16. Imposueruntque ei manus, & impegerunt eam per viam introitus equo-

¶ 16. Expl. Il est dit ailleurs, qu'elle estoit entrée dans la porte des chevaux de la maison du Roy: ce qui explique le verset 10. où il est dit, qu'elle fut tué dans la maison du Roy. 2. Paralip. cap. 23. 15.

tum; juxta palatium & interfecta ibi.

passoient les chevaux auprès du palais: & elle fut tuée en ce lieu là.

17. Pepigit ergo Jojada foras inter Dominum, & inter Regem & inter populum ut esset populus Domini, & inter Regem & populum.

17. Joïada en même tems fit une alliance entre le Seigneur, le Roy & le peuple afin qu'il fut *desormais* le peuple du Seigneur, & entre le peuple & le Roy.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, & cœruerunt aras ejus, & imagines contriverunt validè: Mathan quoque Sacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et posuit Sacerdos custodias in domo Domini.

18. Et tout le peuple estant entré dans le temple de Baal, ils renverserent ses autels briserent ses images en cent pieces & tuerent Mathan prestre de Baal, devant l'autel. Le Pontife mit des gardes dans la maison du Seigneur.

19. Tulitque centuriones, & Cerethi & Phelethi legiones, & omnem populum terræ, deduxeruntque Regem de domo Domini: & venerunt per viam portæ sentariorum in palatium, & sedit super thronum Regum.

19. Il prit avec lui les Centeniers & les legions de Cereth & Pheleth avec tout le peuple; & ils conduisirent le Roy hors de la maison du Seigneur, & passerent par l'entrée où logoient ceux qui portoient les boucliers, qui menoit au Palais Royal. Et le Roi s'assit sur le trône des Rois de Juda.

20. Letatusque

20. Tout le peuple fit une

ψ. 18. Letty. Omnis populus terræ.

ψ. 19. Expi. du costé du midy. Manach.

grande rejouissance , & la ville demeurera en paix. Athalie ayant été tuée par l'épée dans la maison du Roy.

21. Ios avoit sept ans lors qu'il commença à regner.

est omnis populus terræ & civitas cœquievit: Athalia autem occisa est gladio in domo Regis.

21. Septièmeque annorum erat Ios, cum regnare cœpisset.



### SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. **A**THALIE mere d'Ochofias voyant son fils mort , s'éleva contre les Princes de la race royale , & les fit tous tuer.

*Theod.*  
4. Reg.  
quasi.  
35.

Les Auteurs apportent plusieurs raisons différentes de cette conduite si cruelle d'Athalie mere d'Ochofias Roy de Judas, & fille d'Achab & de Iezabel. Un ancien Pere témoigne qu'étant une Princesse ambitieuse, & impie, & tres-digne fille de Jezebel & d'Achab, elle eut dessein d'exterminer entierement la race du Roy David comme une race que la pieté avoit renduë si celebre, afin qu'elle pût ensuite établir l'idolatrie plus que jamais. En suivant le sentiment de ce Pere, nous pouvons bien dire que le demon qui sçavoit que les Escritures promettoient aux Israélites un Messie & un Sauveur de la maison de Juda, voulut peut-être se servir de l'ambition tyrannique de cette Princesse, pour aneantir, s'il avoit été possible, la parole & la promesse de Dieu, qui l'avoit lui-même menacé que cette posterité

lui écraseroit la tête. D'autres Auteurs disent qu'Atalie étant d'un naturel tres-violent, & possédée du desir de regner seule dans Juda, se porta à cet excès de fureur ainsi qu'un autre Medée, que de tuer ses enfans, c'est à dire les petits enfans, pour s'assurer la couronne par le meurtre de tous ceux qui auroient pû la lui disputer. Quelques-uns ajoutent qu'elle en usa de la sorte par une espece de desespoir, & comme une femme qui se voyant destinée à la mort en qualité de fille d'Achab, vouloit s'affermir contre les violences de Jchu en usurpant le Royaume de celui qu'il venoit de faire mourir. Mais il est peu important de connoître qu'elle a été la veritable raison qui lui fit prendre une resolution si deraisonnable & si cruelle. Et il est plus necessaire de remarquer dâs cet exemple terrible les suites funestes du dereglement du cœur de l'homme, Cette Princesse étoit née dans une maison toute remplie d'impieté & de cruauté. Elle avoit succé avec le lait cette amertume criminelle du péché. Elle s'en étoit nourrie toujous depuis. Et ainsi un cœur tout abandonné au crime ne pouvoit produire, selon l'Evangile, que des fruits de mort. Ce qui fait voir combien il est important de travailler de bonne heure à deraciner ces rejettons si pernicieux d'une ambition & d'une cupidité, qui ayant crû une fois, & s'estant ensuite fortifiée au fond du cœur, est capable de produire tout ce qu'il y a de plus monstrueux, & de plus contraire à la nature,

*Synops.  
Critic.*

v. 23. *Mais Josaba fille du Roy Jeram, sauva*

*d'Ochofias , prit Joas fils d'Ochofias avec sa nourrice , le déroba du milieu des enfans du Roy. lorsqu'on les tuoit, & lui sauva la vie , le tenant caché sans qu'Athalie le pût ſçavoir. Il fut ſix ans avec ſa nourrice en ſecret dans la maiſon du Seigneur.*

*Synopf.  
Critic.*

*2 Paral.  
6.22. 11.*

*Joſeph.  
Antiq.  
4.9. c.7.*

*Eſtius  
in hunc*

Comme on avoit vû autrefois Moyſe ſauvé de la mort au milieu de tous les autres enfans mâles des Hebreux, que le Roy d'Egypte avoit ordonné que l'on fit mourir, Dieu voulut auſſi en cette rencontre ſauver Joas de ce carnage general des enfans du Roy Ochoſias , & faire voir que ni toute la malice , ni même toute la prudence des hommes du ſiecle , ne peuvent rien contre les ordres de ſa ſouveraine volonté. Une ſœur d'Ochoſias , qui l'étoit ſelon la remarque d'un Interprete, ſeulement de pere , & non de mere inſpirée de Dieu & touchée de compassion pour ces enfans qu'on égorgeoit ſi cruellement , uſa de ſageſſe pour en ſauver un. & pour empêcher , comme parle l'Ecriture en pluſieurs endroits, que la lampe de David, c'eſt-à-dire que ſa race ne fût éteinte. Elle le déroba donc, ſelon l'expreſſion du texte ſacré; c'eſt à dire qu'elle l'enleva ſecrettement , eſtant de concert avec ſa nourrice. Et comme elle avoit épouſé le Grand Preſtre Ioiada , elle ſe ſervit de lui pour le cacher dans le temple , c'eſt à dire, dans quelqu'un des lieux qui étoient bâtis à côté & dans l'enceinte du Temple. Sur quoy un ſçavant Theologien nous fait remarquer que l'on ne doit point conclurre de cet endroit, qu'il y eût quelque partie du Temple deſtinée pour la demeure des femmes; mais que

EXPLICATION DU CHAPIT. XI. 637

de même que David avec ses gens mangea des pains de proposition destinez pour les seuls Prêtres, & que Jesus Christ les a excusez à cause de la nécessité où ils se trouverent, aussi la même nécessité fit que l'on permie alors à la nourrice du Roi Ioas de demeurer avec lui cachée dans le Temple, afin qu'elle pût le nourrir & lui conserver la vie. Telle étoit l'œconomie admirable de celui qui possédant une puissance souveraine sur tous les hommes, & sur tous les Princes de la terre, se rabaissoit néanmoins à ces sortes de moyens humains pour accomplir ses promesses, & conserver à David son serviteur une suite de descendans, d'où pût naître le Sauveur du monde. Et c'est ainsi qu'il voulut encore depuis soustraire ce Sauveur même à la fureur d'un Roi jaloux, le faisant cacher en Egypte, lorsqu'on égorgoit tant d'autres enfans à cause de lui, & ne faisant aucun miracle, comme il l'auroit pû si facilement, pour arrester les effets funestes de la cruauté d'Herodes.

¶ 4. &c. *La septième année Ioïada envoya querir des Centeniers & des Soldats, & les fit entrer dans le Temple du Seigneur, &c.*

Pour entendre le vrai sens de ce qui est dit ici dans ce verset & dans les suivans, il faut sçavoir que ces Centeniers & ces Soldats que fit venir le Grand Prêtre, dans le dessein qu'il avoit de faire proclamer Roi le jeune Ioas fils d'Ochosias, étoient du nombre des Levites qui avoient accoutumé de servir chacun en leur rang dans la maison du Seigneur, & que Ioïada leur donnant les armes qui avoient été

*Esaim  
in bona  
locum.*

consacrées à Dieu par le Roi David, afin que l'affaire se tint plus secrète, il en fit & des Centeniers des Soldats, qui devoient servir à la garde du jeune Prince, & empêchers les mauvais effets de la fureur d'Athalie. Or il y avoit, selon la remarque d'un sçavant Auteur, vingt quatre familles sacerdotales, qui faisoient chacune tout à tour leurs différentes fonctions dans le Temple. Et ainsi lorsque l'Escriture parle en ce lieu de ceux qui entroient en semaine, ou qui en sortoient, elle entend parler des Levites qui entroient au Temple pour y faire leurs fonctions dans leur rang, ou qui en sortoient apres s'en estre acquitez. Le Grand-Prêtre voulant donc avoir plus de monde pour cette importante occasion, où il s'agissoit de mettre la couronne sur la tête du Roi legitime, retint dans le Temple non seulement ceux qui entroient alors en semaine, mais encore ceux qui en sortoient; & il leur donna pour Centeniers & pour commandans cinq hommes de teste & de resolution, sçavoir Azarias, Ismaël, un autre Azarias, Maasias, & Elizaphat, les obligeant tous au secret par un serment solennel, & les engageant à s'employer de tout leur pouvoir pour le rétablissement du Roi. On ne peut point ne pas adorer l'ordre de Dieu dans cette conduite du Grand Prêtre, qui n'étoit visiblement que le ministre dont il se servoit pour executer d'une maniere extraordinaire la divine volonté; car tout paroît hors de l'ordre commun en cette affaire. Un enfant sauvé du carnage de tous ses freres est mis avec sa nourrice comme en dépôt dans le Temple. Il y est

2. Paral  
6.23.1.

caché par les soins du Grand Prêtre durant six années. Ce même Grand Prêtre choisit pour gardes du jeune Roy ceux qui estoient destinez pour servir dans le Temple du Seigneur. Les armes consacrées à Dieu sont employées à un usage seculier, qui regardoit l'établissement d'un Prince. La proclamation de ce nouveau Roy se fait par tous les Levites tenant les armes à la main en un lieu de paix & en un lieu Saint destiné uniquement pour la priere & les sacrifices. Tant de circonstances extraordinaires marquoient sans doute, non seulement que cette conduite du Grand Prêtre, aussi bien que celle de David, étoit une exception de la regle generale, qu'une tres grande nécessité; & que l'ordre de Dieu même rendoit legitime, mais qu'on pouvoit y trouver encore une excellente figure de ce qui arriveroit dans l'établissement de l'empire spirituel de **IESUS-CHRIST** le Roy veritable de la maison de Juda, pour la naissance duquel Ioas qui devoit être l'un de ses ancestres, fut conservé d'une maniere si surprenante. Athalie avoit usurpé le Royaume de Juda, ainsi qu'Herodes fut depuis usurpateur du même Royaume. Cette Princesse entreprend de faire mourir tous ceux qui pouvoient lui disputer la Couronne, & Ioas seul est sauvé de ce carnage pour porter le sceptre royal de ses ancestres. Herodes entreprend aussi de tuer le Roy legitime des Juifs, qui est **IESUS-CHRIST**; & **IESUS-CHRIST** seul, au milieu de tant d'autres qui perdent la vie, est conservé pour porter le sceptre de David son pere, mais d'une maniere toute spi-

rituelle & divine. Ioas est caché long-temps dans le Temple avec sa nourrice, par les soins de Ioiada le Grand Prêtre. Le Fils de Dieu demeura aussi long-temps caché dans la Sainte humanité, comme dans le Temple qu'il avoit choisi pour s'y retirer, étant lui même en tout qu'homme, selon que les Ecritures l'ont déclaré, & le Temple & le Grand Prêtre de la loy nouvelle. Et la Sainte Vierge sa vraie Mere l'a nourri veritablement, & a contribué à le cacher dans ce Temple par l'état même si rabaisé & si pauvre, où elle l'a vû, qui empeschoit que son Fils ne pût être reconnu pour le Fils de Dieu & pour le Dieu Tout-puissant. Les Levites sont destinez pour procurer l'établissement du Roy Ioas. Et les Apôtres sont engagez à travailler à établir, non dans un coin de la terre, comme étoit le pays de Iuda, mais dans toute l'étendue de l'univers, l'Empire de IESUS-CHRIST. Enfin les armes qu'ils ont employées pour cet effet, estoient des armes de pieté & de justice, comme les appelle Saint Paul, des armes de lamieres, des armes spirituelles & puissantes en Dieu, des armes consacrées à la milice toute Sainte de l'Apôstolat.

102. c 2.  
v. 19. 21.  
Pf. 109.

Rom. 6.  
12. *ibid.*  
13. 12.  
2. *Corin.*  
6. 10. 4.

v. 16. 17. Les Officiers donc se saisirent d'Athalie : Ils l'emmenèrent par force..... & elle fut tuée en ce lieu là. Ioiada en même temps fit une alliance entre le Seigneur, le Roy & le peuple, afin qu'il fût désormais le peuple du Seigneur, &c.

*Synopsis* Il y a sujet de croire, dit un Interprete, que *Crisis.* le Grand Prêtre se conduisit en cette affaire par

par un mouvement de l'Esprit de Dieu, & même par le conseil des Prophetes qui vivoïent alors. Ils ne fut donc que l'exécuteur de la volonté de celui qui punissoit si justement l'ambition & la cruauté d'une Princesse qui n'avoit pas craint d'ôter la vie à tous les enfans du Roy. Et l'on découvre aisément quel estoit l'esprit qui faisoit agir en cette rencontre le Grand Prestre ; puis qu'aussi tôt qu'ATHALIE eut été tuée hors du Temple, où elle voulut exciter une revolte contre le Roy nouvellement établi, il est dit que *Joïada fit une alliance entre le Seigneur, le Roy & le peuple, afin qu'il fût désormais le peuple du Seigneur*, c'est à dire qu'en même temps que cette malheureuse Princesse, qui entraînoit apres elle tout le peuple dans l'idolatrie, eut reçu la juste peine de l'impiété si cruelle de sa conduite ce Grand Prêtre, comme tres zelé pour l'honneur de Dieu, travailla à renouveler entre le Seigneur, le jeune Prince & le peuple, l'ancienne alliance par laquelle les Israélites s'étoient engagez à estre le peuple de Dieu, qu'ils avoient si honteusement rompuë, en violant ses preceptes pour s'abandonner à l'idolatrie : C'est par là sans doute, & par tout la reste de la conduite de Joïada, que l'on doit juger de l'intention qui le porta à entreprendre une action si hardie, puisque si elle avoit pû passer dans un autre pour un effet politique de quelque ambition secrette, elle fut visiblement en lui l'effet unique de sa pieté envers Dieu, & de sa fidelité envers son Prince.

*v. 19. Il prit avec lui les Centeniers & les legions de Céréth & de Pheleth, &c.*

*Menoc. in 2. Reg. c. 2. 10. Synopsi Critic.* Il est parlé de ces legions dans le huitième chapitre du second livre des Rois, & c'étoient comme les gardes du corps destinez pour la seureté de la personne du Roy. Quelques Interpretes ont pretendu que ces paroles ont été inserées par meprise en cet endroit, & qu'il n'y a dans l'Hebreu que ce qui est dans les *2. Paral. 6, 23. 20.* Paralipomenes; c'est à dire, que le Grand Prêtre prit avec lui les Centeniers & les plus braves & les chefs du peuple. L'un & l'autre neanmoins peut être vray, & il est aisé de croire que les garde voyant Athalie morte, & Ioas proclamé Roy, comme le Prince legitime, n'eurent pas de peine à se declarer pour lui, & à venir faire la fonction de leurs charges.



## CHAPITRE XII.

*Le même an du même 3126.* 1. **L**A septième année de Iehu loas commença à regner & il régna quarante ans dans Ierusalem, sa mere s'appeloit Sebia, & elle étoit de Bersabée.

2. Il régna justement devant le Seigneur tant qu'il fut conduit par le Pontife Ioïada.

3. Il n'ôta pas neanmoins

1. **A** Noo septimo Iehu regnavit loas: & quadraginta annis regnavit in Ierusalem, nomen matris eius Sebia de Bersabée.

2. Fecitque loas rectum coram domino cunctis diebus quibus docuit eum Ioïada Sacerdos.

3. Veruntamen

excelsa non abstu-  
lit: adhuc enim po-  
pulus immolabat,  
& adolebat in ex-  
celsis incensum.

les hauts lieux", & le peuple  
y immoloit-encore, & y of-  
froit de l'encens.

4. Dixitque Joas  
ad sacerdotes: om-  
nem pecuniam san-  
ctorum, quæ illata  
fuerit in templum  
Domini à præter-  
euntibus, quæ offer-  
tur pro pretio ani-  
mæ, & quam sponte  
& arbitrio cordis  
suis inferunt in tem-  
plum Domini.

4. Alors Joas dit aux  
Prêtres: Que les Prêtres  
prenent tout l'argent con-  
sacré, qui sera apporté dans  
le temple du Seigneur par  
ceux qui passent pour entrer  
dans le denombrement des en-  
fans d'Israël", & qui l'of-  
frent à Dieu pour le prix de  
leur ame" ou qui font  
d'eux-même au temple des  
dons volontaires.

5. accipiant illam  
Sacerdotes juxta  
ordinem suum, &  
instaurant fartatecta  
domus, si quid ne-  
cessarium viderint  
instauratione.

5. Que les Prêtres pren-  
nent cet argent, chacun se-  
lon son rang, & qu'il en  
fassent les reparations de la  
maison du Seigneur, lors  
qu'ils verront quelque chose  
qui a besoin d'être réparé.

6. Igitur usque  
ad vigesimum ter-  
tium annum Regis  
Joas, non instaura-  
verunt Sacerdotes  
fartatecti templi.

6. Mais les Prêtres n'a-  
voient point fait ces repara-  
tions du temple jusqu'à la  
vingt-troisième année du  
regne de Joas.

7. Vocavitque  
Rex Joas Joïadam  
Pontificem & Sacer.

7. Le Roi donc fit venir  
devant lui le Pontife Joïada  
& les Prêtres, & leur dit:

V. 2. Expl. Où l'on sacrifioit au vray Dieu ce qui ne se de-  
voit faire que dans Ierusalem. Theodoros.

Verf. 4. Voyez Exod. chap. 30.

Verf. 12. 13. 14. 15. Ibid. Voyez Levi. chap. 27 V. 1.

Pourquoy ne faites vous point les reparations du temple ? Ne recevez donc plus *comme vous faisiez* chacun selon le rang de son ministère l'argent qui s'offre à Dieu, mais rendez celui que vous avez reçu, afin qu'on l'employe aux reparations du temple.

8. Et il ordonna que les Prêtres ne recevoient plus à l'avenir l'argent du peuple, & qu'ils ne seroient point aussi chargez des reparatiōs de la maison du Seigneur.

9. Alors le Pōtife Joïada prit un coffre d'un des Prêtres, & y fit faire une ouverture par dessus, & il le mit auprès de l'Autel à main droite de ceux qui entroient dans la maison du Seigneur; & les Prestres qui gardoient les portes, y mettoient tout l'argent qui s'apportoit au temple du Seigneur.

10. Lors qu'ils voyoient qu'il y avoit trop d'argent dans le tronc, le Secretaire du Roi venoit avec le Pontife, & ils en tiroient &

7.9. C'est le sens de l'Hebreu. *Levtr. Tulit gazophylacium.*

dotes, dicens eis: Quare sartarecta non instauratis templi nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instauracionem templi reddite eam.

8. Prohibitiveque sunt Sacerdotes ultra accipere pecuniam à populo, & instaurate sartarecta domus.

9. Et tulit Joïada Pontifex gazophylacium unum apernitque foramen desuper & posuit illud juxta altare ad dexteram ingrediētiū domum Domini, mittebantque in eo Sacerdotes, qui custodiebant ostia, omnes pecuniam, quæ deferabatur ad templum Domini.

10. Cūque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba Regis, & Pontifex, effunde-

bantque & numerabant pecuniam, quæ inveniebatur in domo Domini :

comptoient l'argent qui s'étoit trouvé dans la maison du Seigneur :

11. & dabant eam juxta numerum atque mensuram, in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini: qui impendebant eam in fabriis lignorum, & in cæmentariis iis, qui operabantur in domo Domini,

11. & ils le donnoient par compte & par poids entre les mains des personnes qui avoient soin de ceux qui travailloient à la fabrique du temple. Et cet argent étoit employé pour les Charpentiers & pour les Massons, qui faisoient les reparations de la maison du Seigneur,

12. & factatecta facebant : & in iis, qui cædebant saxa, & ut emerent ligna, & lapides, qui excidebantur, ita ut impleteretur instauratio domus Domini, in universis quæ indigebat expēsa ad munendam domum.

12. & pour les Tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois & des pierres qu'on faisoit polir ; & pour toute la dépense de tout ce qui étoit nécessaire aux reparations & au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. Verumtamen non fiebant ex eade pecunia hydriae templi Domini, & fuscinae, & thuribula, & tubæ, & omne vas aureum & argentum, & de pe-

13. On ne faisoit point néanmoins de cet argēt qui étoit apporté au temple du Seigneur, les vaisseaux du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes & tous les vases

★ 13. *Expl.* Ce que l'Écriture entend ici, est que d'abord on n'employa cet argent, que pour les choses les plus nécessaires, c'est à dire, pour les reparations du temple. Mais quand tout fut fait, le reste de l'argent fut employé à faire les vaisseaux sacrez, &c. 2. *Par. alip. c. 24. 14. Memoch.*

d'or & d'argent.

14. On donnoit cet argent à ceux qui avoient soin de faire faire les reparations du temple du Seigneur :

15. & on n'en redemandoit point compte à ceux qui les recevoient pour le distribuër aux ouvriers; mais ils l'employoient de bonne foy.

16. On ne portoit point dans le temple du Seigneur l'argent qui étoit donné pour les fautes & pour les pechez, parce qu'il appartenoit aux Prêtres.

17. Alors Hazaël Roi de Syrie vint mettre le siege devant Geth, & il la prit, & il tourna visage pour marcher vers Ierusalem".

18. C'est pourquoi Joas Roi de Juda prit tout l'argent consacré, que Iosaphat, Joram & Ochosias ses peres & Rois de Juda, & luy-même, avoient offert au temple, & tout ce qui se put

cupia quæ inferēbatur in templum Domini.

14. Is enim qui faciebant opus, dabatur ut, instauraretur templum Domini.

15. & non fiebat ratio iis nominibus qui accipiebant pecuniam, ut distribuērent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam verò pro delicto, & pecuniam pro peccatis non inferēbāt in templum Domini, quia Sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazaël Rex Syriæ, & pugnabat contra Geth, cepit que eam: & direxit faciem suam ut ascenderet in Ierusalem.

18. Quam ob rem tulit Joas Rex Juda omnia sanctificata, quæ consecraverant Iosaphat & Joram & Ochosias, patres ejus Reges Juda, & quæ ipse

Ÿ. 17. Expl. Il y alla en effet, c'est-à-dire, son armée. Et le Roi Joas fut fort mal traité. 2. Paralip. cap. 24.

obtinerat : & universum argentum, quod inveniri potuit in thesauris templi Domini, & in palatione Regis misitque Hazaël Regi Syriæ, & recessit ab Jerusalem.

trouver d'argent dans les tresor du Temple du Seigneur, & dans le Palais du Roy, & il l'envoya à Hazaël Roy de Syrie, qui se retira de Jerusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regem Juda ?

19. Le reste des actions de Joas, & tout ce qu'il a fait est décrit au livre des Annales des Rois de Juda.

20. Surrexerunt autem servi ejus, & conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella.

20. Mais les serviteurs de Joas firent une conspiration entr'eux, & ils s'éleverent contre lui, & le tuerent en sa maison de Mello, à la descente de Sella.

21. Josachar nomenque filius Semath, & Josabad filius Sommer, servi ejus, percusserunt eum, & mortuus est : & sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David, regnavitque Amasias filius ejus pro eo.

21. Josachar fils de Semath & Josabad fils de Sommer ses serviteurs le tuerent, & étant mort il fut enseveli avec ses peres dans la ville de David, & Amasias son fils regna en sa place.



## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. ] *O A S* regna justement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le Pontife Joïada.

*Theod.*  
4. Reg.  
quest.  
38.

L'histoire sacrée, dit Theodoret, nous fait connoître combien la lamie d'un guide pieux & sage est avantageuse, lors qu'elle declare que le Roy *Ioas* regna justement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le Pontife Joïada. Et nous verrons dans la suite les malheurs où il tomba, lors qu'après la mort de ce Grand Prêtre, de qui il tenoit & la vie & la couronne, il s'abandonna aux conseils flatteurs de quelques gens de sa Cour, & s'éloigna de cette premiere pieté que lui avoit inspirée dès son enfance celui que Dieu avoit destiné pour lui tenir lieu de pere & de conseil.

¶. 4. 5. *Alors Joas dit aux Prestres : Que les Prestres prennent tout l'argent consacré, qui sera apporté dans le Temple du Seigneur, par, &c. Que les Prestres prennent cet argent, chacun selon son rang ; & qu'ils en fassent les reparations de la maison du Seigneur.*

L'Ecriture nous apprend ailleurs, qu'Athalie cette Princesse qu'elle appelle tres impie, & ses enfans, avoient ruiné la maison de Dieu, & transféré de son saint Temple toutes les choses qu'on y avoit consacrées, afin d'en orner le temple profane de Baal. C'étoit une suite de la prophanation interieure du temple

2. Paral.  
6. 24. 7.

Spirituel de leur cœur, qu'ils avoient livré au demon: Joas donc, comme un Prince reconnoissant envers Dieu, qui le venoit d'établir Roy sur Juda, malgré toute l'opposition d'Atthalie, songea d'abord à procurer le rétablissement du culte divin. Et parce que le temple de Jerusalem étoit alors comme le centre de la religion Judaique, destiné pour réunir en un seul corps tous les serviteurs du Dieu d'Israël, il donna ses ordres, afin que les reparations de ce Temple fussent faites des oblations des peuples. Il crut en devoir charger les Prestres, comme ceux qui paroissent devoir estre plus zelés pour toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu. Mais ces Prestres laisserent passer plusieurs années, sans qu'ils fissent travailler à ces reparations; soit que, selon la pensée d'un Interprete, ils fussent peut estre moins ardens à recueillir un argent destiné, non pour eux-mêmes, mais pour le Temple; soit qu'ils trouvassent le peuple plus resserré pour faire à Dieu ces oblations, comme le témoigne le plus celebre Historien des Juifs; soit enfin que ces mesmes peuples se deslassent en quelque sorte des Prestres & des Levites; ce qui semble pouvoir bien estre marqué dans la suite & ailleurs, lors qu'il est dit que le Grand-Prestre ayant fait placer un tronc proche de l'Autel, on y trouvoit une tres grande quantité d'argent. Et l'on ne doit point estre étonné, quand ce peuple Juif auroit eu quelque soupçon de la conduite des Prêtres de l'ancienne loy sur l'administration du bien du Temple; puisque dans la loy nouvelle le grand Apôtre cherchoit des

*Menoc.  
in hunc  
locum.*

*Iosephi  
Antiq.  
l. 9. c. 2.*

*2. Paral.  
c. 24. 119*

*2. Cor.  
c. 6. v.  
19. 20.*

témoins de sa fidélité à dispenser les aumônes des Eglises, & déclaroit qu'en cela il avoit dessein d'éviter que personne ne lui pût rien reprocher sur le sujet d'une grande somme d'argent dont il estoit le dispensateur; parce qu'il s'absoit de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il fust approuvé non seulement de Dieu, mais des hommes: ce qu'il n'eût pas dit sans doute, s'il n'avoit connu combien les Ministres de l'Eglise doivent faire le bien même avec sagesse, & combien il est dangereux de donner aux peuples le moindre prétexte de soupçonner l'intérêt la conduite de ceux qui se doivent distinguer de tous les autres par un plus parfait détachement.

Quant à ces oblations qu'il est dit en cet endroit que l'on faisoit dans le Temple, quelques Auteurs croyent qu'elles étoient de trois sortes, les unes qui se payoient lorsque selon qu'il est dit dans l'Exode, l'on étoit comme enrôlé, & l'on entroit dans le dénombrement des enfans d'Israël; ce que l'Ecriture exprime ici par ceux qui passoient, c'est-à-dire, qui entroient dans le rôle, ayant atteint l'âge de vingt ans: les autres, qui se payoient lorsque selon qu'il est dit dans le Levitique, après avoir fait un vœu, l'on pouvoit se racheter par un certain prix, suivant l'estimation qui en estoit faite par les Prêtres: & les troisièmes, qui estoient absolument volontaires, & qui dépendoient de la pure libéralité des particuliers. Ils y en a néanmoins qui joignent les deux premières oblations en une seule, & qui disent que ce qu'on payoit pour le prix de

*Exod. c.*  
*30. v. 21*  
*13. 14.*

*Vatabl.*  
*Synops.*  
*Critic.*

*Levit.*  
*c. 27. 2.*

*son ame*, comme il est dit en ce lieu étoit le même que ce qu'on payoit lorsqu'on entroit à l'âge de vingt ans dans le dénombrement des enfans d'Israël, ainsi qu'il semble être exprimé clairement par ces paroles de l'Exode, que l'on a déjà citées : *Lorsque vous ferez le dénombrement des enfans d'Israël, chacun donnera quelque chose au Seigneur pour le prix de son ame, & ils seront exemts de playes, c'est à dire, de la peste & de la famine, que Dieu envoyoit de temps en temps. Quoy que les Chrétiens doivent envisager dans leurs aumônes & dans l'offrande qu'ils font à Dieu de leur bien, l'exemption d'une autre sorte de peste & d'une autre espece de famine que celle qui tuë les corps, & qu'ils ayent appris de l'Écriture, que la charité à la force de détruire le peché qui tuë les ames, & d'éteindre les feux de l'enfer, ils pourroient bien néanmoins concevoir quelque confusion, de ce que la vûë de leur salut éternel n'est point capable de les porter à s'acquiter d'un devoir dont les Juifs, selon qu'il est marqué en ce lieu, s'acquittoient avec liberalité, dans l'esperance de quelques avantages temporels. Et l'on peut même ajoûter que si Dieu envoie souvent les divers fleaux de sa justice ; comme la guerre, la peste & la famine, c'est peut être pour punir cette indifferente criminelle, que l'on fait paroître à l'égard des pauvres, qui sont les vrais temples de J E S U S C H R I S T, & qui rend ceux qui en sont coupables, indignes d'être privez & par famine, & par la guerre, & par la peste, de ces biens, mêmes,*

dont ils refusent si ctuellement d'assister leurs freres.

v. 17. 18. &c. *Alors Hazaël Roi de Syrie vint mettre le siege devans Geth, il la pria; & il tourna visage pour marcher vers Ierusalem. C'est pourquoy Ioas ayant pris tout ce qui se pût trouver d'argent dans les thresors du Temple & dans le Palais, il l'envoya à Hazaël, &c.*

L'Escriture a remarqué auparavant, que Ioas regna justement devant le Seigneur, sans qu'il fut conduit par le Pontife Ioïada. Et sans parler de la mort de ce Grand Prêtre, elle se contente de rapporter les malheurs où tomba ce Prince, lorsque le Roi de Syrie vint ravager ses estats, piller ses villes, & l'obliger de se racheter en quelque sorte luy-même & son peuple avec le thresors du Temple & de son Palais; lors qu'enfin s'étant fait une conspiration contre sa personne, il fut tué par les propres serviteurs. Mais nous voyons dans les

2. Para.  
c. 24 v.  
15. &c.

Paralipomenes plusieurs circonstances considerables touchant le renversement de la fortune de ce Prince, qu'il est important de représenter ici, pour faire voir combien la langue empoisonnée des flatteurs est capable de nous éloigner de la veritable pieté, & de nous precipiter dans les plus grands de tous les malheurs. Il est dit donc : *Que Ioïada estant plein de jours, mourut à l'âge de cent trente ans: Qu'après sa mort les Princes ou les chefs du Royaume de Iuda estant entrez chez le Roy, l'adorerent; & que Ioas se laissant gagner par leurs flatteries & leurs complaisances, consentit*

à l'impieté, par laquelle ils abandonnerent le Temple du Seigneur le Dieu de leurs peres, & servirent aux idoles; Que la colere de Dieu s'éleva contre Iuda & contre Ierusalem à cause de ce peché: Qu'il leur envoyoit des Prophetes pour les exhorter à retourner au Seigneur; mais qu'ils ne voulurent point écouter les protestations qu'ils leurs faisoient de sa part: Que l'Esprit de Dieu ayant rempli le Prêtre Zacharie fils de Ioiada; il vint paroître devant le peuple, & leur dit, Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Pourquoi violez-vous le precepte du Seigneur contre vôtre propre avantage? Et pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur, afin que lui même vous abandonnât? Qu'alors s'étant assemblés, & ayant tous conspiré contre lui, ils le lapiderent par l'ordre du Roy dans le vestibule de la maison du Seigneur: Que le Roy Ioas ne se souvint point de la faveur qu'il avoit reçüe de Ioiada; mais qu'il tua Zacharie son fils, lequel en mourant dit ces paroles: Que Dieu le voye, & qu'il en fasse la vengeance. Et qu'un an s'estant passé, l'armée de Sirie monta contre lui, & vint à Iuda & à Ierusalem, tua tous les Princes ou les chefs du peuple, & envoya à Damas à leur Roy tout ce qu'ils avoient pillé: Qu'encore que ces Syriens fussent en tres petit nombre, le Seigneur ne laissa pas de livrer une multitude infinie d'Israëlités entre leurs mains, parce qu'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres: Qu'ils traitterent aussi avec les derniers outrages le Roy Ioas, lequel ils laisserent affligé de grandes lagueurs: & que ses propres serviteurs s'estans ensuite élevez contre lui, pour vanger le sang

du fils du Grand Prestre Joïada, le tuerent dans son lit. L'Écriture ne pouvoit guere nous tracer une peinture plus vive du malheur d'un Prince, qui ayant perdu l'appui de sa pieté en la personne du Grand Prêtre Joïada, se trouva miserablement exposé aux flatteries meurtrieres, non pas tant des hommes, que du demon même, dont ils n'étoient que les organes. Car cet esprit imposteur qui dès le commencement du monde emprunta la voix du serpent, pour donner à l'homme une vaine complaisance en sa grandeur, se servit alors des adorations de quelques flatteurs impies, pour faire oublier à un Roy si pieux ce qu'il estoit par lui même; & ce qu'il devoit à la majesté infinie du Dieu qui avoit remis si miraculeusement la couronne de ses ancestres sur sa tête, par le ministère du Grand Prêtre; & ainsi s'abandonnant à l'impiété de ces flatteurs, qui ne travalloient à lui complaire que pour le perdre, il s'attira les plus grands fleaux de la justice irritée de celui dont il auroit dû plutôt adorer toute sa vie l'infinie misericorde. Saint Augustin, qui depuis Saint Paul, a esté peut-estre l'un de tous les Peres qui a connu davantage le profond respect que l'on doit aux Princes, & qui l'a commandé d'une maniere plus auguste à tous les Chrétiens, nous donne en peu de paroles une idée tres-vive de l'état funeste où fut engagé Joas, par l'opposition de l'état contraire où sont les Princes vraiment Chrétiens. Nous

*Auguf.  
de Civ.  
Dei, lib.  
3. c. 24.*

„ les appelons heureux, dit ce Pere, lorsqu'ils  
„ regnēt justement; lorsqu'au milieu des loüan-  
„ ges excessives de ceux qui relevent leur

EXPLICATION DU CHAPIT. XII. 655

grandeur, & des respects par lesquels ils s'abbaissent si profondement devant leurs personnes, ils ne s'en élevent point, mais se souviennent qu'ils sont hommes, lorsqu'ils sont servir leur puissance pour relever la majesté, & pour accroître le culte de Dieu; lorsqu'ils le craignent, qu'ils l'aiment, & qu'ils le servent; & lorsqu'ils sont plus touchez de l'amour de ce Royaume à venir, où ils n'auront plus de crainte d'avoir plusieurs compagnons, que de celui qu'ils possèdent sur la terre. *Felices eos dicimus, si justè imperant; & inter linguas sublimiter honorantium, & obsequia nimis humiliter salutantium, non se extollunt, sed se homines esse meminerunt: si suam potestatem ad Dei cultum maximè dilatandum, majestati ejus famulam faciunt & si Deum timens, diligunt, colunt si plus amans illud regnum, ubi non timens habere consortes.*



CHAPITRE XIII.

1. **A**Nno vigesimo tertio Joas filij Ochosis Regis Iuda, regnavit Joachas filius Jehu super Israël in Samaria decem & septem annis.

1. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Ieroboam filij

1. **L**A vingt-troisième année de Joas fils d'Ochofias Roy de Juda, Joachas fils de Jehu regna sur Israël dans Samarie pendant dix-sept ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il suivit Jero-boam fils de Nabat en com-

*L'an du Monde 1148. avans Jesus-Christ 856.*

mettant les pechez dans lesquels il avoit fait tomber Israël, & il ne s'en retira point.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël, & il les livra pendant tout ce tems-là entre les mains d'Hazaël Roi de Syrie, & entre les mains de Benadad fils d'Hazaël.

4. Mais Joachas se prosterna devant la face du Seigneur, & il lui fit sa priere, & le Seigneur l'écouta, parce qu'il vit l'affliction d'Israël, & l'extremité où le Roi de Syrie les avoit réduits.

5. Le Seigneur donna un Sauveur à Israël, & il fut delivré de la main du Roi de Syrie, & les enfans d'Israël demurerent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Ils ne se retirerent point néanmoins des pechez de la maison de Ieroboam qui avoit fait pecher Israël, mais ils continuerent à y marcher, & le grand bois consacré aux idoles demeura toujours en Samarie.

¶. 5. Expl. L'entiere delivrance d'Israël ne se fit que sous le regne de Joas fils de Joachas, comme on le voit dans la suite.

Nabar, qui peccare fecit Israël, & non declinavit ab eis.

3. Iratusque est furor Domini contra Israël, & tradidit eos in manus Hazaël Regis Syriæ, & in manu Benadad filii Hazaël, cunctis diebus.

4. Depreccatus est autem Joachas faciem Domini, & audivit eum Dominus vidit enim angustiam Israël quibus attribuerat eos Rex Syriæ.

5. Et dedit Dominus salvatorem Israël, & liberatus est de manu Regis Syriæ: habitaveruntque filii Israël in tabernaculis suis sicut heri & nudius tertius.

6. Veruntamen non recesserunt à peccatis domus Ieroboam, qui peccare fecit Israël, sed in ipsis ambulaverunt: siquidem & locus permanit in Samaria.

7. Et, non sunt derelicti Ioachaz de populo nisi quinquaginta equites, & decem currus, & decem millia peditum, interfecerat enim eos Rex Syriæ, & redegerat quasi pulverē in tritura areæ.

8. Reliqua autem sermonū Ioachaz, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus, nōne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël ?

9. Dormivitque Ioachaz cum patribus suis, & sepelierunt eum in Samaria: regnavitque Ioas filius ejus pro eo.

10. Anno trigesimo septimo Ioas Regis Iuda, regnavit Ioas filius Ioachaz super Israël in Samaria sedecim annis.

11. & fecit quod malum est in conspectu Domini: nō declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam

7. Il n'étoit resté à Ioachas de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix charriots, & dix mille hommes de pied. Car le Roy de Syrie les avoit taillez en pieces, & les avoit reduits en poudre comme celle que l'on bat dans l'aire.

8. Le reste des actions de Ioachas, tout ce qu'il a fait, & son courage dans les combats, est décrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

9. Et Ioachas s'endormit avec ses peres, & il fut enseveli à Samarie. Joas son fils regna en sa place.

10. La trente - septième année de Ioas Roy de Iuda, Ioas fils de Ioachas regna dans Samarie pendant seize ans,

11. il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se détourna point de tous les pechez de Ioroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël, mais

Verf. 7. Expl. Selon la prediction d'Elisée plus haut ch. 8. v. 12.

Verf. 10. expl. Fut associé au Royaume par Ioachas son pere qui ne mourut que deux ans après, c'est-à-dire, 2165.

l'y marcha toujours.

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, son courage & la maniere dont il combatit contre Amasias Roy de Juda, est écrite au livre des Annales des Rois d'Israël,

13. & Joas dormit avec ses peres, & Jeroboam s'assit sur son trône, après que Joas eut esté enseveli dans Samarie avec les Rois d'Israël.

14. Or Elisée estoit malade de la maladie dont il mourut, & Joas Roy d'Israël le vint voir; & il pleuroit devant luy, en disant: Mon pere, mon pere: Vous estes le char d'Israël & celuy qui le conduit.

15. Elisée lui dit: Apportez-moy un arc & des fleches. Et le Roy d'Israël luy ayât apporté un arc & des fleches,

v. 13. *Expl.* La mort de Joas, Roy d'Israël est rapportée ici par anticipation: puis qu'il est parlé de luy encore dans le reste de ce chapitre, & dans le suivant.

boam filii Nabat, qui peccate fecit Israël, sed in ipso ambulavit.

12. Reliqua autem sermorum Joas, & universa quae fecit, & fortitudo ejus, quomodo pugnavit contra Amasiam Regem Juda, non sunt haec scripta sunt in libro sermorum dierum Regum Israël.

13. Et dormivit Joas cum patribus suis: Jeroboam autem sedit super thronum ejus. Postquam Joas sepultus est in Samaria cum Regibus Israël.

14. Eliseus autem aegrotabat infirmitate, quae & mortuus est, descenditque ad eum Joas Rex Israël, & stans coram eo dicebatque: Pater mi, pater mi, corpus Israël & antea ejus.

15. Et ait illi Eliseus: Affert arcum, & sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum, & sagittas,

16. dixit ad Regem Israël : Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam , superposuit Eliseus manus suas manibus Regis.

16. Elisée lui dit: Mettez vôtre main sur cet arc, & ayant mis les mains sur l'arc, Elisé mit les mains sur celles du Roy.

17. & ait: Aperi fenestram Orientalem. Cùmque aperuisset, dixit Eliseus: Iace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus: Sagitta salutis Domini, & sagitta salutis contra Syriam: percutesque Syriam in Aphec, donec consumas eam.

17. & il lui dit: Ouvrez la fenestriere qui regarde l'Orient. Le Roi l'ayant ouverte, Elisée lui dit: Jettez une flèche, & l'ayant jetée Elisée dit: C'est la flèche du salut du Seigneur, c'est la flèche de salut contre la Syrie: Vous taillerez en pieces la Syrie à Aphec, jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Et ait tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursus dixit ei: Percute jaculo terram. Et cum percussisset tribus vicibus & sterisset.

18. Il lui dit encore: Prenez des fleches. Le Roi en ayant pris, Elisée lui dit: Frappez la terre avec vos fleches. Il la frappa trois fois, & il s'arresta.

19. Iratus est vir Dei contra eum, & ait: Si percussisses quinquies, aut sexies sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem: nunc autem tribus vicibus percutes eam.

19. Et l'homme de Dieu se mit en colere contre lui, & lui dit: Si vous eussiez frappé la terre cinq ou six ou sept fois, vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entierement. Mais maintenant vous la battrez par trois fois.

20. Mortuus est

20. Elisée donc mourut &

fut enseveli. Cette même année il vint des voleurs de Moab sur les terres d'Israël.

21. Et il arriva que quelques uns enterrant un homme virent ces voleurs, & jetterent le corps mort dans le sepulcre d'Elisée. Le corps ayant touché les os d'Elisée, cet homme ressuscita & se leva sur ses pieds.

22. Apres donc qu'Hazaël Roi de Syrie eut affligé Israël pendant tout le regne de Ioachas :

23. le Seigneur eut pitié d'eux, & il revint à eux à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac & Jacob. Il ne voulut pas les perdre ni les rejeter entièrement jusqu'à ce temps-ci.

24. Apres cela Hazaël Roi de Syrie mourut & Benadad son fils regna en sa place.

25. Mais Ioas fils de Ioachas reprit d'entre les mains de Benadad fils d'Hazaël les villes qu'Hazaël avoit prises à son pere pendant la

ergo Eliseus, & sepeliant eum Latronculi autem de Moab venerunt in terram in ipso anno.

21. Quidam autem sepelientes hominem, viderunt latrunculos, & propecerunt cadaver in sepulchro Elisei. Quod cum terigisset ossa Elisei, revixit homo, & stetit super pedes suos.

22. Igitur Hazaël Rex Syriæ afflixit Israël cunctis diebus Ioachaz.

23. & miseratus est Dominus eorum & reversus est ad eos propter pactum suum, quod habebat cum Abraham, & Isaac, & Jacob: & noluit disperdere eos, neque projicere penitus, usque in præsens tempus.

24. Mortuus est autem Hazaël Rex Syriæ & regnavit Benadad filius eius pro eo.

25. Porro Ioas filius Ioachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazaël, quas tulerat de ma-

qu Joachaz patris sui iure praelii, tribus vicibus percussit eum Joas, & reddidit civitates Israël. guerre. Joas le battit par trois fois, & il rendit à Israël les villes qui lui avoient été prises.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 6. 7. 8. **L** A fureur du Seigneur s'alluma contre Israël, & il les livra pendant tout ce temps là entre les mains d'Hazaël Roy de Syrie, & entre les mains de Benadad fils d'Hazaël. Mais Joachas se prosterna devant la face du Seigneur, & le Seigneur l'écouta, & il donna un sauveur à Israël; & ils ne se retirerens point néanmoins des pechez, &c.

On a vû auparavant que le Prophete Elisée avoit témoigné à Hazaël même, en lui déclarant qu'il seroit Roi de Syrie, qu'il devoit causer une infinité de maux aux Israëlités, brûler leurs villes fortes, tuer par l'épée leurs jeunes hommes, écraser contre terre leurs petits enfans, & chercher même ceux qui seroient encore dans le sein de leurs meres, afin de les exterminer. L'Ecriture fait donc remarquer ici l'accomplissement de cette triste prediçion du Prophete. Car Joachas fils de Iehu marchant sur les traces de l'impie Ieroboam, & n'ayant point profité de la vengeance si redoutable que le Roi son pere avoit exercée par l'ordre de Dieu sur toute la maison d'Achab, il s'attira les effets funestes de la colere du Seigneur, qui livra les Israëlités entre les mains

4. Reg.  
c. 8. 12.

du Roi de Syrie, pour être traitté avec toute la severité de sa divine justice, dont le Saint Prophète avoit menacé ce peuple ingrat. On peut bien juger du traitement que lui firent les Syriens, par ce que témoigne l'Écriture, *qu'il ne reste à loachas de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots, & dix mille hommes de pied*; puis que, comme le remarque un ancien Auteur, on a vû souvent plus d'un million d'hommes portant les armes dans ces dix Tribus d'Israël. Aussi le texte sacré se sert d'une expression étonnante pour nous faire concevoir l'état effroyable où ce peuple fut réduit par ses ennemis, lors qu'elle dit *que le Roy de Syrie les tailla en pieces, & les reduisit en poudre comme celle que l'on bat dans l'air*. Cependant le Roi loachas se voyant avec son peuple dans cette prodigieuse humiliation, eut recours à Dieu. *Il se prosterna en sa presence*; mais plutôt sans doute du corps que du cœur, comme il paroist par la suite, & Dieu néanmoins, en considérant l'affliction d'Israël, & l'extrémité où le Roy de Syrie les avoit réduits, leur donna un Sauveur pour les delivrer de la main du Roi de Syrie. L'Écriture ne marque point quel fut ce sauveur, & les Interpretes l'entendent diversement; les uns, du Roi même loachas, ce qui néanmoins ne peut s'accorder aisément avec la suite, où il est marqué *qu'Hazaël affligea Israël pendant tout le regne de loachas*; les autres l'entendent de l'Ange tutelaire d'Israël; quelques uns, d'un chef que Dieu pût leur envoyer, quoi qu'il ne soit point nommé; & d'autres enfin, de loas fils

Theod.  
4 Reg.  
2<sup>o</sup>. 4.

Synops.  
Critic.

de Joachas , qui paroît avoir été particulièrement destiné de Dieu pour délivrer Israël d'entre les mains des Syriens , & pour le venger de ces cruels ennemis , comme on le verra ensuite. Mais ce qu'on ne peut assez deplorer, & ce qui effraye lorsqu'on y pense, c'est que Dieu ayant secouru son peuple , ni l'expérience de tant de malheurs, ni la nouvelle assistance de leur protecteur tout-puissant, n'eurent point la force de les retirer *des pechez de la maison de Ieroboam*, c'est à dire de l'impiété de l'idolâtrie. *Ils continuèrent*, dit l'Écriture, *d'y marcher toujours* ; & devenant en quelque façon plus insensibles par la grandeur des maux mêmes , que la cruauté de leurs ennemis leur faisoit souffrir, & des faveurs qu'ils recevoient de la part de Dieu , ils representoient à toute la terre en leurs personnes une estrange image de l'horrible depravation du cœur de l'homme, qui s'étant rendu esclave du diable, preferoit volontairement la plus cruelle servitude aux loix si douces & au joug si agreable de l'empire du Dieu d'Israël.

¶ 14. *Or Elizée étoit malade de la maladie dont il mourut: & Ioas Roy d'Israël le vint voir, & il pleuroit devant lui, en lui disant: Mon pere, mon pere, vous estes le char d'Israël, & celui qui le conduit.*

L'Écriture apres avoir rapporté la mort de Ioas , & l'établissement de Ieroboam son fils sur son trône , reprend tout d'un coup ce qui regardoit Ioas, & fait le recit de ce qui s'étoit passé entre lui & le Prophete Elisée. Quoique ce Prince vécut dans l'idolâtrie comme ses

predecesseurs, *en ne se desournans point*, comme parle l'Ecriture, *de tous les pechez de Ieroboam fils de Nabal*, qui avoit porté Israël à l'impieté, il ne laissa pas toutefois, ayant appris la maladie d'Elisée de le venir voir. On ne sçait point où ce saint Prophete tomba malade, mais il y a apparence que ce fut dans Samarie. Ce Prince pleurant alors, soit de voir en cet état un Prophete qui estoit le principal appuy d'Israël, soit de se voir avec son Royaume exposé en proye aux Syriens, qui continuoient de ravager ses états, il luy dit ces propres paroles qu'Elisée luy-même avoit dites au grand Elie son divin maître, lorsqu'il le vit enlevé sur un char de feu dans l'air: *Mon pere, mon pere, vous estes le char d'Israël, & celuy qui le conduit*: c'est-à-dire, comme l'explique un sçavant Theologien, qu'Elie & Elisée son disciple estoient regardez comme la defense & le rempart d'Israël, & qu'ils estoient effectivement plus puissans pour le proteger par leurs merites & par leurs prieres, que tous ses chevaux & tous ses chariots de guerre unis ensemble. C'estoit un aveu que l'extrémité où ce Prince se voyoit réduit, tiroit de sa bouche. Mais cet aveu semblable presque à celuy par lequel ceux mêmes qu'il adoroit sous la figure des Veaux d'or de Ieroboam, confesserent long-temps depuis la divinité & la puissance du Fils de Dieu, sans changer leur volonté criminelle, ne faisoit non plus aucune impression sur le cœur du Roy. Et au lieu de tirer de ce qu'il disoit cette juste consequence, que puisque la sainteté de celuy qu'il craignoit si

*Menoch  
in hunc  
locum.*

4 Reg.  
c. 2.

*Estius  
in hunc  
loc.*

fort de perdre, le rendoit comme le char d'Israël, il devoit donc renoncer luy-même à l'impieeté de ses ancestres, pour meriter la protection toute puissante de Dieu qu'Elisée s'étoit su fidèlement, il se contentoit de verser des larmes en la presence de ce saint Prophete.

V. 15. 16. &c. *Elisée luy dit : Apportez moy un arc & des fleches. Et le Roy d'Israël luy ayant apporté un arc & des fleches, Elisée luy dit : Mettez vostre main sur cet arc. Et ayant mis les mains sur l'arc, Elisée mit ses mains sur celles du Roy, & il luy dit : Ouvrez la fenestre qui regarde l'Orient. Le Roy l'ayant ouverte, Elisée luy dit : Jetez une fleche. Et l'ayant jettée, Elisée dit : C'est la fleche du salut du Seigneur; c'est la fleche du salut contre la Syrie que vous taillerez en pieces à Aphec, jusqu'à ce que vous l'exterminiez.*

Qui jamais, s'écrie saint Paul, est entré dans Rom. c. 11. 34.  
 le secretes des conseils de Dieu? Et comment un Prince dont l'Ecriture témoigne qu'il ne se detourna point de tous les pechez de Ieroboam, merite-t-il que des larmes aussi humaines & aussi steriles que celles qu'il répandoit en la presence d'Elisée mourant, fussent exaucées, & que le Prophete l'assurât qu'il tailleroit en pieces un grand nombre de Syriens: Ces ennemis si cruels avoient été destinez de Dieu pour punir l'impieeté de son peuple. Estant punis & reduits à l'extremité, ils ne se convertissent point; mais perseverant dans la même impieeté, ils se contentent de répandre quelques larmes, qui sont plutôt des effets de leur desespoir, que d'un repentir sincere. Et Dieu cependant

ne laisse pas de les écouter, & de les venger de leurs ennemis. C'est à nous à adorer la profonde sagesse de cette conduite de Dieu sur un peuple aveugle & charnel, qu'il avoit soin d'assister de temps en temps, autant sans doute pour humilier l'insolence de leurs ennemis, qui attribuoient à leur bras l'heureux succès de leurs armes, au lieu de les rapporter à la puissance de sa justice, qu'afin de les exciter eux-mêmes à retourner à leur Dieu dans toute la plénitude de leur cœur. Et s'il en usoit ainsi à l'égard des Juifs, lors même qu'ils perséveroient dans l'impiété de l'idolâtrie, il donnoit lieu de juger combien l'on devoit plutôt espérer son assistance, lorsqu'on s'éloignoit des crimes qui irritoient sa justice. La manière dont le saint Prophète fit connoître au Roi loas les victoires qu'il remporteroit sur les Syriens, est très-remarquable, & remplie même d'instruction; puisque tant de circonstances & de signes extérieurs, dont il accompagne ce qu'il avoit à lui dire, semblent nous porter nécessairement à croire qu'il ne disoit si figurément ce qu'il pouvoit dire très-simplement, qu'afin qu'on cherchât quelque vérité cachée sous cette figure de la lettre. Nous voyons dans l'Écriture, que la justice de Dieu est comparée à un arc bandé, & prêt à tirer des flèches de mort. Le Prophète se sert donc de cette figure d'un arc & des flèches, pour marquer aussi que cette justice divine qui avoit été jusqu'alors entre les mains du Roi de Syrie pour punir son peuple, alloit passer entre les mains du Roi d'Israël, pour punir l'orgueil de ses ennemis,

*Psal. 7.*  
13.

qui en affligeant si cruellement les Israélites, avoient moins pensé à les châtier de leurs crimes, qu'à satisfaire leur propre ambition & leur cruauté. Car c'est ainsi que Dieu se servoit successivement des peuples pour les punir les uns par les autres, sans qu'ils fissent néanmoins aucune reflexion sur ces effets differens de sa justice. Elisée après avoir obligé le Roi de mettre la main sur cet arc, mit les siennes sur celles du Roi; comme pour marquer à ce Prince, dit un Interprete, qu'encore qu'il dût soutenir tout le poids de cette guerre, la main de Dieu figurée par celle de ce Prophete, qui representoit la personne, devoit seconder la sienne, pour le faire réussir dans ses entreprises. Le même Elisée dit à Ioas d'ouvrir la fenestre qui regardoit vers l'Orient, & de tirer une fleche par cette fenestre. Il lui designoit par là, dit encore un Interprete, la partie Orientale de la Judée, dont les Syriens s'étoient emparez au delà du Jourdain, & dont ce Prince devoit les chasser par un effet de la puissance de Dieu; car c'est ce que le Prophete lui fit entendre aussi tôt apres par ces paroles: *C'est la fleche du salut du Seigneur*; comme s'il lui avoit dit: la fleche que vous venez de tirer est celle de Dieu, qui s'en doit servir pour sauver son peuple. Et voulant lui en donner une plus grande assurance, il ajouta *que ce seroit à Aphec qu'il sailleroit les Syriens en pieces*; car il le fit souvenir en lui nommant la ville d'Aphec, que c'étoit là même où Achab l'un de ses predecesseurs, par une assistance extraordinaire du Seigneur, avoit tué cent mille Sy-

*Synopsi  
Crisis.*

3. Reg.  
28. 29.

tiens, outre vingt sept mille qui furent en un moment accablez sous les ruines d'une muraille. Ce que l'Ecriture marque en suite; qu'Elisée ayant dit au Roi de frapper la terre avec des flèches, il la frappa trois fois seulement, & s'arresta; & que l'homme de Dieu se mit en colere contre lui de ce qu'il s'étoit ainsi arrêté; parce que s'il avoit continué à tirer encore plusieurs flèches, il auroit entièrement exterminé la Syrie, nous donne lieu de juger que ce Prince se laissa d'obéir au saint Prophete, & commença peut-estre à s'attribuer la gloire de ces succès si heureux qu'on lui promettoit; ce qui excita une tres-sainte colere, dans Elisée, qui se fâcha moins sans doute de ce que les Syriens ne seroient pas entièrement exterminés, que de ce que celui-là même à qui il portoit parole du secours de Dieu, oublioit déjà ce qu'il lui devoit, & se laissoit si promptement de suivre ses ordres.

v. 21. *Et il arriva que quelques-uns enterrant un homme, virent des voleurs, & jetterent le corps mort dans le sepulcre d'Elisée. Le corps ayant touché les os d'Elisée, cet homme ressuscita, & se leva sur ses pieds.*

*Esaiam  
in hunc  
locum.*

On ne doit point regarder de cette rencontre comme un effet du hazard, mais comme un ordre de la providence de celui qui selon que l'a remarqué un sçavant Theologien, voulut sans doute faire connoître à tous les Juifs par ce miracle éclatant le mérite d'un si saint Prophete. On peut bien ajouter que Dieu prevoiant dès-lors l'aveuglement dont seroient un jour frappez certains Heretiques, qui se de-

voient élever contre la foy de l'Eglise, & la condamner d'idolatrie sur le sujet de la veneration qu'elle auroit pour les reliques des Saints, a voulu que dans l'ancien Testament l'on trouvât même de quoi refuter & cōvaincre leur erreur. Aussi S. Jérôme s'est servi tres-avantageusement de cet exemple de la resurrection d'un corps mort, arrivée par le simple attouchement des os d'Elisée, pour confondre un heretique, qui dès son siecle osa s'élever avec insolence contre cette veneration tres-legitime que l'Eglise a toujours renduë aux sacrées dépouilles des saints Apôtres, des saints Martyrs, & des autres Saints. Cet homme nommé Vigilance, qu'on peut regarder comme ayant été en ce point le chef des heretiques de nôtre siecle, étoit Prêtre de l'Eglise Catholique. Mais jugeant judaïquement de la Religion de Jesus-Christ, & regardant les corps morts comme étant impurs selon la loy de Moïse, il ne pouvoit accorder ce respect que l'on rendoit dans l'Eglise aux cendres sacrées des saints Martyrs, avec cette ancienne ordonnance du Legislatent des Juifs; & il nommoit ceux qui le rendoient, c'est à dire, tous les Catholiques, des hommes de cendres & des idolâtres. *Cinerarios & idololatrias appellabat, qui mortuorum hominum ossa venerabantur.* Sur quoy S. Jérôme étant animé d'un zele tout plein de feu pour la gloire de l'Eglise, s'écrie; O malheureux homme, digne de toutes les larmes des Chrêtiens, qui en parlant de la sorte ne reconnoît pas qu'il est véritablement un Samaritain & un Juif, & qui s'at-

*Hieron.  
epist. 53.  
tom. 1.  
p. 583.*

,, tachant à la lettre meurtrière, & abandonnant  
 ,, l'esprit qui donne la vie, regarde les corps  
 ,, des personnes mortes cōme des choses im-  
 ,, pures! Pour nous, continuë ce Saint, quoi que  
 ,, nous soyons tres-éloignez d'adorer, non pas  
 ,, seulement les reliques des Martyrs, mais le  
 ,, soleil même, ni la lune, ni les Anges, ni les  
 ,, Archanges, ni les Cherubins, ni les Seraphins,  
 ,, pour ne pas rendre à la créature ce qui n'est  
 ,, dû qu'au seul Createur, nous ne laissons pas  
 ,, d'honorer ces mêmes reliques des Martyrs,  
 ,, pour marquer l'adoration que nous rendōs à  
 ,, celui dont ils sont Martyrs. Nous honorōns  
 ,, les serviteurs, afin que cet honneur même  
 ,, tourne à la gloire de leur divin Maître, qui a  
 ,, dit dās l'Évangile, *celui qui vous reçoit, me re-*  
 ,, *çoit.* Quoi dōc, ajoûte encore le même Saint,  
 ,, les reliques de S. Pierre, & de S. Paul seront-  
 ,, impures? Le corps de Moÿse, qui selon la vé-  
 ,, rité de l'Écriture, a été enseveli par le Sei-  
 ,, gneur même, sera impur? Et toutes les fois  
 ,, que nous entrōs dās les Eglises des Apôtres,  
 ,, des Prophetes, & des Martyrs, nous reverons  
 ,, autant de fois des tēples d'idoles? Le dis da-  
 ,, vantage, pour confondre l'extravagāce de cet  
 ,, insensé, ou pour la guerir, & pour empêcher  
 ,, que les ames simples des Fideles ne soient  
 ,, perverties par l'impieté de cette doctrine; le  
 ,, Corps du Sauveur mis dās le sepulchre aura  
 ,, donc aussi été impur? Et les Anges qui étoient  
 ,, vêtus de blanc, gardoiēt un corps souillé par  
 ,, la mort? Mais si les reliques des Martyrs ne  
 ,, doivēt point être honorées, cōment l'Écritu-  
 ,, re nous dit-elle, *que la mort des Saints est pro-*

Matth.  
 10. 40.

Deut.  
 6. 34.

*viuſo* devant les yeux du Seigneur? Si les os des  
 morts ſouillent les perſonnes qui le touchent,  
 comment Eliſée, tout mort qu'il eſtoit, a-t-il  
 pû reſſuſciter un autre mort? Et comment un  
 corps, qui ſelon le ſentiment de Vigilance  
 eſtoit impur donna-t-il la vie à un autre corps  
 qu'il l'auoit perduë? *Si oſſa mortuorum polluunt*  
*contingentes, quomodo Eliſaus mortuus mor-*  
*tuum ſuſcitauit, & dedit vitam corpus quod iux-*  
*ta Vigilantium iacobat immundum?* Saint Cy-  
 rille de Ieruſalem traitant de la reſurrection  
 contre les Payens & contre les Samaritains  
 qui la nioient, dit d'Eliſée qu'il reſſuscita deux  
 morts, l'un pendant ſa vie, & l'autre apres  
 qu'il fut mort. Eſtant en vie, dit ce Pere, il  
 fit le miracle de la premiere reſurrection par  
 le miniſtere & la vertu de ſon ame. Mais afin  
 qu'on n'honore pas ſeulement les ames des  
 juſtes, & que l'on ſoit conuaincu qu'il reſte  
 encore une certaine vertu dans leurs corps  
 mêmes, ce corps mort que l'on jetta dans le  
 ſepulchre d'Eliſée, ayant touché le corps mort  
 de ce ſaint Prophete, reſſuscita dans l'inſtant.  
 Des membres inanimes firent alors la fon-  
 ction d'une ame vivante. Et ce qui eſtoit ſans  
 vie redonna la vie à celui qui l'auoit perduë,  
 & l'ayant donné, demeura comme aupara-  
 uant parmi les morts. D'où vient cela, ajoute  
 ce Pere? C'étoit de peur que ſi Eliſée fut reſſu-  
 cité luy-même, on n'attribuât la reſurrection  
 de l'autre mort qu'à la ſeule vertu de ſon ame;  
 & afin que l'on connût que lors même que  
 l'ame n'eſt point preſente, le corps des Saints  
 eſt encore revêtu d'une vertu inviſible, à cau-

Cyrill.  
 Hie-ro-  
 ſol. Ca-  
 techiſ.  
 18. pag.  
 318.

„ se de la demeure que leurs ames justes y ont  
 „ faite durant tant d'années, pendant lesquelles  
 „ les il leur a presté son ministere.



## CHAPITRE XIV.

*L'an du  
 Monde  
 3165.  
 finis-  
 sans.*

1. LA seconde année de  
 Ioas fils de Ioachas  
 Roy d'Israël, Amasias fils de  
 Ioas Roy de Iuda commen-  
 ça son regne.

2. Il avoit vingt ans lors  
 qu'il commença à regner, &  
 il regna vingt neuf ans dans  
 Ierusalem. Sa mere estoit de  
 Ierusalem & s'appelloit Ioa-  
 dan.

3. Il y fit ce qui estoit ju-  
 ste devant le Seigneur, mais  
 non comme David son pere.  
 Il se conduisit en tout com-  
 me Ioas son pere.

4. Sinon qu'il n'ôtât point  
 les hauts lieux; car le peu-  
 ple y sacrifioit encore & y  
 brûloit de l'encens.

5. Lors qu'il eût affermi son  
 regne, il fit mourir ses ser-  
 viteurs qui avoient tué le

1. IN anno secun-  
 do Joas filii  
 Joschas Regis Is-  
 rael, regnavit Ama-  
 sias filius Joas Re-  
 gis Juda.

2. Vigineti quinquaginta annorum cum regnare coepisset: vigineti novem & novem annis regnavit in Ierusalem, nomen matris ejus Jordan de Ierusalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, ut erat non ut David pater ejus iuxta omnia, quæ fecit Ioas pater suus fecit:

4. nisi hoc tantum quod excelsa non abstulit: adhuc enim populus immolabat, & adolebat incensum in excelsis.

5. Cumque abrenovisset regnum, percussit servos suos.

qui

qui interfecerat Regem patrem suum:

le Roi son pere.

5. filios autem eorum qui occiderunt, non occidit, <sup>per eos quod scriptum est</sup> in libros legis Moyfi, sicut præcepit Dominus, dicent: Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus: sed unusquisque in peccato suo morietur.

6. mais il ne fit point mourir les enfans de ces meurtriers, selon ce qui est écrit au livre de la loy de Moïse, & selon cette ordonnance du Seigneur: Les peres ne mourront point pour les fils, & les fils ne mourront point pour les peres, mais chacun mourra dans son peché.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem milia, & apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Icthel, usque in præsentem diem.

7. Ce fut lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des salines, & qui prit d'assaut une forteresse qui s'appelle Icthel comme elle s'appelle encore aujourd'huy.

8. Tunc misit Amasias nuncios ad Joas filium Joachas, filii Iehu Regis Israël, dicens: Veni, & videamus nos.

8. Alos Amasias envoya des Ambassadeurs vers Joas fils de Joachas fils de Iehu Roi d'Israël, & lui fit dire: Venez, & voyons nous l'un l'autre.

9. Remisitque Joas Rex Israël ad Amasiam Regem Iuda, dicens: Carduus Libani misit ac Cedrum, quæ est in Libano, dicens: Da

9. Joas Roi d'Israël renvoya cette réponse à Amasias Roi de Iuda. Le chardon du Liban envoya vers le Cedre qui est au Liban, & lui fit dire: Donnez-moy vôtre

¶ 6. *Autrèm.* Pour son propre peché.

¶ 8. *Expl.* à la teste de nos troupes.

V u

filie, afin que mon fils l'épouse. Mais les bestes de la forest du Liban se tournerent contre le Chardon & le foulerent aux pieds.

10. Parce que vous avez eu de l'avantage sur les Iduméens, & que vous les avez battus, vôtre cœur s'est élevé d'orgueil: Soyez content de vôtre gloire, & demeurez en repos dans vôtre maison. Pourquoi attirez vous les malheurs sur vous, pour perir vous même, & Iuda avec vous ?

11. Mais Amasias ne voulut point écouter cette remontrance, & Ioas Roi d'Israël marcha contre lui, & ils se virent Amasias Roi de Iuda, & lui près de Bethsames qui est une ville de Iuda.

12. L'armée de Iuda fut taillée en pièces par celle d'Israël, & chacun s'enfuit chez lui.

13. Et Ioas Roi d'Israël prit dans le combat de Bethsames Amasias Roi de Iuda fils de Ioas, fils d'Ochosias, & il l'emmena à Jerusalem. Il fit une brèche à la mu-

filiam tuā filio meo uxorem. Transieruntque bestiae sal-tus, quae sunt in Libano, & conculca-verunt carduum.

10. Percutisti in-valuisti super Edom, & sublevavit te cor tuum: contentus esto gloria, & sede in do-mo tua: quare pro-vocas malum, ut cadas tu & Iudas tecum ?

11. Et non acce-pit Amasias: ascen-ditque Ioas Rex Israël, & viderunt se, ipse & Amasias Rex Iuda, in Bethsames oppido Iudae.

12. Percussusque est Iuda coram Is-raël, & fugerunt unusquisque in ta-bernacula sua.

13. Amasiam ve-rò Regem Iudae, & filium Ioas filii Ocho-siae, cepit Ioas Rex Israël in Bethsames, & adduxit eum in Jerusalem: & inter-

ropit murum Ierusalem, à porta Ephraim usque ad portam anguli, quadringentis cubitis.

raille de Jerusalem de quarante coudées de long depuis la porte d'Ephraim, jusqu'à la porte de l'angle.

14. Tulitque omne aurum, & argentum, & universa vasa, quæ inventa sunt in domo Domini, & in thesauris Regis, & obsides, & reversus est in Samariam.

14. Il emporta tout l'or & l'argent, & tous les vases qui se trouverent dans la maison du Seigneur & dans tous les tresors du Roy ; il prit des ôtages & retourna à Samarie :

15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, & fortitudo ejus quia pugnavit contra Amasiam Regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonū dierum Regum Israël ?

15. Le reste des actions de Joas, & la grandeurs du courage avec lequel il combatit contre Amasias est décrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

16. Dormivitque Joas cum patribus suis, & sepultus est in Samaria cum Regibus Israël : & regnavit Ieroboam filius ejus pro eo,

16. Et Joas dormit avec ses peres, & fut enseveli à Samarie avec les Rois d'Israël, & Jeroboam son fils regna en sa place.

17. Vixit autem Amasias filius Joas, Rex Juda postquam mortuus est Joas filius Joachaz Regis Israël, quindecim annis.

17. Mais Amasias fils de Joas Roi de Juda regna encore quinze ans après la mort de Joas fils de Joachas Roi d'Israël.

18. Reliqua autem sermonū Amasie, nonne hæc scripta sūt in libro ser-

18. Le reste des actions d'Amasias est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

19. Il se fit une conjuration contre lui à Jerusalem, qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyèrent après lui à Lachis & ils le tuèrent en ce même lieu.

20. Ils transporterent son corps sur des chevaux, & il fut enseveli avec ses peres en la ville de David,

21. Tout le peuple prit ensuite Azarias âgé de seize ans, & il fut établi Roi en la place de son pere Amasias.

22. Ce fut lui qui bâtit Elath, l'ayant reconquise pour Juda après que le Roi se fut endormi avec ses peres.

23. La quinzième année d'Amasias fils de Joas Roi de Juda, Jeroboam fils de Joas Roi d'Israël commença à regner à Samarie & y régna quarante & un an,

monum dierum Regum Juda ?

19. Factaque est contra eum conjuration in Jerusalem; at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, & interfecerunt eum ibi.

20. Et asportaverunt in equis, sepulcrisque est in Jerusalem cum patribus suis in civitate David.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam annos natum sedecim, & constituerunt eum Regem pro parte ejus Amasia.

22. Ipse ædificavit Elath, & restituit eam Judæ, postquam dormivit Rex cum patribus suis.

23. Anno quinto decimo Amasie filii Joas Regis Juda regnavit Jeroboam filius Joas Regis Israël in Samaria, quadraginta & uno anno.

L'an du  
Monde  
3176.  
Avant  
J. Christ  
825.

¶ 22. Expl. Cette ville estoit de l'idumée, mais ayant été conquise, & soumise au Royaume de Juda, elle s'étoit revoltée depuis. *Synops. ibid. Explic. Amasias pere d'Azarias. Synops.*

24. & fecit quod malum est coram Domino. Non recessit ab omnibus peccatis Ieroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

25. Ipse restituit terminos Israël ab introitu Emath usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israël, quem locutus est per servum suum Ionam filium Amathi Prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher.

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israël amaram nimis, & quod consumpti essent usque ad clausos carcere, & extemos, & bonæ effect qui auxiliaretur Israël.

27. Nec locutus est Dominus ut deleteret nomē Israël de sub cælo, sed salvavit eos in manu Ieroboam filii Ios.

28. Reliqua autem sermonum Ieroboam, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus quæ præ-

24. Il fit le mal devant le Seigneur, il ne se retira point de tous les pechez de Ieroboam qui avoit fait pecher Israël.

25. Il rebâtit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du desert selon la parole que le Seigneur le Dieu d'Israël avoit prononcée par son serviteur Ionas fils d'Amathi Prophete qui estoit de Geth qui est en Opher.

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël qui estoit venue à son comble, il vit qu'ils étoient tous consumez jusques à ceux qui estoient renfermez dans la prison, & jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.

27. Et le Seigneur ne voulut pas effacer le nom d'Israël de dessous le Ciel, mais il les sauva par la main de Ieroboam fils de Ios.

28. Le reste des actions de Ieroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, & il reconquit

pour Israël Damas & Emath qui avoient été à Juda ; est décrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

hatus est , & quomodo restituit Damasculū & Emath Judæ , in Israël nōne hæc scriptæ sunt in libro chrononum dierum Regum Israël ?

29 Ieroboam dortmit avec les Rois d'Israël ses peres ; & Zacharias son fils regna en sa place.

29. Dormiviteq̄te Ieroboam cum patribus suis Regibus Israël, & regnavit Zacharias filius ejus pro eo.



## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

ŷ. 3. 4. **A** M A S I A S fit ce qui estoit juste devant le Seigneur ; mais non comme David son pere. Il se conduisit en tous comme Ioas son pere, sinon qu'il n'ora point les hautes lieux, &c.

Il paroît quelque obscurité, & mesme quelque contradiction dans ces paroles de l'Écriture. Mais elles s'expliquent aisément en cette sorte par les interpretes & par la lecture des Paralipomenes. Amasias donc fit ce qui estoit juste devant le Seigneur ; c'est-à-dire qu'au commencement de son regne, il rendit une partie de ce qu'il devoit à Dieu, en ce qu'il n'adoroit point les idoles. Mais ce n'estoit pas, dit l'Écriture, ainsi que David son pere, c'est-à-dire, selon qu'il est exprimé dans les Paralipomenes, que ce n'estoit pas avec un cœur

Synopsis  
Critic.  
c.

2. Paral.  
c. 25.

*parfait.* Que si l'on demande en quoi consiste cette perfection du cœur, que l'Écriture attribuoit à David, lequel cependant a été un si grand pecheur, c'est premièrement que le Roi David ne quitta jamais le culte de Dieu, & n'adora point les idoles, comme fit depuis Amasias. Et en second lieu, quoi-que David soit tombé dans de grands pechez, & ait été véritablement un grand pecheur, l'Écriture a eu dessein, comme on l'a déjà marqué autre part, de nous faire envisager principalement la penitence, par laquelle il a renoncé parfaitement à ses crimes, & est revenu à Dieu de toute la plénitude d'un cœur parfait. Ce que le texte sacré ajoûte, d'Amasias, *qu'il se conduisit en tout comme Ioas son pere*, nous marque qu'il imita l'inconstance de ce Prince. Car comme Ioas, selon qu'on l'a vû auparavant, après avoir regné justement, tât que le Grand-Prêtre Ioïada vécut, consentit depuis sa mort à l'impiété de quelques flatteurs, qui l'engagerent dans l'idolatrie; aussi Amasias son fils degenera de ces beaux commencemens de son regne, & s'abandonna à la fin, comme on le va voir, à adorer les idoles. Les Interpretes remarquent que les paroles suivantes, *sinon qu'il n'ôta point les haut-lieux*, ne se doivent pas rapporter à ce qui est dit immédiatement devant, *qu'il se conduisit en tout comme Ioas son pere*, puisque Ioas n'ôta point non plus les hauts-lieux, où le vray Dieu estoit adoré contre la défense qu'il avoit faite, qu'on l'adorât autre part qu'à Jerusalem, mais qu'on les doit rapporter plus haut à ce qui est dit,

680 IV. LIVRE DES ROIS.  
qu'Amasias fit ce qui estoit juste deuant le Seigneur, si ce n'est qu'il n'osa point ces lieux.

†.8.9. Alors Amasias envoya des Ambassadeurs vers Ioaas Roy d'Israël, & lui fit dire: Venez, & voyons nous l'un l'autre. Ioaas Roy d'Israël renvoya cette réponse à Amasias Roy de Juda. Le chardon du Liban envoya vers le cedre qui est au Liban, & lui fit dire: Donnez moi vostre fille, afin que mon fils l'épouse. Mais les bestes de la forest du Liban se tournerent contre le chardon, & la foulèrent aux pieds,

L'Écriture nous explique encore en un autre lieu, quelle fut la cause de l'élevation du Roi de Juda, de sa chute, & du malheur qu'il s'attira par sa faute: Amasias, dit l'Écriture, fit marcher avec confiance son armée, & estant allé dans la vallée des Salines, il tua dix mille hommes des enfans de Seïr... Mais après qu'il eut taillé en pieces les Iduméens, & fait apporter les dieux des enfans de Seïr, il les prit lui même pour ses dieux, il les adoroit, & leur offroit de l'encens. C'est pourquoy le Seigneur estant en colere contre Amasias, lui envoya un Prophete pour lui dire: D'où vient que vous avez adoré des dieux qui n'ont point délivré leur peuple d'entre vos mains? Lorsque le Prophete lui parloit ainsi, il lui répondit: Estes-vous donc conseiller du Roy? Taisez-vous, de peur que je ne vous tue. Et le Prophete en se retirant luy dit: Je sçay que Dieu a résolu de vous oster la vie, à cause que vous avez commis un si grand mal, & que de plus vous ne

2. Para.  
6. 25. v.  
11. & c.

vous estes point rendu à mon conseil. Amasias donc Roy de Juda prenant un autre conseil tres-méchant, envoya à Ioas fils de Ioachas, qui estoit fils de Iehu Roy d'Israël, & lui fit dire: Venez, & voyons nous l'un l'autre. Il paroit par là qu'Amasias enflé de l'heureux succès de ses armes dans la guerre qu'il avoit faite contre les Iduméens, au lieu d'en donner la gloire au Dieu d'Israël, se l'attribua à lui même, & commença à regarder les autres Princes avec mépris. Il s'abandonna d'abord à l'impiété, & sans faire reflexion que les dieux des Iduméens ne les avoient pû sauver, comme le Prophete le lui reprocha, il tomba dans le même aveuglement que saint Augustin reprocha depuis aux Romains, de reconnoître & d'adorer pour ses dieux ceux qui venoient d'estre en quelque façon vaincus avec les peuples qui les adoroient. Cette impiété le rendit ensuite sourd aux remontrances du Prophete, & tombant d'un precipice en un autre, non seulement il menaça de tuer celui qui lui parloit de la part de Dieu; mais par un effet étonnant de l'orgueil dont il estoit possédé, il fit sans raison un défi public au Roi d'Israël, voulant le combattre, & ne croyant pas que nul homme pût luy résister. Telle est la folie de l'orgueil humain, qui porte ceux qu'il possède, à ne plus envisager ni Dieu, ni eux même; à perdre de vûë le neant de la creature, & la puissance infinie du Createur, & à se precipiter par leur propre volonté dans leur pere, lorsqu'ils ne pensent qu'à faire perir les autres. La réponse que Ioas Roi d'Israël fit à Amasias, étoit

*August.  
de Civ.  
Dec. 1. 1.  
cap. 9.*

encore plus remplie d'orgueil que la députation d'Amasias. Car dans cette parabole ou figure dont il se servit ; selon la coutume assez ordinaire des Hebreux , pout répondre au défi public qu'il lui avoit fait , & le détourner en même tems d'une entreprise également téméraire & inutile , il se comparoit , dit un ancien Pere , à un cedre du Liban , c'est - à - dire , à l'arbre le plus élevé & le plus superbe ; & Amasias à un chardon, c'est à dire , à une des herbes les plus méprisables, & qui estoit tout-à fait indigne d'être comparée au cedre. Dieu se sert ainsi de l'orgueil d'un Prince pour punir l'orgueil d'un autre Prince, les condamnant néanmoins tous deux comme des objets de sa colere , & ne pouvant , selon la parole du plus humble de tous les Rois, regarder que ceux qui sont humbles & rabbaïssiez devant lui, *quoniam humilia respicit, & alta à longè cognoscit*. Ce qu'il y a d'étonnant encore dans cette histoire, c'est que le Roi d'Israël ayant fait tout son possible pour détourner ce Roi de Juda de le venir attaquer sans aucun sujet , & agissant en cela avec toute la prudence d'un grand Prince, qui cherche plutôt à donner la paix à son peuple, & à vivre en paix avec ses voisins , qu'à se signaler par des victoires dont il se tient assuré. Amasias sans rien écouter , & sans suivre d'autre mouvement que celui de sa fierté , le força d'en venir à un combat qui devoit être la ruïne de sa fortune & de son Royaume; tant il est vray que l'homme livré par l'orgueil à l'aveuglement de son cœur, n'est plus capable que de se perdre lui-même par un effet de

Theod.  
4. Reg.  
9<sup>n</sup>. 43.

Psalms.  
137. 6.

EXPLICATION DU CHAP. XIV. 683

cette folie & de cette phrenesie volontaire, dans laquelle il s'est engagé, qui le rend en apparence plus fort que les autres; mais d'une force, comme dit admirablement saint Augustin, qui vient de la violence de sa maladie, *Aug. in Psal. 52.* & non de la santé de son corps. *Illi viderint rom 2. quàm fortes sint immanitate febris, non firmitate sanitatis.* Il n'est rien, dit il, de plus fort que ces malades. Ils sont plus forts que les saints mêmes. Mais plus leurs forces sont grandes, plus leur mort est proche. *Phreneticis nihil fortius; valentiores sunt sanis; sed quanto majores vires, tanto mors vicinior.*

¶ 13. Et Roy Ioas d'Israël pris dans le combat de Berksames Amasias Roy de Juda, & il l'emmena à Ierusalem. Il fit une brèche à la muraille de Ierusalem de quarante coudées de long.

Voilà quelle fut la suite inévitable de l'élevation d'un Prince, qui après avoir préféré des idoles inanimées au Dieu tout puissant; après avoir méprisé les remontrances d'un Prophete, & du Seigneur même, qui luy parloit par sa bouche; après s'estre précipité contre toute sorte de justice & d'apparence dans un combat avec un Roy qui le portoit à la paix, perdit son armée, fut fait luy même prisonnier dans la bataille, & conduit à Ierusalem, c'est-à-dire dans sa ville capitale, comme en triomphe par son vainqueur, qui ne voulant pas y entrer par une porte, fit faire aux murs une brèche de quarante coudées de long, pour y passer, *Iosaph. Antiq. lib. 9.* comme dit Ioseph, sur son char avec ses trou- *6. 10.* pes triomphanes; ou, comme disent d'autres

*Grosius* Interprètes , pour tenir la ville toujours ou-  
*in 4.* verte , ainsi que fit Totilas à Rome.

*Reg.* ¶.14 Il prit des otages , & retourna à Sa-  
*c.14.v.* marie.

13.  
*Mensch* C'est à dire que Ioas Roy d'Israël ayant  
*in hunc* rendu Amasias tributaire, voulut emmener avec  
*loc.* luy , lorsqu'il retourna à Samarie , quelques  
 Juifs des principales familles , pour luy servir  
 d'assurance de la fidelité du Roy de Iuda. Que  
 si l'on demande d'où vient que Ioas, qui avoit  
 ce Prince en sa puissance , luy redonna si faci-  
 lement la liberté , & ne pensa point à s'empa-  
 rer de son Royaume , dont il estoit maître  
 alors , tenant en ses mains sa personne , tous  
 ses tresors , & sa ville capitale , & pouvant  
 tres aisement reünir les deux Royaumes, ainsi  
 qu'ils l'avoient été du temps de David & de  
 Salomon ; il semble qu'on ne peut douter que  
 la raison n'ait été uniquement du côté de Dieu,  
 qui vouloit faire accomplir les Propheties tou-  
 chant le Royaume de Iuda & la race de Da-  
 vid , d'où devoit naître celuy qu'il avoit re-  
 solu d'envoyer comme le Sauveur & l'attente  
 des nations. Ainsi le Seigneur estant sans com-  
 paraïson plus maîtres du cœur de Ioas , que  
 Ioas luy mesme ne l'estoit alors de Ierusalem  
 & d'Amasias , arresta , selon les conseils de  
 son eternelle providence , les desseins ambi-  
 tieux qu'auroit pû , & qu'il semble mesme  
 qu'auroit dû avoir ce Prince , luy permettant  
 seulement d'accomplir sa divine volonté , par  
 l'humiliation si terrible qu'il procura au Roy  
 de Iuda , comme le ministre & l'instrument de  
 la justice de Dieu contre luy.

EXPLICATION DU CHAP. XIV. 685

4. 19. Il se fit dans Jerusalem contre Amasias une conjuration qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyèrent après lui à Lachis, & ils le tuèrent en ce même lieu.

Amasias croyoit peut-être avoir évité la mort dont le Prophete l'avoit menacé de la part de Dieu. Et c'est ainsi que les grands pecheurs, après avoir échappé plusieurs dangers, & s'être abandonnez impunément à toutes sortes de crimes, s'imaginent que ce silence de Dieu les met à couvert de tout, & qu'ils n'ont plus rien à craindre. Qui n'auroit crû en effet, qu'Amasias après avoir recouvré sa liberté & son Royaume, n'avoit plus qu'à vivre en paix, & jouir tranquillement d'une vie qu'il n'eût osé esperer? Mais lorsqu'il ne pense plus à la menace du Prophete; lors qu'il voit le Roi d'Israël, qui l'avoit si honteusement vaincu, mort avant lui; & lorsqu'après la mort de ce Prince il a encore jouit de son Royaume pendant quinze années, le temps de la patience de Dieu étant passé, il est accablé tout d'un coup par le poids de sa severe justice, & tué par une conspiration qui se fait contre sa personne. Il est sans doute d'une extrême consequence de ne pas lire sans reflexion ces sortes d'évenemens, que l'esprit de Dieu n'a fait marquer dās ses Ecritures, qu'afin qu'ils nous fussent comme des leçons vivantes, où nous apprenons à ne point substituer dans nôtre cœur le culte de quelque idole ou de quelque passion secrette, au service du vrai Dieu; à écouter humblement les menaces de ses ministres, lorsqu'ils nous étonnent d'une

maniere avantageuse pour nostre salut ; à ne nous point élever , comme fit ce Roy , pour quelques avantages que nous ayons eu sur nos ennemis ; & enfin à ne nous pas endormir par un funeste assoupissement ; mais à craindre beaucoup plus la longue patience du Seigneur, lorsqu'il garde le silence ; que les châtimens temporels dont il se sert pour nous reveiller & nous attirer à luy.

*v. 25. Il rétablit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du desert ; selon la parole que le Seigneur avoit prononcée par son serviteur Jonas fils d'Amathi, Prophete.*

*Theod.*

*4. Reg.*

*quasi.*

*45.*

*Synopf.*

*Critic.*

La plus commune opinion est , que Jonas dont il est parlé ici , est le même que celui qui tient le cinquième rang entre les douze petits Prophetes, quoy qu'il soit peut-estre le plus ancien de tous ceux dont nous avons les écrits. On ne voit point dans sa prophetie. selon la reflexion d'un Pere, ce qui est marqué en ce lieu touchant les heureux succez qu'il preedit à Jeroboam , & les victoires qu'il luy promit sur les Syriens. Mais c'est , comme il dit , que ce saint Prophete ne voulut point entremêler avec ce qui regardoit Ninive , les autres événemens , tels que celui-ci. Et peut-estre que Dieu en cela avoit dessein que nous fussions appliquez uniquement à ce principal objet de la conversion generale d'une ville pecheresse & idolâtre , que Jesus-Christ a proposée comme devant estre le sujet d'une eternelle confusion pour ceux qui ne se convertiroient point par sa presence, après que les Ninivites s'étoient revêtus de sacs & couverts

de cendres en suite de la predication d'un Prophete qui étoit incomparablement moindre que lui. *Viri Ninivita surgent in iudicio cum generatione istâ , & condemnabunt eam , quia penitentiam egerunt in predicatione Jona; & ecce plus quas Jona hic.* Jeroboam donc animé par l'esperance que lui donna de la part de Dieu ce saint Prophete , rétablit les limites d'Israël depuis la ville d'Emath , qui estoit au Septentrion près de Damas , jusqu'à la mer du desert , ou la mer morte , que Ioseph appelle le Lac Asphaltide , c'est à dire vers le Midi , jusqu'aux Iduméens.

*Math.  
c. 12. 41.  
Luc. cap  
11. 32.*

*Ioseph.  
Antiq.  
lia. 9.  
cap. 11.  
Synopsis  
Critic.*

†. 26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël, qui estoit venue à son comble. Il vit qu'ils estoient tous consumez, jusqu'à ceux qui estoient renfermez dans la prison, & jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.

Il semble que l'Ecriture ait voulu nous rendre la raison pour laquelle Jeroboam devint si puissant & si heureux contre tous ses ennemis. Car c'estoit un Prince impie & tres-indigne par lui-même de cette assistance extraordinaire que Dieu lui donna, puisqu'il fit le mal devant le Seigneur, comme elle le dit, & qu'il ne se retira point de tous les pechez de Jeroboam qui avoit fait pecher Israël. C'est donc comme si le texte sacré ajoûtoit que ce ne fut pas à cause de lui, mais à cause de la grande affliction d'Israël qui estoit venue à son comble, que le Seigneur mit sa puissance entre les mains de ce Prince, afin d'abbattre l'orgueil des ennemis de son peuple, & les empêcher

de se glorifier insolemment de leurs victoires, qu'ils auroient dû rapporter à Dieu, selon que Dieu mesme le declare ailleurs. *Ne forte superbirent hostes eorum, & dicerent: Manus nostra excelsa; & non Dominus fecit hec omnia.* Pendant il vient dans l'esprit une autre difficulté touchant cette extrême affliction des Israélites, qui étoit alors, selon l'Ecriture, à son comble. Car puisque Joas pere de Jeroboam avoit, comme on l'a marqué auparavant, battu par trois fois le Roy de Syrie, & rendu à Israël les villes qui lui avoient été prises, comment sous son fils Jeroboam les mesmes Syriens avoient ils reduit Israël dans la dernière extrémité? On peut dire sur cela, que c'estoit des suites de l'impenitence du peuple de Dieu, marquées prophetiquement & obscurément par cette colere mysterieuse d'Elisée, dont on a parlé auparavant, lorsque Joas se laissant de frapper la terre avec des flèches, merita que ce saint Prophete lui prédit qu'il ne seroit pas entierement victorieux du Roy de Syrie. Ainsi les Syriens ayant été battus en trois rencontres par le Roi Joas, & ayant perdu les villes qu'ils avoient conquises sur Israël, attaquèrent de nouveau sans doute les Israélites, & les reduisirent à cette effroyable extrémité où ils étoient, lorsqu'il plut à Dieu de les secourir, *ne voulans pas*, comme dit l'Ecriture, *effacer le nom d'Israel de dessus le Ciel.* Ce qu'elle dit non sans un tres grand mystere; car comment Dieu en effet auroit-il voulu effacer entierement & exterminer un peuple, au milieu duquel devoit naître son propre Fils, comme le

*Deuter.*  
c. 32.

*4. Reg.*  
c. 13. 27.

veritable

veritable Sauveur , non pas-tel que celui dont il est parlé dans le chapitre precedent, qui devoit vaincre trois fois seulement les ennemis de son peuple ; mais tel que tous les Prophetes l'ont representé, comme devant s'assujettir tous les peuples de la terre , & s'en faire un peuple unique , qui est le vray Israël de Dieu, comme l'appelle S. Paul , c'est à dire , celui dont l'ancien n'a été que la figure.



CHAPITRE XV.

1. **A** Nno vigesimo septimo Jeroboam Regis Israël, regnavit Azarias filius Amasiae Regis Juda.

2. Sedecim annorum erat cum regnare coepisset, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quae fecit Amasiae pater ejus.

4. Veruntamen excelsa non est de-

1. **L**A vingt septième année née de Jeroboam Roi d'Israël, Azarias fils d'Amasiae Roi de Juda commença à regner.

2. Il n'avoit que seize ans lorsque son regne commença, & il regna cinquante-deux ans dans Jerusalem. Sa mere étoit de Jerusalem, & s'appeloit Jechelie.

3. Il fit ce qui étoit agreable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasiae son pere.

4. Il ne ruina pas neanmoins les hauts lieux , & le

†. 1. Expl. Il est nommé Ozias dans ce même chapitre plus bas, & dans le 2. livre des Paralipom.

peuple y sacrifioit & y brûloit de l'encens.

5. Mais le Seigneur frappa ce Roi, & il demeura lepreux jusqu'au jour de sa mort. Il vivoit à part dans une maison écartée. Cependant Ioathan fils du Roy étoit grand-maître du Palais & jugeoit le peuple.

6. Le reste des actions d'Azarias, & tout ce qu'il a fait est décrit au Livre des Annales des Rois de Juda.

L'an du  
Monde  
3246.

7. Et Azarias dort avec ses peres. Il fut enseveli avec ses ancestres dans la ville de David, & Ioathan son fils regna en sa place.

L'an des  
Mondes  
3232.

28. La trente-huitième année d'Azarias Roi de Juda, Zacharias fils de Iero-boam regna dans Israël à Samarie pendant six mois.

9. Il fit le mal devant le

molitus : adhuc populus sacrificabat, & adolebat incensum in excelsis.

5. Percussit autem Dominus Regem, & fuit leprosus, usque in diem mortis suæ, & habitabat in domo libera seorsum : Ioathan vero filius Regis gubernabat palatium, & iudicabat populum terræ.

6. Reliqua autem sermonum Azariæ, & universa quæ fecit, nōnne hæc scripta sunt in libro verborum dicam Regum Juda ?

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis : sepelieturque cum tum majoribus suis in civitate David, & regnavit Ioathan filius eius pro eo.

8. Anno trigésimo octavo Azariæ Regis Iudæ, regnavit Zacharias filius Ieroboam super Israël in Samaria sex mensibus :

9. & facit quod

¶ 6. *Expl.* proche du tombeau de ses ancestres, & non dedans à cause qu'il étoit lepreux. 2. *Berulip.* c. 26. 23.

malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus: non recessit à peccatis Ieroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Iabes: percussitque eum palam, & interfecit regnavitque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

12. Iste est sermo Domini, quem locutus est ad Iesu, dicens: Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israël. Factumque est ita.

13. Sellum filius Iabes regnavit trigésimo nono anno Azariæ Regis Juda: regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahé filius Gadi de Therfa: venitque

¶. 12. *Letter.* C'est la parole du Seigneur qu'il avoit dite.

à Samarie, attaquâ Sellum fils de Jabés, le tua dans la même ville, & regna en sa place.

15. Le reste des actions de Sellum & la conspiration qu'il fit pour surprendre le Roy est décrite au Livre des Annales des Rois d'Israël.

16. En ce même temps Manahem prit la Ville de Thapsa, tua tout ce qui estoit dedans, & en ruina tout le territoire jusqu'aux confins de Therfa, parce que les habitans ne lui avoient pas voulu ouvrir les portes, il tua toutes les femmes grosses, & il leur fendit le ventre.

17. La trente neuvième année d'Azarias Roi de Juda Manahem fils de Gadi regna dans Israël à Samarie pendant dix ans.

18. Il fit le mal devant le Seigneur; & il ne se retira point des pechez de Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël pendant tout son regne.

ψ. 15. Expl. qu'il tua néanmoins publiquement, Vers. 10. plus haut.

in Samariam, & percussit Sellum filium Iabes in Samaria, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Reliqua autem verborum Sellum, & conjuration ejus, per quam te cadit insidias nonne hæc scripta sunt in libro sermorum dierum Regum Israël: ?

16. Tunc percussit Manahé Thapsam, & omnes qui erant in ea, & terminos ejus de Therfa, noluerant enim aperire ei: & interfecit omnes prægnantes ejus, & scidit eas.

17. Anno trigésimo nono Azariæ Regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi super Israël decem annis in Samaria.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino: non recessit à peccatis Jeroboâ filii Nabat, qui peccare fecit Israël cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul Rex Assyriorum in terram, & dabat Manahem Phul mille talenta argenti, ut esset ei in auxilium, & firmaret regnum ejus.

20. Indixitque Manahem argentum super Israël cunctis potentibus & divitibus, ut daret Regi Assyriorum, quinquaginta siclos argenti per singulos: reversusque est Rex Assyriorum, & non est moratus in terra.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis: regnavitque Phaceïa filius ejus pro eo.

23. Anno quinquagesimo Azariæ Regis Juda, regnavit Phaceïa filius Manahem super Israël in Samaria biennio;

29. Phul Roi des Assyriens étoit venu dans la terre d'Israël, Manahem lui donna mille talens d'argent afin qu'il le secourût, & qu'il affermât son regne.

20. Manahem leva cet argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes & riches pour le donner au Roi d'Assyrie; & il les taxa à cinquante sicles d'argët par teste. Le Roi d'Assyrie retourna aussi-tôt, & il ne demeura point dans le país.

21. Le reste des actions de Manahem & tout ce qu'il a fait est décrit au Livre des Annales des Roys d'Israël.

22. Manahem dort avec ses peres, & Phaceïa son fils regna en sa place.

23. La cinquantième année d'Azarias Roi de Juda, *L'an du Monde* Phaceïa fils de Manahem *3243.* regna sur Israël à Samarie pendant deux ans.

✧ 19. Expl. Phul selon quelques uns est le pere de Sardanaple, qui a été ainsi appellé, comme qui diroit Sardanpul; de même que de Baladan Roi de Babylone, son fils a été nommé Merodach-baladan.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne se retira point des pechez de Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël.

24 & fecit quod erat malum coram Domino : non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

25. Phacée fils de Romelie General de ses troupes fit une conspiration contre luy ; il l'attaqua à Samarie dans la tour de la Maison Royale , près d'Argob & d'Arîe, & cinquante hommes des Galaadites qui étoient avec luy, & il le tua & regna en sa place.

25. Conjuravit autem adversus eum Phacee filius Romeliaz, dux ejus, & percussit eum in Samaria in turre domus Regiaz, juxta Argob, & juxta Arîe, & cū eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarū, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Le reste des actions de Phaccia & tout ce qu'il a fait est décrit au Livre des Annales des Roys d'Israël.

26. Reliqua autem sermonū Phaccia, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonū dierum Regum Israël.

27. La cinquante-deuxième année d'Azarias Roy de Juda Phacée, fils de Romelie regna dans Israël dans Samarie pendant vingt ans.

27. Anno quinquagesimo secundo Azariaz Regis Juda, regnavit Phacee filius Romeliaz super Israël in Samaria viginti annis.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne se retira point des pechez de Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino: non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

29. In diebus Phacée Regis Israël venit Theglathphalazar Rex Assur, & cepit Aïon, & Abel Domum Maacha, & Ianoe, & Cedès, & Afor, & Galaad, & Galilzèam, & universam terram Nephtali: & transtulit eos in Assyrios.

30. Conjuravit autem, & tetendit insidias Osèe filius Ela contra Phacèe filium Romeliaz, & percussit eam, & interfecit: regnavit que pro eo vigesimo anno Ioathan filii Oziaz.

31. Reliqua autem sermonum Phacèe, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël

32. Anno secundo Phacèe, filii Romeliaz Regis Israël, regnavit Ioathan filius Oziaz Regis Iuda,

29. Pendant le règne de Phacée Roy d'Israël, Theglathphalazar" Roy des Assyriens vint en Israël, & prit Aïon, & Abel Maison de Maacha. & Ianoe, Cedès, Azor, Galaad, la Galilée & tout le país de Nephtali, & en transporta tous les habitans en Assyrie.

30. Mais Ozée fils d'Ela, fit une conspiration contre Phacée fils de Romelie pour le surprendre; il l'attaqua, il le tua, & il régna en sa place la vingtième année de Ioathan fils d'Ozias.

31. Le reste des actions de Phacée, & tout ce qu'il a fait est écrit au Livre des Annales des Rois d'Israël.

32. La seconde année de Phacée fils de Romelie Roy d'Israël, Ioathan fils d'Ozias Roy de Iuda commença à régner.

*Verf. 19 Expl.* Ce Roy est estimé le même que Ninus le jeune qui après la ruine du premier Empire des Assyriens arrivée sous Sardanapales, devint comme le fondateur du second Empire, qui porta ce nom, & qui eut bien moins d'étendue que le premier, l'Empire des Medes, & celui des Babyloniens en ayant esté detachez.

33. Il avoit vingt-cinq ans lors que son regne commença, & il regna dans Jerusalem pendant seize ans : sa mere s'appelloit Ierusa & étoit fille de Sadoc.

34. Il fit ce qui estoit agreable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son pere.

35. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts lieux, car le peuple y sacrifioit encore & y brûloit de l'encens. Ce fut luy qui bâtit la plus haute porte de la maison du Seigneur.

36. Le reste des actions de Joathan & tout ce qu'il a fait est écrit au Livre des Annales des Rois de Juda.

37. En ce même tems le Seigneur commença à envoyer en Juda Rasin Roi de Syrie, & Phacée fils de Romelie.

38. Joathan dormit avec ses peres, il fut enseveli avec eux dans la ville de David son pere, & Achas son fils regna en sa place.

33. Viginti-quinque annorum erat cum regnare, cepisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Ierusa, filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum corâ Domino: juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, operatus est.

35. Veruntamen excelsa non abstulit: adhuc populus immolabat, & adolebat incensum in excelsis: ipse ædificavit portâ domus Dñi sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonû Joatham, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborû dierum Regum Juda.

37. In diebus illis cepit Dñs mittere in Judam, Rasin Regem Syriæ, & Phacæ filium Romeliæ.

38. Et dormivit Joatham, cum patribus suis, sepulcrisque est cū eis in civitate David patris sui, & regnavit Achaz filius ejus pro eo.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

†. 3. **A** *Zarias fit ce qui étoit agreable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pere.*

Il est difficile de n'être pas surpris en voyant joindre deux choses si opposées en apparence, que le sont celles d'avoir fait ce qui estoit agreable au Seigneur, & de s'être en même tems conduit en tout comme Amasias, puisqu'on a vû que ce Prince se laissa aller à adorer des idoles, & à faire lapider un saint Prophete. Mais l'Escriture s'explique elle-même sur ce sujet dans les Paralipomenes, où elle fait voir en quoi consistoit cette ressemblance qu'eut en toutes choses Azarias, autrement dit Osias avec son pere. Car elle témoigne qu'il rechercha le Seigneur du vivant de Zacharie; qui étoit, selon Saint Jerôme, fils de Zacharie qui fut lapidé, & petit fils du Grand Prêtre Joïada. Et que tant qu'il rechercha le Seigneur, le Seigneur le conduisit en toutes choses; & l'assista contre les Philistins, contre les Arabes, & contre les Ammonites. Mais que lors qu'il fut devenu puissant, son cœur s'éleva pour sa ruine: qu'il negligea le Seigneur son Dieu, & qu'étant entré dans le Temple du Seigneur, il voulut offrir l'encens sur l'Autel, que le Prestre Azarias & quatre-vingts Prestres tous gens de cœur & tres-forts vinrent resister au Roy, & lui dirent: Qu'il n'étoit point de sa charge d'offrir l'encens

2. Para.  
c. 26. 5.  
&c.

Hieron.  
in trad.  
Hebr.

au Seigneur, qu'il se retirast du Sanctuaire, & qu'il ne méprisast point. ce qu'ils luy disoient : parce que cela ne luy seroit point imputé à gloire devant le Seigneur son Dieu, mais qu'Osias étant en colere, & tenant en main l'encensoir, menaça les Prestres, & que dans l'instant la lepre parut sur son front : ce qui obligea les Prestres, lorsqu'ils l'eurent apperçue, de le chasser promptement, comme il se bâta aussi luy même de sortir souffrayé à cause de cette playe du Seigneur qu'il avoit sentie.

Nous voyons donc que la ressemblance d'Azarias avec son pere consistoit en ce que l'un & l'autre de ces deux Princes rendirent à Dieu au commencement de leur regne ce qu'ils luy devoient ; l'un tant que le Grand Prestre Ioiada vécut ; & l'autre, du vivant de Zacharie petit fils de Ioiada ; mais que s'étant élevez tous deux dans leur cœur par l'heureux succez de leurs armes, dont ils devoient rapporter la gloire à Dieu ; l'un s'abandonna ouvertement à l'idolatrie ; & l'autre mit la main à l'encensoir, & refusa d'obeir à Dieu & aux Prestres qui luy faisoient voir son crime, ce que l'Ecriture appelle une autre espece d'idolatrie, lorsque Samuël reprochant tres-fortement ce péché de desobeissance au premier de tous les Rois d'Israël, luy dit' cette parole si celebre : *Quasi scelus idololatria, nolle acquiescere.*

1 Reg.

6. 15. 13.

v. 29. Pendant le regne de Phacée Roy d'Israël, Théglath Phalazar Roy des Assyriens vint en Israel, prit Aion . . . . & en transporta tous les habitans en Assyrie.

Le Seigneur, comme parle le saint Prophete

Maïe, se servoit du Roy des Assyriens comme *Isa. c. 7.*  
*d'un rasoir pour raser la teste, le poil des pieds,* <sup>17.</sup> &c.  
 & toute la barbe de son peuple, &c. C'est à-

dire que lorsque ce Prince s'imaginait qu'il pouvoit tout, & qu'il estoit maître d'Israël, il ne devoit néanmoins se regarder que comme un rasoir qui estoit entre les mains de Dieu même, & dont il sçavoit se servir selon les règles de sa justice éternelle, pour retrancher comme les superfluités de son peuple, & purifier même les justes par ces sortes de retranchemens, qui contribuoient à augmenter leur justice. Car il ne faut pas s'imaginer, dit saint Jérôme, que ceux à qui le Seigneur livra Israël, estoient justes; & que c'estoit à cause de leur justice qu'il fut livré entre leurs mains; mais parce qu'ayant été le peuple de Dieu, ils l'avoient quitté, & avoient couru après les idoles, & s'estoient ainsi rendus dignes que Dieu les abandonnât, & qu'il les livrât justement à des ennemis plus méchans qu'eux, pour être punis de leur infidélité. *Non quòd illi justì fuerint, qui cum oppresserunt, & idcirco traditum eis sit; sed quòd qui quondam fuerunt populus meus, me eos deserente traduntur ad pœnas, & peioribus se adversariis conceduntur, quia cepit Ephraïm abire post idola, & Deum derelinquere.*

*Hierom.  
 in Osee,  
 lib. 2.  
 c. 5. v. 3.  
 pag 40.*

Cette translation que fit le Roy d'Assyrie de plusieurs Tribus d'Israël, c'est à dire de Ruben, de Gad, & de la demi Tribu de Manassé, qui estoient au delà du Jourdain, & de toute la Tribu de Nephtali, & d'une partie de celle de Zabulon, situées au deçà, fut la première pat

laquelle Dieu punit l'extrême infidélité & insensibilité des Rois & du peuple d'Israël. Il vouloit, dit encore saint Jérôme en permettant qu'Israël devint captif, & s'éloignant d'eux, les réduire à l'extrémité, & comme à une espèce de défaillance, afin qu'au moins ils les recherchassent alors, & qu'après avoir été insensible à sa présence & à tant de marques de sa bonté, ils retournassent vers lui, lors qu'ils le verroient éloigné & en colere contre-eux, & que la lumière de la penitence se seroit levée dans leurs cœurs au milieu de leur captivité. *Ideo Deus tradidit Ephraïm captivitati; & reverteretur ad locum suum, donec deficiant, & quarans faciem ejus, us quem propitium presentemque non senserant, iratum & absentem requirant; & in tribulatione sua, orto eis lumine penitentia, manè consurgant ad eum.* Il est vray qu'on ne peut lire sans horreur cet effroyable déreglement d'un peuple, qui ayant été choisi du milieu des nations pour être le peuple de Dieu, sembloit travailler alors par tous ses excez à accomplir d'une manière tres funeste les Propheties de Moïse. *Dent. c. 31. & 32* sur leur sujet, ni cette suite malheureuse de Rois impies, qui sans faite de reflexion sur les châtimens des Princes leurs predecesseurs, & sur la cause de ces châtimens, se livroient avec une plénitude du cœur à l'impieté dont Jeroboam leur'avoit montré l'exemple, & s'entretuoient brutalement comme des bestes farouches, pour jouir, comme on le voit dans ce chapitre, pendant quelques mois, ou pendant quelques années, d'une puissance qui

venoit enfin à leur perte.

*v. 34. 35. Joathan fit ce qui estoit agreable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme avoit fait Osiâ son pere. Il ne détruisit pas néanmoins les hauss lieux.*

L'Écriture dans les Paralipomenes expliquant ce même endroit, dit que Joathan fit ce qui estoit droit devant le Seigneur, se conduisant en toutes choses comme avoit fait Osiâ son pere; si ce n'est qu'il n'entra point dans le Temple du Seigneur; & que le peuple continuoit encore à pecher. Sur quoi tous les Interpretes sont partagez. Estius témoigne que ce qui est dit ici de Joathan: *Qu'il imita son pere Osiâ en toutes chose, si ce n'est en ce qu'il n'entra point dans le Temple du Seigneur,* nous marque qu'il ne sacrifioit point dans le Temple, mais dans les hauts-lieux, contre l'ordonnance de la loy, & que c'est ce qu'on doit entendre dans le chapitre des Rois que nous expliquons, où il est dit; *Qu'il ne détruisit point ces hauts lieux.* Et il ajoute que c'est pour cette raison que ce Prince, en qui d'ailleurs on ne voit rien autre chose de reprehensible, n'a point été mis dans l'Ecclesiastique au nombre des meilleurs Rois de Juda. Mais le sentiment de ce sçavant homme n'est pas sans difficulté. Car s'il estoit vray que Joathan n'entra point du tout dans le Temple pour y sacrifier, est-il vrai-semblable que ce Prince se fût mis en peine de la décoration de ce même Temple. *en bâtissant, comme il est dit en ce lieu, la plus haute porte de la maison du Seigneur?* Aussi d'autres Interpretes ont crû que cette opposi-

*2. Paral.*

*6. 27.*

*Estius.*

*Sa Tir.*

*in hunc*

*locum.*

*Synops.*

*Critic.*

*ibid.*

*Eccel.*

*6. 49.*

tion que met l'Écriture entre Joathan & Oſias son pere , conſiſte , non en ce que Joathan n'entra point du tout dans le Temple pour y ſacrifier ; mais plutôt en ce qu'il n'imita point la temerité de ſon pere, qui étoit entré juſques dans le Sanctuaire du Seigneur, pour offrir lui-même l'encens par une uſurpation ſacrilege, Et quant à ce qu'elle ajoute ; *Que le peuple cependant continuoſt encore à pecher*, ils diſent que cela marquoit , ou que les mœurs d'Iſraël étoient touſjours également corrompues , ou qu'ils continuoient, comme auparavant , à ſacrifier dans les hauts-lieux contre l'ordre du Seigneur, ſans que ce Prince eût la force de ſ'y oppoſer , comme il l'auroit dû. Et c'étoit aſſez ſans doute, comme le remarque Theodoret, que Joathan n'eût point détruit les hauts lieux , ni empêché ſes ſujets de ſe corrompre dans leurs voyes, & de violer l'ordonnance de la loi touchant le lieu où ſe devoit faire le ſacrifice , pour eſtre indigne que l'on mît ſon nom avec celui des meilleurs Rois de Juda.

*Theod.*  
4. Reg.  
9<sup>m</sup>. 46.



## CHAPITRE XVI.

L'an du  
Monde  
3162.  
avant  
J. Chriſt  
742.

1. **L**A dix ſeptième année de Phacée fils de Romelie Achaz fils de Joathan Roi de Juda commença à regner.

2. Il avoit vingt ans lors

1. **A**NNO decimo ſeptimo Phacce filii Romelie: regnavit Achaz filius Joathan Regis Iuda.

2. Viginti amo-

rum erat Achaz cum regnare cœpisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem: non fecit quoddam placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater ejus.

que son regne commença, & il regna seize ans à Jerusalem. Il ne fit point ce qui étoit agreable au Seigneur son Dieu, comme David son pere.

3. sed ambulavit in via Regum Israël: insuper & filium suum consecravit, transferens per ignem secundum idola gentium: quæ dissipavit Dominus coram filiis Israël.

3. Il marcha dans la voye des Rois d'Israël, & consacra même son fils le faisant passer par le feu, suivant la superstition des Idoles des nations que le Seigneur avoit détruites à l'entrée des enfans d'Israël.

4. Immolabat quoque victimas, & adolebat incensum in excelsis, & in colibus, & sub omni ligno frendoso.

4. Il immoloit aussi des victimes & brûloit de l'encens sur les hauts lieux, sur les colines & sur tous les arbres chargez de feuillages.

5. Tunc ascendit Rasin Rex Syriæ & Phacee filius Romelie Rex Israël. in Jerusalem ad præliandum: cumque obsiderent Achaz, non valuerunt superare eum.

5. Alors Rasin Roy de Syrie, & Phacée fils de Romelie Roi d'Israël vinrent mettre le siege devant Jerusalem, & tenant Achaz assiégré, ils ne purent néanmoins le prendre.

6. In tempore illo restituit Rasin Rex Syriæ, Ailam Syriæ, & eiecit Judæos de Aila: & Idumæi venerunt in Ailam,

6. En ce même tems Rasin Roi de Syrie reconquit Elam pour les Syriens, & en chassa les Juifs, & les Iduméens vinrent à Elam & y habiterent, comme ils y

font encore aujourd'huy.

& habitaverunt ibi  
usque in diem hanc.

7. Alors Achas envoya des Ambassadeurs à Theglathphalazar Roi des Assyriens, pour lui dire de sa part: Je suis vôtre serviteur & vôtre fils; venez me sauver des mains du Roi de Syrie & des mains du Roi d'Israël qui se sont joints ensemble pour s'élever contre moi.

7. Misit autem Achas nuncios ad Theglathphalazar Regem Assyriorum, dicens: Servus tuus, & filius tuus ego sum: ascende, & saluum me fac de manu Regis Syriæ, & de manu Regis Israël, qui consurrexerunt adversum me.

8. Et ayant amassé l'argent & l'or qui se put trouver dans la maison du Seigneur & dans les tresors du Roi, il en fit des presens au Roi des Assyriens.

8. Et cum collegisset argentum & aurum, quod inveniri poterat in domo Domini, & in thesauris Regis, misit Regi Assyriorum munera.

9. Le Roi des Assyriens s'étant rendu à ce qu'il desiroit de lui, vint à Damas, ruina la ville, en transféra les habitans à Cyrene, & tua Rafin.

9. Qui & acquievit voluntati ejus: ascendit enim Rex Assyriorum in Damascum, & vastavit eam: & transtulit habitatores ejus Cyrenen, Rafin autem interfecit.

10. Alors le Roi Achas alla à Damas au devant de Theglathphalazar Roi des Assyriens, & Ayât vû l'Autel qui étoit à Damas, il envoya au Pontife Vrie un modèle où cet Autel étoit représenté

10. Perrexitque Rex Achaz in occusû Theglathphalazar Regi Assyriorum in Damascum, cumque vidisset altare Damasci, misit Rex Achaz ad Vriâ

Sacerdotem

Sacerdotem exemplar ejus , & similitudinem juxta omne opus ejus.

selon sa figure & tout ce qu'il contenoit.

11. Extruxitque Urias Sacerdos altare:juxta omnia quæ præceperat Rex Achaz de Damasco, ita fecit Sacerdos Urias donec veniret Rex Achaz de Damasco.

11. Et le Pontife Vrie bâtit un Autel tout semblable à celui de Damas, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roi Achaz en attendant que le Roi fût revenu de Damas.

12. Cumque venisset Rex de Damasco, vidit altare, & veneratus est illud: ascenditque & immolavit holocausta, & sacrificium suum.

12. Lors que le Roy Achas fut revenu de Damas, il vit cét Autel, & il le vénéra, & il vint immoler un holocauste & ses sacrifices.

13. & libavit libamina, & fudit sanguinem pacificorum, quæ obtulerat super altare.

13. Il y versa les oblations de liqueurs, & y répandit le sang des hosties pacifiques qu'il avoit offertes sur l'Autel.

14. Porro altare æreum, quod erat coram Domino, transtulit de facie templi, & de loco altaris, & de loco templi Domini, posuitque illud de latere altari ad Aquilonem.

14. Il transféra l'Autel d'airain " qui étoit devant le Seigneur, " de devant la face du Temple, du lieu de l'Autel & du Temple du Seigneur, & il le mit à côté de l'Autel vers le Septentrion.

15. Præcepit quoque Rex Achaz Uriæ Sacerdoti, dicēs: Super altare maj' offer

15. Le Roi Achaz donna aussi cét ordre au Pontife Urie: v' offrez sur le grand

† 15. Expl. fait par Salomon *Vatabl. Ibid. Expl. ante vestibulum domus Domini. Vatabl.*

Autel l'holocauste du matin & le sacrifice du soir, l'holocauste du Roi & son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices & leurs oblations de liqueurs, & vous répandrez sur cet Autel tout le sang des holocaustes & tout le sang des victimes; mais pour ce qui est de l'Autel d'airain, "ce sera moi qui en ordonnerai.

holocaustum matutinum & sacrificium vespertinum & holocaustum Regis & sacrificium ejus & holocaustum universi populi terre, & sacrificia eorum, & libamina eorum: & omne sanguine holocausti, & universum sanguinem victimarum super illud effundes altare: verò arcum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Le Pontife Urie exécuta donc en toutes choses les ordres que le Roi Achaz lui avoit donnez.

16. Fecit igitur Urias Sacerdos, juxta omnia quae praeceperat Rex Achaz.

17. Le Roi Achaz fit aussi ôter les socles ornez de gravures & les cuves "d'airain qui étoient dessus. Il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portoient, & il la mit sur le pavé du Temple qui étoit de pierre.

17. Tulit autem Rex Achaz calceas bases, & lateres, qui erant desuper: & mare deposuit de bobus aereis, qui sustentabant illud, & posuit super pavimentum stratum lapide.

18. Il ôta aussi le couvert du sabbat " qu'il avoit bâti dans le Temple, & à cause du Roi des Assyriens il changea l'entrée de dehors du

18. Mufach quoque sabbati, quod edificaverat in templo, & ingressum Regis exterius convertit in tetragonum

*Vers. 15. Expl. Ic lui reserve pour moy. On n'y sacrifiera point que je ne l'ordonne.*

*v. 17. Lect. Luterem Singularem pro plurali. Vatabl.*

*v. 18. Expl. Une tente, ou les Prestres qui n'estoient pas en semaine se reposoient le jour du Sabat. Ou un lieu plus élevé d'où l'on recevoit la loi au peuple. Vatabl.*

Domini , propter Palais du Roy , & il la mit  
Regem Assyriorum. par dedans le Temple.

19. Reliqua autem 19. Et le reste des actions  
verborum Achaz , d'Achas est décrit au Livre  
que fecit , nonne des Annales des Rois de  
hæc scripta sunt in Juda.  
libro sermonum die-  
rum Regum Juda ?

20. Dormivitque 20. Achas dormit avec  
Achaz cum patribus ses peres , & fut enseveli  
suis , & sepultus est dans la ville de David , &  
cum eis in Civitate Ezechias son fils regna en sa  
David , & ragnavit place.  
Ezechias filius ejus  
pro eo.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶.2. **A**CHAS consacra son fils , le faisant  
passer par le feu , suivant la superstition  
des idoles des nations , &c.

On peut voir sur le Levitique, chapitre dix-huit verset vingt un, ce qu'on y a dit touchant cette superstition par laquelle un pere consacroit à l'idole de Moloch en deux manieres ses propres enfans, soit en les faisant passer entre deux feux , comme pour les purifier, ce qui en faisoit mourir quelques-uns ; soit en les brûlant effectivement , & les offrant en holocauste à cette idole cruelle , qui n'étoit autre que le demon , lequel , selon son rémoignage de l'Ecriture , a aimé dès la naissance du monde à répandre le sang des hommes. Il suffit donc, afin de ne point repeter ce qu'on peut lire au-

*Jesepb.  
Antiq.  
lib. 9. 12.*

*Theod.  
ibid. ut  
supra.  
quasi.  
47.*

*Estim  
in hunc  
loc.*

*2. Paral  
6. 27. 3.*

*ibid. ut  
supra.*

*Isaïe. 7.  
4. 1.*

tre part , d'ajouter ici que Joseph témoigne qu'Achas consacra son fils à Moloch en la seconde maniere : c'est-à-dire par un entier holocauste , & en ce cas on ne peut l'entendre de son fils Ezechias, puisqu'il succeda à son pere dans son Royaume. Mais Theodoret a cru au contraire que cette consecration se fit en l'autre maniere, c'est-à-dire en le purifiant & en le faisant seulement passer par le feu. Et en ce cas, dit un sçavant Theologien , on peut l'entendre sans doute d'Ezechias ; puisque comme Dieu par son infinie misericorde empêcha qu'une aussi méchante éducation que fut celle qu'il reçut d'Achas son pere, ne pût nuire à sa pieté, il le sauva encore plus facilement de cette consecration , qui se faisoit par les flammes. Aussi il semble que ce dernier sens a plus de rapport au texte sacré, qui porte *qu'Achas fit passer son fils par le feu ; & aux Paralipomenes, où il est dit en general ; Que ce Prince purifia ses fils par le feu , selon la coutume superstitieuse d's nations.*

¶ 5. *Alors Razin Roy de Syrie , & Phacée fils de Romelie Roy d'Israël , vinrent mettre le siege devant Jerusalem ; & tenant Achas assiegé, ils ne purent neanmoins le prendre.*

L'on voit dans les Paralipomenes , & l'on a marqué aussi autre part sur Isaïe, que ces deux Princes, sçavoir le Roi de Syrie , & celui d'Israël , avoient déjà pillé les Etats du Roi de Juda , & taillé en pieces ses armées , servant tous deux de ministres à la justice de Dieu , pour punir l'impieté de celui qui se declaroit ouvertement contre sa religion , & qui s'effor-

soit de tout son pouvoir de substituer à son  
 culte celui des idoles. Ces deux mêmes Rois  
 joignirent ensuite leurs troupes, & ne pouvant  
 pas douter qu'ils ne dépouillassent alors tres-  
 facilement de ses Etats un Prince qu'ils avoient  
 battu separement l'un & l'autre, ils vintrent  
 mettre tous deux ensemble le siege devant la  
 ville de Jerusalem. Ce fut alors qu'Isaïe, ce  
 Prophete si celebre, qui estoit Prince du  
 sang, de la maison de David, & fils d'Amos  
 frere d'Amasias Roi de Juda, vint trouver  
 Achaz de la part de Dieu, pour le rassurer.  
 Car le cœur d'Achaz, comme parle l'Écriture,  
 & le cœur de son peuple fut saisi & trembla  
 de crainte, comme les arbres des forests trem-  
 blent estant agitez des vents. Quoi que ce  
 Prince se fut rendu tout-à-fait indigne du se-  
 cours de Dieu, l'orgueil de ses ennemis qui  
 croyoient déjà triompher de Jerusalem, & qui  
 avoient resolu d'y établir un autre Roy : ou  
 pour mieux dite l'orgueil même du demon  
 qui se flattoit vainement de pouvoir aneantir  
 les promesses du Seigneur touchant le Fils de  
 David, dont le regne seroit éternel, merita que  
 Dieu dissipast tous leurs vains projets, & leur  
 fit connoistre que s'il leur avoit livré Achaz  
 pour un temps, il étoit maistre de le secourir  
 quand il lui plaisoit. Ne craignez point, dit  
 Dieu à Achaz par la bouche d'Isaïe, & que  
 vostre cœur ne se trouble point devant ces deux  
 bouts de tisons fumans de colere & de fureur.  
 Leurs pensées n'auront point d'effet. Il les ap-  
 pelloit deux bouts de tisons, parce qu'ayant  
 été allumez du feu de la colere de Dieu, pour

punir l'impieté du Roy de Juda , ils étoient alors comme à la fin de leur fonction & du ministère pour lequel on les avoit envoie. Car les méchans sont entre les mains de Dieu comme un feu qui est allumé par sa justice , pour punir d'autres méchans , ou pour purifier les bons , & qu'il jette en suite comme une chose inutile , après qu'il s'en est servi à ses desseins.

Mais afin qu'on pût comprendre quelle étoit la pensée de Dieu , lorsqu'il promettoit son assistance à ce Roy impie , il voulut bien lui donner pour assurance de sa divine protection un signe qui assureroit de nouveau tous les hommes de la verité infallible de ses promesses touchant le Sauveur qui devoit naître de la maison de Juda. Car lors qu'Achas étoit plus touché de la frayeur de ces deux grandes armées qui l'assiegeoient , que de l'esperance que lui donnoit le Prophete du secours de Dieu , le Seigneur lui dit ; *Demandez à votre Dieu qu'il vous fasse voir un prodige , ou du fond de la terre , ou du plus haut du ciel.* Et comme l'incrudulité & le desespoir de ce Prince impie lui fit répondre *qu'il ne demanderoit point de prodige , & ne tenteroit point le Seigneur* , couvrant ainsi son orgueil , dit un saint Pere , sous un pretexte de pieté , Dieu voulut lui même lui donner le signe le plus auguste & le plus divin de tous les prodiges , sçavoir , *qu'une Vierge concevroit & enfanteroit un Fils qu'on appelleroit Emmanuel.* Et c'est ce me semble comme si Dieu lui avoit dit : Vous ne voulez pas ajouter foy à l'assurance que je vous donne

*Hieron.  
in hunc  
loc.*

de ma divine protection contre les armées de ces deux Princes qui menacent d'exterminer votre Royaume & votre maison. Mais pour vous en assurer, souvenez vous de la promesse que j'ai faite à votre pere David, de rendre le throné de son Fils éternel. Ce Fils naîtra d'une Vierge, & s'appellera *Emmanuel*, c'est à dire, *Dieu avec nous*. Croyez vous donc que je puisse manquer à mes promesses, ou qu'il me soit plus impossible d'exterminer ces armées de vos ennemis, que de faire naître un Dieu homme parmi les hommes; & de le faire naître, non selon les voyes ordinaires de la nature, mais d'une Vierge, par une operation toute miraculeuse & surnaturelle? C'est là véritablement ce prodige dont on lui avoit parlé; non pas seulement du fond de la terre, ou du plus haut du ciel, mais de tous les deux ensemble, puisqu'il renfermoit une union admirable de ce qu'il y a de plus élevé dans le ciel, qui est la nature divine, avec ce qu'il y avoit alors de plus rabbaissé sur la terre, qui étoit la nature humaine. Et l'Ecriture a raison de dire, que ce fut le Seigneur qui donna lui même ce signe; puisqu'il n'y avoit qu'un Dieu qui pût donner un prodige si inflexible; Que s'il le donnoit à un Prince impie & indigne de son secours, il faisoit voir en cela même un autre signe de son infinie miséricorde envers les hommes, qui étoit que ce Fils divin & tout-puissant qui devoit naître d'une Vierge, viendroit sauver par sa grace des pecheurs & des impies.

Quoi que cette histoire du siege & de l'assistance miraculeuse de la ville de Jerusalem ne

soit touchée qu'en un mot dans le chapitre des Rois que nous expliquons, nous avons crû qu'il étoit besoin de marquer au long ces circonstances importantes, que nous a décrites le saint Prophete Isaïe, qui servent à éclaircir cet endroit d'une maniere si édifiante.

¶ 7. *Alors Achas envoya des Ambassadeurs à Theglathphalazar Roy des Assyriens, pour lui dire : Je suis vôtre serviteur & vôtre fils : Venez me sauver des mains du Roy de Syrie, & des mains du Roy d'Israël, qui se sont joints ensemble pour s'élever contre moy.*

On vient de voir l'assurance que Dieu donne à Achas par le Prophete Isaïe de sa protection toute-puissante. Et ce Prince impie sans ajouter foi à la parole du Dieu d'Israël, du Dieu des armées, recherche l'appuy du bras humain, & envoya faire de sa part des bassesses à un Roi payen, pour l'engager à le venir secourir. Qui n'auroit crû que Dieu le devoit alors abandonner entre les mains de ses ennemis, puisqu'il méprisoit si insolemment le secours qu'il lui promettoit ? Et c'est sans doute ce que les hommes auroient fait envers d'autres hommes. Mais les pensées du Très-haut sont infiniment élevées au dessus des nôtres. L'incrédulité & l'impiété d'Achas ne peuvent rien contre la fermeté inébranlable des promesses du Seigneur. Il sçaura bien le punir, quand sa malice sera venuë à son comble ; mais la verité de la parole d'un Dieu doit estre accomplie. Ainsi il se sert du Roi même d s Assyriens que ce Prince avoit fait venir, pour punir ses ennemis, lui qui auroit

pû avec une armée de mouchérons les mettre en fuite ; & l'on peut dire que cette conduite de Dieu à l'égard d'Achas étoit le plus redoutable châtement qu'il pût exercer alors contre lui : puisque c'étoit proprement l'abandonner à l'orgueil & à l'aveuglement de son cœur , que de le laisser dans la pensée où il estoit, qu'il devoit attendre des hommes plutôt que de Dieu tout son secours, & ce lui fut aussi un nouveau sujet de se précipiter misérablement dans une plus grande impiété , puis qu'ayant été au devant du Prince son prétendu libérateur , & ayant vû à Damas l'autel prophane, mais apparemment tres-magnifique , du Roi de Syrie , il donna ordre aussi-tôt au Pontife Vrie d'en faire dresser un semblable dans le Temple du Seigneur , introduisant de la sorte l'abomination de la desolation dans le lieu saint ; comme Jesus-Christ l'a dit depuis.

On a peine néanmoins à accorder ce qui est dit en ce lieu , qu'Achas fit venir le Roi des Assyriens à son secours contre les Rois de Syrie & d'Israël , avec ce qui est marqué dans les Paralipomenes : *Que le Seigneur fit venir ce même Roy des Assyriens contre Achar, dont il pilla les estats : & que les presens que ce Prince malheureux lui fit des dépouilles de la maison du Seigneur , & de la maison des Rois de Juda & des Princes , ne luy servirent de rien.* Mais il semble qu'on peut dire, pour accorder cette contrariété apparente , dont on aura lieu de parler plus amplement sur les Paralipomenes , qu'encore qu'Achas eût sollicité ce Prince de le venir secourir , ce fut

2. Par.  
c. 28 v. 21.

proprement le Seigneur qui le fit venir en punition de cette incredulité d'Achas même , & qu'étant venu en effet combattre ses ennemis, il ne laissa pas de piller en même temps ses états , qui se trouverent ravagez par une armée triomphante.

v. 11. *Et le Pontife Vrie bâtit un autel sous semblable à celui de Damas , selon l'ordre qu'il avoit reçu du Roi Achas.*

*Synopsis* Ce Pontife de l'ancienne loi aimoit mieux, *Critic.* comme disent les Interpretes , plaire au Roi qu'à Dieu , & estoit bien éloigné de la conduite de saint Ambroise , qui crût rendre un tres grand service à l'Empereur de tout l'univers , non de lui complaire dans ses excès , mais de lui représenter avec charité & avec force les vrais devoirs d'un Prince Chrétien , & sur lequel toute la terreur des barbares , dont il se voyoit environné , ne pouvoit faire d'autre impression , comme il l'assure lui même , que de lui faire concevoir par tous les travaux & tous les dangers de cette vie miserable une idée plus vive de la grandeur des perils sans comparaison plus redoutables , dont la vie future & le salut éternel sont environnez : *Nos autem obiecti barbaris motibus & bellorum procellis , pro his laboribus & periculis graviora colligimus futura vita pericula.* Si la crainte que pouvoit avoir cet ancien Pontife de la cruauté d'Achas , lui avoit servi , comme à saint Ambroise , à craindre encore davantage la justice , inévitable de celui dont il étoit le ministre , il n'eût pas certainement sacrifié toute la religion des Juifs à une molle

complaisance qu'il eut pour un Prince impie, & il lui eut fait entendre qu'il se trompoit grossièrement en adorant, comme le marque <sup>1. Paral.</sup> l'Écriture, les dieux des Rois de Syrie, dans <sup>6.28.23.</sup> la pensée qu'il avoit, qu'il devoit offrir des sacrifices à ces faux dieux qu'adoroient ses ennemis, pour se les rendre favorables.

Mais il se présente une assez grande difficulté sur ce qui paroît ici de l'extrême infidélité de ce Pontife des Juifs, & sur la manière toute opposée dont nous voyons qu'en parle <sup>Isa. c. 3.</sup> l'Isaïe, lequel avant que de prédire les malheurs qui devoient fondre sur Israël, dit <sup>2.</sup> qu'il prit deux témoins fidèles, dont l'un étoit *Urie Sacrificateur*. Comment donc celui qui fut infidèle à Dieu jusqu'à cet excès, que d'abandonner son Temple à la prophanation d'Achas, peut il estre véritablement nommé par <sup>Synops.</sup> ce saint Prophete *un témoin fidelle*? C'est ce <sup>Critic.</sup> qui a fait douter à quelques uns, si celui dont <sup>Menoc.</sup> parle l'Isaïe étoit le même que celui qui est <sup>Trin. in</sup> marqué dans l'endroit des Rois que nous expliquons. Cependant il semble qu'on peut dire avec un autre Interprete, que c'est effectivement le même dont il est parlé en ces deux endroits; mais que lorsque le Prophete l'appelle *un témoin fidelle*, c'étoit avant qu'il tombast dans cette complaisance criminelle à l'égard du Roi, & qu'Isaïe même pouvant bien prévoir sa chute, voulut peut estre se servir alors de son témoignage, afin de rendre dans la suite la confusion de son péché plus sensible.

¶ 18. *Achas changea, à cause du Roi de*

*Assyriens, l'entrée de dehors du palais du Roy, & il la mit par dedans le Temple.*

Ce passage est tres-obscur, & les Interpretes l'explique diversement. Les uns disent que le Roi voulut qu'il n'y eût plus qu'une porte à son palais, & qu'il la fit faire de telle sorte, que l'on entrât par le Temple, afin qu'il pût estre plus en seureté contre le Roy d'Assyrie, s'il le vouloit attaquer. Les autres disent qu'afin de plaire à ce Roy payen, il ne voulut plus entrer publiquement dans le Temple, & que pour cela il fit faire un long circuit de murs, ayant dessein de faire croire au mesme Prince, qu'il avoit abandonné le culte du Dieu d'Israël, & embrassé celui des idoles. Aussi l'Ecriture dit autre part, *qu'il ferma même les portes du Temple, & qu'il se fit des autels dans tous les coins de la ville de Jerusalem.* Ce qui sans doute arriva quelque temps après; car il paroist par les ordres qu'il donna au Pontife Urie, & que ce Pontife executa avec une fidelité étonnante, qu'il se contenta d'abord de faire sacrifier sur l'autel prophane qu'il lui avoit ordonné de bâtir suivant le modelle de celuy qu'il avoit vû à Damas, mêlant peut-être comme dit un Interpreter, les sacrifices prophanes des Syriens avec ceux des Juifs. Mais dans la suite son impiété croissant avec cette complaisance ou cette crainte qu'il avoit d'un Roy si puissant, il alla plus loin, & fit même fermer les portes du Temple.

2. Paral.  
c. 28. 24.

Menoc.  
4. Reg.  
c. 16. 10.



CHAPITRE XVII.

1. **A**Nno duodecimo Achaz Regis Juda, regnavit Osée filius Ela in Samaria super Israël novem annis.

2. Fecitque malum coram Dño : sed non sicut Reges Israël, qui ante eum fuerant.

3. Contra hunc ascendit Salmanasar Rex Assyriorum, & factus est ei Osée servus, reddebatque illi tributa.

4. Cùmque deprehendisset Rex Assyriorum Osée, quòd rebellare nitens misisset nuncios ad Suis Regem Ægypti, ne præsaret tributa Regi Assyriorum, sicut sigulis annis solitus erat, obsedit eum, & victum misit in carcerem,

5. Parvagatúsque est omnem terram :

1. **L**A douzième année *L'an du* d'Achaz Roi de Ju- *Monde*. da, Ozée fils d'Ela regna sur Israël à Samarie pendant neuf ans. <sup>3274</sup>

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les Rois d'Israël qui avoient été avant lui.

3. Salmanasar Roi des Assyriens marcha contre lui, & Ozée fut asservi à Salmanasar Roi des Assyriens, & il lui payoit tribut.

4. Mais le Roi des Assyriens ayant reconnu qu'Ozée dans la pensée de se revoltier contre luy, avoit envoyé des Ambassadeurs à Sua Roi d'Egypte pour n'estre plus obligé de lui payer le tribut qu'il payoit tous les ans, il l'assiegea, & l'ayant pris il l'envoya lié en prison.

5. Et Salmanasar fit des courses en suite par tout le

¶ 3. *Exp.* Salmanasar avoit succédé à Teglatphaiasar.

après & étant venu à Samarie ; il la tint assiegée pendant trois ans.

6. La neuvième année d'Ozée , le Roy des Assyriens prit Samarie ; & il tira les Israélites au pais des assyriens , & il les fit demeurer dans Hala & dans Habor villes de Medes près du fleuve de Gofan.

7. Car il y avoit long-temps que les enfans d'Israël pechoient contre leur Seigneur & leur Dieu qui les avoit tirez de l'Égypte , & delivrez de la main de Pharaon Roi d'Égypte, & qu'ils adoroient des dieux étrangers.

8. Il se conduisoient selon les coûtumes des Nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël , & selon les coûtumes des Rois d'Israël qui avoient imité ces nations.

9. Les enfans d'Israël avoient offensé leur Seigneur & leur Dieu par ces actions criminelles & s'étoient bâ-

& ascendens Samariam , obsedit eam tribus annis.

6. Anno autem nono Osee , cepit Rex Assyriorum Samariam , & transtulit Israël in Assyrios , posuitque eos in Hala , & in Habor juxta fluvium Gofan in civitatibus Medorum.

7. Factum est enim , cum peccassent filii Israël Domino Deo suo , qui eduxerat eos de terra Ægypti , de manu Pharaonis Regis Ægypti , coluerunt deos alienos.

8. Et ambulaverunt juxta ritum Gentium , quas consumpserat Dñs in conspectu filiorum Israël , & Regum Israël , quia similes fecerant.

9. Et offenderunt filii Israël verbis non rectis Dominum Deum suum : & edificaverunt sibi excel-

¶ 7. *Hebr.* peccaverūt pro, pecebant ou peccaverāt *Hebr.*

¶ 8. *Lettr.* ils marchaient.

¶ 9. *Lettr.* verbis non rectis.

sa in cunctis urbi-  
bus suis, à Turre  
custodum usque ad  
civitatem munitam.

ti des hauts lieux dans tou-  
tes les villes depuis les  
tours des Gardes jusqu'aux  
villes fortes.

10. Feceruntque  
sibi statuas, & Lu-  
cos, in omni colle  
sublimi, & subiter  
omne lignum me-  
morosum :

- 10. Ils avoient aussi dressé  
des statues & planté des bois  
sur toutes les hautes colli-  
nes, & sur tous les bois  
chargez de feuillages.

11. & adolebant  
ibi incensum super  
aras in morem Gen-  
tium, quas transtu-  
lerat Dominus à fa-  
cie eorum : fece-  
runtque verba pes-  
sima irritantes Do-  
minum :

11. Et ils brûloient de  
l'encens sur les Autels, com-  
me les Nations que le Sei-  
gneur avoit exterminées à  
leur entrée. Ils commet-  
toient des actions tres cri-  
minelles par lesquelles ils  
irritoient le Seigneur.

12. & coluerunt  
immunditias, de  
quibus præcepit eis  
Dominus ne face-  
rent verbum hoc.

12. Ils adoroient des abo-  
minations contre la defense  
expresse que le Seigneur  
leur en avoit faite.

13. Et testificatus  
est Dominus in Is-  
raël & in Juda, per  
manam omnium  
Prophetarum & Vi-  
dentium, dicens :  
Revertimini à viis  
vestris pessimis, &  
custodire præcepta  
mea, & cæremônias,  
juxta omnem legem  
quam præcipi patri.

13. Le Seigneur avoit fait  
souvent ces protestations  
dans Israël & dans Juda par  
tous ses Prophetes, & par  
ceux qu'on appelloit les  
Voyans, & il leur avoit dit :  
Quittez vos voyes corrom-  
pues & revenez à moy ;  
gardez mes preceptes & mes  
ceremonies, selon toutes les

*Verf. 9. Expl.* Depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes.  
Ces tours des gardes estoient bâties dans le desert pour servir  
de retraite aux bestiaux, & à ceux qui les gardent contre les  
voleurs. *Esaim. Meneph. §. 11. Leur. Verba pessima.*

loix que j'ay prescrites à vos peres, & selon que je vous l'ay declaré par les Prophetes mes serviteurs que je vous ay envoyez.

14. Et ils n'avoient point voulu écouter le Seigneur, mais leur tête étoit devenue dure & inflexible comme celle de leurs peres, qui n'avoient point voulu obeïr à leur Seigneur & à leur Dieu.

15. Ils avoient rejeté les loix, & l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, côme toutes les remontrâces qu'il leur avoit fait faire *par ses serviteurs*. Ils avoient couru après les vanitez & les mensonges, & ils avoient agi vainement, & en suivant les nations dont ils étoient environnez, quoi que le Seigneur leur eût defendu si expressement de faire ce qu'elles faisoient.

16. Ils avoient abandonné toutes les ordonnâces de leur Seigneur & de leur Dieu; ils s'étoient fait deux veaux de fonte, ils avoient planté de grands bois " ils avoient

bus vestris : & sicut misit ad vos in manu servorum meorum Prophetarum.

14. Qui non audierunt, sed induraverunt cervicem suam juxta cervicem patrum suorum, qui noluerunt obedire Domino Deo suo.

15. Et abjecerunt legitima ejus, & pactum, quod pepigit cum patribus eorum, & testificationes, quibus contestatum est eos : secuti que sunt vanitates, & vane egerunt : & secuti sunt Gentes, quæ erant per circuitum eorum, super quibus præceperat Dominus eis, ut non facerent sicut & illæ faciebant.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei sui : feceruntque sibi castales duos vitulos, & adoraverunt universam militiam

¶ 16. Expl. consacrez aux idoles,

universum

œlli : servieruntque Baal, adoré tous les astres du Ciel, & ils avoient servi Baal.

17. & consecraverunt filios suos, & filias suas, per ignem : & divinationibus inserviebant & auguriis : & tradiderunt se ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eam.

17. Ils sacrifioient leurs fils & leurs filles, & les faisoient passer par le feu. Ils s'attachoient aux divinations & aux augures, & ils s'abandonnoient aux actions criminelles qu'ils commettoient devant le Seigneur pour attirer sur eux la colère.

18. Iratusque est Dominus vehementer Israël, & abstulit eos à conspectu suo, & non remansit nisi tribus Juda tantummodo.

18. Le Seigneur donc ayant conçu une grande indignation contre Israël; les rejetta de devant sa face, & il ne demeura plus que la seule Tribu de Juda.

19. Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei sui : verum ambulavit in erroribus Israël, quos operatus fuerat.

19. Juda même ne garda point en suite les commandemens de son Seigneur & de son Dieu, mais il marcha dans les erreurs & les égaremens d'Israël.

20. Projecitque Dominus omne semen Israël, & afflixit eos : & tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos à facie sua.

20. Le Seigneur abandonna toute la race d'Israël. Il les affligea, & il les livra en proie à ceux qui étoient venu les piller 'jusqu'à ce qu'il les rejettât entièrement de devant sa face.

†. 16. Lettr. toute la milice du Ciel.

†. 18. Expl. qui renfermoit aussi Benjamin;

21. Ceci commence dès le tems qu'Israël fit schisme, qu'il se separa de la maison de David, & que les dix Tribus établirent Ieroboam fils de Nabat pour être leur Roi. Car Ieroboam separa Israël d'avec le Seigneur, & les fit tomber dans un grand peché.

22. Les enfans d'Israël marcherent en suite dans tous les pechez de Ieroboam, & ils ne s'en retirèrent point,

23. jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetta Israël de devant sa face comme il l'avoit predit par tous les Prophetes ses serviteurs, & qu'Israël fut trāsferé de son país dans l'Assyrie, comme il est encore aujourd'huy.

24. Or le Roi des Assyriens fit venir des habitans de Babylone, de Cutha, d'Avah, d'Emath & de Sepharvaïm, & il les établit dans les villes de Samarie en la place des enfans d'Israël. Ces peuples possédo-

v. 24. Expl. Samarie se prend ici pour tout un pays dont la ville capitale portoit le même nom.

21. ex eo tempore. quo scissus est Israël à domo David, & constituerunt sibi Regem Ieroboam filium Nabat: separavit enim Ieroboam Israël à Domino, & peccare eos fecit peccatum magnum.

22. Et ambulaverunt filii Israël in universis peccatis Ieroboam quae fecerat: & non recesserunt ab eis.

23. usquequo Dominus auferret Israël à facie sua, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum suorum Prophetarum: translatique est Israël de terra sua in Assyrios, usque in diem hanc.

24. Adduxit autem Rex Assyriorum de Babylone, & de Cutha, & de Avah, & de Emath, & de Sepharvaïm, & collocavit eos in civitatibus Samariae pro filiis Israël: qui possederunt Samariam

CHAPITRE XVII. 71

& habitaverunt in urbibus ejus.

rent la Samarie, & habitèrent dans ses villes.

25. Cùmque ibi habitare cœpissent, non timebant Dominum : & immisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

25. Lorsqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignoient point le Seigneur ; le Seigneur envoya contr'eux des lions qui les tuoient.

26. Nunciatumque est Regi Assyriorum, & dictum: Gentes quas transtulisti, & habitare fecisti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ: & immisit in eos Dominus leones, & ecce interficiunt eos, eò quòd ignorent ritum Dei terræ.

26. On en porta la nouvelle au Roi des Assyriens, & on lui fit dire : Les peuples que vous avez transferez en Samarie & auxquels vous avez commandé de demeurer dans ses villes, ignorent la maniere dont le Dieu de ce país là veut être adoré, & ce Dieu a envoyé contre eux des lions qui se tuent parce qu'ils ne savent pas la maniere dont le Dieu de cette terre veut être adoré.

27. Præcepit autem Rex Assyriorum, dicens: Ducite illuc unum de Sacerdotibus, quos inde captivos adduxistis, & vadat, & habitet cum eis: & doceat eos legitima Dei terræ.

27. Alors le Roi des Assyriens leur donna cet ordre & leur dit : Envoyez en Samarie l'un des Prêtres que vous en avez emmené captifs. Qu'il y retourne, & qu'il demeure avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du país.

28. Ainſi l'un des Prêtres qui avoient été emmenez captifs de la Province de Samarie y étant revenu demeurà à Bethel, & il leur apprenoit la maniere dont ils devoient honorer le Seigneur.

29. Chacun de ces peuples en ſuite ſe forgea ſon Dieu, & ils les mirent dans les Temples & les hauts lieux que les Samaritains avoient bâtis; chaque nation mit le ſien dans la ville où elle habitoit.

30. Les Babyloñiens ſe firent leur Dieu Sochothbenoth; les Cuthéens Nergel, ceux d'Emath Aſima;

31. Les Héthéens firent Nebahas & Thartac, mais ceux de Sepharvaim faiſoiēt paſſer leurs enfans par le feu & les brûloient pour honorer Adramelech & Anamelech dieux de Sepharvaim.

32. Tous ces peuples ne laiſſoient pas d'adorer le Seigneur. Ils choiſſoient les derniers du peuple pour les établir Prêtres de leurs hauts lieux, & ils offroient leurs

28. Igitur cum veniſſet unus de Sacerdotibus hiſ qui captivi ducti fuerant de Samaria habitavit in Bethel, & docebat eos quomodo colebant Dominum.

29. Et unaquaque gens fabricata eſt Deum ſuum: poſueruntque eos in ſanctuariis, quae fecerant Samaritae, gens & gens in urbibus ſuis, in quibus habitabat.

30. Viri enim Babylonii fecerunt Sochothbenoth: viri autem Chutae fecerunt Nergel: & viri de Emath fecerunt Aſima.

31. Porro Hevaei fecerunt Nebahaz & Thartac. Hi autem qui erant de Sepharvaim, comburebant filios ſuos igni, Adramelech & Anamelech dñs Sepharvaim.

32. & nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem ſibi de noviffimis ſacerdotes excellorum, & ponebant eos in ſanctuariis

sublimibus.

33. Et cum Dominum colerent diis quoque suis serviebant juxta consuetudinem Gentium, de quibus translati fuerant Samariam :

34. usque in presentem diem: morem sequuntur antiquum: non timent Dominum, neque custodiunt ceremonias ejus, judicia, & legem, & mandatum, quod praeceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israël :

35. & percusserat cum eis pactum, & mandaverat eis, dicens: Nolite timere deos alienos, & non adoratis eos, neque colatis eos, & non immoletis eis :

36. sed Dominum Deum vestrum; qui eduxit vos de terra Aegypti in fortitudine magna, & in brachio extenso, ipsi

sacrifices "sans ces temples. 33. Et quoi qu'ils adorasent le Seigneur ils servoient en même temps leurs dieux, selon la coutume des nations, d'où ils avoient été transferez en Samarie.

34. Ces peuples suivent encore aujourd'huy leurs anciennes coutumes". Ils ne craignent point le Seigneur, ils ne gardent point les ceremonies ni les ordonnances, ni ses loix, ni les preceptes qu'il donna à Jacob qu'il surnomma Israël.

35. avec lequel il avoit fait son alliance en leur donnant ce commandement si exprés: Ne reverez point les dieux étrangers, ne les adorez point, & ne leur sacrifiez point:

36. mais craignez le Seigneur vostre Dieu qui vous a tirez de l'Egypte avec une grande puissance & avec un bras étendu. Ne craignez que

Y. 32. *Lettr.* Ponebant eos. *Hebr.* faciebant, hoc est, sacrificabant pro eis. *Vasabl.*

Y. 34. *Expl.* jusqu'au temps de Jeremie, que la pluspart croyent avoir écrits cette histoire. *Menocho.*

le Seigneur vôtre Dieu ; & n'adorez que lui , & ne sacrifiez qu'à lui.

37. Gardez les cêremonies, ses ordonnances, ses loix & les preceptes qu'il vous a donnez par écrit, observez-les tous les jours de vôtre vie ; N'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, & n'honorez point les dieux étrangers :

39. mais craignez le Seigneur vôtre Dieu, & ce sera lui qui vous délivrera de la puissance " de tous vos ennemis.

40. Mais ils n'ont point écouté ces avis , & ils ont agi selon leurs anciennes cœtumes.

41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur , mais ils ont servi en même temps les idoles. Car leurs fils & leurs petits fils sont encore aujourd'huy ce qu'on fait leurs peres.

timere, & illum adorare, & ipsi immolatis.

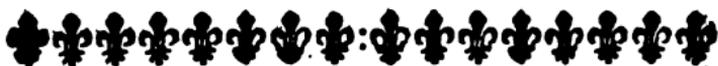
37. Cereemonias quoque, & judicia, & legem & mandatum, quod scriptum vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus, & non timeatis deos alienos.

38. Et pactum, quod percussit vobiscum, nolite obliviscini: nec colatis deos alienos.

39. sed Dominum Deum vestrum timeate, & ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.

40. Illi verò non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.

41. Fuerunt igitur Gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominus & idolis suis servientes: nam & filii eorum, & nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt usque in presentem diem.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

§. I. **O** SE'E fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les Rois d'Israël qui avoient esté avant lui.

L'on pretend que la difference qu'il y eût *Synops.* entre ce Roi d'Israël & les Princes ses prede- *Crisis.* cesseurs, fut seulement en ce qu'il n'empêcha point les sujets d'aller adorer le Dieu d'Israël à Jerusalem, & s'acquiter dans le Temple des devoirs qu'exigeoit d'eux la religion des Juifs: au lieu que les autres Princes uoient même de violence pour leur ôter cette liberté. C'étoit sans doute un bien qu'il faisoit; mais on peut dire qu'il le détruisoit en même tems par son exemple, en faisant lui même le mal devant le Seigneur, comme parle l'Ecriture; c'est à dire, on adorant les idoles, & ne rendant pas à Dieu ce qu'il lui devoit. Quant à son peuple, comme les Veaux d'or que Ieroboam avoit fait élever, n'y étoient plus, ayant été emportez par les Assyriens, l'adoration que plusieurs d'entre eux alloient rendre à Dieu dans le Temple de Jerusalem pouvoit bien être plutôt un effet de l'enlèvement de ces fameuses idoles, à qui ils avoient offert de l'encens jusqu'alors, que d'un vrai respect pour leur Seigneur & leur Dieu. C'est ce qui semble nous donner lieu d'estre moins surpris, lorsque nous voyons que sous un Prince à qui l'Ecriture rend ce témoignage, qu'il n'égaloit pas en impiété ses predecesseurs,

& dans un tems où une partie d'Israël paroif-  
 soit vouloir rétablir la véritable Religión, Dieu  
 punit son peuple par le plus grand de tous les  
 fleaux, le livrant entierement entre les mains  
 des Assyriens, pour être enlevez d'un pays  
 heureux & fertile, qu'il avoit promis à leurs  
 peres, & destiné pour leur patrie.

Toute la suite de ce chapitre nous represen-  
 te non seulement cette triste captivité du Roi  
 & du peuple d'Israël, mais encore les raisons  
 pour lesquelles le Seigneur en usa ainsi envers  
 ceux qu'il avoit choisis pour son peuple. Car  
 quoi que les crimes des Israélites fussent mon-  
 trez jusq'au Ciel, & qu'il sembloit que toute  
 la terre se dût élever contre des hommes si in-  
 solans & si ingrats, qui avoient foulé aux  
 pieds toutes les graces de leur bienfacteur  
 tout puissant, Dieu néanmoins est si bon, qu'il  
 veut bien se rabbaïffer à rendre raison à ses  
 creatures de la justice de sa conduite; & comme  
 s'il eût été obligé en quelque sorte de se justi-  
 fier devant tous les peuples de la terre, lors-  
 qu'il exposoit son peuple à une si dure capti-  
 vité, il parle en ces termes.

*¶. 7. 8. Les enfans d'Israël pechoient contre  
 leur Seigneur & leur Dieu depuis long-temps, lui  
 qui les avoit tirez de l'Egypte, & delivrez de la  
 main de Pharaon Roy d'Egypte, & ils adoroient  
 des dieux étrangers. Ils se conduisoient selon les  
 coutumes des nations que le Seigneur avoit ex-  
 terminées, &c.*

Il suffit d'avoir la foi pour être tres-persua-  
 dé de la justice des jugemens du vrai Dieu, qui  
 est lui-même la souveraine justice. Mais on ne

peut lire tout ce que Dieu dit dans la suite de ce chapitre , sans être touché pour le moins autant de l'exemple d'une patience si divine à l'égard d'un peuple si infidèle , que de l'équité des châtimens dont il se sert pour le picquer salutairement d'un saint repentir, & le faire revenir à lui. Qu'on lise donc avec quelque attention les justes reproches que le Seigneur d'Israël fait à son peuple, & l'on s'écriera sans doute avec saint Augustin: O que vôtre patience est grande, Seigneur! *O magna patientia tua, Domine!* Que vôtre miséricorde & vôtre bonté sont infinies? *Misericors & miserasor, & multum misericors!* L'on dira encore avec ce grand Saint, que si Dieu épargne souvent les plus scelerats, en leur accordant la santé avec la vie, & s'il est montré patient à l'égard de ceux-là mêmes, dont il sçavoit que la plûpart ne devoient point revenir à lui par la pénitence, nous sommes nous autres sans comparaison plus obligés d'user de miséricorde envers ceux qui nous promettent de se corriger, ne connoissant pas & ne pouvant pas connoître s'ils feront ce qu'ils promettent. *Quòd si iniquis & scelestis ille parcendo, eisque vitam salutemque largiendo, etiam plerisque eorum, quos novit non acturos penitentiam, tamen exhibet penitentiam, quoniam magis nos in eos qui correctionem promissurus, & utrum faciant quod promittunt incerti sumus, misericordes esse debemus?*

August.  
advors.  
Menc.  
c.48.  
rom.6.  
p.235.  
id epist.  
54.10.2.  
pag.92

Mais nous pouvons dire ici davantage, que Dieu, lors même qu'il punissoit Israël temporellement par ces fleaux si redoutables de la ruine de son pais, & d'une honteuse captivité

exerçoit encore envers lui une patience véritablement divine, puisqu'en faisant remarquer à ce peuple ingrat, comme il faut ici, les grandes graces qu'il avoit reçues, & l'horrible infidelité dont il les avoit payées, il l'avertissoit en même tems que le seul moyen qui leur restoit de sortir de cet état étoit d'avoir en horreur leur vie criminelle, de reconnoître & la puissance & la verité de celui qui les avoit menacés de tous ces malheurs par la bouche de ses Prophetes, comme il le dit en ce lieu; & d'implorer la clemence souveraine de ce Seigneur, qui ayant pû les exterminer entierement pour leurs crimes, leur donnoit encore le tems de revenir à leur Dieu, qui étoit seul tout-puissant pour les delivrer de nouveau des mains de leurs ennemis, comme il l'avoit fait la premiere fois, en les retirant si hautement de la dure servitude de l'Egypte. Mais leur dureté inflexible merita que Dieu les abandonnât. Et comme le marque un Prophete, *la maison d'Israël étant tombée, ne pût plus se rétablir.* Ce qui veut dire à la lettre selon S. Jérôme, que les dix Tribus qui portoient le nom d'Israël, ayant été emmenées captives, ne retournerent jamais en leur païs, & ne formerent plus depuis un corps de République; ceux qui purent s'échapper s'étant mêlez avec la Tribu de Juda.

*In Amos. c. 5. l. 1. tom. 3. p. 164. Amos. c. 5. l. 1.*  
*August. de Civ. Dei, lib. 18. 24.*  
 S. Augustin nous fait remarquer dans son livre de la Cité de Dieu, que cette captivité d'Israël arriva vers le même temps de l'établissement de l'Empire des Romains, & nous donne lieu par là de faire une autre reflexion sur l'antiquité de la religion des Juifs, à l'égard

de celle de ces maîtres de l'univers qui ont prétendu depuis avoir droit d'affujettir à la nouveauté de leurs superstitions une religion aussi ancienne & aussi auguste qu'étoit celle de ce peuple, qui adoroit depuis si long-temps le vrai Dieu.

¶. 24. &c. *Or le Roy des Assyriens fit venir des habitans de Babylone, &c. & les établit dans les villes de Samarie en la place des enfans d'Israël. Lors qu'il eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignoient point le Seigneur, le Seigneur envoya contre eux des lions qui les tuoient, &c.*

Un sçavant homme a judicieusement remarqué sur cet endroit, que la crainte du Seigneur se prend ici comme en beaucoup d'autres lieux de l'Écriture, pour le culte & la religion du vrai Dieu; & que c'est pour cette raison que l'Écriture, après avoir dit que Dieu avoit envoyé des lions contre ces peuples, à cause qu'ils ne craignoient point le Seigneur, ajoûte aussi tôt que le Roi des Assyriens envoya en Samarie un des Prêtres des Israélites, afin qu'il apprît à ces nouveaux habitans le culte que l'on devoit rendre au Dieu du pays. Mais il dit encore qu'on donnoit tres-justement le nom de crainte au culte de Dieu, sur tout dans le temps de l'ancienne loi; parce que le commun de ceux qui servoient Dieu, craignoient seulement d'être punis s'ils l'offensoient, & qu'ainsi ils ne l'adoroient que comme un juste & severe vengeur des crimes; au lieu qu'à present les enfans de la nouvelle alliance le servent plutôt comme leur pere & leur bienfaiteur.

*Estimo  
in hunc  
loc.*

732 I V. LIVRE DES ROIS.  
de qui ils esperent de recevoir les biens eternels.

*Synopsis  
Critic.*

Mais on demande d'où vient qu'il est dit que ces lions furent envoyez contre ces nouveaux habitans du pays de Samarie , à cause qu'ils ne craignoient point le Seigneur , puisqu'ils ne le servoient & ne le servoient pas davantage dans leur païs, où ils n'avoient pas été cependant déchirez comme en Samarie par les lions. La raison de ce châtiment , selon quelques Interpretes, semble avoir été, parce que ces peuples qu'avoit envoyez le Roi des Assyriens, exerçoient l'idolatrie dans une terre destinée aux adorateurs du vrai Dieu. Mais selon d'autres, Dieu n'envoya pas seulement ces lions pour punir l'idolatrie de ces nouveaux hôtes. Il vouloit encore, disent-ils , faire voir par cette preuve éclatante, qu'il avoit permis qu'on emmenat en captivité les Israélites , parce qu'ils ne le servoient plus comme leur Dieu , & qu'il avoit le pouvoir d'obliger ceux qu'il vouloit à le servir , ainsi qu'il y obligea en effet tous ces nouveaux habitans du Royaume d'Israël. Le dessein de Dieu fut donc , ajoûtent ces Interpretes, non tant de changer leurs cœurs par cette playe dont il les frappa, que de leur faire sentir sa toute-puissance. Et ce dessein eut son effet , quoi qu'ils ne servissent point le Dieu d'Israël du fond du cœur , & par un culte sincere , comme l'Ecriture le témoigne dans la suite en ces termes.

*v. 41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur , mais ils ont servi en même temps les idoles : car leur fils & leurs petits-fils font encore au-*

*jourd'hui ce qu'ont fait leurs peres.*

Ils ne craignoient pas le Seigneur, comme dit un sçavant Theologien, par le motif d'une vraie foi, & par une persuasion interieure que ce Dieu fût le Dieu veritable, le Dieu tout-puissant, le Dieu unique, le Dieu eternal, & le Seigneur souverain de toutes les creatures; puisque s'ils l'avoient veritablement regardé & adoré comme tel, ils n'eussent pas adoré en même temps plusieurs autres dieux. Mais ils le craignirent seulement comme le Dieu du pais, & comme ayant le pouvoir de punir ceux qui ne l'adoroient pas dans cette terre. Ainsi ils mêloient son culte avec celui des idoles, & ils devinrent comme les Israélites également adorateurs du vrai Dieu & des faux dieux. Ils ont figuré en cela même, non seulement ces anciens enfans d'Israël, que le Roi des Assyriens emmena captifs, mais encore beaucoup d'enfans de l'Eglise, qui pretendent mêler ensemble le service purement exterieur & Judaïque qu'ils rendent à Dieu, avec le culte beaucoup plus sincere qu'ils rendent, si on l'ose dire, à autant d'idoles qu'ils ont de passions dominantes au fond de leur cœur. Ces faux Chrétiens ou ces vrais Samaritains imitét la conduite de ces peuples, dont l'Ecriture témoigne que chacun d'eux se forgeoit son dieu, & le mettoit dans la ville où il habitoit. Il est vrai que pour le corps de la religion, ils ne le violent point par aucun acte d'idolatrie, ne donnant pas de l'encens à des idoles inanimées, comme autrefois ces anciens peuples. Mais on peut dire que du Dieu même de tout l'univers

*Esains  
in hunc  
loc.*

*Verf. 19.*

qu'ils adorent, *chacun d'eux se forge un dieu à sa mode*; c'est à dire, que se le representent tel qu'il leur plaît, le dépoüillant en quelque façon de sa souveraine pureté & de sa divine justice, ils pretendent allier l'impureté de leur cœur & une conduite toute criminelle avec le service qu'ils lui rendent, & avec cette profession extérieure qu'ils font du Christianisme, comme si Dieu pouvoit renoncer à cette justice & à cette pureté souverainement attachée à son essence, pour favoriser, ou au moins pour ne pas punir leurs passions. Que si en consideration de ce culte extérieur qu'ils lui rendent à l'exemple de ces anciens peuples il n'envoie plus des lions pour les devorer, qu'ils sçachent que ces passions mêmes qu'ils nourrissent volontairement au fond de leurs cœurs, sont comme autant de lions qui tuent & qui devorent leurs ames; & qu'ils sont intérieurement exposez en proye, à la fureur des demons, qui sont comparez par le Prince des Apôtres à ces bêtes si furieuses, & qui sont, comme il le dit, continuellement appliquez à observer & à devorer les ames qui n'opposent pas à sa fureur une foi vive.



## CHAPITRE XVIII.

*L'an du* I. LA troisième année d'O-  
*Monde* zée fils d'Ela Roi d'Is-  
3177. *avans* raël, Ezechias fils d'Achas  
*I. Christ* Roi de Juda commença  
737.

L. ANNO tertio  
Osee filii Ela  
Regis Israël, regna-  
vit Ezechias filius  
Achaz Regis Judæ.

à regner.

2. Vigintiquinque annorum erat, cum regnare cœpisset : & vigintinovem annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Abi filia Zachariæ.

2. Il avoit vingt-cinq ans lors que son regne commença, & il regna vingt-neuf ans dans Jerusalem. Sa mere s'appeloit Abi & étoit fille de Zacharie,

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Il fit ce qui étoit bon & agreable au Seigneur selon tout ce qu'avoit fait David son pere.

4. Ipse dissipavit excelsa, & contrivit statuas, & succidit lucos, confregitque serpentem æneum, quem fecerat Moyses : siquidem usque ad illud tempus filii Israël adolebant ei incensum : vocavitque nomen ejus Nohestan.

4. Il détruisit les hauts lieux, il brisa les statues ; il abbatit les grands bois, & il fit mettre en pieces le serpent d'airain que Moïse avoit fait, parce que les enfans d'Israël lui avoient brûlé de l'encens, jusqu'à lors, & il l'appella Nohestan.

5. In Domino Deo Israël speravit : itaque post eum non fuit similis ei de cunctis Regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt :

5. Il mit son esperance au Seigneur au Dieu d'Israël. C'est pourquoy il n'y en eût point apres lui d'entre tous les Rois de Juda qui lui fût semblable, comme il n'y en avoit point eu avant lui.

6. & adhæsit Domino, & non recessit à vestigiis ejus,

6. Il demeura attaché au Seigneur : il ne se retira point

¶ 4. Nohestan, id est, as, & præterea nihil. Ce n'est que de la fonte. Pourquoi donc l'adorez-vous ?

de ses pas & de ces traces, & il fit ce que le Seigneur avoit commandé à Moÿse.

7. C'est pourquoy le Seigneur étoit avec ce Prince; & il se conduisoit avec sagesse dans toutes ses entreprises. Il secoüa aussi le joug du Roi des Assyriens, & il ne voulut point le servir.

8. Il battit les Philistins jusqu'à Gaza : & il ruina leurs terres depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes.

9. La quatrième année du Roi Ezechias qui étoit la septième d'Ozée fils d'Ela Roi d'Israël, Salmanasar Roi des Assyriens vint à Samarie, l'assiegea,

10. & la prit. Car Samarie fut prise apres un siege de trois ans, la sixième année du Roi Ezechias, c'est-à-dire, la neuvième année d'Ozée Roi d'Israël.

11. Et le Roi des Assyriens transféra les Israélites en Assyrie, & les fit demeurer

fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moÿsi.

7. Unde & erat Dominus cum eo, & in cunctis, ad quæ procedebat, sapienter se agebat. Rebelleavit quoque contra Regem Assyriorum, & non servivit ei.

8. Ipse percussit Philistinos usque ad Gazam, & omnes terminos eorum, à Turre custodum usque ad civitatem munitam.

9. Anno quarto Regis Ezechie, qui erat annus septimus Osee filii Ela Regis Israël, ascendit Salmanasar Rex Assyriorum in Samariam, & oppugnavit eam.

10. & cepit. Nam post annos tres, anno sexto Ezechie, id est nono anno Osee Regis Israël, capta est Samaria :

11. & transtulit Rex Assyriorum Israël in Assyrios, collocavitque eos in

ŷ. 9. Voyez le chapitre 17. vers. 5. & 6.

Hals

**Hala & in Habor** dans Hala & dans Habor  
**Suvis Gozan in ci-** ville des Medes près du  
**uitatibus Medorū:** fleuve de Gozan.

11. quia non au-  
 dierunt vocem Do-  
 mini Dei sui, sed  
 prætergressi sunt pa-  
 ctam ejus : om-  
 nia, quæ præceperat  
 Moyſes ſervus Do-  
 mini non audierunt,  
 neque fecerunt.

12. parce qu'ils n'avoient  
 point écouté la voix de leur  
 Seigneur & de leur Dieu,  
 qu'ils avoient violé son al-  
 liance, & qu'ils n'avoient  
 ni écouté ni suivi toutes les  
 ordonnances que Moïse ser-  
 viteur du Seigneur leur  
 avoit prescrites.

12. Anno quarto-  
 decimo Regis Eze-  
 chiz, ascendit Sen-  
 nacherib Rex Assy-  
 riorum ad univerſas  
 civitates Juda mu-  
 nitas: & cepit eas.

13. La quatorzième an-  
 née du Roi Ezechias, Sen-  
 nacherib Roi des Assy-  
 riens vint attaquer toutes  
 les villes fortes de Juda &  
 il les prit.

14. Tunc miſit  
 Ezechias Rex Juda  
 nuncios ad Regem  
 Assyriorum in La-  
 chis, dicens : Pecca-  
 vi, recede à me : &  
 omne, quòd impo-  
 ſueris mihi, feram.  
 Indixit itaque Rex  
 Assyriorum Ezechie  
 Regi Judæ trecenta  
 talenta argenti, &  
 triginta talenta auri.

14. Alors Ezechias Roi de  
 Juda envoya des Ambassa-  
 deurs au Roi des Assyriens  
 à Lachis & il lui dit: l'ai fait  
 une faute: mais retirez vous  
 de dessus mes terres, & je  
 souffrirai tout ce que vous  
 m'imposerez. Le Roi des  
 Assyriens ordōna à Ezechias  
 Roy de Juda de lui donner  
 trois cens talens d'or;

¶ 11. *Expl.* Theglarphalasar avoit transféré aupara-  
 vant dans ces mêmes villes, les Tribus de Ruben & de  
 Gad & la demie Tribu de Manasse. 1. *Paral.* 5. 26.

¶ 13. *Expl.* Fils de Salmanasar.

15. Et Ezechias lui donna tout l'argent qui se trouva dans la maison du Seigneur, & dans les trésors du Roi.

16. Alors Ezechias détacha des battans des portes du Temple du Seigneur, les lames d'or que lui même y avoit attachées & les donna au Roi des Assyriens.

17. Le Roi des Assyriens envoya en suite Tartan, Rabfaris & Rabfacs de Lachis à Jerusalem vers le Roi Ezechias avec un grand nombre de gens de guerre, qui estant venus à Jerusalem, s'arrêterent pres de l'aqueduc du haut étang qui est sur le chemin du Champ-du foulon.

18. & ils demanderent à parler au Roy Eliacim fils d'Elcias grand Maître de la maison du Roi, Sobna Secrétaire, & Ioabe fils d'Asaph Chancelier les allerent trouver,

19. & Rabfacez leur dit : Allez dire ceci à Ezechias : Voici ce que dit le grand Roi, le Roi des Assyriens :

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, & in thesauris Regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, & laminas auri, quas ipse affixerat, & dedit eas Regi Assyriorum.

17. Misit autem Rex Assyriorum Tartan & Rabfaris, & Rabfacem, de Lachis ad Regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem qui cum ascendissent, venerunt Jerusalem, & steterunt juxta aquaeductum piscine superioris, quæ est in via Agrippionis,

18. Vocaveruntque Regem : cgressus est autem ad eos Eliacim filius Helciz præpositus domus, & Sobna scriba, & Ioabe filius Asaph à commentariis.

19. Dixitque ad eos Rabfacs : Loquimini Ezechias : Hæc dicit Rex as-

gous, Rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia, qua niteris?

Quelle est cette confiance où vous estes? Sur quoi vous appuyez vous?

20. Forſitan in iſti conſilium ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebel- lare ?

20. Vous avez peut-être fait deſſein de vous préparer au combat. Mais ſurquoy mettez-vous vôtre confiance pour oſer vous oppoſer à moy ?

21. an ſperas in baculo arūdineo at- que contracto Ægy- pro, ſuper quem, ſi incubuerit homo. comminuris ingre- dietur manum ejus, & perforabit eam ? ſic eſt Pharaon Rex Ægypti, omnibus qui confidunt in ſe.

21. Eſt-ce que vous eſpe- rez *du ſoutien* du Roy d'E- gypte! Ce n'eſt qu'un roſeau caſſé, & ſi un homme s'ap- puye deſſus, il ſe brifera & lui entrera dâs la main & la tranſpercera. Voilà ce qu'eſt Pharaon Roi d'Egypte pour tous ceux qui mettent leur confiance en luy.

22. Quòd ſi di- xeritis mihi : In Do- mino Deo noſtro habemus fiduciam : nonne iſto eſt, cujus abſtulit Ezechias excella & altaria : & præcepit Judæ & Jeruſalem : Ante al- tare hoc adorabitis in Jeruſalem ?

22. Que ſi vous me dites. Nous mettôs nôtre eſperan- ce au Seigneur nôtre Dieu, n'eſt-ce pas ce Dieu dont Ezechias a détruit les Autels & les hauts lieux, ayant fait ce commandement à Juda, & à Jeruſalem: Vous n'adorerez plus que dans Jeruſalem, & devant ce ſeul Autel ?

23. Nunc igitur tranſire ad dominum meum Regem Assy- rorum, & dabo vo- bis duo millia eque- rum, & videre an ha-

23. Maintenant donc mar- chez contre mon ſeigneur le Roy des Assyriens, & je vous donneray deux mille chevaux, & voyez ſi vous

740 IV. LIVRE DES ROIS.  
pourrez trouver seulement  
autant d'hommes qu'il en  
faut pour les monter.

24. Et comment pourriez  
vous tenir ferme devant un  
seul capitaine des derniers  
serviteur de mon seigneur ?  
Est ce que vous mettez vô-  
tre confiance dans l'Egypte  
à cause des chariots & de  
la cavalerie que vous en es-  
perez ?

25. Mais n'est ce pas par  
la volonté du Seigneur que  
je suis venu en ce país pour  
le détruire, Le Seigneur m'a  
dit : Entrez dans cette terre-  
là, & ravagez tout.

26. Lors que Rabfaccz  
eut parlé ainsi, Eliacim fils  
d'Helcias, Sobna & Joabe  
lui dirent : Nous vous sup-  
plions de parler à vos servi-  
teurs en Syriaque, parce que  
nous entendons bien cette  
langue là, & de ne nous pas  
parler en langue Judaïque  
devant le peuple qui écoute  
sur les murailles.

27. Rabfaccz leur répon-  
dit : Et ce pour parler à  
vostre maistre & à vous,  
que mon seigneur m'a en-

bere valeatis ascen-  
dere corum.

24. Et quo mo-  
do potestis resistere  
aote unum satta-  
pam de servis Do-  
mini mei minimis :  
An fiduciam habes  
in Aegypto propter  
currus & equites ?

25. Nunquid sine  
Domini voluntate  
ascendi ad locam  
istum, ut demoliret  
cum ? Dominus di-  
xit mihi : Ascende  
ad terram hanc, &  
demolire eam.

26. Dixerunt au-  
tem, Eliacim filius  
Helciz, & Sobna,  
& Joabe Rabfazi :  
Precamur ut loqua-  
ris nobis servis tuis  
Syriacè : siquidem  
intelligimus hanc  
linguam : & non lo-  
quaris nobis Judai-  
cè, audiente popu-  
lo, qui est super  
murum.

27. Responditque  
eis Rabfaccz, dicens :  
Nunquid ad domi-  
num tuum, & ad re-  
miserit me dominus

meum, ut loqueret sermones hos, & non potius ad viros, qui sedent super murum, ut comedant stercorem suum, & bibant urinam suam vobiscum?

28. Stetit itaque Rabfaces, & exclamavit voce magna Judaicè, & ait: Audite verba Regis mani, Regis Assyriorum.

29. Hæc dicit Rex: Non vos seducat Ezechias: non enim poterit ertere vos de manu mea.

30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum, dicens: Eructus liberabit nos Dominus, & non tradetur civitas hæc in manu Regis Assyriorum,

31. Nolite audite Ezechiam: Hæc enim dicit Rex Assyriorum: Facite meum quod vobis est utile, & egredimini ad me: & comedet unusquisque de vinea sua, & de sicut sua, & bibetis aquas de cisternis vestris;

envoyé ici, & n'est-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille qui sont réduits à manger leurs excréments avec vous & à boire leur urine?

28. Rabfacez donc se tenant debout cria à haute voix en langue Judaïque. Ecoutez les paroles du grand Roi, du Roi des Assyriens.

29. Voici ce que le Roi dit: Qu'Ezechias ne vous séduise point, car il ne pourra point vous délivrer de ma main.

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il vous veut donner en disant: Le Seigneur nous délivrera de ce péril, & cette ville ne sera point livrée entre les mains du Roi des Assyriens.

31. Gardez vous bien d'écouter Ezechias. Car voici ce que dit le Roi des Assyriens: Prenez un conseil utile & traitez avec moi; venez vous rendre à moi, & chacun de vous mangera de sa vigne & de son figuier & vous boirez des eaux de vos cisternes;

32. jusqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre qui est semblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en vin & en pain, une terre de vignes & d'oliviers; une terre d'huile & de miel, & vous vivrez & vous ne mourrez point. N'écoutez donc point Ezechias qui vous trompe, en disant : Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivrés leurs terres de la main du Dieu des Assyriens ?

34. Où est maintenant le dieu d'Emath & le dieu d'Arphad ? où est le dieu de Sepharvaïm, d'Ana & d'Avva ? ont-ils délivré de ma main la ville de Samarie ?

35. Où trouvera-t'on un Dieu parmi tous les dieux des nations qui ait délivré de ma main son propre pays pour faire croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jérusalem ?

36. Cependant le peuple demeura dans le silence, & ne répondit pas un seul mot. Car ils avoient reçu ordre

32. donec veniam, & transferam vos in terram quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam, & fertilem vini, terrâ panis & vinearum. terram olivarû, & olei ac mellis, & vivetis, & non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens: Dominus liberabit nos.

33. Nunquid liberaverunt dii Gentium terram suam de manu Regis Assyriorum ?

34. Ubi est Deus Emath, & Arphad ? ubi est Deus Sepharvaïm, Ana & Avva ? nunquid liberaverunt Samariam de manu mea ?

35. Quoniam illi sunt in universis diis terrarum, qui eruerunt regionem suam de manu mea, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea ?

36. Tacuit itaque populus, & non respondit ei quidquam : siquidem præceptum Regis acco-

perant , ut nos res-  
ponderent ei .

du Roi de ne lui répondre  
rien .

37. Venitque Elia-  
cim filius Helciae,  
praepositus domus,  
& Sobna scriba , &  
Ioahc filius Afaph  
à commentariis, ad  
Ezechiam , scissis  
vestibus , & nun-  
ciaverunt ei verba  
Rabfacis .

37. Après cela Eliacim  
fils d'Helcias grand maître  
de la maison , Sobna secre-  
taire , & ioahc fils d'Asaph  
Chancelier vinrent trouver  
Ezechias ayant leurs habits  
déchirez , & ils lui rappor-  
terent les paroles de Rab-  
facez .



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 3. 4. **E Z E C H I A S** fit ce qui estoit bon  
& agreable au Seigneur selon tout ce  
qu'avoit fait David son pere. Il détruisit les  
hauts lieux , il brisa les statues , il abbasia les  
grands bois ; & il fit mettre en pieces le ser-  
pent d'airain que Moïse avoit fait , parce que  
les enfans d'Israël lui avoient brûlé de l'encens  
jusqu'alors .

Jesus-Christ témoigne que l'on ne peut *Matth.*  
point cueillir des raisins sur des épines , ni des *7 16.*  
figues sur des ronces ; c'est à dire , qu'un mé- *Luc. c. 6.*  
chant arbre ne porte point de bons fruits. *44.*  
Mais il semble que nous voyons quelque cho-  
se de contraire en la personne d'Ezechias , qui  
estant fils d'un pere impie , s'est signalé entre  
les Rois de Iuda par une pieté extraordinaire.  
Aussi ce n'est point par un effet naturel , mais  
par une grace au dessus de la nature , que ce

Roi si pieux ne pût être corrompu par l'impiereté de l'exemple de son pere, & de l'educatiō qu'il lui avoit procurée. Il fut selon l'expressiō de l'Escriture, comme un lys entre les épines, ayant travaillé tres-sincerement au milieu de tant de méchans, à faire ce qui estoit bon & agreable devant le Seigneur, & à marcher en toutes choses sur les traces de David: ce qui étoit une louange que le saint Esprit a donnée à peu de Rois. Car comme on l'a remarqué auparavant, la fermeté de David dans l'adoration unique de Dieu tout puissant, & la parfaite sincerité de sa penitence après sa chute, l'ont rendu digne que Dieu même dit de lui, qu'il étoit un homme selon son cœur.

Vne des premieres choses que fit ce Prince, fut de détruire les hauts lieux; ce qu'on peut entendre en deux manieres; c'est à-dire ou les haut-lieux dans lesquels on sacrifioit au vray Dieu, mais contre son ordonnances; ou les haut-lieux destinez au culte prophane des

*August. de O. E. Dulcis. quast. 9. som. 4. p. 288. Id. supr. Iudic. qu. 36. Id. pag. 133.* fausses divinitez. Saint Augustin semble l'avoir entendu principalement dans le premier sens, lorsque parlant de David, & de cet éloge que Dieu lui donna, qu'il étoit un homme selon son cœur, & qu'il feroit toutes ses volonsez; ce qu'il témoigne néanmoins devoir s'appliquer plus parfaitement au vray David, qui est JESUS-CHRIST, il ajoute: Car lors, dit-il, que l'Histoire sainte, où les actions de ce Prince sont décrites, le louë d'une maniere si magnifique, elle a eu soin toutefois de remarquer qu'il ne détruisit point les hauts lieux où le peuple offroit à Dieu des sacrifices, contre

l'ordre qu'il avoit donné à ce même peuple de lui sacrifier seulement dans le Tabernacle de l'alliance; & ces hauts-lieux furent détruits dans la suite par un Prince de sa race, c'est-à-dire par le Roi Ezechias, à qui l'Écriture donne sur cela de grandes louanges. Quand au second sens, selon lequel quelques Interpretes ont entendu ces hauts-lieux de ceux que la superstition avoit destinez & comme consacrez aux idoles, il faut reconnoître qu'Ezechias ne les détruisit pas tous, puisque l'Écriture dit dans la suite, que Iosias l'un des descendans d'Ezechias *prophana les hauts lieux que Salomon* 4. Reg. 23. 15. *Roy d'Israël avoit bâsis à Astaroth idole des Sidoniens, &c. qu'il en brisa les statues, & en abatis les bois.* Ainsi il paroît visiblement selon la remarque d'un Interprete, qu'Ezechias son predecesseur n'avoit point détruit ces hauts-lieux, ni ces idoles, ni ces bois prophanes; soit que le peuple ne lui permit point de les détruire; ou peut-être qu'il negligeat comme des choses anciennes & abandonnées.

Une autre chose que l'Écriture louë en ce Prince, est de ce qu'il fit mettre en pieces le Serpent d'airain que Moïse avoit élevé dans le desert. Sur quoi un habile Theologien remarque qu'il paroît par cet endroit qu'il n'étoit point defendu absolument aux Israélites d'avoir des figures & des images; mais que la defense de Dieu ne regardoit proprement que l'abus de ces images. Car ç'avoit été, comme il le dit, par l'ordre même de Dieu, que Moïse avoit fait ce serpent d'airain, & qu'il l'avoit élevé dans le desert, afin que ceux qui auroient

*Menoc. in hunc loc.*

*Effin in hunc locum.*

été mordus par les serpens , le regardassent & fussent guéris. Et ce serpent, comme le remarque saint Augustin , fut laissé long tems au milieu du peuple , pour le faire souvenir d'un si grand miracle , & pour être en même tems à ceux qui avoient la foy , une image toujours presente du vrai Sauveur de tout l'univers, qui a proposé lui-même ce serpent d'airain comme sa propre figure , & qui devoit aussi être élevé au milieu de tout Israël , afin que les hommes que la morsure des serpens , qui figuroient les demons , avoit blesez mortellement, trouvaissent une guérison véritable par le regard de leur foi vers cet objet tout puissant d'un Dieu mort pour détruire la mort du peché : *Ut mors morte destructa velut crux fixa mortis similitudine signaretur.* Mais depuis que ces mêmes Israélites s'abandonnant à l'impiété , commencèrent à abuser de la vûe de ce serpent , par la maniere superstitieuse & idolâtre dont ils lui offrirent de l'encens comme à un Dieu , il estoit tres-juste que l'on ôtât à un peuple si porté à l'idolatrie ce scandale de devant leurs yeux ; & ce fut une action tres louïable à Ezechias de l'avoir brisé & mis en pieces , faisant comprendre à ce peuple par le nom même qu'il donna à ce serpent que ce n'étoit qu'un tres vil metal, indigne de leurs adorations ; car c'est ce qu'il leur voulut marquer par ce nom de *Nohestan* dont il l'appella.

¶ 5. Il n'y en eût point après luy entre tous les Rois de Juda qui lui fût semblable ; comme il n'y en avoit point en avant luy.

Num.  
cap. 21.  
Aug. de  
Civit.  
Dei, lib.  
10. S.

Joan. 3.  
14.

Quoi donc, s'écrie un Auteur, David ne lui a-t'il point été semblable, & ne l'a-t'il pas même surpassé en sainteté? A quoi il répond que ce n'est point là aussi ce que l'Écriture nous veut faire entendre; mais seulement qu'entre les Rois de Juda il n'y en eut point qui fut semblable à Ezechias. Car David n'avoit pas été seulement Roi de Juda, mais de tout le peuple d'Israël. Et ce qui fait voir, ajoute-t'il, que le Saint Esprit n'a pas eu dessein de préférer Ezechias à David; c'est qu'au chapitre suivant le Seigneur promet de sauver la ville de Jerusalem des mains de Sennacherib Roi des Assyriens, à cause de luy-mesme, & à cause de son serviteur David. Il ne dit pas en parlant à Ezechias: Je protégeray cette ville à cause de vous; mais à cause de David mon serviteur. Quelques uns croient que cette loüange, que l'Écriture donne à ce Prince, de n'avoit eu ni avant lui ni après lui nul Roy de Juda qui lui fût semblable, marque seulement qu'il s'est signalé par dessus les autres par quelques actions d'une vertu & d'une piété singulière, comme a été de détruire les hauts-lieux; en quoi selon saint Augustin, il a même surpassé le Roy David; d'avoir mis en pièces le serpent d'airain, d'avoir mérité par ses prières que l'Ange de Dieu tuât une si prodigieuse multitude d'Assyriens & qu'à sa demande le Soleil ait reculé de de dix degrez. Car toutes ces choses l'ont rendu d'une façon toute singulière incomparable aux autres Rois d'Israël. Et c'est aussi en ce sens que l'Eglise chante tous les jours de

*Effine  
in hunc  
loc.*

*Vers. 34.*

chaque saint Confesseur Pontife, qu'il ne s'est trouvé personne qui lui fût semblable. Car on peut dire de chaque Saint, qu'il a quelque chose de singulier & d'éminent qui le distingue en quelque sorte des autres, & qui est comme le caractère particulier de sa sainteté; ce qui n'est connu parfaitement que de Dieu seul, lequel est cet Ouvrier suprême, qui taille & qui travaille d'une manière ineffable toutes les pierres vivantes qui doivent entrer dans la structure toute divine du temple & du corps mystique de JESUS-CHRIST, & qui a la connoissance parfaite de toutes les excellentes qualitez des ouvrages de sa grace & de son Esprit.

Y. 13. *La quatorzième année du Roy Ezechias, Sennacherib-Roy des Assyriens vint assiéger toutes les villes fortes de Juda, & il les prit.*

Tout le reste de ce chapitre & les deux suivans sont presque la même chose que le trente-six, le trente-sept le trente-huit & le trente-neuvième chapitre d'Isaïe, où l'on trouvera toutes les mêmes circonstances & dans les mêmes termes qu'elles sont marquée dans le livre que nous expliquons. Ainsi on peut voir les explications qu'on a déjà faites de ce saint Prophete, qui serviront à l'intelligence du reste de ce chapitre des Rois & des deux suivans. Il y a plus d'apparence, selon la pensée d'un Interprete, que l'Auteur du livre des Rois a pris d'Isaïe ce qu'il rapporte de semblable à lui, que non pas que le Prophete ait pris de cet Auteur ce qu'il raconte; puis qu'il paroît par l'histoire, qu'Isaïe lui-même

*Estimo  
in hunc  
loc.*

eut beaucoup de part aux événemens dont il parle, & qu'ainsi son livre doit estre regardé comme l'original de cette histoire. Nous ne nous arresterons donc qu'à éclaircir quelques petites particularitez qui ne se rencontrent pas dans Isaïe.

¶. 14. *Alors Ezechias Roy de Juda envoya des Ambassadeurs au Roy des Assyriens à Lachis, & il lui dit : J'ay fait une faute, mais retirez vous de dessus mes terres, & je souffriray tout ce que vous m'imposerez.*

Un ancien Pere & la plupart des Interpretes ont crû que la raison pour laquelle Ezechias fit dire à Sennacherib *qu'il avoit fait une faute*, étoit que le Roi Achas son pere ayant fait venir à son secours le Roi d'Assyrie contre les Syriens, ainsi qu'on l'a vû auparavant, & s'étant ensuite engagé à lui payer un tribut, qu'il lui paya en effet tout le reste de sa vie, Ezechias le lui refusa, & comme dit l'Ecriture, *seconda son joug, ne pouvant souffrir de lui estre assujetti.* Mais lors qu'il vit que ce Prince venoit l'attaquer avec une si puissante armée, il commença à reconnoître la faute qu'il avoit faite de rompre si aisément le traité que le Roi son pere avoit fait avec le Roi d'Assyrie. Car comme Achas, nonobstant toutes les assurances que le Seigneur lui avoit données de le secourir, mit la plus grande confiance dans le secours des Assyriens qu'il avoit mandez, & fit ainsi le dernier outrage à la majesté & à la toute-puissance du Dieu d'Israël, il merita tres-justement que Dieu même l'abandonnât & le livrât entre les mains de celui dont il avoit

*Theod.  
4. Reg.  
22. 51.  
Synops.  
Critic.*

preferé le foible secours à la toute puissance de son bras divin. Et Ezechias son fils paroïsoit estre engagé à ne pas rompre le traité du Roy son pere. Ou au moins il auroit dû consulter Dieu par ses Prophetes sur ce qu'il avoit à faire avant qu'il s'y engageât ; ce qu'on ne voit point qu'il ait fait. Aussi Dieu, selon la remarque d'un sçavant Auteur, ne l'assista point pour cette premiere fois : mais il le laissa agir selon la lumiere de sa prudence, qui ne peut point l'empêcher d'estre trompé par Sennacherib. Car ce Prince artificieux feignant d'agréer les offres du Roi de Juda, l'engagea d'abord à lui payer trois cens talens d'argent avec trente talens d'or ; afin qu'après les avoir touchés, il fût maistre encore de s'emparer par la force de ses armes de tous ses autres thresors.

*Ezias  
in hunc  
loc.*

*Menoch  
in hunc  
locum.*

Cependant il semble que l'Ecriture nous donneroit quelque lieu de croire qu'Ezechias ne fit point de faute en secoüant le joug du Roy d'Assyrie, lors qu'après avoir déclaré que Dieu étoit avec ce Prince, & qu'il se conduisoit avec sagesse dans toutes ses entreprises, elle ajoute qu'il secoüa aussi le joug des Assyriens, & ne pût point se résoudre de lui estre assujetti. Car si le Seigneur étoit avec Ezechias, & si ce Prince se conduisoit avec sagesse dans toutes ses entreprises, il n'agit point donc contre la sagesse en secoüant de la sorte le joug d'Assyrie. Et ce qu'il dit, qu'il avoit peché, se peut entendre aisément de la même sorte, que ce que dirent les trois jeunes hommes dans la fournaïse de Babylone, lors qu'ils déclaroient

*4. Reg.  
18. 7.*

*Synops.  
Critic.*

*Daniel.  
3. 19.*

aussi au milieu des flâmes, qu'ils avoient peché, quoiqu'ils fussent innocens & justes, & qu'on les eût exposez au feu, à cause qu'ils defendoient la gloire du Dieu, tout-puissant. Car les plus justes se comparant à la justice souveraine du Seigneur, se reconnoissent pecheurs. D'ailleurs ce Roi, quelques éloges que l'Écriture fasse de lui, n'a pas laissé de faire ses fautes, comme on verra dans la suite. Et même selon la pensée d'un Interprete, il pouvoit bien regarder & les pechez de son pere, & ceux de son peuple, comme ses propres pechez, qui lui attiroient ces fleaux de Dieu. Que si Dieu ne l'empêcha point d'abord de tomber, comme on l'a dit, dans les pieges de Sennacherib, & s'il permit qu'il épuisât tous ses tresors & tous ceux du Temple, pour se racheter avec son peuple de l'oppression d'un si puissant ennemi, c'est sans doute qu'il le vouloit engager plus fortement à ne dépendre que de lui seul, en quoi les Princes & les sujets doivent faire consister leur vraye pieté, depuis que le premier de tous les Anges & le premier de tous les hommes ont éptouvé chacun à leur tour, que le plus funeste de tous les malheurs où la creature puisse tomber, est de vouloir vivre indépendante du Createur.



CHAPITRE XIX.

1. **Q**Uæ cùm au- 1. **L**E Roi Ezechias ayant  
 dissest Exc. Lentédu ce que Rabsa-

cés avoit dit, déchira ses vétemens, se couvrit d'un sac, & entra dans la maison du Seigneur.

2. Et il envoya Eliacim grand maître de sa maison, Sobna Secrétaire, & les plus anciens des Prêtres couverts de sacs au Prophete Isaïe fils d'Amos.

3. qui vinrent dire à Isaïe: Voici ce que dit Ezechias: Ce jour est un jour d'affliction, de reproches & de blasphêmes. Les enfans sont venus jusques à faire effort pour sortir, mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter.

4. Peut-être que le Seigneur vôtre Dieu aura écouté les paroles de Rabfacés qui a été envoyé par le Roi des Assyriens son maître pour blasphémer le Dieu vivant & pour lui insulter par des paroles que le Seigneur vôtre Dieu a entendues. Faites donc vôtre priere au Seigneur pour ce qui se trouve encore de reste,

5. Les serviteurs du Roi Ezechias allerent d'oc trou-

chias Rex, scidit vestimenta sua, & opertus est sacco, ingressusque est domum Domini.

2. Et misit Eliacim præpositum domus, & Sobnam scribam, & senes de Sacerdotibus, opertos saccis, ad Isaïam Prophetam filium Amos.

3. qui dixerunt: Hæc dicit Ezechias: dies tribulationis, & increpationis, & blasphemie, dies istæ: venerunt filii usque ad partum, & vires non habet parturientis.

4. Si forte audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabfacis, quem misit Rex Assyriorum dominus suus ut exprobraret Deum viventem, & argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus: & fac orationem pro reliquiis, quæ repertæ sunt.

5: Venerunt ergo servi Regis Ezechias ad

ad Isaiam.

vers Isaïe.

6. Dixitque eis  
Isaias : Hæc dicetis  
Domino vestro: hæc  
dicit Dominus: Noli  
timere à facie ser-  
monum, quos audi-  
sti, quibus blasphe-  
maverunt pueri Re-  
gis Assyriorum me.

6. Et Isaïe leur répondit:  
Vous direz ceci à vôtre maî-  
tre: Voici ce que dit le Sei-  
gneur. Ne craignez point  
ces paroles que vous avez  
entendues par lesquelles les  
serviteurs du Roi des Assy-  
riens m'ont blasphémé.

7. Ecce, ego im-  
mittam ei spiritum,  
& audiet nuncium,  
& revertetur in ter-  
ram suam, & deji-  
ciam eum gladio in  
terra sua.

7. Je vas lui envoyer un  
certain esprit, & il appren-  
dra une nouvelle apres la-  
quelle il retournera en son  
pays, & je l'y ferai perir par  
l'épée.

8. Reversus est  
ergo Rabfacs, &  
invenit Regem Af-  
syriorum expugnan-  
tem Lobnam: au-  
dierat enim quod  
recessisset de Lachis.

8. Rabfacés donc retour-  
na vers le Roy des Assy-  
riens; & il le trouva qui as-  
siegeoit Lobna, parce qu'il  
avoit sceu qu'il s'étoit retiré  
de devant Lachis.

9. Cùmque audis-  
set de Tharaca Re-  
ge Æthiopiæ, di-  
centes: Ecce egres-  
sus est ut pugnet  
adversum te: & iret  
contra eum, misit  
nuncios ad Eze-  
chiam, dicens:

9. Et les nouvelles étant  
venues à Sennacherib que  
Tharacha Roy d'Ethiopie  
s'étoit mis en campagne  
pour le venir combattre, *il*  
*resolus* de marcher contre ce  
Roi, & il envoya *auparavant*  
ses Ambassadeurs à Ezechias  
avec cet ordre:

10. Hæc dicite  
Ezechia Regi Juda  
Nô te seducat Deus

10. Vous direz à Ezechias  
Roy de Juda: Que vôtre

¶ 9. *Hebr.* Et reversus est & misit, *id est*, iterum misit.  
*Hebraïsm.* Alii aliter explicant. *Vide Synops.*

B b b

Dieu auquel vous avez confiance ne vous seduise point, & ne dites point : Ierusalem ne sera point livrée entre les mains du Roi des Assyriens,

11. Car vous avez appris vous ? même ce que les Rois des Assyriens ont fait à toutes les autres nations, & de quelle maniere ils les ont ruinées. Serez-vous donc le seul qui pourrez vous en sauver ?

12. Les dieux des nations ont-ils délivré les peuples que mes peres ont ravagés ? ont-ils délivré Gozam, Haram, Reseph, & les enfans d'Eden qui étoient en Thelassar ?

13. Où est maintenant le Roi d'Emath, le Roi d'Arphad, le Roi de la ville de Sepharvaim, d'Ana & d'Ava ?

14. Ezechias ayant reçu cette lettre de Sennacherib de la main des Ambassadeurs, la lût, vint dans le Temple, & étendit la lettre devant le Seigneur,

15. & fit sa priere devant lui, en lui disant : Seigneur Dieu d'Israël qui estes assis

tuus, in quo habes fiduciam : neque dicas : Non tradetur Ierusalem in manus Regis Assyriorum.

11. Tu enim ipse audisti quæ fecerunt Reges Assyriorum universis terris, quo modo vestigaverunt eas : num ergo solus poteris liberari ?

12. Nunquid liberaverunt dii Gentium singulos, quos vastaverunt patres mei, Gozam videlicet & Haram, & Reseph, & filios Eden, qui erant in Thelassar ?

13. Ubi ex Rex Emath, & Rex Arphad, & Rex civitatis Sepharvaim, Ana, & Ava ?

14. Itaque cum accepisset Ezechias litteras de manu nunciatorum, & legisset eas, ascendit in domum Domini, & expandit eas coram Domino.

15. & oravit in conspectu ejus, dicens : Domine Deus Israël : qui sedes

super cherubim, tu es Deus solus Regum omnium terrarum; tu fecisti caelum & terram.

sur les Cherubins, c'est vous seul qui estes le Dieu de tous les Rois du monde; c'est vous seul qui avez fait le Ciel & la terre.

16. Inclina aurem tuam, & audi: aperi Dñ: oculos tuos, & vide: audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

16. Prestez l'oreille & écoutez-moi; ouvrez vos yeux, Seigneur, & considérez, écoutez toutes les paroles de Sennacherib qui a envoyé ses Ambassadeurs, pour blasphémer devant nous le Dieu vivant.

17. Verè Domine dissipaverunt Reges Assyriorum Gentes: & terras omnium.

17. Il est vrai Seigneur, que les Rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. Et miserunt deos eorum in ignem: non enim erāt dñi, sed opera manuum hominum ex ligno & lapide, & perdidērunt eos.

18. & qu'ils ont jetté leurs dieux dans le feu & les ont exterminés, parce que ce n'étoient point des dieux, mais des images de bois & de pierre faites par la main des hommes.

19. Nunc igitur Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terrarum, quia tu es Dominus Deus solus.

19. Maintenant donc, ô Seigneur nôtre Dieu sauvez-nous de la main de ce Roi, afin que tous les Royaumes de la terre sachent que c'est vous seul qui estes le Seigneur & le vrai Dieu.

20. Misit autem Isaias filius Amos

20. Alors Isaië fils d'Amos envoia dire à Ezechias

Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: J'ay entendu la priere que vous m'avez faite touchant Sennacherib le Roi des Assyriens.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de lui: O Vierge fille de Sion; il vous a méprisée, il vous a insultée: il a secoué la teste derriere vous, ô fille de Jerusalem.

22. A qui avez vous insulté? Qui avez vous blasphémé? Contre qui avez vous haussé la voix & élevé vos yeux insolens: Contre le Saint d'Israël.

23. Vous avez blasphémé le Seigneur par vos serviteurs, & vous avez dit: J'ai monté sur le haut des montagnes du Libā avec la multitude de mes chariots: J'ay abbatu ses hauts cedres, & les plus grands d'entre les sapins. J'ai penetré jusqu'à l'extremité de ses bois, & j'ai abbatu la forest du Carmel.

¶ 23. *Lesse.* Succidi. Ce mot se peut rapporter au verset suivant, & en ce cas il le faudroit traduire. J'ay creusé pour trouver de l'eau, & j'ay bû des eaux estrangeres, c'est à dire, qui avoient toujourns esté inconnues & cachées jusqu'alors. *synopsi.*

ad Ezechiam, dicēs : Hæc dicit Dominus Deus Israël : Quæ deprecatus es me super Sennacherib Rege Assyriorum, audivi.

21. Iste est sermo, quem locutus est Dñs. de eo : Sprevit te, & subsannavit te, virgo filia Sion: post tergum tuum caput movit filia Jerusalem.

22. Cui exprobrasti, & quem blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, & elevasti in excelsum oculos tuos? contra sanctum Israël.

23. Per manum servorum tuorum exprobrasti Domino, & dixisti: In multitudine currum meorum ascendi excelsa montium in summitate Libani, & succidi sublimes cedros ejus, & electas abjeres illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus, & saltum carmeli ejus.

24. ego succidi.  
Et bibi aquas alienas,  
& siccavi vestigiis pedum meorum  
omnes aquas clausas.

24. J'ay bû les eaux étrangères,  
& j'ay seché par les traces des pieds de mes gens  
toutes celles qui estoient fermées

25. Nunquid non audisti quid ab initio fecerim? Ex diebus antiquis plasravi illud, & nuac adduxi: eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.

25. Navez-vous point ouï dire ce que j'ay fait dès le commencement? Il y a déjà plusieurs siècles que j'ai formé ce dessein, & je l'ay exécuté maintenant. Les villes fortes & combattues par un grand nombre de combatans ont été ruinées comme des collines desertes.

26. Et qui sedent in eis, humiles manu, contremuerunt & confusi sunt, facti sunt velot frenum agri, & virens herba testorum, quæ arefacta est antequam veniret ad maturitatem.

26. Les mains ont tréblées à ceux qui étoit dedans. Ils ont été tout en desordre, & il sont devenus comme le foin qui est dans les champs, & comme l'herbe verte qui croit sur les toits, qui se seche avant que de venir à maturité.

27. Habitaculum tuum, & egressum tuum, & viam tuam ego præcevi, & furorem tuum contra me.

27. J'ay prévu il y a long-temps, & votre demeure & votre entrée, & votre sortie, & le chemin par où vous estes venu, & la fureur avec laquelle vous vous estes élevé contre moy.

Y. 24. *Expl.* Mon armée estoit si nombreuse qu'elle sechoit les rivieres, ou bien, j'ay passé les rivieres à sec ayant détourné le cours des eaux *Varabl.*

28. Vous m'avez attaqué par votre insolence, & le bruit de votre orgueil est monté jusqu'à mon oreille. Je vous mettray donc un cercle au nez & un mors à la bouche, & je vous ferai retourner par le même chemin par lequel vous estes venu.

29. Mais pour vous, ô Ezéchias: Voici le signe que je vous donnerai. Mangez cette année ce que vous pourrez trouver. La seconde année ce qui naîtra de soy-même, mais pour la troisième année, semez & recueillez; plantez des vignes & mangez en le fruit.

30. Et tout ce qui vous restera de la maison de Juda, jettera ses racines en bas, & poussera son fruit en haut.

31. Car il sortira de Jerusalem un reste de peuple, & il en demeurera de la montagne de Sion, qui seront sauvés. Le zèle du Seigneur des armées fera ceci.

32. C'est pourquoy voici ce que le Seigneur a dit du Roy des Assyriens. Il n'entrera point dans cette ville:

28. Insanisti in me, & superbia tua ascendit in auribus meis: ponam itaque circum in naribus tuis, & canum in labiis tuis, & reducam te in viam, per quem venisti.

29. Tibi autem Ezechias hoc erit signum: Comede hoc anno quæ repereris: in secundo autem anno, quæ sponte nascuntur: poterò in tertio anno seminare & metere: plantate vineas, & comedite fructum earum.

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Iuda, mittet radicem deorsum, & faciet fructum sursum.

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquæ, & quod solvetur de monte Sion: zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. Quam ob rem hæc dicit Dominus de Rege Assyriorum: Non ingredietur urbem hanc, nec mit-

ret in eam sagitta,  
nec occupabit eam  
clypeus, nec cir-  
cundabit eam mu-  
nitio.

Il ne tirera point de flèche  
contre ses murailles, elle ne  
fera point forcée par les  
boucliers des siens, ni envi-  
ronnée de retranchemens ni  
de terrasses.

33. Per viam, qua  
venit, revertetur : &  
civitatem hanc non  
ingredietur, dicit  
Dominus.

33. Il retournera par le  
même chemin par lequel il  
est venu, & il n'entrera point  
dans cette ville, dit le Sei-  
gneur.

34. Protegamque  
urbem hanc, & sal-  
vabo eam propter  
me, & propter Da-  
vid servum meum.

34. Je protegetay cette  
ville, & je la sauverai à cau-  
se de moi & de mon servi-  
teur David.

35. Factum est  
igitur in nocte illa,  
venit Angelus Do-  
mini, & percussit in  
castris Assyriorum  
centum Octoginta  
quinque millia. Cū-  
que diluculo surre-  
xisset, vidit omnia  
corpora mortuorū:  
& recedens abiit,

35. Cette même nuit l'An-  
ge du Seigneur vint dans le  
camp des Assyriens, & y tua  
cent quatre-vingt mille  
hommes. & Sennacherib  
Roi des Assyriens s'étant  
levé au point du jour, vit  
tous ces corps morts, & il  
s'en retourna aussi-tôt.

36. & reversus est  
Sennacherib Rex  
Assyriorum, & man-  
sit in Ninive.

36. Il se retira en son país  
& demeura à Ninive ;

37. Cūque ado-  
raret in templo Nes-  
roch deum suum,  
Adramelech & Sara-  
zar filii ejus percus-  
serunt eum gladio,

37. & lors qu'ils adoroit  
Nesroch son Dieu dans son  
temple, ses deux fils Adra-  
melech & Sarazar le tuèrent  
à coups d'épée, & s'enful-

rent en Armenie , & Asarhaddon son fils regna en sa place.

fugeruntque in terram Armeniorum, & regnavit Asarhaddô filius ejus pro eo.



## SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 3. &c. **L**ES enfans sont venus jusqu'à faire effort pour sortir ; mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter , &c.

On peut voir dans l'explication du trente-septième chapitre d'Isaïe l'éclaircissement de cet endroit & de ce qui suit. Il est inutile de le repeter ici, puisqu'on explique en ce lieu-là les mêmes choses & les mêmes expressions par les paroles de S. Jérôme , qui , comme l'on sçait , a particulièrement travaillé sur le Prophete Isaïe & sur les autres Prophetes ,

v. 25. *N'avez vous pas eü dire que ce que j'ay fait dès le commencement. Il y a déjà plusieurs siècles que j'ay formé ce dessein ; & je l'ay executé maintenant.*

Après que Dieu a rapporté les paroles des Assyriens , & représenté cette maniere insolente dont leur Prince s'estoit vanté de renverser toutes les puissances de la terre, & particulièrement , comme le dit saint Jérôme, toutes les forces de la ville de Jerusalem , & du Temple, figurées par le Liban & le Mont-Carmel , il recommence à parler lui-même , mais à parler comme un Dieu, qui n'agit pas seulement comme les hommes dans le temps

*Hier. in  
Isa. c. 27  
tom 2.  
p. 271  
274.*

présent ; mais qui dès le commencement du monde, ou pour mieux dire dès l'éternité, la formé tous les desseins qui s'accomplissent dans le temps. C'est donc le Seigneur qui oppose les paroles très-véritables d'un Dieu tout-puissant, aux paroles insolentes d'un Prince impie, & qui confond ses blasphèmes par la force de sa vérité. Car saint Jérôme témoigne que c'est comme si Dieu disoit à ce Prince : Ignorez-vous que c'est par ma volonté que vous avez fait toutes les choses que vous avez faites ; que j'ai prédit qu'elles devoient arriver ; & que c'est moi qui ay ordonné qu'elles seroient accomplies par vous ? Ainsi ce que j'avois résolu dans le temps passé, s'est exécuté dans le temps présent, qui est que les collines ; c'est-à-dire les Princes qui se combattoient auparavant les uns les autres, & les villes très-fortifiées ont été saisies de frayeur, & détruites dans l'instant que j'ay retiré ma main qui les soutenoit, & refusé l'assistance que je leur donnois. J'ay prévu & votre sortie & votre entrée, & j'ay prédit par la bouche des Prophètes l'extravagance avec laquelle vous vous deviez élever & emporter contre moi. C'est pourquoi votre fureur & votre orgueil étant monté jusqu'à mes oreilles, je ne le souffrirai pas davantage, & je vous ferai connoître que le pouvoir que vous avez eu jusqu'à présent, ne venoit point de vous-mêmes, mais qu'il étoit un effet de ma volonté ; & que je me serois seulement de vous, ainsi que d'un fer tranchant, pour couper & pour abbatre des

peuples impies, comme des arbres steriles  
 qui meritoient d'être traittez de la sorte. *Je*  
*vous mettray un cercle au nez, & un mors*  
*en la bouche, pour l'empêcher de pfoferer*  
*d'avantage des blasphêmes, pour dompter*  
*vôtre fierté, & vous obliger de retourner en*  
*Assyrie. Merebantur impia gentes & infr-*  
*ctuosa arbores, ut per se quasi securim succide-*  
*rentur & caderent. Ponam circulum in naribus*  
*tuis, ut blasphemantis ora constringam; fre-*  
*numque injiciam labiis tuis; quod suam ferociam*  
*domet.*

v. 34. *Je protegeray cette ville, & je la*  
*sauveray à cause de moy & de mon serviteur*  
*David.*

Ces mêmes paroles sont encore repetées  
 dans le chapitre suivant. Quelques heretiques  
 les entendent en un sens qui n'est point, com-  
 me le remarque un sçavant Theologien, le ve-  
 ritable. Ils disent que Dieu promettoit de pro-  
 teger la ville, de Jerusalem, à cause du pacté  
 qu'il avoit fait avec David, ne regardant point  
 aux merites de David même, mais seulement  
 à la promesse qu'il lui avoit faite, & ne vou-  
 lant pas manquer à la verité de sa parole. Mais  
 ce n'est pas en ce sens que l'ont entendu les  
 Peres, & sur tout saint lean Chrysostome &  
 saint Ierôme. Ce dernier dit expressement, que  
 ces paroles, *à cause de moy & de mon servi-*  
*teur David*, signifient que les enfans d'Israël  
 doivent estre conservez, non par leur pro-  
 pre merites, mais par un effet de la clemence  
 de Dieu, & même en consideration de David  
 leur pere: en quoi, dit ce Saint, on les faisoit.

*Estim*  
*in hunc*  
*loc.*

*Chryf.*  
*in Gen.*  
*hom. 42.*  
*tom. 2.*  
*p. 482.*  
*Hieron.*  
*in I/ai.*  
*c. 37.*  
*tom. 2.*  
*p. 275.*

souvenir, & de leur extrême lâcheté, & de la justice pleine de foy de ce grand Prince, puis que l'amour de Dieu pour la vraie justice étoit tel qu'on donnoit sa protection aux enfans des Saints, dont la veüe de la sainteté de leurs ancêtres. *In tantum justitiam diligit Deus, ne etiam posteros sanctorum hominum, non suo merito, sed majorum virtute tueatur.* Et saint Chrysostome ne s'explique pas sur ce sujet avec moins de force, lorsqu'il dit : La bonté de nôtre Seigneur est infinie : car il accorde souvent le salut d'un grand nombre de personnes en considération de quelques justes. Mais que dis-je, en considération de quelques justes ? Souvent même, lors qu'il n'a en vüe aucun juste dans la vie presente, il veut bien faire misericorde aux vivans, en considération de la vertu de ceux qui sont morts. Et c'est ainsi qu'il declare hautement dans son Ecriture : *Je protegeray cette ville à cause de moy & de David mon serviteur.* C'est à dire qu'encore que ces habitans soient indignes d'être sauvez ; toutefois la misericorde m'étant ordinaire, & me sentant tres porté à traiter les hommes avec indulgence, & à les tirer des maux qu'ils souffrent, j'ai resolu de les proteger, tant à cause de moi-même, que de David mon serviteur.





## CHAPITRE XX.

1. **E**N ce temps - là Ezechias fut malade à la mort, & le Prophete Isaïe fils d'Amos le vint trouver, & lui dit : Donnez ordre à vostre maison, car vous ne vivrez pas davantage & vous mourrez.

2. Alors Ezechias tournant son visage vers la muraille ; fit sa priere au Seigneur, & lui dit :

3. Seigneur, souvenez-vous je vous prie de quelle maniere j'ay marché devant vous dans la verité, & avec un cœur parfait & que j'ay fait ce que j'ai crû vous être agreable. Ezechias versa ensuite une grande abondance de larmes.

4. Et avant qu'Isaïe eut passé la moitié du vestibule, le Seigneur luy parla & luy dit :

5. Retournez, & dites à Ezechias chef de mon peuple : Voici ce que dit le Sei-

1. **I**N diebus illis Ingotavit Ezechias usque ad mortem : & venit ad eum Isaias filius Amos, Propheta, dixitque ei : Hæc dicit Dominus Deus : Præcipe domui tuæ : morieris enim tu, & non vives.

2. Qui convertit faciem suam ad parietem & oravit Dominum dicens :

3. Obsecro Domine, memëto quæso quomodo ambulaverim coram te in veritate, & in corde perfecto, & quod placitum est coram te fecerim. Flevit itaque Ezechias sicut magno.

4. Et antequam egredieretur Isaias mediâ partem atrii factus est sermo Domini ad eum, dicens :

5. Revertere, & dic Ezechiaz duci populi mei : Hæc

dicat Dominus deus David patris tui : Audiui orationem tuam, & vidi lacrymas tuas : & ecce sanavi te, die tertio ascendes templum Domini.

6. Et addam diebus tuis quindecim annos: sed & de manu Regi Assyriorum liberabo te, & civitatem hanc, & protegam urbem istam, propter me, & propter David servam meum.

7. Dixitque Isaias : Afferte massam ficorum. Quam cum attulissent, & posuissent super ulcus ejus, curatus est.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaiam : Quod erit signum ; quia Dominus me sanabit, & quia ascensus sum die tertia templum Domini ?

9. Cui ait Isaias : Hoc erit signum à Domino, quod factus sit Dominus sermonem, quem locutus est : vis ut as-

gneur le Dieu de David votre Pere : J'ay entendu votre priere, & j'ay vû vos larmes ; & vous allez estre gueri : Vous irez dans trois jours au Temple du Seigneur,

6. & j'ajoutéray encòre quinze années aux jours de vostre vie. Je vous délivreray & cette ville de la main du Roy des Assyriens, & je la protegerai à cause de moi-même, & à cause de David mon serviteur.

7. Alors Isaié dit : Apportez-moi une masse de figes: ils la luy apporterent & la mirent sur l'ulcero du Roy, & il fut gueri.

8. Mais Ezechias " avoit dit d'abord à Isaié : Quel signe auray-je que le Seigneur me guerira, & que j'iray dans trois jours au Temple ?

9. Isaié luy répondit: Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite en vostre

¶ 8. Expl. Dixit pro dixerat. Hebraism.

faveurs. Voulez-vous que l'ombre du Soleil s'avance de dix lignes, ou qu'elle retourne en arriere de dix degrez ?

10. Ezechias lui dit : Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes, & ce n'est pas ce que je desire que le Seigneur fasse, mais qu'il la fasse retourner en arriere de dix degrez.

11. Le Prophete Isaïe invoqua donc le Seigneur, & il fit que l'ombre retourna en arriere dans l'horloge d'Achas par les dix degrez par lesquels elle étoit déjà descenduë.

12. En ce temps-là Bero-dach Baladan fils de Baladan Roi des Babylo niens envoya des lettres & des presens à Ezechias, parce qu'il avoit sçû qu'il avoit été malade.

13. Ezechias eut une grande joye de leur arrivée, & il leur montra ses parfums; son or & son argent, tous ses aromates & ses huiles de senteurs, tous ses vases precieux & ce qu'il avoit dans tous ses tresors. Il n'y eut rien dans tout son palais ni

cedat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus ?

10. Et ait Ezechias : Facile est, umbram crescere decem lineis : nec hoc volo ut fiat, sed ut revertatur retrorsum decem gradibus.

11. Invoavit itaque Isaïas Propheta Dominum, & reduxit umbram per lineas, quibus jam descenderat in horologio Achas, retrorsum decem gradibus.

12. In tempore illo misit Barodach Baladan, filius Baladã, Rex Babylo niorum, litteras & mœnera, ad Ezechiam : audierat enim quod ægrotasset Ezechias.

13. Lætatus est autem in adventu eorum Ezechias, & ostendit eis domum aromatum, & aurum & argentum, & pigmenta varia, unguenta quoque, & domum vasorum suorum, & omnia quæ habere poterat

In thesauris suis.  
Non fuit quod non  
monstraret eis Eze-  
chias in domo sua,  
& in omni potestate  
sua,

de tout ce qui étoit à lui,  
qu'il ne leur fit voir.

14. Venit autem  
Isaias Propheta ad  
Regem Ezechiam,  
dixitque ei : Quid  
dixerunt viri isti ?  
aut unde venerunt  
ad te ? Cui ait Eze-  
chias : De terra lon-  
ginqua venerunt ad  
me, de Babylone.

14. Le Prophete Isaïe vint  
en suite trouver le Roi Eze-  
chias, & lui dit. Que vous  
ont dit ces gens là : & d'où  
sont-ils venus pour vous  
parler ? Ezechias lui répon-  
dit : Ils sont venu me trou-  
ver d'un país fort éloigné,  
*ils sont venus* de Babylone.

15. At ille respon-  
dit : Quid viderunt  
in domo tua ? Ait  
Ezechias : Omnia  
quæcunque, sunt in  
domo mea, viderunt,  
nihil est quod non  
monstraverim eis in  
thesauris meis.

15. Isaïe lui dit: Qu'ont-  
ils vû dans vôtre maison ?  
Il n'y a rien dans tous mes  
tresors que je ne leur aye  
fait voir.

16. Dixit itaque  
Isaias Ezechia: Au-  
di sermonem Do-  
mini :

16. Alors Isaïe dit a Eze-  
chias : Ecoutez la parole  
du Seigneur.

17. Ecce dies vo-  
nient, & auferentur  
omnia, quæ sunt in  
domo tua, & quæ  
condiderunt patres  
tui usque in diem  
hanc, in Babylone  
non remanebit  
quidquam, ait Do-  
minus.

17. Il viendra un tems  
que tout ce qui est dans vô-  
tre maison, & tout ce que  
vos peres y ont amassé jus-  
qu'à ce jour, sera transporté  
à Babylone, sans qu'il en  
demeure rien, dit le Sei-  
gneur.

18. Sed & de filiis

18. Vos enfans mêmes qui

seront sortis de vous , que vous avez engendrez seront pris alors pour être Eunuches dans le palais de Babylone.

19. Ezechias répondit à Isaïe. La parole du Seigneur que vous m'avez annoncée, est une parole juste : que la paix & la vérité regnent pendant les jours de ma vie.

20. Le reste des actions d'Ezechias, son grand courage, & de quelle manière il fit faire une piscine & un aqueduc, pour donner des eaux à la ville, tout cela est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

21. Et Ezechias dormit avec ses peres, & Manassé son fils regna en sa place.

tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur & erunt Eunuchi in palatio Regis, Babylonis.

19. Dixit Ezechias ad Isaïam: Bonus sermo Domini, quem locutus es: fit pax & veritas in diebus meis.

20. Reliqua autem sermonum Ezechiae, & omnis fortitudo ejus, & quomodo fecerit piscinam, & aquaeductum, & introduxerit aquas in civitatem, nōne haec scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, & regnavit Manasses filius ejus pro eo.

†. 19. Lettre, Bonne.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 1. **E**N ce temps là Ezechias fut malade à la mort, & le Prophete Isaïe fils d'Amos, le vint trouver, & lui dit : Donnez ordre à votre maison ; car vous ne vivrez pas davantage, & vous mourrez.

Il est inutile de repeter en ce lieu ce que l'on a dit ailleurs touchant cette maladie d'Ezechias, & sa guerison miraculeuse, qui sont rapportées presque en mêmes termes dans les trente-huit & trente-neuvième chapitres d'Isaïe, dont on a déjà donné l'explication. Nous ajouterons ici seulement que les Hebreux, selon Saint Ierôme, ont cru que la maladie d'Ezechias pouvoit bien avoir esté un effet de quelque secret élevation de son cœur, & de ce qu'il negligea, apres la défaite des Assyriens, de chanter à la gloire du Seigneur un Cantique d'action de graces à cause de cette grande victoire ; comme Moïse en chanta un lorsque Pharaon eût été enseveli au fond de la mer, & Débora apres la mort de Sisata. Aussi Saint Iean Chrysostome témoigne que Dieu avoit fait mourir exprés durant la nuit ce grand nombre d'Assyriens, afin qu'Ezechias ne pût point s'en attribuer la gloire, & que ce Prince n'ayant pas laissé de s'élever, quoi qu'il n'eût rien contribué à cette victoire, il se seroit élevé beaucoup davantage, s'il y avoit eu la moindre part. Les mêmes Hebreux ajoutent

*Hieron. in Isaï. c. 19. 10. 2. p. 282*  
*Exod. cap. 15. Judic. cap. 5. rom. 1. p. 158. in Psal. 1. 7.*

rent, selon S. Jérôme, que Dieu voulut avertir ce Prince de sa propre fragilité, par la maladie où il tomba; & qu'ensuite de cette épreuve & du miracle de sa guérison, il auroit dû, comme un Roi sage & pieux, se défendre de cet autre piège de l'orgueil qui se presenta depuis, lorsqu'il fut tenté de faire voir la magnificence de ses trésors aux Ambassadeurs que le Roi de Babylone lui envoyoit. On a en effet peine à comprendre comment un Prince qui venoit d'être délivré des mains de Sennacherib par un coup si miraculeux de la toute puissance de Dieu; & qui peu auparavant avoit été retiré de la porte de la mort avec un signe si éclatant de la grandeur de celui qui le sauvoit, pût s'oublier si promptement, & s'élever dans la vûe de la magnificence de ses trésors. Mais enfin lors qu'on se souvient de David même, cet homme qui fut selon le cœur de Dieu, & qui néanmoins, apres tant de grâces qu'il avoit reçues, se laissa aller à un semblable élevation, & prit une satisfaction criminelle dans le dénombrement de la multitude presque innombrable de ses sujets, il faut reconnoître que ceux mêmes qui ont une véritable piété, & qui s'y sont soutenus, comme ces deux Princes, dans le tems qu'ils paroissent comme accablés par la puissance de leurs ennemis, ne devoient rien tant appréhender que les pièges sans comparaison plus dangereux, qui accompagnent la grande prospérité, & dont les plus justes ont beaucoup de peine à se garantir.

†. 5. 6. *Vais ce que dit le Seigneur le Dieu*

de David votre pere: j'ay entendu vâstre priere,  
 & j'ay vû vos larmes; & vous allez estre gueri;  
 & j'ajoureray encore quinze années aux jours de  
 vâstre vie.

On peut faire icy, ce semble, une difficulté  
 considerable, qui est que l'on ne conçoit pas  
 d'abord comment le Seigneur luy fit dire par  
 son Prophete, qu'il mourroit, & ne vivroit  
 pas davantage, puisque la parole du Seigneur  
 estant infailible, il semble que ce Prince ne  
 devoit pas estre gueri ainsi qu'il le fut. Sur  
 quoy neanmoins, on peut répondre, comme  
 fait saint Augustin que selon les causes natu-  
 relles & la disposition presente d'Ezechias, il  
 étoit frappé à mort, & ne pouvoit recouper  
 sa santé que par un miracle; & que c'est pour  
 cela même que Dieu luy fait declarer par  
 son Prophete, qu'il ne peut point vivre da-  
 vantage; c'est à dire selon les regles ordina-  
 res de la nature, car comme il avoit prévu  
 & resolu de toute eternité de le guerir, afin  
 sans doute qu'il pût accomplir la verité de sa  
 promesse touchant le Messie, il vouloit que ce  
 miracle fût accordé à la priere & aux larmes  
 de ce Prince, qui devoit pour ce sujet estre  
 averti des approches de sa mort. *Qui ex ater-  
 nitate noverat quid illo tempore facturus erat,  
 sic cum oraturum, ut tali orationi vitam con-  
 cedi oporteret, ille itaque prasciebat, cujus pra-  
 scincia falli non poterat.* Que si l'on demande  
 pourquoy Dieu qui ne pouvoit pas manquer  
 d'accomplir ce qu'il avoit si solemnellement  
 promis à David, n'arresta point plutôt, com-  
 me il lui auroit esté facile, la cause de ceste

August.  
 de Gen.  
 ad lit.  
 l. 6. 17.  
 rom. 3.  
 p. 216.  
 Gregor.  
 Magn.  
 Moral.  
 l. 12. 2.

maladie mortelle d'Ezechias, ce n'est point à nous d'approfondir ses conseils qui sont élevez infiniment au dessus de nos pensées. Il suffit de dire qu'il fit sans doute éclatter beaucoup davantage sa puissance & sa bonté, en laissant aller ce Prince selon le cours de la nature jusqu'aux portes de la mort, pour l'en retirer ensuite d'une manière si miraculeuse, que s'il l'en eût empêché, sans que l'on s'en aperçut, puisqu'il faisoit en cela remarquer plus sensiblement à ceux qui avoient l'esperance du Messie, comme saint Jérôme témoigne que l'avoit ce Prince, que le Ciel & la terre avec toute la nature seroient plutôt renversez, ainsi qu'il l'a dit depuis, que non pas que la verité de sa parole pût manquer d'être accomplie, & c'est ce dont nous allons voir une preuve tres éclatante dans ce signe extraordinaire & surnaturel dont il est parlé icy. Mais il est bon d'ajouter auparavant, que la fermeté inviolable de la parole de Dieu doit être pour nous & un sujet de frayeur, & un modèle pour nostre conduite. Nous devons donc craindre un Dieu, lorsqu'il nous parle; parce que ce qu'il nous dit doit necessairement s'accomplir, & que tous les déguisemens de nôtre amour propre ne pourront changer les regles immuables de sa verité. Mais nous devons nous regler encore sur cette immobilité des promesses que Dieu nous a faites, nous conduisant véritablement comme des enfans dignes de celui qui daigne prendre la qualité de nôtre pere, & étant fermes de nôtre côté à accomplir avec l'assistance de sa grace les

paroles que nous lui avons données de le reconnoître pour nôtre Dieu , & de l'aimer de tout nôtre cœur.

¶. 8. 9. *Ezechias avoit dit d'abord à Ifaïe. Quel signe aurai je que le Seigneur me guerira? Ifaïe lui répondit : Voici le signe que le Seigneur vous donnera : Voulez vous que l'ombre du Soleil s'avance de dix lignes, ou qu'elle retourne au contraire de dix degrez ?*

Il n'est point parlé ni dans les Paralipomènes, ni dans Ifaïe, de la demande d'Ezechias touchant ce signe; & il est dit simplement que Dieu lui donna un signe. Mais on pourroit croire, selon la pensée d'un sçavant Auteurs, <sup>*Estim in hunc locum.*</sup> que le Prophete avoit peut-être dit au Roi, ainsi qu'autrefois à Achas son pere: *Demandez un signe ; & que le Roi répondit ce qui est marqué ici : Quel sera le signe par lequel je connoîtrai que le Seigneur me guerira ?* Et en ce cas, dit le même Auteurs, on ne peut point accuser ce Prince d'un manque de foi, mais on doit plutôt reconnoître son obeïssance, en comparant sa conduite à celle d'Achas son pere, qui offença Dieu par son orgueil, lorsqu'il refusa d'obeïr à l'ordre qu'il lui donnoit de lui demander un signe. Que si au contraire Ezechias demanda à Dieu de lui même, qu'il voulut bien lui donner un signe de ce miracle qu'il lui promettoit de sa guerison, comme S. <sup>*Hieron. Dialog. contr. Palag. lib. 1. tom. 1. p. 868.*</sup> Ierôme l'a crû, & l'en a même blâmé, il sembleroit cependant que l'on pourroit excuser ce Prince, comme Abraham & Gedeon, dont le premier, quoi qu'il soit nommé le pere de tous les fideles, demanda aussi à Dieu comme il

Genes.  
c. 15. 8.  
Aug. de  
Civ. Dei,  
lib. 16.  
cap. 24.

pourroit connoître qu'il entreroit en possession de la terre qu'il lui promettoit. Sur quoy, comme on l'a fait voir en expliquant cet endroit de la Genese, saint Augustin a tres judicieusement remarqué que ce grand homme, dont l'Ecriture venoit de dire *qu'il avoit été à la parole de Dieu* touchant la posterité innombrable qu'il lui promettoit, & que cette foy lui fut imputé à justice, n'avoit garde de manquer de foy touchant cette seconde promesse qui regardoit la possession d'une terre particuliere, mais qu'il souhaittoit seulement que Dieu voulust lui faire connoître par quelque signe la maniere dont s'accompliroit la verité de sa promesse. *Vt ei rei quàm crediderat aliqua similitudo adhiberetur, quâ ejus modus agnosceretur.* Mais il paroît plus probable que ce fut Dieu même qui inspira à Ezechias le desir de lui demander un signe de sa guerison & de l'accomplissement de ses promesses touchant le Messie; puisqu'il semble qu'il n'eût pas voulu recompenser l'infidelité de ce Prince par un miracle aussi étonnant que celui de faire retrograder & retourner en arriere le soleil même, & lui marquer en quelque façon par ce prodige, non seulement la facilité qu'il auroit à reculer & à éloigner l'heure de sa mort, mais encore l'étonnement où seroit toute la nature, lorsqu'elle verroit s'accomplir la parole du Seigneur dans la naissance du vrai Soleil de justice, qui devoit naître de la race de David, & par consequent de la race d'Ezechias, lequel pour cette raison devoit être, comme on l'a dit, rétabli dans la santé,

Car il est visible que ce prodige de l'interruption du cours du soleil ne pouvoit pas regarder la seule personne d'Ezechias, mais beaucoup plus, comme le dit S. Ambroise, celle du Messie tout brillant de la lumiere de sa justice qui devoit par sa presence éclairer tous les degrez de l'ancien & du nouveau Testament, compris sous le nombre mystereux de quinze, par lesquels nôtre foi s'éleve jusqu'à la vie éternelle. *Significabatur enim venturus sol iustitia, qui gradus quindecim veteris & novi Testamenti illuminaturus esset præscentia sua lumine, quibus nostra fides ad vitam ascendit aeternam.*

*Ambro.  
Epist. 62  
epist. 52  
rom. 5.  
p. 212.*

Quelques Interpretes ont cru néanmoins qu'il n'étoit rien arrivé d'extraordinaire dans le cours du soleil & du jour, mais à l'ombre seulement que marquoit le style du cadran du Roi Ahas. En effet il est seulement parlé en ce lieu de l'ombre, & non du soleil. Mais il est dit expressement dans Isaïe & dans l'Ecclesiastique, que le Soleil retourna & recula de dix lignes par les degrez mêmes par lesquels il estoit déjà descendu. Et dans les Paralipomènes il est dit qu'on envoya à Ezechias des Ambassadeurs de Babybone, pour l'interroger touchant le prodige qui avoit paru sur la terre; ce qui marque visiblement que le Soleil même retourna en arriere, & que ce prodige fut universel.

*Isai c.  
38.8.  
Eccle.  
cap 48.  
2. Para.  
c. 32. 31.*



## CHAPITRE XXI.

1. **M**ANASSÉ<sup>1</sup> avoit douze ans lorsqu'il commença à regner, & il regna cinquante-cinq ans dans Jérusalem. Sa mere s'appelloit Haphsiba.

2. Il fit le mal devant le Seigneur; & il adora<sup>2</sup> les idoles *abominables* des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël.

3. Il rebâtit les haut lieux que son pere Ezechias avoit détruits. Il dressa des autels à Baal. Il fit planter des grands bois, comme avoit fait Achab Roi d'Israël; Il adora tous les astres du ciel, & il leur sacrifia.

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit: l'établirai mon nom dans Jérusalem.

1. **D**UODECIM Danhoiū erat Manasses cūm regna cōpisset, & quinquaginta quinque annis regnavit in Ierusalem. nomen matris ejus Haphsiba

2. Fecitque malum in conspectu Domini, juxta idola Gentium, quas delavit Dominus à facie filiorum Israël.

3. Conversusque est, & ædificavit excelsa, quæ dissipaverat Ezechias pater ejus: & exerit aras baal, & fecit locos sicut fecerat Achab Rex Israël, & adoravit omnem militiā cæli, & coluit eam.

4. Extruxitque aras in domo Domini, de qua dixit Dominus: in Jerusalem ponam nomen meum.

† 2. *Hebr.* abominationes pro idolis.

† 3. *Lev.* Conversusque est, & ædificavit, id est iterum ædificavit. *Hebraism.*

5. Et extruxit altaria universo militie caeli in duobus atrijs templi Domini.

6. Et traduxit filium suum per ignem : & arietatus est , & observavit auguria , & fecit pythones , & aruspices multiplicavit , ut faceret malum coram Domino , & irritaret eum.

7. Posuit quoque idolum loci , quem fecerat , in templo Domini ; super quod locutus est Dominus ad David , & ad Salomonem filium ejus : In templo hoc , & in Ierusalem , quam elegi de cunctis tribubus Israël , ponam nomen meum in sempiternum.

8. Et ultra non faciam commoveri pedem Israël de terra , quam dedi patribus eorum : si tamen custodierint opera omnia quae præcepi eis , & universam

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du Temple du Seigneur.

9. Il fit passer son fils par le feu , il aima les divinations , il observa les augures , & il institua ceux qu'on appelle " Pythons , & il multiplia les enchanteurs pour commettre le mal aux yeux du Seigneur , & pour l'irriter.

7. Il mit aussi l'idole du grand bois qu'il avoit planté , dans le Temple du Seigneur , duquel le Seigneur avoit dit à David & à Salomon son fils : Dans ce Temple & dans Ierusalem que j'ai choisie d'entre toutes les Tribus d'Israël , j'établiray mon nom pour jamais.

8. Et je ne permettrai point qu'Israël mette le pied hors de la terre que j'ay donnée à leurs peres , pourvu qu'ils gardent tout ce que je leur ay commandé , & toute la loi que mō serviteur Moï-

Y. 5. *Lestr.* A toute la Magos per quos demon responsa dabat. *Synops.*

Y. 6. *Expl.* Ventriloquos,

se leur a donnée.

legem, quam mandavit eis servus meus Moyses.

9. Et cependant, ils n'ont point écouté le Seigneur ; mais ils se sont laissé séduire à Manassé pour faire encore plus de mal que n'en avoient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfans d'Israël.

9. Illi vero non audierunt ; sed seducti sunt à Manasse, ut facerent malum, super gentes quas contempsit Dominus à facie filiorum Israël.

10. Le Seigneur a parlé en suite par tous les Prophetes, & il a dit :

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum Prophetarum, dicens :

11. Parce que Manassé Roi de Juda a commis ces abominations encore plus detestables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant lui, & qu'il a fait pecher Juda par ses infamies :

11. Quia fecit Manasse Rex Juda abominationes istas pessimas, super omnia, quas fecerunt Amorrhæi antequam, & peccare fecit eis Judam in iniquitatibus suis :

12. Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Le vas faire fondre des maux sur Jerusalem & sur Juda qui seront si grands que quiconque les entendra il se formera un étourdissement dans ses

12. propterea hæc dicit Dominus Deus Israël : Ecce ego inducam mala super Jerusalem & Judam : ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

ψ. 12. *Lesse. Tinniant ambæ aures ejus. Hæc proverbialiter dicitur pro consternari, & obstupesceri in re gravi, & horrenda. Synopsis.*

deux oreilles.

13. Et extendum super Ierusalem funiculum Samarie, & pondus domus Achab : & delebo Ierusalem, sicut defici solent tabule : & delectam vertam, & ducam crebrida stylum super faciem eius.

13. J'étendrai sur Ierusalem le cordeau de Samarie & le poids de la maison d'Achab ; j'effaceray Ierusalem comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes ; je passerai & repasserai souvêt la plume de fer par dessus, afin qu'il n'en demeure rien.

14. Dimittam verò reliquias hereditatis mee, & tradam eas in manus inimicorum eius : erubescet in vastitatem, & in rapinam cunctis adversariis suis :

14. J'abandonneray les restes de mon heritage & les livrerai entre les mains de leurs ennemis, & tous ceux qui les haïssent les pilleront & les ravageront,

15. eo quod fecerint malum coram me, & perseveraverint irritantes me, ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto, usque ad hanc diem.

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moy, & qu'ils ont continué à m'irriter depuis le jour que leurs peres sortirent de l'Egypte jusques'aujourd'hui.

16. Insuper & sanguinem innocium fudit Manasses multum nimis, donec impleret Ierusalem usque ad os : absque peccatis suis quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

16. Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang innocent jusqu'à en remplir toute la ville de Ierusalem, outre ses autres pechez par lesquels il avoit fait pecher Iuda pour commettre le mal devant le Seigneur.

17. Reliqua au-

17. Le reste des actions

780 IV. LIVRE DES ROIS.

de Manassé tout ce qu'il fit & le peché qu'il a commis est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

tem sermonum Manasse, & universa que fecit & peccatum ejus, quod peccavit; nunc hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?

18. Et Manassé dormit avec ses peres, & il fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Oza: & Amon son fils regna en sa place.

18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, & sepultus est in orto domus suæ, in orto Oza: & regnavit Amon filius ejus pro eo.

19. Amon avoit vingt-deux ans lors qu'il commença à regner, & il regna deux ans dans Jerusalem, sa mere s'appelloit Messalémeth, & elle estoit fille de Harus de Jeteba.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cepisset: duobus quoque annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Messalemeth, filia Harus de Jeteba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur comme avoit fait Manassé son pere.

20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses, pater ejus.

21. Il marcha dans toutes les voyes par lesquelles son pere avoit marché. Il revera les mêmes abominations que son pere avoit reverées, & il les adora comme lui;

21. Et ambulavit in omnia via, per quam ambulaverat pater ejus: servitque immunditiis, quibus servierat pater ejus, & adoravit eas.

22. Il abandonna le Dieu de ses peres, & il ne marcha

22. & dereliquit Dominum Deum

patrum suorum, & non ambulavit in via Domini.

point dans la voye du Seigneur.

23. Teteruntque ei insidias servi sui, & interfecerunt Regem in domo sua.

23. Ses serviteurs luy dresserent des embûches & ils le tuerent dans sa maison.

24. Percussit autem populus terræ, omnes qui conjuraverant contra Regem Amon: & constituerunt sibi Regem Josiam filium ejus pro eo.

24. Mais le peuple tua tous ceux qui avoient conspiré contre le Roy Amon; & il établit Josias son fils pour regner en sa place.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regem Iuda?

25. Le reste des actions d'Amon est décrit au livre des Annales des Rois de Juda.

26. Sepelieruntque eum in sepulchro suo, in orto Oza: & regnavit Josias filius ejus pro eo.

26. Il fut enseveli en son sepulchre dans le Jardin d'Oza, & Josias regna en sa place.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 2. **M**ANASSE fit le mal devant le Seigneur, &c.

Il paroît par là, dit un ancien Pere, que ce n'est pas la nature, mais la volonté qui a l'empire dans l'homme; & l'on ne peut voir

un Manassé quitter la conduite si pieuse de son pere, pour marcher par un chemin entièrement opposé qu'on ne reconnoisse que c'est cette volonté de l'homme qui tient comme le gouvernail de la vie, & qui la rend ou bonne ou méchante; selon qu'elle se porte au vice ou à la vertu. Que les libertains donc & les impies soient confandus, lorsqu'ils accusent la nature, comme si elle leur imposoit une espede de necessité de pecher; puis qu'ils peuvent estre convaincus du contraire par les deux exemples presque également étonnant, & d'Ezechias, qui étant né d'un pere impie, se porta de tout son cœur à la pieté; & de Manassé son fils, qui s'éloigna de la vertu de son pere, pour s'abandonner à toutes sortes d'impiez & d'abominations. Mais si c'est cette volonté qui conduit l'homme dans tous les pas & dans toutes les démarches qu'il fait vers la vie ou vers la mort, elle est elle-même conduite par l'Esprit de Dieu, toutes les fois qu'elle s'éleve au dessus de la corruption de sa nature. Et c'est pour cette raison que le Prophete demandoit à Dieu qu'il le conduisit dans ses voyes, & qu'il le fit marcher droit dans la verité. *Utinam dirigantur via mea ad custodiendas justificationes tuas. Dirige me in veritate tuâ, & doce me.*

Psal. 118

Item 24

5.

v. 11. 12. *Parce que Manassé Roy de Juda a commis ces abominations encore plus detestables que tout ce que les Amorritéens avoient fait avans luy, & qu'il a fait pecher Juda par ses infamies, je vas faire fondre des maux sur Jerusalem, &c.*

L'Écriture n'a pas marqué sans sujet, que ce Prince avoit commis de plus grandes abominations que les Amorrhéens mêmes; & elle a voulu sans doute nous faire comprendre par cet exemple de la conduite detestable du fils d'un Roi si pieux, jusqu'à quels excès se peuvent porter ceux qui renoncent à la piété, dans laquelle ont marché leurs peres. Car il n'en est pas de ces personnes, comme des autres qui n'ont jamais connu Dieu, & qui ont toujours suivi l'égarement de leurs anciennes superstitions, puis qu'ayant volontairement étouffé au fond de leur cœur la lumière de la vérité & les sentimens de la piété, il se forme en eux des tenebres plus épaisses & une corruption plus effroyable que dans les Payens. Ce qui a fait dire si souvent à Jesus-Christ parlant aux Juifs, que les idolâtres seront traités moins severement à la fin du monde, que ceux qui ont méprisé les effets de sa bonté envers eux. Aussi nous voyons en cet endroit que Dieu declare que c'est à cause de ces abominations de Manassé Roy de Juda, qu'il va faire fondre les plus grands maux sur la ville de Jerusalem. Ce n'estoit pas, comme dit fort bien un sçavant Auteur, que ses sujets ne méritassent aussi ces grands châtimens, mais outre qu'il avoit degeneré si honteusement de la piété de son pere, les crimes mêmes de son peuple lui étoient tout imputez, comme à leur principe, puisque ce fut lui, dit l'Écriture, qui fit pecher Judas par ses infamies.

ψ. 13. 14. *J'écendray sur Jerusalem le cordeau*

de Samarie , & feray tomber sur elle le poids de la maison d'Achab. L'effaceray Jerusalem , comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes ; je passeray & repasseray souvent la plume de fer par dessus , afin qu'il n'en demeure rien.

Marc.  
6.4.24.

Cette expression metaphorique signifie la même chose qui est marquée dans l'Evangile en ces termes : *On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres.* Ainsi Dieu menace Jerusalem de la mesurer de la même maniere que Samarie ; c'est à dire de traiter le Royaume de Juda avec la même severité qu'il avoit traité le Royaume d'Israël, en le livrant tout à fait entre les mains de ses ennemis. Et il lui declare encore qu'il l'accablera par le poids d'un châtiment semblable à celui dont il a puni la maison d'Achab ; ce qui toutefois doit s'entendre de telle sorte , que la lampe de David , selon l'expression de l'Ecriture , ne soit pas éteinte , c'est à dire , qu'il lui reste jusqu'à la fin des descendans d'où puisse naître celui qui doit delivrer tout Israël. Quant à cette dernière metaphorique du style de fer , dont Dieu dit qu'il se servira pour effacer cette ville ingratitude , comme on effaçoit anciennement avec un des côtes de ce style ce qu'on avoit imprimé avec l'autre sur la cire des tablettes , elle exprime admirablement ce que l'on vit arriver depuis , lors que la severité de la divine justice , représentée par ce style de fer qu'on fait passer & repasser diverses fois sur la cire écrite , se fit sentir plusieurs fois de suite à Jerusalem,

EXPLICATION DU CHAP. XXI. 785

Jerusalem, tantôt par la triste captivité du Roi Manassé, qui fut enlevé à Babylone, & mis en prison avec un grand nombre des principaux d'entre les Juifs; tantôt par l'exil du Roi Joachas que Pharaon-Néchao fit prisonnier & emmena avec lui en Egypte; tantôt par la honteuse servitude de Ioakim & de Ioachin son fils & son successeur, qui furent tous deux l'un après l'autre emmenés captifs par Nabuchodonosor à Babylone, avec dix mille des plus nobles d'Israël & des plus braves Officiers; & enfin par la ruine entière & l'incendie de Jerusalem & du Temple, & l'enlèvement de tous les Juifs en Caldée, qui arriva en l'année onzième du règne de Sedecias. Ce fut là comme le dernier accomplissement de cette menace que le Seigneur avoit fait à Jerusalem, de passer & de repasser souvent le style de fer par dessus, afin qu'il n'en restât rien, comme on aura lieu d'en parler plus particulièrement dans la suite.

¶ 16. *Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang innocent, jusqu'à en remplir toute la ville de Jerusalem.*

Un ancien témoigne que ce Prince impio & cruel ne répandit pas seulement le sang innocent; mais qu'il faisoit principalement mourir ceux qui combattoient pour la piété, & qui le menaçoient de la colère de Dieu. Et c'est une ancienne tradition rapportée par les Peres, que le Prophete Isaïe fut de ce nombre, ayant été scié en deux avec une scie de bois. Il falloit, comme remarque Tertullien, une patience aussi ferme que celle de ce ge-

2. Para-  
lip. 33.  
11.

4 Reg.  
c. 23. 33.

2. Para-  
lip. 36. 4  
c. 24. v.  
1. 14. 16.

c. 25. v.  
9. & c.

Throd.

4. Reg.

qu. 54.

Tertull.

de pa-

tient.

c. 14.

Aug. de

Civit.

Dei,

lib. 18.

cap. 24.

nerveux Predicateur de la verité, pour souffrir un tel supplice, plutôt que de trahir la cause de Dieu. *Hic potentia viribus secatur Isaias, & de Domino non tacet.* Les hommes charnels qui bernoient leurs esperances au siecle present; le crurent sans doute bien malheureux d'avoir fini une vie si glorieuse par une mort si infame. Mais en mourant de la sorte pour la verité & pour la gloire de son divin maître, il estoit sans comparaison plus heureux que le Prince qui le traitoit si cruellement, & qui eût depuis la honte de se voir depossédé de son Royaume, emmené captif à Babylone, & mis en prison.

*Hierom. Sophon. 6.1.7.1.* Le livre des Rois ne dit rien de la penitence que fit Manassé de tant de crimes, de son heureuse conversion, & du pardon qu'il obtint de l'indulgence du Seigneur. Mais nous aurons lieu d'en parler sur les Paralipomenes, & nous y verrons avec admiration l'un des effets les plus surprenans de l'infinie misericorde de Dieu envers les plus grands pecheurs, afin que nul homme, quelque impie & abandonné qu'il ait été, ne desespere de la bonté d'un Dieu tout puissant, pourvû qu'il retourne à lui, comme fit ce Prince, dans l'abbaissement d'un cœur brisé par la penitence.



## CHAPITRE XXII.

**I.** OSIAS avoit huit ans **I.** **O**CTO ANNO-  
lors qu'il commença à **I**Ū erat ho-

ſus eſt regnare ce-  
piſſet, triginta & uno  
anno regnavit in Je-  
ruſalem : nomé ma-  
tris ejus Idida , filia  
Hadaïa de Beſecath.

2. Fecitque quod  
placitum erat corâ  
Domino , & ambu-  
lavit per omnes vias  
David patris ſui :  
non declinavit ad  
dexteram, ſive ad ſi-  
niſtram.

3. Anno autem  
oſtavo decimo Re-  
gis Joſiaz, miſit Rex  
Saphan filium Aſſia,  
filii Meſſulam ſcri-  
bam templi Domi-  
ni, dicens ei :

4. Valde ad Hal-  
eïâ Sacerdotem ma-  
gnum, ur conſtitur  
pecunia , quæ illa-  
ta eſt in templum  
Domini quam col-  
legerunt janitores  
templi à populo.

5. deturque fabricis  
per præpoſitos do-  
mus Domini : qui  
& distribuunt eam  
his qui operantur in  
templo Domini , ad  
iſtauranda ſartare-  
ta templi :

6. tignariis vide-  
licet & cæmentariis,  
& iis qui int' erupta

regner, & il regna trente &  
un an à Jeruſalem. Sa mere  
ſ'apelloit Idida , & elle  
eſtoit fille de Hadaï de Be-  
ſecath.

2. Il fit ce qui eſtoit agrea-  
ble au Seigneur , & il mar-  
cha dans toutes les voyes de  
David ſon pere ſans ſe dé-  
tourner ni à droit ni à gau-  
che.

3. La dix-huitième année  
de ſon regne , il envoya Sa-  
phan fils d'Aſſia , fils de  
Meſſulam Secretaire du  
Temple du Seigneur.

4. Et il luy dit : Allez  
trouver le Grâd-Prêtre Hel-  
cias , afin qu'il faſſe amaſ-  
ſer tout l'argent qui a été  
porté au Têple du Seigneur  
que les portiers du Temple  
ont reçu du peuple ;

5. & que les maîtres de  
la maiſon du Seigneur le  
donnent aux entrepreneurs :  
afin qu'ils le distribuent à  
ceux qui travaillent aux re-  
parations du temple du Sei-  
gneur ,

6. aux Charpentiers, aux  
maçons , & à ceux qui re-  
tabliffent les murs entr'ou-

verts, afin qu'on en achette aussi du bois, & qu'on tire des pierres des carrières pour rétablir le Temple du Seigneur.

7. Qu'on ne leur fasse point néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent, mais qu'ils en soient les maîtres, & qu'on se repose sur leur bonne foy.

8. Alors le Grand Prêtre Helcias dit à Saphan Secrétaire : J'ay trouvé un Livre de la loy dans le Temple du Seigneur ; & il donna ce livre à Saphan qui le lut.

9. Saphan secrétaire revint ensuite trouver le Roy pour luy rendre compte de ce qu'il lui avoit commandé, & il luy dit : Vos serviteurs ont amassé tout l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, & ils l'ont donné aux Intendans des bâtimens du Temple du Seigneur pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan Secrétaire dit encore au Roy : Le Pontife Helcias m'a donné aussi un Livre : Et il le lût devant

componunt : & ut emanatur ligna, & lapides de lapidinis, ad instaurandum templum Domini.

7. Veruntamen non suputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant, & in fide.

8. Dixit autem Helcias Pontifex ad Saphan scribam: librum legis reperi in domo Domini: deditque Helcias volumen Saphan, qui & legit illud.

9. Venit quoque Saphan scriba ad Regem, & renunciavit ei quod præceperat, & ait: Conflaverunt servi tui pecuniam, quæ reposita est in domo Domini: & dederunt ut distribueretur fabricis à perfectis operum templum Domini.

10. Narravit quoque Saphan scriba Regi, dicens: librum dedit mihi

Helcias Sacerdos. le Roy.

Quem cum ligisset  
Saphan coram Re-

ge,

11. & audisset  
Rex verba libri le-  
gis Domini, scidit  
vestimenta sua.

12. Et præcepit  
Helcias Sacerdoti, &  
Ahicam filio Saphā,  
& Achobor filio Mi-  
cha, & Saphan scri-  
bæ, & Asaiæ servo  
Regis dicens:

13. Ite & consu-  
lite Dominum super  
me, & super populo,  
& super omni Iuda,  
de verbis voluminis  
istius, quod inventū  
est: magna enim ira  
Domini succensa est  
contra nos: quia  
non audierunt pa-  
tres nostri verba li-  
bri hujus ut face-  
rent omne quod  
scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque,  
Helcias Sacerdos, &  
Abicam & Schobor  
& Saphan, & Asia,  
ad Holdam prophe-  
tidem, uxorem Sel-  
lum, filii Thecuæ,  
filii Araas custodis  
vestrum, quæ habi-  
tabat in Ierusalem

11. Le Roy ayant écouté  
ces paroles du Livre de la  
loy du Seigneur, déchira ses  
vêtemens,

12. & il dit au Grand Prê-  
tre Helcias, à Ahican fils  
de Saphan, à Achobor fils  
de Micha, à Saphan secre-  
taire & à Asaias serviteur du  
Roy:

13. Allez, consultez le  
Seigneur sur ce qui me re-  
garde, & tout le peuple, &  
tout Juda touchant les paro-  
les de ce Livre qui a été  
trouvé. Car la colere du Sei-  
gneur s'est embrasée contre  
nous; parce que nos peres  
n'ont point écouté les paro-  
les de ce Livre, & n'ont  
point fait ce qui nous avoit  
été prescrit.

14. Alors le Grand Prê-  
tre Helcias, Ahican, Aho-  
bor, Saphan, & Asaias  
allèrent trouver Holda la  
Prophetesse femme de Sel-  
lum, fils de Thécuas, fils  
d'Araas gardien des vête-  
mens, qui demouroit dans

Jerusalem dans la seconde enceinte de la ville. Ils lui parlerent selon l'ordre du Roy.

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyez vers moy :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vas faire tomber sur ce lieu & sur ses habitans tous les maux que le Roy de Juda a lûs dans ce livre de la loy :

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers, & qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres. Et mon indignation s'allumera de telle sorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui la puisse éteindre.

18. Mais pour le Roi de Juda qui vous a envoyé consulter le Seigneur, vous luy direz : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël Parce que vous avez écouté

in Secunda : locuti que sunt ad eum.

15. Et illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israël, Dicite viro, qui misit vos ad me.

16. Hæc dicit Dominus : ecce, ego adducā mala super locū istū, & super habitatores ejus, omnia verba legis quæ legit Rex Juda :

17. quia dereliquerunt me, & sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum : & succendetur indignatio mea in loco hoc, & non extinguetur.

18. Regi autem Juda, qui misit vos ut consuleretis Dominum, si dicetis : Hæc dicit Dominus Deus Israël : Pro eo quod audisti verba

¶ 14. Expl. Il n'y a point de doute, dit S. Ierôme, que cela ne signifie la partie intérieure de la ville enceinte d'un second mur. *Avors. Pelagian. lib 2 tom. 14 259.*  
 ¶ 17. Lest par les œuvres de leurs mains.

voluminis ,

les paroles de ce livre ,

19. & perterritum est cor tuum & humiliatus est coram Domino , auditis sermonibus contra locum istum , & habitatores ejus, quod videlicet fuerint in stuporem & in maledictum : & scidisti vestimenta tua , & flevisti coram me , & ego audivi , ait Dominus.

19. que v<sup>o</sup>tre cœur en a été épouvanté , que vous estes humilié devant le Seigneur après avoir appris les maux dont il menace cette ville & ses habitans en les assurant qu'ils deviendront un jour l'étonnement & l'execration de toute la terre : & parce que vous avez déchiré vos vêtemens & pleuré devant moi, j'ai écouté v<sup>o</sup>tre priere dit le Seigneur.

20. Idcirco colligam te ad patres tuos , & colligeris ad sepulchrum tuum in pace , ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.

20. C'est pourquoy je vous ferai reposer avec vos peres, & vous serez enseveli en paix , afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶ 2. JOSIAS fit ce qui estoit agreable au Seigneur , & il marcha dans toutes les voyes de David son pere , sans se détourner ni a droit ni à gauche.

Saint Jérôme nous fait remarquer que ce Prince fut premierement le dernier Roi de Juda , parce que les autres Princes ses fils &

*Hieron.  
lib.v.3.*

ses petits fils, qui regnerent après lui, ne doivent pas tant être regardez comme de vrais Rois, que comme de miserables objets du mépris & des insultes, tant du Roi d'Égypte, que des Caldéens, comme des victimes de la cruauté des ennemis du peuple de Dieu; & comme d'illustres trophées de la victoire des Rois étrangers, dont ils étoient devenus captifs. Dieu voulut, comme le remarque le même Pere, que ce Prince qui devoit être le dernier Roi, fût un Roi juste & pieux, afin que son peuple qui sembloit pouvoir s'excuser en quelque sorte sous les méchans Princes, en disant : Nous voulons servir le vrai Dieu, mais nous en sommes empêchez par la puissance & par l'exemple de nos Rois; n'eût plus aucun lieu d'excuser son impiété, & que perseverant comme il fit dans l'idolâtrie, nonobstant le zèle si saint de Josias par la gloire de la maison du Seigneur, il fût convaincu de la justice de la colere de Dieu, & de l'arrest qu'il prononça touchant la ruine de Jerusalem, la captivité de Iuda, & la victoire de Nabuchodonosor. *Quia populus poterat se excusare in Regibus malis, & dicere: Nos volumus servire Deo, sed prohibemur à Regibus; datur Rex justus, quo zelante domum Domini, & populo nihilominus in idolorum cultu perseverante, justa ira causa profertur à Domino.*

4. Reg.  
23. 25.

Ce Prince paroît en effet avoir été le plus saint de tous les Rois de Iuda depuis David, puisqu'il est le seul de qui la sainte Ecriture a dit; *Qu'il n'y en eût point qui retourna comme lui au Seigneur de sous son sang, de sous*

*son ame, & de toute sa force, selon toute la Loy de Moïse.*

v. 8. *Alors le Grand Prêtre Helcias dit à Saphan Secretaire : l'ay trouvé un Livre de la Loi dans le Temple du Seigneur.*

On a déjà dit dans l'explication du Deuteronomie, que selon la plupart des Interpretes anciens & nouveaux, ce Livre qui fut trouvé, comme dit saint Chrysostome, abandonné & négligé, estoit celui du Deuteronomie même, où Moïse parle à son peuple en Prophete, & lui annonce avec des expressions propres à Dieu seul, & capables d'imprimer de la terreur aux esprits les plus impies, tous les malheurs qui doivent fondre sur eux, s'ils violoient ses divins preceptes, comme on en voyoit déjà l'accomplissement en la personne des Rois d'Israël & de tous leurs peuples emmenez en Assyrie.

*Chryf. in Mat. hom. 9. tom. 1. p. 104. Theod. 4. Reg. 24. 54.*

v. 11. 12. &c. *Le Roy ayant écouté ces paroles du Livre de la Loy du Seigneur, déchira ses vêtements, & il dit au Grand Prêtre... Allez consulter le Seigneur sur ce qui me regarde.*

Combien de fois les autres Princes avoient-ils aussi entendu ces mêmes paroles de la Loi de Dieu, lorsqu'en les établissant sur le thrône on leur presentoit ce Livre même du Deuteronomie, selon que Dieu l'avoit ordonné, afin qu'ils l'eussent continuellement devant les yeux? Et d'où vient que la lecture de ce Livre de Moïse qui fut capable de porter Josias à déchirer ses vêtements, dans la veüe de cet effroyable mépris que l'on faisoit des or-

*Deuter. 6. 17. 18.*

donnances & des menaces d'un Dieu, n'avoit point frappé la plûpart des autres, sinon parce que l'impieté rendoit les uns également sourds & aveugles, & que l'humble pieté des autres les rendoit dociles à la voix de Dieu, dont la lumiere & la grace avoit déjà pénétré le fond de leurs cœurs ? C'est sans doute une excellente marque, lorsqu'on voit un Prince étonné salutairement par la parole du Seigneur de tout l'univers. Et si jamais ils ont eu sujet de l'estre, c'estoit en voyant comme Iosias le commencement de tous les malheurs dont Moïse avoit menacé le peuple de Dieu si long-temps auparavant dans ce Livre dont nous parlons. C'étoit alors que la parole d'un grand Roi sembloit s'adresser à eux plus particulièrement, lors qu'il donnoit cet avis aux Princes : *Et maintenant, leur dit-il, c'est-à-dire au moins à present, ô Roi ; ayez une vraie intelligence, instruisez-vous de vos devoirs, vous qui estes établis juges de la terre. Servez avec crainte le Seigneur, & réjouissez-vous en lui avec une sainte frayeur. Attachez-vous à sa discipline, de peur qu'il ne se mette en colere, & que vous ne perissiez en sortant de la justice de sa voye. Lorsque sa fureur s'allumera dans peu de temps, heureux tous ceux qui mettent en luy leur confiance.*

Heureux donc fut Iosias, qui avant que la colere du Seigneur éclatât entierement contre Iuda, s'abbaissa sous lui avec une humble frayeur ; qui rechercha la discipline salutaire de ses preceptes, pour prévenir les effets de cette colere, & sa propre perte ; qui mit sa

**EXPLICATION DU CHAP. XXII. 795**  
joye & sa confiance en lui seul , en s'instruisant & devenant sages par l'exemple de ses peres ; & qui enfin pour avoir une vraie intelligence de ses devoirs, ne se contenta pas de la lecture de la Loy de Dieu , mais qui rechercha avec un tres grand empressement de consulter par le Grand Prêtre & par les Prophetes la volonté du Seigneur sur ce qui le regardoit lui-même & son peuple. Car l'exemple de ce Roy humilié en la presence de Dieu, qui ne veut pas consulter sa propre lumiere, mais celle des saints Prophetes , *touchant les paroles de ce Livre de l'Ecriture qui avoit été trouvé* , est une admirable instruction pour tous les Fideles , qui doivent craindre comme ce Prince de se tromper dans l'intelligence de la volonté de Dieu & de sa Loy , s'ils n'ont soin de le consulter par le ministere de ceux qu'il a établis les Interpretes de sa verité. Et les Heretiques de ces derniers temps , qui s'établissent si facilement, & qui établissent avec eux tous les Chrétiens les Juges des Ecritures, peuvent apprendre de la conduite de ce saint Roy, que la vraie voye pour rentrer dans la verité, d'où ils sont sortis , est de ne pas s'arrêter à la lumiere si bornée de leurs esprits , mais de s'adresser aux vrais Interpretes des Ecritures, qui sont les Saints & les Peres, par la bouche desquels il a plu à Dieu d'instruire l'Eglise , comme il instruisoit alors la Synagogue par la bouche des Prophetes.

*v. 14. Alors le Grand Prêtre Helcias, Abican &c. allerent trouver Holda la Prophetesse , qui*

demeuroit dans *Jerusalem*, dans la seconde enceinte de la ville.

*Estius*  
*in hunc*  
*loc.*

*Synopf.*  
*Ierem.*  
*6. 1. 2.*

*4. Reh.*  
*6. 23. 2.*

On demande pour quelle raison le Grand-Prêtre n'alla point trouver Jeremie, qui estoit en ce même temps le plus grand Prophete d'Israël; ou quelqu'un des autres Prophetes dont il est parlé dans le chapitre suivant, qui accompagnèrent le Roy, lorsqu'il monta dans le Temple du Seigneur; mais qu'on s'adressa plutôt à une femme Prophetesse, pour s'assurer par sa bouche de la volonté de Dieu. Et on ne peut en effet n'être pas surpris de voir un Pontife de l'ancienne Loy avoir recours à une femme, lorsqu'il sembloit que ce fût à luy que tout Israël dût s'adresser pour la connoissance de choses divines.

Quelques-uns répondent que Jeremie étoit encore un enfant, & qu'il n'acquit que depuis cette grande autorité qui le rendit si considerable parmi le peuple de Dieu. Mais comme il a déclaré luy-mesme que l'Esprit de Dieu commença à le faire prophetiser dès l'année treizième du regne de Josias; & qu'il paroît en ce lieu que ce fut en la dix-huitième année du regne de ce mesme Prince, que le Grand Prêtre alla consulter Holda, il est certain que Jeremie exerçoit déjà depuis cinq années la fonction de Prophete. Ainsi quelques autres répondent avec plus de vraisemblance, que ce saint Prophete pouvoit bien n'estre pas alors à *Jerusalem*, comme estant entierement occupé à exhorter & à instruire ceux du peuple de dix Tribus qui

estoyent restez dans le pays afin qu'ils perseverassent dans le culte & dans la crainte de Dieu. Et pour ce qui est des autres Prophetes, dont il est parlé dans le chapitre suivant, on peut dire avec un sçavant Théologien, qu'encore qu'ils soient appellez Prophetes, ils n'étoient peut estre que des Docteurs de la Loy, selon même que le porte la version Caldaique, le nom de Prophete s'attribuant ainsi quelquefois assez generalement. Comment donc, dit saint Jérôme, il ne se trouvoit parmi les hommes aucun Saint rempli de l'Esprit de Dieu, qui pût predire ce qui devoit arriver, on vient consulter Holda, qui estoit apparemment une Prophetesse fort celebre de ce mesme temps, & telle que l'Ecriture nous presente qu'étoit Débora du temps des Juges. Et le même saint Jérôme témoigne que cette réponse qu'elle fit en leur disant, *Voicy ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël; Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moy; estoit un secret reproche que Dieu faisoit tant au Roy qu'aux Prêtres & à tous les hommes de Jerusalem, de ce qu'il ne se trouvoit parmi eux aucun homme qui fût digne de connoître & d'annoncer les choses futures. In quo occulta & regis, & sacerdotum, & omnium virorum reprehensio est, quod nullus virorum sanctus potuerit reperiri, qui posset futura pradicere.* Aussi il declare encore autre part, qu'il n'étoit point surprenant que le Roy Iosias consultât cette Prophetesse, lorsque la colere du Seigneur étoit toute prête de tomber sur Jerusalem, & que le temps de sa captivité appro-

*Hierom. advers. Iovinian. l. 1. c. 1 p. 477. Id. adv. Pelag. lib. 1. p. 869. Indic. c. 4. v. 4 s.*

choit ; puis que c'est , dit-il , la coutume des Ecritures ; que lorsque son peuple manque d'hommes saints qui le conduisent, elles loüent les saintes femmes à la honte de ces hommes. *Nec mirum , si Prophetissa consulatur ab Josia rege Jude , jam captivitate vicina , & ira Domini stillante super Jerusalem ; cum nec norma sit Scripturarum , ut deficientibus viris sanctis , mulieres in virorum laudentur opprobria.* C'est ce qu'on a vû principalement en certaines femmes illustres , comme Judith & Esther , qui n'ont pas craint toutes deux pour sauver leur nation , & pour soutenir la gloire du Dieu d'Israël , de s'exposer à la mort.

*Ch. 20. Je vous feray reposer avec vos peres , & vous serez enseveli en paix , afin que vos yeux ne voyent point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.*

Comment le Seigneur promet il au Roy Josias qu'il sera enseveli, en paix, puis que ce Prince ayant déclaré la guerre au Roy d'Égypte , fut tué dans le combat ? Mais comme l'a remarqué fort bien Estius , il paroît visiblement que la paix que Dieu lui promet pour sa sepulture , ne doit s'entendre que par opposition à cette dure captivité , & à toutes ces autres suites funestes de la guerre des Babyloniens , dont l'Écriture vient de menacer son peuple ; puis qu'il ajoûte aussi tôt après , *afin que vos yeux ne voyent point les maux qui doivent fondre sur cette ville.* Il est donc vray que ce Prince fut enseveli en paix , en ce qu'il mourut avant que ces maux fussent arrivez , & qu'il ne fut point compris dans la desolation ;

tion generale de son Royaume : ce qui fut pour lui une recompense de sa pieté ; puisque c'est un mal sans comparaison plus grand à un homme sage & vertueux de voir le renversement spirituel & temporel de tout son peuple, que d'être soy-même enlevé du monde auparavant par une mort precipitée. Ce qui fit dire autrefois à cet ancien Machabée, qu'il leur estoit plus avantageux de mourir dans le combat, que d'être témoins oculaires de tant de maux dans les Saints avec toute leur nation estoient accablez. Aussi saint Augustin, en parlant du tres-pieux Prince Iosias, témoigne que Dieu lui promet, comme une grande faveur, qu'il mourroit avant l'accomplissement de tous ces malheurs dont il menaçoit la ville de Jerusalem & tout son peuple, afin de lui épargner la vûe d'un si triste objet. *Piissimo regi Iosia pro magno beneficio promisit Deus, quod esset ante moriturus, ne videret mala que ventura illi loco & populo minabatur.* Et le même Saint. en tire cette consequence, que les ames des personnes mortes sont en un état où elles ne voyent nullement toutes les choses qui se font & qui arrivent aux hommes en cette vie. *Ibi ergo sunt spiritus defunctorum, ubi non vident quacumque aguntur aut eveniunt in ista vita hominibus.* Ce qui neanmoins n'empêche pas, selon qu'il le dit, que ces ames ne puissent avoir quelquefois la connoissance de plusieurs choses de cette vie, non pas seulement presentes ou passées, mais mêmes futures, par un effet de la lumiere de l'Esprit de Dieu, qui les leur decouvre, comme étant necessaire qu'ils

*Macha.  
l.1.c.3.  
59.*

*August.  
de iur.  
pro mor.  
serend.  
cap. 13.  
tom. 4.  
p. 293.*

*Cap. 15.  
16.*

les sçachant , où n'étant pas nécessaire qu'ils les ignorent. Mais ce qui arrive alors , dit-il, par une vertu toute divine, est infiniment élevé au dessus de l'ordre commun, établi pour les creatures ; & les choses qui se font selon le cours naturel sont tres-differentes de celles qui ont une puissance divine & miraculeuse pour principe. *Verùm ista divinitus exhibentur, longè aliter quàm sese habet usitatus ordo, singulâ creaturarum generibus attributus. Alia sunt quæ naturaliter, alia quæ mirabiliter fiunt.*



## CHAPITRE XXIII.

1. **I**Ls vinrent dont rapporter au Roi ce que cette Prophetesse leur avoit dit, & le Roi ayant fait assembler & venir auprès de lui tous les anciens de Juda & de Jerusalem ,

2. alla au temple du Seigneur étant accompagné de tous les hommes de Juda, de tous ceux qui habitoient dans Jerusalem , des Prêtres , des Prophetes & de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand : & il lût devant eux tous, les paroles de ce livre de l'alliance qui

1. **E**T renunciarunt Regi quod dixerat. Qui misit : & congregati sunt ad eum omnes senes Iuda & Jerusalem.

2. Ascenditque Rex templum Domini, & omnes viri Iuda, & universique qui habitabant in Jerusalem cum eo Sacerdotes & Prophetæ, & omnis populus à parvo usque ad magnum : legitque cunctis audientibus omnia verba

ba libri fœderis, qui inventus est in domo Domini. avait été trouvée dans la maison du Seigneur.

3. Stetitque Rex super gradum : & fœdus percussit corâ Domino , ut ambularent post Dominum , & custodirent præcepta ejus, & testimonia, & ceremonias , in omni corde, & in rota anima , & suscitarent verba fœderis hujus quæ scripta erant in libro illo: acquievitque populus pacto.

3. Le Roi se tint debout " sur un lieu élevé, & il fit alliance avec le Seigneur, afin qu'ils marchassent dans la voye du Seigneur , qu'ils observassent ses preceptes, ses ordonnances & ses ceremonies de tout leur cœur & de toute leur ame, & qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étoient écrites dans ce Livre. Et le peuple consentit à cet accord.

4. Et præcepit Rex Helcia Pontifici, & Sacerdotibus secundi ordinis & janitoribus , ut projicerent de templo Domini omnia vasa, quæ facta fuerant Baal , & in luco, & universæ militiæ cæli , & combussit ea foris Ierusalem in convalle Cedron, & tulit pulverem eorum in Bethel.

4. Alors le Roi ordonna au Pontife Helcias, aux Prêtres " du second ordre, & aux portiers de jeter hors du temple du Seigneur tous les vaisseaux qui avoient servi à Baal, au bois consacré & à tous les astres du ciel ; & il les brûla hors de Ierusalem dans la vallée de Cedron, & en emporta la poussière " à Bethel.

*Verf. 3. Cassr Supergradum, id est tribunal, suggestem. Variabl.*

*v. 4. Expl. parce qu'ils estoient apres le Pontife. Menoch.*

*Ibid. Expl. Le bois ici se prend pour l'idole même qu'on reveroit dans le bois, & qu'on avoit mise dans le Temple. Quelques-uns croyent que c'estoit Venus. Theodor. 4. Reg. quest. 55.*

*Ibid. expl. afin de profaner ce lieu que la superstition & l'idolatrie des Iliacites leur avoit rendu sacré. Synopsis.*

5. Il extermina aussi les augures qui avoient été établis par les Rois d'Israël pour sacrifier sur les hauts-lieux, dans les villes de Juda & au tour de Jerusalem. Et ceux qui offroient de l'encens à Baal, au Soleil, à la Lune, aux douze signe, & à toutes les étoiles du Ciel.

6. Il commanda aussi que l'on ôtat de la maison du Seigneur l'idole du bois sacrilege, & qu'on la portât hors de Jerusalem, en la vallée de Cedron, où l'ayant brûlée & reduite en cendres il en fit jeter les cendres sur les sepulchres du peuple.

7. Il abbatit aussi les petites maisons des effeminez qui estoient dans la maison du Seigneur, pour lesquels des femmes travailloient à faire des tentes, ou des voiles destinez au culte infame de l'idole du bois sacrilege.

¶ 6. *Expl.* pour fouiller en quelque sorte les sepulchres des adorateurs des idoles: comme s'il leur avoit dit: Que vos dieux perissent & soient reduits en cendres comme vous *Synopsis Critic.*

¶ 7. *Autrem.* dans lesquelles, *Varabl.*

5. Et delevit aruspices, quos posuerant Reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda, & in circuitu Jerusalem: & eos, qui adolebant incensum Baal, & Soli, & Lunæ, & duodecim signis, & omni militia cæli.

6. Et effertit fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, & combussit cum ibi, & redegit in pulverem, & projecit super sepulchra vulgi.

7. Destroxit quosque ædículas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.

8. Congregavit-  
que omnes Sacerdo-  
tes de civitatibus  
Juda : & contami-  
navit excelsa , ubi  
sacrificabant Sacer-  
dotes de Gabaa us-  
que Bersabee : & de-  
struxit aras porta-  
rū in introitu ostiū  
Josue Principis ci-  
vitaris , quod erat  
ad sinistram portæ  
civitaris.

9. Veruntamen  
non ascendebāt Sa-  
cerdotes excelsorum  
ad altare Domini  
in Jerusalem : sed  
tantum comedebant  
azyma in medio  
fratrum suorum.

10. Contamina-  
vit quoque To-  
pheth , quod est in  
Convalle filii En-  
non : ut nemo con-  
secraret filium suū  
aut filiam per ig-  
nem, Moloch.

8. Le Roy assembla tous  
les Prestres des villes de Ju-  
da , & il profana tous les  
hauts lieux où les Prêtres  
sacrifioient depuis Gabaa  
jusqu'à Bersabee , & il dé-  
truisit les autels des portes  
de Jerusalem à l'entrée de  
la maison de Josué Prince  
de la ville qui étoit à main  
gauche de la porte de la  
ville.

6. " Depuis ce temps-là  
les Prêtres des haut-lieux ne  
montoient point à l'Autel  
Seigneur dans la ville de Je-  
rusalem, mais ils mangioient  
seulement du pain sans le-  
vain au milieu de leurs fre-  
res.

10. Le Roy souïilla aussi  
& profana le lieu de " To-  
pheth qui est dans la vallée du  
fils d'Ennon , afin que per-  
soane ne sacrifiat son fils ou  
sa fille à Moloch en la fai-  
sant passer par le feu.

ψ. 8. Lettr. porte. *ibid.* Expl. le pemier Magistrat de  
la ville. *Memoch.*

ψ 9. Lettr. Veruntamen, *id est.* Ex eo tempore *Varabl.*

ψ. 10. Expl. ce mot signifie tambour : & ce lieu estoit  
ainsi nommé à cause que les faux Prophetes de l'idole  
de Moloch battoient du tambour durant qu'on faisoit  
passer les enfans par le feu, pour empescher que les pe-  
res fussent attendris par leurs cris. *Synopsis. Criticor.*

11. Il ôta aussi les chevaux que les Rois de Juda avoient donnez au Soleil à l'entrée du Temple du Seigneur près du logement de Nathamelech Eunuque qui étoit à Pharurim: & il brûla les chariots du Soleil.

12. Le Roy détruisit aussi les autels qui étoient sur le dome de la chambre d'Achas que les Rois de Juda avoient faits, & les autels que Manassé avoit bâtis aux deux parvis du temple du Seigneur, & il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de cedron.

13. Le Roy souilla aussi & profana les hauts lieux qui étoient à main droite de la montagne du scandale, que Salomon Roy d'Israël avoit bâtis à Astaroth idole des Sidoniens, à Chamos le scandale de Moab, & à Melchom l'abomination des

11. Abstulit quoque equos, quos dederant Reges Iuda, Soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathamelech eunuchi, qui erat in Pharurim: & currus aurem Solis combussit igni.

12. Altaria quoque, quae erant super porta coenaculi Achas, quae fecerant Reges Iuda, & altaria quae fecerat Manasses in duobus atriis templi Domini, destruxit Rex: & ecurrit inde, & dispersit cinerem eorum Torrentem cedron.

13. Excelsa quoque, quae erant in Ierusalem ad dexteram patris montis offensionis, quae aedificaverat Salomō Rex Israël Astaroth idolo Sidoniorum, & Chamo offensionis Moab & Melchum abominationi filio-

¶ 11. *Expl.* Les Rois impies, qui avoient mis dans le temple les statues du Soleil & de la Lune, leur avoient aussi consacré à la mode des Perses, des chevaux & des chariots proche le temple. *Menoch.*

*Ibid.* *expl.* C'estoit un lieu proche du temple. *Synop.*  
 ¶ 13. *Lev.* offensionis, vel destructionis ita dicebatur, propter idololatram quae ibi exercebatur. *Hebr.* oliveri. *Var.*

*Ibid.* *expl.* L'idole des Moabites qui fut un sujet de scandale & de chute à Israël, *Synop.*

rtm Ammon, pol enfans d'Ammon.  
luit Rex.

14. Et contrivit statuas, & succidit lucos : replevitque loca eorum ossibus mortuorum.

15. Insuper & altare, quod erat in Bethel, & excelsum quod fecerat Iero-boam filius Nabat, qui peccare fecit Israël : & altare illud, & excelsum destruxit, atque combussit, & comminuit in pulverem succiditque etiam lucum.

16. Et conversus Josias, vidit ibi sepulchre, quæ erant in monte : misitque & tulit ossa de sepulchris, & combussit ea super altare, & polluit illud juxta verbum Domini, quod locutus est vir Dei, qui prædixerat verba hæc.

17. Et ait : Quis est titulus iste, quem video ? Respondensque ei cives urbis illius : Sepulchrum est hominis Dei, qui venit de

14. Il en brisa les statues & n'abbatit les bois : & il rempli ces lieux là d'ossements de morts.

15. Et pour ce qui est de l'autel qui étoit à Bethel & du haut lieu qu'avoit bâti Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël, il détruisit & cet autel & ce haut lieu, il les brûla & les reduisit en cendres, & consuma aussi par le feu le bois consacré.

16. Josias retournant en ce lieu vit les sepulchres qui étoient sur la montagne, & il envoya prendre les os qui étoient dans ces sepulchres & les brûla sur l'autel, & il le souilla & profana selon la parole du Seigneur qu'avoit prononcée l'homme de Dieu qui predit ces choses.

17. Il dit ensuite : Qui est ce tombeau que je vois ? les citoyens de cette ville là lui dirent : C'est le sepulchre de l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, & qui

¶ 6. Expl. Ceci est l'accomplissement de la prediction marquée au 3. Livre des Rois ch. 13 vers. 2. Voyez ce ch.

avoit predit ce que vous venez de faire sur l'autel de Bethel.

18. Josias dit : Laissez le là , & que personne ne touche à ses os. Et ses os demeurèrent en même lieu sans que personne y touchât , avec les os du Prophete qui étoit venu de Samarie.

19. Josias détruisit aussi tous les Temples des hauts-lieux qui estoient dans les villes de Samarie que les Rois d'Israël avoient bâtis pour irriter le Seigneur , & il les reduisit au même état que tous ceux qui étoient à Bethel.

20. Il tua aussi tous les Prestres des haut lieux qui avoient soin des autels en ces lieux-là , & il brûla sur ces autels des os d'hommes morts. Apres cela il retourna à Jerusalem.

21. Josias dit en suite à tout le peuple : Celebrez la Pâque pour le Seigneur votre Dieu, en la maniere qui est écrite dans ce livre de l'alliance.

22. Car depuis le temps

Juda , & prædixit verba hæc , quæ fecisti super altare Bethel.

18. Et ait : Dimittite eum , nemo cōmoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius , cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19 Insuper & omnia fana excelsorum , quæ erant in civitatibus Samariæ , quæ fecerant Reges Israël ad iritandum Dñm , abtulit Josias : & fecit eis , secundum omnia operat quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos Sacerdotes excelsorū , qui erant ibi super altaria : & combussit ossa humana super ea : reversusque est Jerusalem.

21. Et præcepit omni populo , dicens : Facite Pascha Domino Deo vestro , secundum quod scriptum est in libro fœderis hujus.

22. Nec enim

factum est Phasce des Juges qui jugerent Israël, & depuis tout le temps de Rois d'Israël & des Rois de Juda ;

23. sicut in octavo decimo anno Regis Josiæ factum est Phasce istud Dominio in Jerusalem.

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jerusalem la dix-huitième année du Roi Josias.

24. Sed & pythones, & ariolos, & figuras idolorum, & immunditias, & abominaciones, que fuerant in terra Juda & Jerusalem, abstulit Josias: ut statueret verba legit, que scripta sunt in libro, quem invenit Helcias Sacerdos in templo Domini.

24. Josias extermina aussi les Pythons, les devins & les figures des idoles; les impuretez & les abominations qui avoient été dans le país de Juda & de Jerusalem pour accomplir les paroles de la loi qui étoient écrites dans ce livre que Helcias Pontife avoit trouvé dans le Temple du Seigneur.

25. Similis illi non fuit ante eum Rex, que reverteretur ad Dominum in omni corde suo, & in tota anima sua, & in universa virtute sua, juxta omnem legem Moyfi: neque post eum surrexit similis illi.

25. Il n'y a point eu avant Josias de Roi qui lui fut semblable, & qui soit retourné comme lui au Seigneur de tout son cœur, de toute son ame, & de toute la force, selon tout ce qui est écrit dans la loi de Moïse, & il n'y en a point eu non plus après lui.

26. Veruntamen

26. Cependant l'extrême  
E e e iiij

colere & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avoit irrité, ne fut point apaisé alors.

non est aduersus Dominum ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam : propter irritationes, quibus provocaverat eam Manasses.

27. C'est pourquoi le Seigneur a dit : je rejeterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejeté Israël, & j'abandonnerai Jérusalem cette ville que j'ai choisie, & cette maison de laquelle j'ai dit : Mon nom sera honoré en ce lieu-là.

27. Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam à facie mea, sicut abstulit Israël : & proiciam civitatem hanc, quam elegi, Jerusalem, & domum, de qua dixi : Erit nomen meum ibi.

28. Le reste des actions de Josias & tout ce qu'il a fait est décrit au livre des Annales des Rois de Juda.

28. Reliqua autem sermonum Josias, & universa que fecit nonne hæc scripta sunt in libro verborum dictum Regum Juda.

29. En ce tems-là Pharaon Nécao Roi d'Egypte marcha contre le Roi des Assyriens, vers le fleuve d'Euphrate, & le Roi Josias alla avec son armée au devant de lui, & lui ayant donné bataille il fut tué à Mageddo.

29. In diebus ejus ascendit Pharaon Necho Rex Egypti contra Regem Assyriorum, ad flumen Euphratem : & abiit Josias Rex in occursum ejus : & occisus est in Mageddo, cum vidisset eum.

30. Ses serviteurs le rapportèrent mort de Mageddo

30. Et portaverunt eum servi sui

7. 12. *Lev. Cum vidisset eum, id est, cū pugnasset sibi eo.*

mortuum de Ma-  
getido : & perule-  
runt in Jerusalem,  
& sepelirunt eum  
in sepulchro suo.  
Tulitque populus  
terre Joachas filium  
Josia : & unxerunt  
eum , & constitue-  
runt eum Regem  
pro patre suo.

31. Viginti annorum erat Joachas cum rogare cepisset , & tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Amital , filia Jeremiaz , de Lobna.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia que fecerant patres ejus.

33. Vinxitque eum Pharaon Necho in Rebia , que est in terra Emath , ne regnaret in Jerusalem : & imposuit mul-  
tam terræ , centum talentis argenti , & talento auri.

34. Regemque constituit Pharaon Necho Eliacim filium Josia pro Josia patre ejus : vertitque nomen ejus Ioachim : postea Joachas , tulit

à Jerusalem , & l'ensevelirent dans son sepulchre , & le peuple prit Joachas fils de Josias , & il fut sacré & établi Roi en la place de son pere.

31. Joachas avoit vingt-trois ans lors qu'il commença à regner ; & il regna trois mois dans Jerusalem, sa mere se nommoit Amital, & estoit fille de Jeremie de Lobna.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que ses peres.

33. Pharaon Necho le prit & l'enchaîna à Rebia qui est au païs d'Emath , afin qu'il ne regnât point à Jerusalem. Il condamna le païs à lui donner cent talens d'argent & un talent d'or.

34. Et Pharaon Necho établit Roi Eliacim fils de Josias en la place de Josias son pere , & changea son nom, & l'appella Ioachim, & ayant pris avec lui Joachas,

il l'entraîna en Egypte, où il mourut.

35. Ioakim donna à Pharaon l'argent & l'or qu'il lui avoit imposé en taxant chacun selon l'ordre de Pharaon; & il tira de l'argent & de l'or de tout le peuple en faisant payer chacun selon son bien pour donner cet argent à Pharaon Neqao.

36. Ioakim avoit vingt-cinq ans lors qu'il commença à regner, & il régna onze ans à Jerusalem. Sa mere s'appelloit Zebida, & estoit fille de Phadaïa de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ses peres.

& duxit in *Aegyptum*, & mortuus est ibi.

35. *Argumentum autem & aurum dedit Ioakim Pharaoni, cum indixisset terræ per singulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis : & unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum de populo terræ, ut daret Pharaoni Neqao.*

36. *Viginti quinque annorum erat Ioakim cum regnare cepisset : undecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Zebida filia Phadats de Ruma.*

37. *Et fecit malum coram Domino, juxta omnia que fecerant patres ejus.*





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

✽. 9. **D**EPUIS ce temps-là les Prestres des haut lieux ne montoient point à l'Autel du Seigneur dans la ville de Jerusalem : mais ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs freres.

On ne peut douter que ces Prêtres des haut-lieux ne fussent des Prêtres de la race de Levi. Mais on ne voit pas aussi clairement si ces Prêtres sacrifioient sur les hauts lieux au vray Dieu contre l'ordonnance de Moyse ; ou si c'estoit aux idoles qu'ils offroient des sacrifices. Cependant il semble que cette interdiction de leurs charges , à laquelle ils sont condamnez, donneroit lieu de croire plutôt qu'ils avoient suivi la prevarication des Rois de Juda , non pas seulement en offrant des sacrifices au vray Dieu hors du Temple de Jerusalem , ce qui eût paru un peu excusable à cause de la violence de ces Princes qui prophanoient d'une maniere si infame le saint Temple de leur Dieu ; mais en se laissant aller comme eux à l'idolatrie ; ce qui ne pouvoit jamais souffrir d'excuse , mesme dans les simples Israëlitites ; mais beaucoup moins dans les Prestres destinez pour soutenir la religion & la gloire du Seigneur. Aussi nous voyons que depuis l'établissement de la Loy nouvelle , lorsque les Ministres de JESUS-CHRIST , qui ont pris la place de ces anciens Prestres de la race de Levi , estoient

*Estimo  
& Vat.  
in hunc  
loc.*

tombez dans l'apostasie durant la persecution des Empereurs idolâtres, on les reduisoit pour tout le reste de leur vie à la simple Communion des laïques, sans qu'ils eussent aucune esperance de pouvoit jamais estre rétablis dans les fonctions du ministère qu'ils avoient trahi si honteusement & d'une maniere si scandaleuse pour tous les fideles qui estoient soumis à leur conduite. C'est ce qui a donné lieu à saint Cyprien de dire, en parlant d'un de ces Evêques apostats nommé Fortunacien, qui vouloit encore apres sa chute, s'attribuer comme auparavant la dignité de l'Episcopat : Comme si, dit-il, il étoit permis, apres avoir sacrifié sur les autels du demon, de s'approcher de l'autel auguste du Dieu vivant ; ou comme si celui là ne s'attiroit pas une plus grande colere & un plus terrible jugement, qui n'ayant pas eu la force de montrer l'exemple d'une foy vive & d'un saint courage à ses freres, leur en donne un au contraire de la derniere temerité. *Qui cum fidei & virtutis dux fratribus esse non potuerit, perfidia & audacia & temeritatis magister existat.* Ceux donc, continuë ce Saint, qui ont offert au idoles des sacrifices sacrileges, ne peuvent plus s'attribuer le Sacerdoce de Dieu, ni entreprendre de prier en sa presence pour tous les freres. *Sacerdotium Dei sibi vindicare non possunt, nec ullam in conspectu ejus precem pro fratribus facere.*

Que si l'on vouloit entendre par ces *Presbres des hauts-lieux*, dont parle icy l'Ecriture, ceux qui sacrifioient au vray Dieu, mais dans des lieux où la Loy ne le leur permettoit pas ; la

Cyprian  
46.

severité de leur condamnation en paroît plus grande, puisqu'ils avoient seulement violé une ordonnance qui devoit en suite estre détruite par la perfection de l'Evangile, laquelle apprend à adorer Dieu en tous lieux, pourvû néanmoins que ce soit dans l'unité de l'Eglise figurée alors par le Temple unique de Jerusalem. Cependant il ne faut pas souvent juger du peché par la qualité du précepté que l'on viole, mais plutôt par la majesté de ce luy qui nous donne ce précepte. Car le premier de tous les commandemens qui fut fait à l'homme, n'étoit rien en apparence, ne regardant qu'un simple fruit dont il devoit s'abstenir. Mais parce que le Legislatteur étoit Dieu même, & que ce luy qui recevoit cette Loy, devoit d'autant plus marquer son obeïssance, qu'il luy estoit plus facile d'obeir, le violement de ce précepte fut puni avec une severité ineffable. Ainsi ces Prêtres ne devoiēt point se rendre juges de la qualité de l'ordonnance que Dieu avoit faite par la bouche de Moïse touchant ce lieu unique où il vouloit qu'ils luy offrissent des sacrifices, laquelle est néanmoins tres-necessaire en ces premiers temps à l'égard des Juifs. C'étoit à eux d'obeir fidelement, & lorsqu'il estoient privez de la liberté d'entrer dās le Temple par la violence des méchans Rois de Juda; ils se devoient abstenir plutôt de sacrifier, que de se mettre en danger d'offrir à Dieu des sacrifices qui luy devoient estre desagrecables.

Ce que l'Ecriture ajoûte, *qu'ils mangioient seulement du pain sans levains au milieu de leurs*

freres , faisoit connoître que Dieu les traittoit encote avec indulgence , en leur donnant part comme aux autres Prêtres, des oblations destinées pour leur subsistance. Mais peut estre que ce pain sans levain marquoit enore en figure ce que l'on a dit des ministres de la Loy nouvelle , qui estant privez des fonctions de leur ministere, après l'avoir lâchement trahi dans le temps de la persecution, ne laissoient pas d'être admis par le moyen de la penitence à la participation du vray pain sans levain que presentoient les fideles, pour estre offert sur l'Autel, & qui se changeoit réellement au vray Corps de JESUS-CHRIST.

*v. 12. 13. Le Roy détruisit aussi les autels que Manassé avoit faits aux deux parvis du Temple du Seigneur, & il profana les haut-lieux qui estoient à la main droite de la montagne du Sandale, que Salomon Roy d'Israël avoit bâtis à Astaroth, &c.*

Il paroît assez difficile d'accorder ce que l'Écriture dit en ce lieu, que *Josias* détruisit les autels que *Manassé* avoit faits aux deux parvis du Temple, & profana les haut-lieux que *Salomon* avoit bâtis à *Astaroth*; avec ce qu'elle a marqué en d'autres endroits, qu'*Ezechias* détruisit les haut-lieux, brisa les statues des idoles, & brûla les bois profanes; & que *Manassé* depuis le temps de sa penitence ossa de la maison du Seigneur les dieux étrangers & les autels qu'il avoit faits sur la montagne de la maison du Seigneur & dans la ville de *Jerusalem*; & qu'il rétablit l'autel du Seigneur. Car s'il est vray qu'*Ezechias* avoit détruit les

4. Reg.

18. 2.

2. Paral

33. 15.

**EXPLICATION DU CHAP. XXIII.** 805  
hauts-lieux, ceux que Salomon avoit bâtis ne subsistoient plus sous le regne de Iosias. Et si Manassé depuis son retour de captivité détruisit les autels qu'il avoit dressez dans la ville de Jerusalem, est-il vray-semblable qu'il eût laissé ceux qu'il avoit faits au parvis du Temple : Mais on peut se souvenir de ce qu'on a dit auparavant, qu'Ezechias en détruisant les hauts-lieux avoit negligé peut-être ceux que Salomon avoit bâtis, comme étant alors abandonnez à cause de leur antiquité, ou qu'il ne fut pas absolument le maître de faire tout ce qu'il auroit voulu, ayant trouvé de la résistance de la part du peuple, qui pouvoit avoir plus d'attache à ces hauts lieux à cause de la personne de Salomon qui les avoit faits. Et quant aux autels que Manassé avoit faits au parvis du Temple, comme il est dit de ce Prince, non qu'il détruisit, mais qu'il ôta les autels qu'il avoit faits dans Jerusalem, & les jeta hors la ville, on pourroit peut-être entendre ce que l'Escriture dit de Iosias, qu'il les détruisit, en cette maniere ; c'est-à-dire qu'ayant trouvé ces autels hors la ville de Jerusalem, il les brûla, & en fit jeter les cendres dans le torrent de Cedron, pour ôter tout lieu à un peuple superstitieux de s'attacher de nouveau à des objets qui pouvoient encore, comme auparavant, les attirer à l'impiété. Ce qui nous doit inspirer un semblable zele, pour n'ôter pas seulement de dedans nous l'impiété & le desordre qui y regnoient, mais encore pour travailler à détruire dans nôtre esprit & dans nôtre souvenir tous les restes qui pour-

toient comme réveiller & ressusciter en nous le peché. Il faut que nous en fassions un holocauste, & que l'ardeur de la charité qui brûle en nous, soit comme un feu qui reduise en cendres tous les desirs de nôtre cupidité. Cependant on ne pretend pas que cette contradiction apparente de l'Ecriture soit entierement levée parce qu'on a dit. Il reste toujours de l'obscurité en certains endroits, qui servent à exercer nôtre foi dans la lecture des saints livres. Il suffit alors qu'on soit convaincu de la verité tres-certaine des Ecritures, & des bornes tres-étroites de la lumiere & de la capacité de l'esprit de l'homme, qui merite quelquefois d'être humilié, lorsqu'il voudroit tout comprendre, n'étant pas peut être assez fidele à respecter dans la pratique & dans sa conduite ce qu'il a déjà compris.

*¶, 25. 26. Il n'y a point eu avant Iosias de Roi qui lui fut semblable, & qui soit retourné comme lui au Seigneur de tout son cœur, &c. Cependant l'extrême colere & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumé contre Juda à cause des crimes par lesquels Manassé l'avoit irrité, ne fut point apaisée alors.*

On a expliqué auparavant sur le sujet d'Ezechias, comme cette louange que l'Ecriture donne également à ce Prince, & à Iosias, doit être entenduë; c'est pourquoi il est inutile de le repeter icy. On a dit aussi sur le livre du Deuteronomie en expliquant le premier commandement du Decalogue, qui nous oblige d'aimer Dieu de tout nôtre cœur; de toute nôtre ame, & de toute nôtre force, que l'exemple de Iosias,

Iosias, à qui l'Écriture rend ce témoignage, *d'estre retourné à Dieu de tout son cœur, &c.* est une preuve éclatante contre tous les Héretiques de la possibilité de ce précepte le plus grand & le plus important de tous. Mais une chose qui doit arrêter nôtre attention, & nous causer de l'étonnement, est d'entendre cette déclaration si terrible que fait l'Écriture, qu'encore que Iosias n'eût eu aucun Prince avant lui, qui fut retourné, comme il avoit fait, au Seigneur de tout son cœur, de toute son ame, & de toute sa force; qu'il eût détruit toutes les marques de l'impieeté des Rois ses predecesseurs, & travaillé à rétablir parfaitement le culte de Dieu, neanmoins l'extrême fureur de Dieu que les crimes de Manassé avoient irrité, ne pût point être appaisée. Est-ce donc que Dieu est inexorable à la penitence d'un cœur vraiment humilié devant lui? Et dira-t-on avec les Novatiens, qu'il est inutile d'entreprendre de le fléchir, après qu'on a irrité sa justice par ses crimes? Nô sans doute, & ce sentiment condamné par toute l'Église & tres-indigne de l'infinité misericorde de nôtre Dieu, ne pourroit qu'ouvrir la porte à l'impenitence & au desespoir. Il est donc juste & nécessaire de reconnoître que si le peuple de Iuda avoit imité véritablement la pieté de son Prince, la colere du Seigneur auroit été appaisée; puis qu'il declare si hautement qu'il demande la conversion & non la mort du pecheur. Mais la plus grande partie de ces peuples n'avoient proprement aucune attache au culte de Dieu. Ils l'embrassoient ou l'abandonnoient, en s'ac-

commodant toujours à la religion du Prince ; & ils se portoient néanmoins par la pente naturelle de leur cœur à l'idolatrie , lors même qu'ils témoignoiēt embrasser à l'exterieur la religion de leurs peres , selon le reproche que leur en fait un Prophete en cette maniere figurée : *Malheur à la ville de sang , qui est semblable à une chaudiere toute pleine de rouille , & de qui la rouille n'est point ostée ; & selon que Jeremie & Sophonie s'en plaignent dans leurs Ecrits. C'est ce qui paroît encore par l'exemple de tous les enfans du Roi Josias , qui aimerent mieux imiter l'impieté de Manassé , que la vertu de leur pere. Ainsi il faut reconnoître que la pieté d'un Prince tel que Josias , n'étoit pas capable de s'opposer devant Dieu à l'impieté & à l'impenitence du cœur de la plus grande partie du peuple , qui faisoit comme revivre en leurs personnes tous les crimes de Manassé. D'ailleurs on peut dire aussi que l'impieté d'Israël étant venue à son comble , elle meritoit un châtement exemplaire , qui fit connoître à toute la terre , qu'on ne doit point insulter à la verité & à la justice d'un Dieu tout puissant ; de sorte que quand même les habitans de Jerusalem & de Juda se seroiēt veritablement convertis à lui , il estoit avantageux pour sa gloire & pour le salut de plusieurs d'entr'eux , qu'on les emmenât en captivité dans des pais étrangers , pour les punir de leur revolte passée , & pour les rendre plus fideles & plus soumis à celui dont ils avoient méprisé la patience durant tant d'années. Car enfin ce châtement étoit temporel , & par con-*

sequent une faveur de la part de Dieu ; puis que tout peché meritant d'être puni , c'estoit être heureux après l'avoir offensé par tant de crimes, d'en être châtié par des peines temporelles dès ce monde, au lieu d'être réservé aux flâmes de la justice éternelle. Et c'est peut-être en ce sens qu'on doit entendre ce qu'il fit dire à son peuple, *que parce qu'ils l'avoient irrité généralement par toutes leurs œuvres, son indignation s'allumeroit d'une telle sorte contre ce lieu, que rien ne pourroit l'éteindre ; c'est à-dire que le châtiment estoit nécessaire alors, & que l'arrest qu'il en avoit prononcé ne pouvoit se revoquer ; quoi-que l'on puisse l'entendre aussi dans le premier sens dont on a parlé , & qui regardoit l'impieté obstinée de la plûpart des Israélites.*

4. Reg.  
c. 22. 17.

¶. 29. *En ce temps-là Pharaon Necan Roy d'Egypte marcha contre le Roy des Assyriens vers le fleuve d'Euphrate ; & le Roy Iosias alla avec son armée au devant de lui , & lui ayant donné bataille, il fut tué à Mageddo.*

Un ancien Père témoigne que ce Prince fit une faute d'aller combattre le Roi d'Egypte, lorsqu'il n'en étoit point attaqué ; mais comme l'a remarqué un sçavant Theologien, quoi qu'il semble que cette guerre de Pharaon ne regardât point le Royaume de Juda, Iosias pouvoit bien avoir des raisons particulieres qui lui donnoient lieu de craindre pour ses états. Car quelques protestations que lui fit ce Roi d'Egypte , pour l'assurer qu'il ne pensoit point à lui, il n'estoit pas absolument obligé d'ajouter foi à ce qu'il disoit ; puisque les ruses &

Theod.  
4 Reg.  
9<sup>m</sup> 57.  
Esius  
in hunc  
loc.

310 IV. LIVRE DES ROIS.

les detours de la guerre sont toujours à craindre. Mais enfin , comme dit encore le même Auteur , quand il seroit vray que Josias eût fait une faute en cette rencontre , il est à croire qu'il s'en repentit ; & sa mort même peut bien estre regardée comme ayant esté sa penitence , & une penitence tres-favorable ; puis qu'en le tirant promptement du monde , elle le faisoit jouir de la recompense que Dieu luy avoit promis à cause de sa pieté , qui estoit de n'estre point témoin oculaire de tous les malheurs qui devoient fondre sur Jerusalem & sur tout son peuple. Il est dit icy qu'il fut tué à Mageddo ; <sup>2 Paral. cap. 35.</sup> ce qui doit s'entendre , selon qu'il est dit dans <sup>22. &c.</sup> les Paralipomènes , qu'il fut blessé mortellement d'un coup de fleche dans le champ de Mageddo ; & qu'il mourut ayant été transporté à Jerusalem.



CHAPITRE XXIV.

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>I.</b> <b>N</b>ABUCHODONOSOR Roy de Babylone marcha contre Juda au temps de Joakim, &amp; Joakim lui fut assujetti pendant trois ans ; &amp; après cela il ne voulut plus lui obeir.</p> <p>2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs de Chaldée, de Sirie, de Moab &amp; des enfans d'Ammon , &amp;</p> | <p>1. <b>I</b>N diebus ejus ascendit Nabuchodonosor Rex Babylonis , &amp; factus est ei Ioskim servus tribus annis : &amp; rursus rebellavit contra eum.</p> <p>2. Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum , &amp; latrunculos Syrie , &amp; latrunculos Moab , &amp;</p> |
|---|--|

latrúculos filiorum Ammon : & immisit eos in Iudam , ut disperderent eum , iuxta verbum Domini , quod locutus fuerat per servos suos Prophetas.

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Iudam , ut auferret eum coram se propter peccata Manasse universa quæ fecit.

4. & propter sanguinem innoxium : quem effudit , & implevit Ierusalem cruore innocentium : & ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

5. Reliqua autem sermonum Ioakim , & universa quæ fecit , nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Iuda ? Et dormivit Ioakim cum patribus suis :

6. & regnavit Joachin filius ejus pro eo.

7. Et ultra non addidit Rex Ægypt.

les fit venir contre Juda pour l'exterminer selon la parole que le Seigneur avoit dite par les Prophetes ses serviteurs.

3. Coci arriva pour accomplir la parole du Seigneur " contre Juda, & pour le rejeter de devant sa face, à cause de tous les crimes que Manassé avoit commis.

4. & à cause du sang innocent qu'il avoit répandu, ayant rempli Ierusalem du carnage des innocens. C'est pourquoy le Seigneur ne voulut point se reconcilier avec son peuple.

5. Le reste des actions de Ioakim & tout ce qu'il a fait est écrit au livre des annales des Rois de Iuda, Ioakim s'endormit avec ses peres.

6. Et Joachin son fils regna en sa place.

7. Le Roy d'Egypte depuis ce temps-là , ne sortit

plus hors de son Royaume, parce que le Roy de Babylone avoit emporté tout ce qui estoit au Roy d'Egypte depuis les frontieres d'Egypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

8. Joachin avoit dix huit ans lors qu'il commença à regner, & il regna trois mois à Jerusalem. Sa mere s'appelloit Nohesta & elle estoit fille d'Elnatan de Jerusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que son pere.

10. En ce temps-là les serviteurs du Roy de Babylone vinrent assieger Jerusalem, & ils firent une circonvallation au tour de la ville,

11. & Nabuchodonosor Roy de Babylone vint aussi avec ses serviteurs pour prendre la ville,

12. & Joachin Roy de Juda sortit de Jerusalem, & vint

ti, ut egrederetur de terra sua: rulerat enim Rex Babylonis, à rivo Ægypti usque ad fluvium Euphratem, omnia quæ fuerant Regis Ægypti.

8. Decem & octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Nohesta filia Elnathan de Jerusalem.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

10. In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor Regis Babylonis in Jerusalem, & circumdata est urbs munitionibus.

11. Venitque Nabuchodonosor Rex Babylonis ad civitatem cum servis suis, ut oppugnarent eam.

12. Egressusque est Joachin Rex Ju-

† 12. Expl. il se rendit Roy de Babylone par le conseil de Jeremie. *Jerem.* 38. Egressus est pro, dedit se, *Vasabi.*

da ad Regem Baby-  
lonis, ipse & mater  
ejus, & servi ejus,  
& principes ejus, &  
eunuchi ejus: & sus-  
cepit eum Rex Ba-  
bylonis anno octa-  
vo regni.

13. Et protulit in-  
de omnes thesauros  
domus Domini, &  
thesauros domus  
Regis: & concidit  
universa vasa aurea,  
quæ fecerat Salo-  
mon Rex Israël in  
templo Domini jux-  
ta verbum Domini.

14. Et transtulit  
omnem Jerusalem,  
& universos princi-  
pes, & omnes fortes  
exercitus, decem  
milia, in captivi-  
tatem, & omnem  
artificem & cluso-  
rem: nihilque reli-  
ctum est exceptis  
pauperibus populi  
terræ

15. Transtulit  
quoque Joachin in  
Babylonem, & ma-

se rendre au Roi de Baby-  
lone avec sa mere, ses servi-  
teurs, ses Princes & ses Eu-  
nuques; & le Roi de Baby-  
lone le receut *bien en appa-  
rence* la huitième année de  
son regne.

13. Mais ensuite il em-  
porta de Jerusalem tous les  
tresors de la maison du Sei-  
gneur & les tresors de la  
maison du Roi. Il brisa tous  
les vases d'or que Salo-  
mon Roi d'Israël avoit faits  
dans le Temple du Seigneur,  
selon ce que le Seigneur  
predit.

14. Il transféra les princi-  
paux de Jerusalem, tous les  
Princes, tous les plus vail-  
lants de l'armée au nombre de  
dix mille captifs: il emmena  
aussi tous les artisans & les  
lapidaires, & il ne laissa que  
les moindres & les plus pau-  
vres d'entre le peuple.

15. Il transféra aussi à Ba-  
bylone. Joachin, la mere du  
Roi, les femmes du Roi &

¶. 12. *Expl.* ce n'estoient pas les mêmes, puisque le  
temple avoit déjà été pillé plusieurs fois. Mais ils étoient  
faits sur le modèle de ceux de Salomon. *Menoch.*

¶. 14. *Lettr.* omnem Jerusalem id est, præstantissimum  
quemque. Ut apparet ex sequentibus.

§14 IV. LIVRE DES ROIS.

ses Eunuques, & il emmena captifs à Babylone les Juges du país de Jerusalem.

rem Regis, & uxorem Regis & eunuchos ejus: & judices terræ duxit in captivitatem de Ierusalem in Babylonem.

16. Le Roi de Babylone emmena tous les plus vaillans de Juda au nombre de ses mille, les "artisans & les" lapidaires nombre de mille, tous les hommes de cœur & les gens de guerre & il les emmena captifs à Babylone.

16. Et omnes viros robustos, septem millia, & artifices, & clusores mille, omnes viros fortes & bellatores: duxitque eos Rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Il établit Roi en la place de Joachin Mathanias son oncle, & il l'appella Sedecias.

17. Et constituit Mathaniam patruum ejus pro eo: imposuitque nomen ei Sedeciam.

18. Sedecias avoit vingt & un an lors qu'il commença à regner, & il regna onze ans, à Jerusalem. Sa mere s'appelloit Amital, & elle estoit fille de Jeremie de Lobna.

18. Viginti & primum annum ætatis habebat Sedecias cum regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que Joakim.

19. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia que fecerat Joakim.

¶ 16. *Antrop. Hebr.* les hommes experts dans l'art de la guerre. *Efin.*

*Ibid. Antrop.* les Ingenieurs de l'armée. *Efin.*

19. Irascatur enim Dominus contra Ierusalem & contra Iudam, donec projiceret eos à facie sua: recessitque Sedecias à Rege Babylonis.

20. Car la colere du Seigneur s'augmentoit toujours contre Ierusalem & contre Iuda jusqu'à ce qu'il les rejettât de devant sa face. Et Sedecias se retira de l'obeïssance qu'il rendoit au Roi de Babylone.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

1.3.4. **C**Eci arriva pour accomplir l'arrest du Seigneur contre Iuda, & pour le rejeter de devant sa face, à cause de tous les crimes que Manassé avoit commis, & à cause du sang innocent qu'il avoit répandu, ayant rempli Ierusalem du carnage des innocens.

On est surpris lors qu'on songe d'une part à la penitence que fit Manassé, laquelle même engagea Dieu à le retirer de captivité, & le rétablir dans son Royaume, & qu'on entend d'autre part l'Escriture declare que Dieu, envoya ce grand nombre d'ennemis pour exterminer Iuda, & le rejeter de devant sa face, à cause des crimes de Manassé. Mais si l'on veut bien se représenter aussi la penitence tres-sincere de David, & les fleaux dont ses crimes ne laisserent pas d'être punis, on ne sera pas tant étonné de cette severe vengeance que Dieu tira du Roi Manassé, même après sa penitence. C'est ce qui fait dire à un sçavant

*Esaius  
in hunc  
locum.*

*2. Para.  
c. 33. 13.*

*4. Reg.  
cap. 11.  
v. 9. 10.  
11. 12.*

*Coloss.  
c. 1. 24.*

Interprete , que ce passage de l'Ecriture con-  
vainc manifestement d'erreur les heretiques de  
notre tems , qui nient qu'après le pardon du  
crime il reste encore quelque chose à expier  
par des peines temporelles. Car Manassé, com-  
me il est dit , ayant commis les plus grands  
excez , *en fit penitence , & sa priere fut exau-  
cée* , ainsi que le declare l'Ecriture même. Ce-  
pendant, ajoute t'il, cela ne pût empêcher que  
le Seigneur ne punit ses crimes jusques sur sa  
posterité , & ils furent cause que le peuple de  
Iuda se vit emmené captif à Babylone. Il est  
vray , dit il encore , qu'il étoient punis pro-  
prement pour leurs crimes personnels , selon  
que Dieu même le declara ailleurs , en disant  
*qu'ils s'estoient laissé seduire à Manassé , pour  
faire encore plus de mal que n'avoient fait les  
nations*. Mais ce fut aussi pourtant indirec-  
tement pour les crimes de ce Prince , qui meri-  
toient ce grand châtiment , qu'ils s'y trouve-  
rent enveloppez. Combien donc est-il impor-  
tant de prévenir sur nous mêmes par des pei-  
nes volontaires celles de la divine justice, que  
nos pechez ne peuvent point éviter ! Car  
quoi qu'il soit vray que la mort du Fils de  
Dieu a été d'un prix infini pour la redemption  
de tous les pechez de l'univers , il n'est pas  
moins vray que saint Paul ayant déclaré qu'il  
accomplissoit lui même en sa chair ce qui  
restoit à souffrir à Jesus - Christ , *adimpleo  
qua desunt passioinum Christi* ; nous sommes  
chacun sans comparaison plus obligez de sa-  
tisfaire par des peines temporelles pour nos  
pechez propres , lors même qu'ils nous ont

EXPLICATION DU CHAP. XXIV. 817  
esté pardonné ; & cette satisfaction qui se fait  
par nous , ne diminuë rien de ce mérite infini  
de la redemption du Fils de Dieu , comme le  
pretendent les heretiques ; puisque c'est tou-  
jour le prix de la mort d'un Dieu , qui donne  
à la penitence de l'homme pecheur tout son  
merite ; & que lorsque cette penitence luy est  
imposée par la divine misericorde , elle n'est  
pas seulement une peine due à son peché, mais  
encore un remede tres-puissant pour l'en preser-  
ver à l'avenir.

*v. 5. 6. Joakim s'endormit avec ses peres , &  
Joachin son fils regna en sa place.*

Lorsque l'Ecriture dit de Joakim , *qu'il s'en-  
dormit avec ses peres* , elle n'entend pas qu'il fut  
enterré dans leur sepulchre , mais seulement  
qu'il mourut comme ils estoient morts. Car <sup>Jerem.</sup>  
on voit dans Jeremie que ce Prince ayant re- <sup>c. 22. v.</sup>  
fusé d'écouter la voix de Dieu , lorsqu'il luy <sup>19. &c.</sup>  
parloit par la bouche de son Prophete , me- <sup>36. v. 30.</sup>  
rita que Dieu prononçat contre luy cet arrest  
funeste , *qu'il seroit enseveli comme les ânes* ,  
c'est - à - dire qu'il seroit sans sepulture ; *qu'il  
seroit jeté hors les murailles de Jerusalem* , ainsi  
qu'une beste morte , & exposé publiquement  
à la pourriture. Ce qui s'accomplit effecti-  
vement , lorsque Joakim après s'être revolté  
contre Nabuchodonosor , à qui il avoit esté  
assujetti , fut enlevé à Babylone , & estant  
mort , demeura sans sepulture. Mais ce qui  
causoit alors de l'horreur à ceûx qui le virent  
en cet état , devoit sans doute leur en faire  
concevoir beaucoup davantage de l'impieté  
qui estoit punie par ce châtiment affreux, puis

que la lumiere de la foy nous fait connoître que ces sortes de punitions qui paroissent si horribles à nos sens, sont des images tres foibles de l'état infiniment plus horrible aux yeux de Dieu, où sont les ames de ceux qu'il châtie en cette maniere.

*Jerem.*

*c. 22. v.*

*24.*

*Serm. c.*

*36. v. 30.*

Quant à ce que l'Écriture ajoûte, que Joachim fils de Joakim, autrement dit Jechonias, regna en la place du Roy son pere, cela semble estre contraire à ce que Dieu fit declarer à Joakim par la bouche de Jeremie, *que nul de sa race ne seroit assis sur le thron de David.* Mais comme Jechonias fut depossédé au bout de trois mois, & que Nabuchodonosor établit Sedecias son oncle en sa place, il est vray de dire *qu'il ne s'assit point*, c'est-à-dire, qu'il ne fut point affermi *sur le thron de David*; puisque ce peu de temps même qu'il parut regner, ne servit qu'à faire éclatter davantage la juste vengeance du Seigneur.

*v. 19. 20. Sedecias fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mesmes crimes que Joakim. Car la colere du Seigneur s'augmentoît toujours contre Jerusalem & contre Juda, jusqu'à ce qu'il les rejetât de devant sa face.*

*Synops.*

*Critic.*

La raison que l'Écriture semble rendre de la méchante conduite de Sedecias, lors qu'elle ajoûte; *Car la colere du Seigneur s'augmentoît toujours*, paroît obscure. Car il est certain que ce n'est point Dieu qui est l'auteur & la cause du peché. Cependant on peut bien dire en un sens tres-veritable, que ces Princes irritant par leurs excez la justice du Sei-

gneur l'obligeoient en même temps de s'éloigner d'eux à cause de leur impiété , & que cet éloignement de Dieu , dont ils estoient la première cause, les jettant dans de plus profondes tenebres & dans un aveuglement plus funeste, ils se rendoient tous les jours plus dignes d'être rejettez de devant sa face , comme l'Écriture le dit en ce lieu. Combien donc doivent trembler les pecheurs , qui boivent l'iniquité comme le lait , lors qu'ils considerent dans cet exemple des Rois de Juda , que l'impieité de leur conduite les precipitant tous les jours dans de nouvelles tenebres , ils meriteront à la fin d'estre rejettez de devant la face du Seigneur ? Mais combien tous les Chrétiens doivent-ils avoir d'horreur , non seulement de cette impiété consommée d'Israël , mais même de tout peché , qui estant par sa nature une œuvre de tenebres , est capable de former insensiblement dans l'ame cette nuit affreuse qu'y produit enfin l'éloignement du vray Soleil de justice.

Que si l'on veut s'attacher au sens de l'Hebreu en cet endroit , l'Écriture entend qu'à cause de la colere du Seigneur contre Jerusalem & contre Juda , qu'il vouloit rejeter de devant sa face , Sedecias se revolta contre le Roy de Babylone ; c'est à dire que Dieu ayant resolu d'exécuter l'arrest qu'il avoit prononcé contre ce Royaume , permit que ce Prince s'engagea luy-même par sa revolte dans le plus grand de tous les malheurs , qui estoit la captivité accompagnée de tous les outrages les plus sensibles. Et ce second sens revient

encore en quelque façon au premier; puisqu'il nous fait voir de quoi sont capables, non seulement les simples particuliers, mais les plus grands & les plus puissans de la terre, lorsqu'ils s'éloignent par leur orgueil de celui qui est l'unique & la vraie lumière des hommes; & qu'en cet état de tenebres où ils marchent, ils ne peuvent que s'égarer de plus en plus par la fausse lumière de leur prétendue sagesse, se précipitant de chute en chute, & ne se relevant en apparence, que pour tomber de nouveau, & se blesser plus mortellement. *Omnimodâque mobilitate ruens, in vulnere vulnere surgis.*

*Prophet.  
psëm. de  
ingrat.  
6.27.*



CHAPITRE XXV.

**L**A neuvième année du regne de Sedecias le dixième jour du dixième mois, Nabuchodonosor Roi de Babylone marcha avec toute son armée contre Jerusalem, & mit le siege devant la ville & y fit des retranchemens tout au tour,

2. & la ville demeura enfermée par la circonvallation qu'il avoit faite, jusqu'à l'onzième année du Roi

**F**ACTUM est autem anno nono regni ejus, mense decimo, decima die mensis venit Nabuchodonosor Rex Babylonis ipse & omnis exercitus ejus, in Jerusalem, & circumdederunt eam: & extruxerunt in circuitu ejus munitiones,

2. Et clausula est civitas atque vallata, usque ad undecimum annum Regis Sedecia,

Sedecias ,

3. non adie mensis : prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

3. & jusqu'au neuvième jour du mois. La ville fut extrêmement pressée par la famine, & il ne se trouvoit point de pain pour " nourrir le peuple.

4. Et interrupta est civitas: & omnes viri bellatores nocte fugerunt, per viam portæ, quæ est inter duplicem murum ad hortum regis (portæ Chaldæi obsidebant in circuitu civitatem) fugit itaque Sedecias, per viam quæ ducit ad campæstria solitudinis.

4. & la brèche ayant été faite " tous les gés de guerre s'enfuirét la nuit par le chemin de la porte qui est entre deux murailles près le jardin du Roi, pendant que les Chaldéens étoient occupez au siege au tour des murailles. Sedecias donc s'enfuit par le chemin qui mene aux campagnes du desert.

5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho: & omnes bellatores, qui erant cum eo, dispersi sunt & reliquerunt eum.

5. & l'armée des Chaldéens poursuivit le Roi & le prit dans la plaine de Jericho. Et tous les gens qui étoient avec lui furent dispersés & l'abandonnerent.

6. Apprehensum ergo Regem duxerunt ad Regem Babylonis in Reblatha:

6. Ayant donc pris le Roi ils l'emmenèrent au Roi de Babylone, à Reblatha, & " le Roi de Ba-

*Verf. 3. Læty* pour le peuple de la terre.

*v. 4. Læty*, interrupta est civitas, id est, murus perruptus est crebris ictibus arietum. *Galiro*. La brèche fut faite *Varabl.*

*v. 6. Ausrem*, il lui fit voir l'injustice de son procédé, ou la justice de son malheur, c'est à dire, en lui reprochant son ingratitude & son infidélité. *Varabl. Menoch.*

bylone lui prononça son arrest.

7. Il fit mourir les fils de Sedecias aux yeux de leur pere. Il lui creva les yeux, & les charges de chaînes; & l'emmena à Babylone.

8. La dix-neuvième année de Nabucodonosor Roi de Babylone le septième jour du cinquième mois, Nabuzardan serviteur du Roi de Babylone & general de son armée vint à Jerusalem.

9. Il brûla la maison du Seigneur, & il consuma par le feu tout ce qu'il y avoit de maison dans Jerusalem.

10. Toute l'armée des Chaldéens qui étoit avec ce General abbatit les murailles de Jerusalem.

11. & Nabuzardan General de l'armée transporta à Babylone tout le reste du peuple qui estoit demeuré dans la ville, les deserteurs qui s'étoient allé rendre au Roi de Babylone & le reste de la populace.

qui locutus est eum eo iudicium.

7 Filios autem Sedeciz occidit coram eo, & oculos ejus effudit, vinxitque eum catenis, & adduxit in Babylonem.

8. Mensis quinceptima die mensis, ipse est annus nonus decimus Regis Babylonis: venit Nabuzardan Princeps exercitus, servus Regis Babylonis, in Jerusalem.

9. Et succendit domum Domini, & domum Regis: & domos Jerusalem, omnemque domum combulit igni.

10. Et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldeorum, qui erat cum Principe militum

12 Reliquam partem populi partem, que remanserat in civitate & perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, & reliquum vulgus, transtulit Nabuzardan Princeps militum.

12. Et

12. Et de pauperibus terræ reliquit vinitores & agricolas.

12. Il laissa seulement les plus pauvres du païs pour labourer les vignes & pour cultiver les champs.

13. Columnas æreæ, quæ erant in templo Domini, & bases, & mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, & transfulerunt æs omne in Babylonem.

13. Et les Chaldéens mirent en pièces les colonnes d'airain qui étoient dans le temple du Seigneur, & les socles, & la mer d'airain qui étoit dans la maison du Seigneur, & ils en transporterent tout l'airain à Babylone.

14. Ollas quoque æreas, & trullas, & tridetes, & scyphos, & mortariola, & omnia vasa ærea, in quibus ministrabant, tulerunt.

14. Ils emporterent aussi les chaudières d'airain, les coupes, les fourchettes, les tasses, les mortiers & tous les vases d'airain qui servoient au temple.

15. Necnon & thuribula, & phialas: quæ aurea, aurea, & quæ argentea, argentea; tulit Princeps militum:

15. Le General de l'armée emporta aussi les encensoirs & les coupes; tout ce qui estoit d'or à part, & tout ce qui estoit d'argent à part,

16. id est, columnas duas, mare unum, & bases, quas fecerat Salomon in templo Domini, non erat pondus æris omnium vasorum.

16. avec les deux colonnes, la mer & les socles que Salomon avoit faits dans le temple du Seigneur & le poids de l'airain de tous ces vases estoit infini.

ψ. 14. *Hebr.* Les pelles.

ψ. 15. *Antrem.* Tant ce qui estoit d'or que ce qui estoit d'argent.

17. Chacune de ces colonnes étoit de dix huit coudées de haut, & le chapiteau de dessus avoit trois coudées de haut. Le chapiteau de la colonne étoit environné d'un rez, qui renfermoit des grenades, & le tout étoit d'airain. La seconde colonne avoit les mêmes ornemens que la première.

18. Le General de l'armée emmena aussi Saraïs Grand-Prêtre, & Sophonie qui étoit le premier au dessous de lui, & les trois portiers,

19. Et un Eunuque de la ville qui commendoit les gens de guerre & cinq de ceux qui étoient toujours auprès de la personne du Roi qu'il trouva dans la ville : & Sopher l'un des principaux Officiers de l'armée qui avoit soin d'éprouver les jeunes soldats qu'on avoit pris d'entre le peuple, & soixante hommes des premiers du peuple qui se trouverent alors dans la ville.

17. Decem & octo cubitos altitudinis habebat columna una : & capitellum arcum super se altitudinis trium cubitorum : & retiacolum, & malograna ta super capitellum columnæ, omnia ærea : similem & columna secunda habebat ornatum.

18. Tullit quoque Principes militiæ Sacerdotem Saraïam, & Sophoniam Sacerdotem secundum, & tres portitores.

19. Et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros : & quinque viros de his qui steterant coram Rege, quos reperit in civitate : & Sopher Principem exercitus qui probabat tyrones de populo terræ : & sexaginta viros è vulgo, qui in vicini fuerant in civitate.

¶ 18. *Lesse Sacerdotum secundum, id est, secundæ dignitatis à prima. Variabl.*

20. Quos tollens Nabuzardan Princeps militum, duxit ad Regem Babylonis in Reblatha.

20. Nabufardan General de l'armée prit toutes ces personnes & les emmena au Roi de Babylone à Reblatha.

21. Percussitque eos Rex Bibylonis, & interfecit eos in Reblatha in terra Bimath: & translatus est Juda de terra sua:

21. Et le Roi de Babylone les fit mourir tout à Reblatha au pais d'Emoth & Juda fut transféré hors de son pais.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Iuda quem dimiserat Nabuchodonosor Rex Babylonis, præfecit Godoliam filium Ahicam Saphan.

22. Après cela Nabucodonosor Roi de Babylone donna le commandement du peuple qui estoit demeuré au pais de Iuda à Godotias fils d'Ahicam fils de Saphan.

23. Quod cum audissent omnes duces militum, ipsi & viri qui erant cum eis, videlicet quod constituisset Rex Babylonis Godoliam: venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel filius Nathaniae, & Iohanam filius Caree, & Saraia filius Thanchumeth Nethophatites, & Jezonias filius Maachati, ipsi & socii eorum.

23. Et tous les Officiers de guerre & les gens qui étoient avec eux ayant appris que le Roi de Babylone avoit établi Godolias pour commander dans le pais, Ismaël fils de Nathanie, Iohanam fils de Carée, & Sataïa fils de Thanchumeth Nethophatites & Iefonias fils de Maachati le vinrent trouver à Maspha avec tous leurs gens.

24. Iuravitque Godolias ipsis & sociis eorum, dicens: Nolite timere servi-

24. Et Godolias leur jura à eux & à ceux qui les accompagnoient, & leur dit:

Ne craignez point de servir les Chaldéens ? Demeurez dans le pais, & servez le Roi de Babylone & vous vivrez en paix.

25. Sept mois après Ismaël fils de Nathanie, fils d'Elisama de la race Royale, vint à Maspha, accompagné de dix hommes, & il attaqua Godolias & le tua avec les Juifs & les Chaldéens qui étoient avec lui.

26. Et tout le peuple depuis le plus grand jusques au plus petit avec les Officiers de guerre apprehendant les Chaldéens sortirent de Juda & s'en allerent en Egypte.

27. La trente-septième année de la captivité de Joachin Roi de Juda le vingt-septième jour du douzième mois. Evilmerodach \* Roi de Babylone tira de prison Joachin & le releva de l'état malheureux où il estoit.

re Chaldæis: manere in terra; & servite Regi Babylonis, & bene erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismael filius Nathanis filii Elisama de semine Regio, & detexit viri cum eo: percusseruntque Godoliam, qui & mortuus est: sed & Judæos & Chaldæos, qui erant cum eo in Maspha.

26. Consurgensque omnis populus à parvo usque ad magnum, & Principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

27. Factum est verò in anno trigésimo septimo migrationis Joachia Regis Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis: sublevavit Evilmerodach Rex Babylonis, anno quo regnare coepit,

¶ 17. Expl. Fils & successeur de Nabuchodonosor. *Bid. Lxxv.* Sublevavit caput ipsius, id est, assisum erexit.

caput Ioaquin Regis  
Juda de carcere.

28. Et locutus est  
ei benigne: & po-  
suit thronum ejus  
super thronum Re-  
gum, qui erant cum  
eo in Babylone.

28. Il lui parla avec beau-  
coup de bonté, & il mit son  
trône au dessus du trône des  
Rois qui étoient auprès de  
lui à Babylone.

29. Et mutavit  
vestes ejus, quas ha-  
buerat in carcere, &  
comedebat panem  
semper in conspectu  
ejus cunctis diebus  
vitæ suæ.

29. Il lui fit changer les  
vêtemens qu'il avoit eût  
dans la prison, & le fit  
manger à sa table tous les  
jours de sa vie.

30. Anthoniam  
quibus constituit ei  
sine intermissione,  
que & dabatur: si à  
Rege per singulos  
dies omnibus diebus  
vitæ suæ.

30. Il lui fit donner tout  
ce qui lui étoit nécessaire,  
& les Officiers du Roi le  
lui envoyent, chaque jour  
tant qu'il vécut.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

7.7. &c. **L**E Roy de Babylone fit mourir les  
fils de Sedecias aux yeux de leur  
pere: Il lui creva les yeux; le chargea de chaî-  
nes, & l'emmena à Babylone, &c.

Jeremie & Ezechiel avoient prédit à Se-  
decias deux choses contraires en apparence.  
Le premier lui avoit dit, qu'il seroit livré <sup>Jerem.</sup>  
entre les mains du Roy de Babylone, & que <sup>c. 32 5.</sup>  
ce Roy l'emmenerois avec luy à Babylone. Ce

828 IV. LIVRE DES ROIS.

qui le mit en une telle colere, qu'il fit même emprisonner ce saint Prophete, comme s'il avoit été criminel, de l'avertir de la part de Dieu des malheurs qui lui devoient arriver, & qu'il s'attiroit par sa propre faute; ou comme s'il les avoit pû éviter par cet ouvrage qu'il faisoit à l'homme de Dieu Ezechiel au contraire avoit déclaré à ce même Prince, *qu'il ne verois point Babylone.* Sedecias donc ne pouvant concilier ces deux Prophetes dans leur contradiction apparente, aima mieux, dit un celebre Historien, les regarder comme étant toutes deux fausses. Et au lieu de croire, comme il auroit dû, que le défaut de sa lumiere pour l'intelligence de ce qui lui paroissoit impossible, ne pouvoit préjudicier à l'infailibilité de la parole de Dieu qu'on lui annonçoit, il jugea temerairement de l'impossibilité de cette parole par l'impuissance & par la foiblesse de sa raison. Mais il connut à la fin par une funeste experience la verité infailible de la parole du Seigneur; & étant mené à Babylone, après qu'on lui eût crevé les yeux, il vit, selon la remarque du même Historien, l'accomplissement des deux Prophetes qu'il avoit jusqu'alors regardées avec mépris, puisqu'il fut mené effectivement à Babylone, & qu'il ne pût néanmoins voir Babylone, ayant perdu les deux yeux. Qu'heureux eût été ce Prince, s'il avoit sçu prevenir par une vraie humiliation cette menace trop veritable d'un Dieu irrité depuis si long-tems contre Israël, & s'il avoit mieux aimé renoncer volontairement à cette fausse lu-

*Ezech.*  
c. 12. 13.

*Josepb.*  
*Antiq.*  
*lib. 10.*  
c. 11.

EXPLICATION DU CHAP. XXXV. 219  
 miere d'un esprit rempli d'orgueil , que d'at-  
 tendre qu'on lui eût crevé les yeux du corps ,  
 pour condamner la folie! Mais qu'il n'arrive  
 que trop ordinairement encore aujourd'hui ,  
 qu'on n'ouvre les yeux de l'ame à la verité ,  
 que lorsque l'on a perdu entierement ceux du  
 corps , & qu'étant tombé par la mort en la  
 puissance du demon figuré par le Roi de Ba-  
 bylone , on reconnoît inutilement & trop tard  
 la verité de tant de menace que les Pasteurs de  
 l'Eglise , representez par ces saints Prophetes,  
 nous ont faites de la part de Dieu! On ne peut  
 lire cet événement si tragique , qui regarde le  
 Roi de Juda , & tout son Royaume , sans en  
 estre tres sensiblement touché. Mais c'est une  
 chose infiniment déplorable , de verser des lar-  
 mes sur la perte de ceux qui nous ont precedez ,  
 & d'être insensible à sa propre perte ; de  
 blâmer l'aveuglement d'un Prince qui s'effor-  
 ça d'étouffer la verité , en faisant mettre en pri-  
 son un Interprete de la volonté de Dieu , qui  
 lui parloit de sa part ; & de ne pouvoir souffrir  
 soi même en cette verité , toutes les fois qu'elle  
 s'oppose à la vanité de nos desseins , & de de-  
 siter effectivement , s'il estoit possible , qu'elle  
 fût éteinte , plutôt que d'être troublez dans la  
 jouissance de nos plaisirs ,

Tous , ceux neanmoins qui virent alors ce  
 renversement du Royaume de Juda , n'eurent  
 pas des sentimens de charité & d'une tendresse  
 compatissante pour Israël , qu'ils voyoient  
 alors abandonné du Seigneur. Et nous aurons  
 lieu en expliquant Ezechiel , de faire voir par  
 les Peres , combien Dieu condamne cette in-

Ezech.  
c. 9 4.

*Jerem.  
c. 19.*

sensibilité, ou même cette joye secrète, avec laquelle on regarde le châtiment; quoi que tres-juste, de ceux qui sont accablez sous le poids de la divine justice, Nous pourrions aussi en expliquant Jeremie, représenter par les paroles de saint Augustin ce que signifie selon le sens spirituel la captivité d'Israël croment à Babylone, & l'instruction que nous en pouvons tirer. Car ce saint homme ayant été proprement le Prophete de la captivité d'Israël, en a rapporté toute l'histoire d'une manière susceptible d'édifier & d'instruire les Chrétiens, qui envisagent le siecle comme Babylone, & le temps de cette vie comme celui de leur captivité.

*v. 27. 28. En la trente-septième année de la captivité de Joachin Roi de Juda, Evilmerodach Roi de Babylone tira de prison Joachin, & le releva de l'estat malheureux où il estoit. Il lui parla avec beaucoup de bonté, & il mis son throne au dessus du throne des Rois qui estoient auprès de lui à Babylone.*

*Synops.*

*Critic.*

*Tirin.*

*Daniel.*

*c. 4. 22.*

C'est une ancienne tradition des Rabbins, qu'Evilmerodach fils de Nabuchodonoson & son successeur, avoit été mis en prison par le Roi son pere, soit à cause qu'il avoit mal gouverné son Royaume dans les sept années de sa disgrâce & de cette penitence si celebre que Dieu lui fit faire de son orgueil, en le reduisant à l'état des bêtes; soit à cause qu'il avoit peut estre insulté à l'humiliation si prodigieuse de celui dont la nature l'obligeoit de plaindre alors le malheur, & dont même il devoit envisager l'exemple, pour en devenir

EXPLICATION DU CHAP. XIII. 831  
 plus sage & plus rabbaissé devant l'infinie  
 majesté de Dieu. Ils ajoutent que ce Prince  
 ayant été mis dans la prison où Ioachin estoit  
 renfermé, il se lia avec lui par une amitié par-  
 ticulière, & que ce fut la raison pour laquelle  
 après la mort de Nabuchodonosor il le fit sor-  
 tir & l'honora dans sa Cour au dessus de plu-  
 sieurs autres Princes que le Roi de Babylone  
 s'étoit assujettis comme Ioachin. Il donnoit ou  
 il laissoit à ces Princes la qualité & le nom  
 de Rois, pour rendre sa Cour plus éclatante,  
 & sa puissance plus redoutable, comme ayant  
 auprès de lui, non seulement plusieurs Grands  
 & plusieurs Princes, mais plusieurs Rois, qui  
 servoient à relever sa grandeur. Mais soit que  
 ç'ait été là l'occasion particulière pour laquel-  
 le Ioachin sortit de prison, ou qu'il y ait eu  
 quelque autre cause de sa sortie: que l'histoire  
 ne nous marque point, nous pouvons dire  
 qu'elle fut très-certainement un effet de la  
 volonté de Dieu, sans l'ordre duquel rien  
 n'arrive dans le monde; puisque la lumière  
 de la foy nous oblige de le regarder comme  
 l'auteur principal de ces sortes d'événemens,  
 qui semblent avoir quelque chose de divin.  
 Que si l'on demande pourquoi Dieu le per-  
 mit & l'ordonna même de la sorte, un sça- *2<sup>e</sup> fine*  
 vant Theologien en rapporte deux raisons; *in bñe*  
 l'une, qu'il voulut faire connoître par là, *loc.*  
 combien il estoit avantageux de s'abaisser  
 humblement à suivre le conseil des saints Pro- *1erem.*  
 phètes, comme avoit fait Ioachin, lorsque *c. 27.*  
 pour s'humilier sous la main de Dieu qui le  
 punissoit, il s'étoit livré volontairement entre

les mains de Nabuchodonosor par l'ordre de Jeremie, ou de Dieu même d'où l'on peut juger, dit cet Auteur, que ce n'est point un péché en soi de demeurer au milieu des infidèles; puisqu'autrement Jeremie n'eût jamais donné de la part de Dieu cet ordre à ce Prince. L'autre raison, & comme il le dit, la principale, pour laquelle Dieu inspira au successeur de Nabuchodonosor, d'élever le trône de Joachin au dessus du trône des autres Rois de sa Cour, fut afin de continuer dans la race de David, c'est à dire en la personne de ce Prince, de son fils Salthiel, & des autres jusqu'à JASUS-CHRIST, comme une espece de Royauté, ou plutôt de Principauté sur le Royaume de Juda, suivant cette ancienne predication de Jacob : *Que le sceptre ne seroit point ôté de Juda, ni le chef de sa posterité, jusqu'à ce que celui qui devoit estre envoyé fust venu.*

*Genes.  
49. 10.*

Nous ne nous engageons pas à traiter ici cette question si fameuse touchant l'accomplissement de cette Prophetie celebre, qui regardoit la succession des chefs de Juda jusqu'au Messie. On en a déjà parlé sur cet endroit même de la Genese, où Jacob en benissant ses enfans donna cette benediction toute figuriere à Juda. Et d'ailleurs dans ces embarras & ces sortes de difficultez qui accompagnent tousjours certains passages de l'Ecriture, après même tous les éclaircissimens qu'on en peut donner, il est du respect que nous devons à la grandeur de celui qui couvre, quand'il lui plaît, la verité de sa parole comme sous des voiles que lui seul peut penetrer, de ne nous point empescher

avec trop de curiosité de percer cette obscurité impenetrable à la lumiere des hommes. Si saint Augustin, le plus éclairé d'entre tous les Peres, a dit de lui-même en quelque lieu de ses Ecrits, que quand il auroit travaillé, dès son enfance jusqu'à une grâde vieillesse à acquerir quelque intelligence des Ecritures, il devroit reconnoître après cela qu'il y restoit infiniment plus de choses qu'il n'entendoit pas, qu'il n'y en avoit qu'il entendit, ce ne sera point pour nous sans doute une honte, de faire au moins un semblable aveu de nôtre ignorance. Ainsi quoi qu'il soit tres-veritable que Dieu a parlé dans ses Prophetes pour nous faire entendre ses volontez, il n'est pas moins vrai qu'il a parlé tres-souvent d'une maniere obscure, pour augmenter nôtre attention & nôtre respect, & pour imprimer dans nos esprits une idée plus proportionnée à sa grandeur. Comme le maître & le Docteur de nos ames, il a usé d'un langage simple & rabaisé, pour les éclairer & pour les instruire. Mais comme Dieu, & comme un Dieu d'une infinie majesté, il a parlé un langage tout divin & élevé au dessus de toute l'intelligence des hommes. Ce qu'il dit de proportionné à la foiblesse de nôtre lumiere, suffit pour nous expliquer tous nos devoirs, & nous engager à accomplir si tellement ses preceptes. Ce qu'il dit de plus élevé & de plus conforme à cette lumiere inaccessible, où il dit lui-même qu'il habite, n'est pas moins utile pour humilier nôtre orgueil, & pour etouffer en nous cette pente naturelle qui nous porte à vouloir tout penetrer, & qui est comme une suite de cette

*Epist. ad  
Volusian.*

curiosité criminelle qu'eût le premier homme pour connoître ce que Dieu lui défendoit. Travaillons donc à nous rendre digne de connoître ce qu'il y a de caché pour nous dans la parole de Dieu, en nous approchant de plus près de la lumière de Dieu même, par une plus grande pureté de cœur, & par une charité plus parfaite; puisque c'est la seule charité, selon un grand Saint, qui ouvre la porte à l'intelligence de la vérité. *Non intratur in veritatem nisi per charitatem.*

*Fin du quatrième Livre des Rois.*





# TABLE

## DES CHOSES PRINCIPALES

contenues dans ce Volume.

A

**A** B D I A S cache & nourrit cent Prophetes durant la persecution de Jezabel,  
*Page 340.*

**A** B I S A G donnée à David pour l'échauffer dans sa vieillesse, 2. & 12.

Si Abisag a été femme de David, 12, & 50.

**A** C H A B laisse aller Benadad Roi de Syrie après l'avoir vaincu & pris prisonnier dans un combat, 390. & 399.

Sa fausse douceur pour un Roi impie, sa cruauté impie à l'égard des Prophetes de Dieu, 400.

Sa tristesse mortelle à cause du refus que Nabot lui avoit fait de sa vigne, 402.

Sa penitence après qu'Elie l'eût menacé de la vengeance divine, 407. & 417.

Quelle a été sa penitence, 418. & 419.

Quatre cens faux Prophetes lui promettent un heureux succez, lorsque Michée Prophete de Dieu lui en predit un mauvais, 421. & *suiv.*

**A** C H A B fait mettre Michée en prison, 415. & 426.

**A** C H A B se déguise pour aller au combat, & est

T A B L E.

bleffé à mort d'une fleche tirée au hazard, 327.

Ce Roi consultant le Prophete Michée est la figure de beaucoup de Chrétiens qui semblent consulter Dieu pour connoître sa volonté, & qui en effet ne desirent que de suivre la leur propre, 436.

**A C H A S** Roi de Juda. Son impieté, 703. & 716.

Il a recours à Theglathalasar Roi d'Assyrie au lieu de recourir à Dieu, 704. 712.

Signe donné à Achas, qu'une Vierge concevroit & enfanteroit un fils, 710

**A D O N I A S** veut se faire declarer Roi sans le consentement de David son pere, 2. & *suiv.*

Il cherche un asyle & s'attache à la corne de l'autel, 11.

Adonias aspirant à la couronne, figure de ceux qui aspirent aux charges de l'Eglise, 18. & 19.

Son ambition précipitée sert à assurer la couronne à Salomon, 27.

Il demande Abisag pour l'épouser, & se sert de l'entremise de Bethsabée, 38.

Cette demande fait resoudre la mort d'Adonias à Salomon. *Ibid.*

**ADORATION.** Elle est dûë à Dieu seul, 21.

**AFFLICTION.** Peu de Chrétiens qui rentrent en eux-mêmes dans l'affliction, & qui reconnoissent qu'ils se sont attiré ces maux par leurs pechez, 564.

Utilité & nécessité des afflictions, 125. & 136.

**AH I A S** déchire son manteau en douze piéces

## T A B L E

& en donne dix à Ieroboam , & lui prédit qu'il sera Roi des dix tribus, 225.

**ALLIANCES** avec les ennemis de Dieu lui sont en horreur, 400 & 450.

Peu de seureté dans ces alliances, 448.

Alliance de Iosaphat avec Achab pensa lui coûter la vie, 434.

**AMASIAS** Roi de Juda. Sa vanité, 673.

Il est défait & pris par Joas Roi d'Israël, & obligé de lui donner tout l'or & l'argent & les vases qui se trouverent dans le temple, 674.

Il est tué depuis par ses propres sujets, 676.

**ARCHE** du Seigneur & le tabernacle de l'alliance transportez dans le temple de Salomon , 162.

Ce qui estoit dans l'Arche, 179.

**ARMÉE**. Les Syriens qui affiegeoient Samarie mis en fuite par une terreur panique, 568.

**ASA**, Exemple de la fragilité humaine, 301.

**ASYLE**. Joab ne trouve point d'asyle auprès de l'autel, & pourquoi , 36. Ce que cela figure, *Ibid.*

Nul asyle que la croix de Jesus-Christ pour ceux qui ont sujet d'apprehender la justice divine, 33.

**ATHALIE** femme d'Ochosias fait tuër ses petits enfans, 629 & 634.

Elle regna durant six ans , *Ibid.* Sa mort violente, 632 & 633.

Parallele d'Athalie d'Herodes , 639 & 640.

**AVARICE** , punie de lepre en Giezi serviteur d'Elisée, 531. & *suiv.*

## T A B L E.

**AVEUGLEMENT.** Les Syriens qui vouloient prendre Elisée frappez d'aveuglement , 549.  
 Quel estoit cet aveuglement, 562.

**AUMÔNE.** Son motif , 514.

Sa force pour détruire pour le péché , 651.

**AUTEL.** La corne de l'Autel sert d'asyle à Adonia , 11.

Il estoit la figure de la croix de Jesus-Christ, 33.

**AZARIAS** Roi de Iuda , dit aussi Olias , frappé de lepre, 690 & 697.

## B

**B**ABYLONE. Le Roi de Babylone fait crever les yeux à Sedecias Roi de Iuda. 827. Il est la figure du demon qui aveugle les pecheurs, 829.

**BATAILLE.** Le succes des batailles dépend uniquement de la souveraine volonté de Dieu , & nom du nombre & de la force des combattans , 395.

**BANADAD** Roi de Syrie étouffé par Hazael qui regna en sa place. 578.

**BENEDICTION.** La presence des gens de bien pleine de benedictions, 515.

**BOEUF.** Mer d'airain posée sur douze boeuf 149.

**BOEUFs.** Figure des pasteurs, 161.

**BONHEUR.** Tout le bonheur & toute la grandeur d'un homme consiste dans l'assujettissement aux volontez de Dieu , 25 , 26, 46 & 461.

**BONS.** Leur petit nombre ne nous doit point affoiblir,

## T A B L E.

affoiblir, non plus que le grand nombre des méchans nous étonner, 302.

Pourquoi Dieu permet qu'ils soient opprimez, 28. 358. & 359.

Le sommeil même des bons est meritoire, 75.

### O

**CEDRE.** Tout le dedans du temple revêtu de Cedre, 139. & 140. Ce qu'il figuroit, *Ibid.*

**CHARITÉ.** Elle ne peut être parfaite tant que nous sommes en ce monde, 186.

La charité est l'épreuve qui fait connoître le vrai Pasteur, & qui le distingue de celui qui ne l'est qu'en apparence, 88.

**CHRÉTIENS.** Les malheurs de l'Empire rejettez autrefois sur les Chrétiens par les Gentils. 350 & 364.

Devotion de quelques Chrétiens qui alloient visiter les saints lieux, d'en rapporter de la terre, 540.

**CHUTE.** La cause de la chute du premier homme & de Salomon, 26. 120. 230. & 233.

La chute de Salomon nous doit donner autant de mépris pour la gloire du monde, que d'amour pour l'abbaissement, 213.

**CIEL,** fermé & ouvert selon la parole du Prophete Elie, 317.

**COMMUNION.** Effets divins de la sainte communion dans une ame qui l'a reçûe, 516.

**COMPASSION.** Il y a des compassions & des tendresses detestables devant Dieu, 400.

**COMPLAISANCE.** De quels excez est capable une complaisance lâche, 414.

H h h

## T A B L E.

**CORBEAU**, envoye pour nourrir le Prophete Elie, 317.

Courbeau qui nourrit Elie figure des Gents, 325. & 326.

**CULTE** de Dieu. C'est par la foy, l'esperance & la charité que l'on rend à Dieu le culte qui lui est dû, 198.

**CURIOSITÉ**. Ne chercher point ce qui peut satisfaire sa curiosité, mais ce qui peut nourrir la pieté, 105.

## D

**D A V I D**, ne pouvant échauffer dans sa vieillesse figure de l'Eglise, dont il est dit que la charité se refroidira sur la fin des tems, 5. & 16.

Il fait sacrer Roi Salomon son fils qui que plus jeune qu'Adonias, 8.

Comment il a pû recommander à Salomon en mourant la punition de Ioab & de Semeï, 47. & 48.

**D A V I D** plus admirable dans toutes ses traverses, que Salomon dans toute son élévation, 99.

Pourquoi l'Ecriture ne parle que de l'adultere & de l'homicide que David a commis & ne parle point de ses autres fautes, 297.

Respect de David pour Saül, quoi qu'il le persecutât sans cesse & le cherchât pour le faire mourir, 587.

Vanité à laquelle David se laisse aller en faisant faire le dénombrement, de ses sujets, 770.

**DEDICACE**. La ceremonie de dédier le Temple de Salomon dura sept jours, 177. & 178.

## T A B L E

La dedicace de l'Eglise qui est le vray Temple de Dieu, ne se fera que dans le Ciel, 117 & 178.

**D E M O N.** Comment il s'est présenté à Dieu, pour luy demander la permission de seduire Achab, 442.

Comment Dieu permet à l'esprit d'erreur de seduire les hommes, 445.

Demons appliquez continuellement à observer & à devorer les ames qui n'opposent pas à sa fureur une foy, vive 734.

**D E S O B E I S S A N C E.** Prophete tué par un lion à cause de sa desobeissance, 273, 790, & 397.

Desobeissance espece d'idolatrie, 698.

**D I E U.** Il ne juge point des choses selon les veües humaines, 17.

Il fait souvent éclatter sa puissance, lors qu'il semble que tout est perdu du côté des hommes, 24, 25, & 566.

Il juge de l'homme non par les fautes où il a pû tomber, mais par son humble retour vers luy, 82.

Il dõne des marques sensibles de sa presence par une nuée qui remplit le tẽple & qui obligea les Prêtres d'en sortir, 164, 179, & 180.

Un homme que Dieu a abandonne est comme un vaisseau au milieu des mers sans pilote & sans gouvernail, 252.

Il fait servir à ses desseins la mauvaise volonté des hommes, 255.

Il semble punir rigoureusement des fautes legeres des gens de bien, & laisser impunis les crimes des méchans, 273, 277, & 397.

Il n'écoute que ceux qui le prient avec ardeur, 354.

## T A B L E.

Dieu demandant à Elie ce qu'il faisoit, c'est comme s'il luy disoit : Vous n'estes pas là où vous devriez estre, 374.

Pourquoy Dieu donne la victoire à Achab qui estoit un Roy impie, 305.

Ni toute la malice, ni toute la prudence des hommes ne peuvent rien contre les ordres de la souveraine volonté de Dieu, 636.

Dieu est si bon qu'il se rabbaïsse jusqu'à rendre raison de sa conduite en châtiant son peuple, 728.

Pensées de Dieu infiniment élevées au dessus des pensées des hommes, 712.

Dieu n'est poin l'autheur ni la cause du peché. 818.

Dieu accorde souvent le salut d'un grand nombre de personnes en consideration de quelques justes, 763.

Il fait même quelquefois misericorde aux vivans en consideration de la vertu de ceux qui sont morts, *ibid.*

Dieu ne laisse pas de condamner le peché, quoy qu'il se serve des pecheurs pour l'accomplissement de ses desseins, 240. & 587.

Dieu n'aime rien tant que voir les hommes vivre dans sa dépendance, 26.

## E

**E**CRITURE Sainte. Sa bassesse apparente ne nous doit pas rebuter. 557.

Dans quel esprit il la faut lire. 96.

Elle n'approuve pas tout ce qu'elle ne blâme pas. 432.

En chercher l'intelligence dans l'interpre-

## T A B L E.

rations des saints Peres & non dans son propre esprit, 795.

Ce qu'il y a d'obscur dans l'Ecriture ne nous est pas moins utile que ce qu'il y a de clair. 833. & 834.

La foy seule accompagnée d'humilité est capable de découvrir les mysteres de l'Ecriture.

La foiblesse de la raison humaine qui luy fait quelquefois appercevoir une contradiction apparente dans la parole divine, ne peut point prejudicier à son infailibilité, 828.

Pureté de cœur nécessaire pour entrer dans l'intelligence de l'Ecriture, 834.

Humble aveu de saint Augustin touchant l'Ecriture sainte, 833.

Les obscuritez de l'Ecriture sainte, servent à exercer nostre foy, & à humilier nôtre esprit qui voudroit tout comprendre.

**EGLISE.** Elle est cette maison du Seigneur bâtie solidement, & fondée sur la pierre ferme, contre laquelle toutes ces puissances de l'enfer ne pourront rien, 158.

**ELEVATION**, de Salomon luy a plus uni que la sagesse qu'il avoit reçüe ne luy a servi, 79. & 80.

**ELIE** ferme & ouvre le ciel par sa parole, 317.

Un corbeau luy apporte le matin & le soir du pain & de la chair, 318.

Il multiplie le peu de farine qu'avoit la veuve de Sarepta, 319.

Il ressuscite l'enfant de cette veuve, 321.

Ce que signifie qu'Elie se couche trois fois sur cet enfant pour le ressusciter, 335.

H h h iij

## T A B L E.

Il convainc les Prophetes de Baal de la fausseté de leur dieu, en faisant descendre le feu du Ciel sur son sacrifice, 345.

Il fait mourir les quatre cent cinquante faux prophetes de Baal, *ibid.* & 346.

Par quelle autorité il les fait mourir, 357.

Achab accuse Elie d'estre la cause de tous les maux d'Israël, 350.

Sacrifice d'Elie figure du Baptême, 356.

Foiblesse d'Elie qui s'enfuit pour éviter la fureur de Jezabel, 359, 362, & 369.

Il est nourri par un Ange dans la fuite, & après avoir mangé il marche quarante jours & quarante nuits sans manger jusqu'à ce qu'il arrive à la montagne d'Oreb, 365.

Il se croit seul qui ait du zele pour la gloire du Seigneur. La réponse que Dieu lui fait, 367.

Ayant rencontré Elisée qui labouroit, il lui jette son manteau sur les épaules, & le rend Prophete, 68.

Elie figure de Jesus-Christ, 325, 361, & 371.

Elie figure de Jesus-Christ, comme Elisée figure de ses disciples, 368.

Elie reçoit une ordre de sacrer Rois Jchu & Hazaël, qui ne furent sacrez neanmoins que par Elisée, 368.

Elie menace Achab, & luy declare que les chiens lécheront son sang au même lieu où ils ont leché celuy de Nabor, 405.

Elie declare à Ochosias qu'il ne relevera point de maladie, parce qu'il a envoyé consulter le Dieu d'Accaron, 452.

Il fait tomber le feu du ciel sur deux capitaines qui l'étoient venu trouver de la part du

## T A B L E.

Roi, & sur les soldats qui les accompagnoient, 453. & 454.

Elie accompagné d'Elisée frappe avec son manteau les eaux du Jourdain, & elles se divisent, & ils le passent à pied sec, 463.

Elie étant prest d'être enlevé avertit Elisée de lui demander ce qu'il vouloit, 463.

Elie est enlevé dās un char de feu, 464. 467.  
Il laisse tomber son manteau qui est ramassé par Elisée, 464.

**E L I S É E** quitte tout pour suivre Elie, 368.

Il demande à Elie son double esprit, 463.

Il repasse le Jourdain qui ne se divise qu'à la seconde fois qu'Elisée eût frappé les eaux avec le manteau d'Elie, 464. & 481.

Il corrige la mauvaise qualité des eaux d'une fontaine en y jettant un peu de sel, 466.

Ce qui figuroient ces eaux, 484.

Ce qui figuroit ce sel, 485.

Il maudit quarante deux petits enfans qui se mocquoient de lui, & ils sont devorez par deux ours, 466. & 467.

Iustification de Dieu & d'Elisée dans la punition de ces enfans, 483. & 486.

Ces enfans qui se mocquoient d'Elisée figure des Juifs qui se sont moquez de Jesus-Christ en la croix, 488.

Ce qu'Elisée demandoit à Elie en lui demandant son double esprit, 470. & 471.

Elisée sauve trois Rois qui étoient en danger de perir avec leur armée faute d'eau, & leur fait remporter la victoire sur le Roi de Moab, 491.

Il multiplie l'huile d'une veuve pressée par

H h h iij

## T A B L E.

les creanciers, 500

Il obtint un fils à une femme de la ville de Sunāchez qui il avoit accoûtumé de loger, 503.

Il ressuscite depuis ce même fils qui estoit mort: ayant envoyé auparavant Giezi son serviteur avec son bâton en lui ordonnant de le mettre sur le visage de l'enfant, 506. & 507.

En jettant un peu de farine dans un pot, il en corrige l'amertume, 508. & 509.

Il multiplie les pains pour nourrir le peuple, 509.

Elisée multipliant l'huile figurée de Jesus-Christ, & la veuve en faveur de qui il la multiplie, figure de l'Eglise, 511. & 512.

Bâton d'Elisée, figure de la loi, 521.

Resurrection de l'enfant de la Sunamite, pleine de mysteres, 520.

Il guerit la lepre de Naaman en l'envoyant se laver sept fois dans le Jourdain sans lui parler lui même, 528. & 529.

Il refuse ses parens, 530.

Desintressement d'Elisée modèle de celui des Ministres de l'Eglise dans la dispensation des Sacremens, 542.

Elisée travailloit de ses mains ainsi que saint Paul a fait depuis, 553.

En jettant dans l'eau un morceau de bois, il fait revenir sur l'eau le fer d'une cognée qui s'étoit détaché de son manche, 546. & 554.

Ce que figuroit ce morceau de bois, 555.

Elisée découvre au Roi d'Israël toutes les bûches du Roi de Syrie, 547. & 557.

Le serviteur d'Elisée estant tout effrayé de voir une armée au tour de la ville, son maître

## T A B L E.

lui en fait voir une bien plus nombreuse prête à le défendre, 548. & 558.

Les Syriens qui vouloient prendre Elisée sont menez eux-mêmes à Samarie par ce Prophete, 548. & 561.

Il leur fait donner à boire & à manger, & les renvoye en suite sans permettre qu'on leur fasse aucun mal, 548. & *suiv.*

Si Elisée a blessé la verité en parlant aux Syriens, 561.

L'aveuglement dont il frappa les Syriens, semblable a celui des habitans de Sodome lors qu'ils cherchoient la porte de la maison de Loth, 562.

Réponse d'Elisée à Hazaël qui l'étoit venu consulter de la part de Benadad Roi de Syrie, 577

Il envoie un de ses disciples sacrer Iehu Roi d'Israël, & lui commande d'exterminer la maison d'Achab, & de vanger le sang de tant de Prophetes & de serviteurs de Dieu que Iesabel avoit fait mourir. 590. & *suiv.*

Elisée étant malade à la mort, est visité par Ioas Roi d'Israël, il promet à ce Roi qu'il remportera autant de victoires sur les Syriens qu'il avoit tiré de flèches, 658. & *suiv.*

**ERREUR**, Esprit d'erreur mis dans la bouche de tous les Prophetes, pour seduire Achab. 425.

Erreur des Calvinistes qui nient que le peché étant pardonné, il reste encore quelque obligation à la peine, 816.

**ESPERANCE**. La fin ordinaire de toutes les esperances dont le diable amuse ceux qui le servent, est la perte de leur salut, 409.

T A B L E.

EZECHIAS , l'un des plus saints Rois de Juda,  
735.

Malade à la mort , il a recours à la priere,  
764.

Le Prophete Isaïe lui promet qu'il guerira,  
que sa vie sera prolongée de quinze an-  
nées, 765.

Il applique une masse de figues sur le mal  
de ce Roi, & il en guerit, *ibid.*

Dieu pour l'assurer de sa guérison lui don-  
ne un signe , & fait retrograder l'ombre du  
Soleil de dix lignes, *ibid.* & 766.

Merodach Baladan Roi des Babyloniens,  
lui envoie des Ambassadeurs pour le con-  
sultier sur cet événement merveilleux, 796.  
& 775.

Ezechias se laisse aller à un mouvement  
de vanité , & montre tous ses tresors à ces  
Ambassadeurs, 766. & 770.

Isaïe lui declare que tous ses tresors se-  
ront la proye des Babyloniens, 767.

Ezechias a recours aux armes de la priere  
contre les menaces de Sennacherib Roi des  
Assyriens , & presente à Dieu dans le tem-  
ple la lettre pleine de blasphemes de ce  
Prince impie, 754 & 755.

F

F A M I N E horrible dans Samarie assiégée,  
566.

F E M M E , louange des femmes saintes dans  
l'écriture une marque de la rareté des hom-  
mes saints de ce tems-là, 798.

Une femme sage, un grand tresor, 315.

F I U G E R E , Image. Elles n'étoient point des

## T A B L E.

duës aux Israëlités, 141. 142. & 745.

**FLA TEURS.** La langue de celuy qui flatte est plus cruelle que la main de celuy qui persecute, 254. Combien un flatteur est pernicieux, 652. & 654.

**FOLIE** de preferer les biens perissables aux biens éternels, & pour un plaisir d'un moment s'engager à des maux qui seront sans fin, 605.

**FORNICATION** spirituelle & corporelle. Celle-cy est quelquefois une punition de l'autre 607.

**FOY.** Elle est la lumiere des Chrétiens, 91.

Foy admirable de la veuve de Sarepta, 328.

C'est le peu de foy des hommes qui fait qu'ils sont si peu touchez des pechez qui attaquent la Majesté infinie de Dieu, & qu'ils le sont si fort des châtimens dont Dieu punit ces mêmes pechez, 612.

## G

**GENTILS** unis avec les Juifs dans la construction du Temple de Salomon  
Ce que cela figuroit, 112. & 125

**GIEZI** serviteur d'Elisée puni de lepre luy & sa race à cause de son avarice, 531. & *suiv.*

Ce que l'on doit entendre par la race de Giezi, 543.

**GRACE.** La grace de Dieu est d'un prix infini, puis qu'elle a coûté la vie au Fils de Dieu, 361.

Elle ne seroit pas estimée autant qu'elle le doit, si elle ne coûtoit quelque peine à obtenir, *ibid.*

## T A B L E.

Les dons du Ciel ne sont point pour ceux qui les regardent avec froideur, 538.

Pour recevoir la grace il faut vider son cœur de l'amour des creatures & de soy-même, 513.

**GRANDEUR.** La vraie grandeur consiste à estre soumis à Dieu, & le moyen unique d'être au dessus des creatures, est de se tenir toujours abaissé sous le Createur, 46.

**GURISON.** La guérison de l'ame a suivi celle du corps dans Naaman de Syrie, 519. 534 & *suiv.*

## H

**H A S A R D.** Dieu preside à tout par son éternelle providence, & rien n'arrive par un pur effet du hazard, 533. 584. 605. & 668.

**H O L D A.** Prophetesse sous le regne de Josias 789. & 795. & *suivant.*

**H U I L E,** figure de la charité, 513.

## I

**I D U M E E N S.** Ils secouïent le joug du Roy de Juda sous le regne de Joram, & demeurent en cet état jusqu'au temps de Jean Hircan qui les subjuga de nouveau, 579. & 590.

**J E H U,** sacré Roy d'Israël par un des disciples d'Elisée, & reçoit un ordre d'exterminer la maison d'Achab, & de venger le sang des Prophetes, & des serviteurs de Dieu, 590. & *suiv.*

Il tuë Joram Roy d'Israël d'un coup de fleche, & fait jetter son corps dans le champ de Nabor, 596.

## T A B L E.

Il fait jeter par une fenestre Jesabel, 598.

*& suiv.*

Artifice de Jchu pour perdre tous les prophetes, les Prêtres, & les adorateurs de Baal 516. *& suiv.*

Il mene avec luy Jonadab pour être témoin de son zele pour la gloire du Seigneur, *ibid.*

Il fait tuer par ceux de Samarie soixante & dix enfans d'Achab, 613. & 614.

**J**EBU, Prophete tué par Baasa Roy d'Israël, parce qu'il l'avoit menacé de la part de Dieu 304:

**J**EREMIE mis en prison par Sedecias Roy de Juda pour luy avoir déclaré de la part de Dieu qu'il seroit mis en prison par le Roi de Babylone.

**J**ERICHO, rebâtie par Hiel qui perdit ses deux fils selon la prédiction de Josué, 305. & 315. Ce qui figuroit le rétablissement de Jericho, *ibid.*

**J**EROBOAM est élu Roy par dix tributs qui se soulevent contre Roboam, 247. & 248.

Sa fausse politique luy fait établir une nouvelle religion, & le culte des veaux d'or, 250. & 258.

Au moment qu'il encense devant le veau d'or de Bethel un Prophete de Dieu adresse sa parole à l'autel, & il se rompt en deux pieces. 259. *& suiv.*

Jeroboam commande qu'on arreste ce prophete, & en même temps sa main devient toute seche, & il n'est gueri que par les prieres de l'homme de Dieu, *ibid.*

Il est un exemple d'un endurcissement terrible, 269.

## T A B L E.

Son fils estant tombé malade, il envoie sa femme déguisée pour consulter le Prophete Abias, qui, quoy qu'il fût aveugle, ne laisse pas de la connoître, & luy declare que son fils mourra, 278. & *suiv.*

**JEZABEL.** femme d'Achab plus impie & plus cruelle que son mari, 402. & 403.

Elle trouve des Juges assez lâches pour condamner Naboth, 403. & *suiv.*

Vaine force d'esprit, où plutôt insensibilité de Jezabel, 611.

Elle est jettée du haut d'une fenestre en bas, & foulée aux pieds des chevaux, & mangée par les chiens, 598. & *suiv.*

**JUNES** utile pour surmonter les tentations, 373.

Jeune impie ordonné par les Juges qui condamnerent Nabor, 404.

**IMPENITENCE.** Elle irrite plus Dieu que tous les excez où l'on a pû tomber, 237.

**INCRÉDULITE** d'un Seigneur de la Cour punie de mort, 571.

**INDEPENDANCE.** Le plus grand de tous les malheurs, de vouloir vivre indépendant de Dieu, 751.

**JOAKIM** Roi de Juda privé de sepulture, 817.

**JOAS** est le seul des enfans d'Ochosias qui échappe à la fureur d'Athalie. Il est caché & nourri dans le temple, 629.

Joiada Grand Prêtre le fait reconnoître Roy à l'âge de sept ans, 630 & *suiv.*

Il regne justement tant qu'il suivit les conseils de Joiada, 641. & 648.

Il donne à Hazaël Roy de Syrie tout ce qu'il trouve d'argent dans les tresors du temple,

## T A B L E.

pour le faire retirer de devant Ierusalem, 646  
 Il est tué par ses propres serviteurs, 647.

**IOSAPHAT** ne veut point accompagner Achab  
 qui vouloit aller assiéger Ramoth, qu'il n'ait  
 consulté Michée Prophete du Seigneur, & ce  
 Prophete ayant déclaré que le succez en se-  
 roit funeste, il ne laisse pas d'y aller, 434.

**IOSIAS.** Sa naissance prédite plus de trois cens  
 ans auparavant qu'elle arrive, 259. 268.

Sainteté de ce Roi, 792.

Comment Dieu lui promet qu'il mourroit  
 en paix, puis qu'il fut tué dans un combat,  
 798. & *suiv.*

**IOURDAIN.** Ce fleuve separe ses eaux, & au  
 commandement d'Elie, & à celui d'Elisée,  
 463. & 464.

Ses eaux consacrées par le Baptême de  
 Jesus-Christ, 537.

Le Jourdain figure du Baptême, *ibid.*

**ISAÏE** Prophete de race Royale, 709.

Tradition ancienne rapportée par les Peres,  
 qu'il a été scié en deux avec une scie de bois  
 par le commandement de Manassé, 785.

**IUDAS.** Il y a encore beaucoup de Judas, qui  
 après avoir participé à l'Autel indignement,  
 & pour leur propre condamnation, sont pos-  
 sedez par le demon comme cet Apôtre, 57.

**IUSTE.** Nul juste ne doit s'assurer infallible-  
 ment sur la certitude que lui donne sa ju-  
 stice, 101.

Les justes se comparant à la justice de  
 Dieu se reconnoissent pecheurs, 751.

**IUSTICE** exterieure & interieure, 628.

Beauté de la justice ne se voit que des  
 yeux du cœur, 116.

T A B L E.

L

**L I O N.** Peuple d'Assyrie envoi par Salmanasar dans le païs de Samarie, pour l'habiter au lieu des Israélites, tourmentez par des lions à cause de leur idolatrie, 723.  
**LOI.** L'esprit de la Loi ancienne, étoit la crainte, l'esprit de la nouvelle est l'amour, 731.

M

**M A N A S S E'** Roi de Juda. Son impiété, 776.

Sa cruauté, 779. & 785.

Sa conversion une consolation pour les plus grands pecheurs, 786.

**M A U X.** Les maux temporels dont on mençoit saint Ambroise, ne faisoient que lui imprimer une idée plus vive des maux éternels, 714.

**M E N S O N G E.** Si l'on peut user de mensonge & de fiction, 624 & 625.

**M E R** d'airain, figure des Sacremens de Baptême & de Penitence, 160.

**M E C H A N S.** Ils sont entre les mains de Dieu comme un rasoir qui ne sert qu'à ôter les superfluités, 699 Ils sont établis pour punir d'autres méchans, ou pour purifier les bons, 682. & 710.

**M I N I S T R E S** de Dieu doivent éviter tout ce qui pourroit les faire soupçonner le moins du monde intéressés, 650.

**M O R T.** Surprise des méchans à l'article de la mort, 202.

## T A B L E.

Il y a des personnes à qui la mort tient lieu de penitence, 818  
**MOYENS** humains, Dieu ne desapprouve pas les moyens humains qu'on peut employer dans les rencontres dangereuses, 601  
 Samuël en a usé, lorsqu'il alla sacrer David du vivant de Saül. *ibid.*  
 Dieu se rabbaïsse souvent à des moyens humains pour accomplir sbs promesses. 637  
 Il a sauvé ainsi Ioas de la fureur d'Athalie, & Jesus-Christ de celle d'Herodes, *ibid.*

## N

**N A A M A N** General de l'armée de Syrie gueri de la lepre dans le corps, & de l'infidelité dans l'ame, 529. & 538

Il emporte de la terre du païs d'Elisée, afin d'en dresser un autel pour y sacrifier au vrai Dieu, 520. 539. & 540.

Naaman & Giezi sont une preuve de la parole de l'Evangile: *Les premiers seront les derniers; & les derniers les premiers.* 544

**N A B O T** ne veut point vendre sa vigne à Achab parce que c'étoit un heritage qui venoit de ses peres, 401

Ce que figuroit cette vigne de Nabot, 410

Mort de Nabot imputée à Achab, quoi que ç'eût été Iezabel qui l'eût sollicitée. 416

**N O M B R E.** Nombre de sept, ce qu'il figure, 361. 522. 535.

**N O V A T I E N S.** Heretiques qui soutenoient qu'on ne pouvoit s'eschir la iustice divine, lot 13

T A B L E.

- qu'on l'avoit une fois irritée par quelque crime, 807. & 180.  
**NUÉ.** Ce que figuroit cette nuée qui rempli le Sanctuaire à la dédicace du Temple, 180

O

- OCHOSIAS** Roi de Juda tué par Ichu, 597  
**OFFRANDE.** Nulle offrande ne peut plaire à Dieu, si on ne lui offre aussi son cœur, 138. 139. & 198.  
**ONCTION.** Deux sortes d'onction royale, 601. Onction sacerdotale, 602. Onction Prophetique. *ibid.*  
**OR.** Tout le Temple de Salomon revêtu d'or en dedans, 139. Or figure de la charité, 140.  
**ORGUEIL.** orgueil secret pire que les desordres mêmes que l'on condamne dans les autres, 77  
**OSÉE** Roi d'Israël pris par Salmanasar Roi d'Assyrie, & envoyé en prison, 727

P

- PAIX** trop grande, dangereuse, 120  
**PAROLE** de Dieu paroît souvent amers aux pecheurs, parce qu'ils n'ont du goût que pour les choses de la terre, 525  
 La fermeté inviolable de la parole de Dieu est un sujet de frayeur & un modèle pour nôtre conduite, 772  
**PASSIONS.** Celui qui n'a pas encore dompté ses passions, n'est pas en état de travailler

## T A B L E.

à dompter celle des autres, 119.

Travailler de bonne heure à deraciner ses passions, 635.

Passions dominantes sont autant d'idoles, 685. & 733.

**PASTEURS.** C'est à eux qu'il faut s'adresser pour connoître la volonté de Dieu, 23.

Ils doivent être ennemis de toute cupidité, non seulement dans eux, mais dans leurs domestiques mêmes, 543.

**PATIENCE.** Cette vie est le temps de la patience & ce sera dans le grand jour de l'éternité que Dieu fera triompher sa vérité & sa justice, 358.

**SAINT PAUL.** Il veut avoir des témoins de la fidélité avec laquelle il dispensoit les aumônes des Eglises, 650.

**PAUVRES.** Ils sont les vrais temples de Iesus-Christ, 151.

Ils doivent estre secourus au moins par un motif d'intérêt temporel, *ibid.*

**PAYENS.** Ils rejettent sur les Chrétiens tous les maux qui arrivoient de leur temps, 564.

**PECHÉ.** Dieu estant prest de répandre sa fureur sur Joram Roy d'Israël, ne luy reproche point néanmoins ses propres pechez, mais ceux de Jezabel sa mere, 608.

La grieveté du peché ne dépend pas de l'importance de la chose défenduë ou commandé, mais de l'autorité de celuy qui a fait le commandement, 62.

Un Chrétien ne doit reconnoître aucune nécessité que celle de ne point pecher, 62.

Ce n'est pas assez de quitter le peché; mais

## T A B L E.

travailler à détruire dans nôtre esprit & dans nôtre souvenir tous les restes qui pourroient comme le réveiller, & le ressusciter ; 805. & 806.

Tout peché est à craindre, parce qu'il est capable de former, insensiblement dans une ame une nuit profonde, 819.

Tout peché méritant d'estre puni, c'est une miséricorde de Dieu d'en estre puni en ce monde plutôt qu'en l'autre, 809

**PECHES.** Motif de consolation pour les pecheurs, 82, 187, 298, 516, 573.

Ils doivent avoir recours aux prieres des Saints, 574.

**PEINES,** Prevenir par des peines volontaires celles de la justice divine. 816.

**PENITENCE.** Quelle a esté la penitence d'Achab, 417.

Penitence de Semei n'estoit qu'hypocritique, 60. & 61.

Etrange penitence d'un Roy impie, 563

**PHACÉB** Roy d'Israël tué par Ozée qui regna en sa place, 695.

**PHACÉIA** fils de Manahem, tué par Phacé General de ses armées, 694.

**PHUL** Roy des Assyriens étant venu dans la terre d'Israël, Manahem se rachette en luy donnant mille talens. 693.

**PIÉTÉ** superficielle de plusieurs Chrétiens, 496.

Piété de S. Augustin excitée par le chant des Hymnes & des Cantiques, 499.

La piété consiste toute à aimer de dépendre de Dieu, 751.

## T A B L E.

**PREDICATEURS.** Ceux qui parlent de la part de Dieu sont quelquefois traittez de foux, comme autrefois les Prophetes, 604.

**PRESTRES.** Jesus-Christ est devenu par sa mort le Grand Prêtre de la Loy nouvelle, 55.

Prêtrise inter dite à un homme qui auroit participé à la mort d'un autre homme en qualité de Juge, 119.

Prêtres tombez reduits pour toute leur vie à la communion laïque, 802.

**PRIERE.** La priere est proprement le desir du cœur, 76.

Pour prier toujours, il ne faut que desirer toujours, *ibid.*

Necessité de la priere continuelle, 184.

**PRISCILIANISTES.** Heretiques qui se servoient du mensonge & du parjure pour cacher leurs erreurs, 625.

**PROPHETES.** Leur pauvreté, 524. 554. & 583.

Ils vivoient hors des villes, & sous de tentes, & dans des cabanes, 553. & 583.

Ils estoient les Moines de l'ancien Testament, *ibid.*

Ils ont prophetisé non seulement par leurs paroles, mais aussi par leurs actions, 322.

Les Prophetes les plus éclairez n'ont pas toujours le don actuel de la Prophetie, 497. 498.

**PROSPERITE'** dangereuse aux plus juste, 770.

**PUNITION.** Ces punitions qui paroissent si horribles à nos sens, ne sont que de foibles images de l'état infinimét plus horrible aux yeux de Dieu, d'une ame qui a merité par ses crimes un tel châtiment, 818.

T A B L E.

S'humilier sous la main de Dieu qui nous punit , 256.

R

**R**AILLERIE. Dieu en a usé à l'égard du premier homme après son péché , 353.

354.

Elie en a usé aussi à l'égard des 450. Prophetes de Baal , 352.

**RAZIN** Roy de Syrie , & **Phacée** Roy d'Israël assiegent Achas dans Jerusalem , sans le pouvoir prendre , 703. & 709.

**RICHABITES.** Leur maniere de vivre. 623.

**REFLEXION.** Secret retour vers soy-même est à craindre aux plus justes , 377.

**RELIQUES.** Reverence qui leur est due , 668. & 669.

Vigilance, heretique sur le sujet des Reliques, du temps de S. Jérôme, *ibid.*

L'honneur rendu aux serviteurs de Dieu tourne à la gloire de Dieu même , 670.

Corps mort resuscité par le seul attouchement des os du Prophete Elisée , 660. & 671.

**REPREHENSION.** Les méchans regardent comme leurs ennemis ceux qui les repre-  
nent , 415.

**RETRAITE.** Sa necessité , 223.

**RICHES.** Ils sont pauvres dans leur abondance , 208.

**ROBOAM** Roy d'Israël ayant preferé le conseil des jeunes gens à celui des vieillards , donna lieu au soulèvement de dix Tribus qui élurent pour Roy Jeroboam , 246. & *suiv.*

## T A B L E.

Il est dangereux de ne suivre pas les maximes des anciens Peres & Docteurs de l'Eglise, 254.

ROY. Les Rois sont les Ministres de la justice ou de la misericorde de celui qui est souverainement le Roi & le maître de tous les Rois, 184.

Ce qui les peut rendre heureux, 654. & 655

Coûtume de presenter aux Rois de Juda le Livre du Deuteronomie en les établissant sur le trône, 793.

## S

**SABA.** La Reyne de Saba vient voit Salomon; attirée par la grandeur de sa reputation, 203. & *suiv.*

Elle reconnoît que ce qu'elle avoit ouï dire de Salomon étoit beaucoup au dessous de ce qu'elle avoit vû, *ibid.*

Elle apporte à Salomon les mêmes presens que les Mages firent à Jesus Christ, 211

La Reyne de Saba figure de l'Eglise, 214. & 217.

Son admiration & son étonnement figure de celui d'une ame qui verra Dieu, 216. Ou d'une ame pleine de défiance d'elle-même, & de confiance en la grace de J.C. 218

Quel est ce país de Saba, 210.

**SACERDOCE.** Vingt quatre familles Sacerdotales faisoient leurs fonctions dans le Temple tour à tour, 638

**SAGESSE.** Faire le bien avec une grande sagesse, 601. & 650.

## T A B L E.

- SAINTS.** Dieu fait connoître aux Saints les prieres qu'on leur adresse sur la terre, 557  
 Imiter les actions des Saints, & ne se pas contenter de les admirer, 573.
- SALMANAZAR** Roi d'Assyrie transfere les Israélites des dix Tribus en Assyrie; & envoie de ses sujets pour habiter le pais de Samarie, 718
- SALOMON** sacré Roi du vivant de David son pere, 8. & 9.  
 Facilité avec laquelle il est reconnu Roy, figure de celle avec laquelle la Foi de I. C. s'est répandue par toute la terre, 31.  
 Apparition de Dieu à Salomon durant son sommeil, 63.  
 Il demande à Dieu la sagesse, & non les richesses, ni une longue vie, 65.  
 Jugement celebre de Salomon entre les deux femmes, 67. & 68.  
 Si Salomon pecha en épousant la fille du Roi d'Egypte, 71  
 Mariage de Salomon avec la fille du Roi d'Egypte, figure de l'alliance divine que le Fils de Dieu a contractée avec l'Eglise tirée des Gentils, 72  
 Quelle est la sagesse que Salomon demanda à Dieu, 78  
 Ce que signifie que Salomon a reçu la sagesse en dormant, 80  
 Salomon figure de I. C. 29. 30. 53. 57. 74. 80. 120. 187. 183. & 215  
 De qui étoient la figure ces deux femmes qui vinrent plaider devant Salomon, 85.  
 & *suiv.*

## T A B L E.

Comparaison des écrits de Salomon & des Pseaumes de David , 105

Salomon bâtit le premier un Temple au Seigneur, & ensuite un Palais pour lui, 155. & 156.

Nombre prodigieux de victimes qu'il immola à la dedicace du Temple, 176. & 189.

Salomon faisant sa priere à Dieu dans le Temple , n'ose presque lui parler en son propre nom : il ne parle que de son pere, il se couvre en quelque sorte de son nom. Ce que cela nous figuroit, 181. & 182

Salomon s'abandonne à l'amour des femmes, 219. & 220

L'amour des femmes le fait tomber dans l'idolatrie , 220. & 230

SAREPTA ville des Sydoniens , 318. *Voyez venue.*

SEDECIAS Roi de Juda. Le Roi de Babylone lui fait crever les yeux, apres avoir fait mourir ses enfans en sa presence.

Comment on peut accorder la prediction faite à Sedecias par Ieremie, avec celle d'Ezechiel , le premier lui ayant predit qu'il seroit emmeué à Babylone ; & l'autre, qu'il ce verroit point Babylone.

SELLUM Roi d'Israël tué par Manahem qui regna en sa place, 691. & 692.

SEMEÏ chargeant d'injures David qui fuyoit devant Absalon , figure des Juifs qui blasphemèrent Jesus-Christ étant sur la Croix, & de plusieurs Chrétiens qui regardent les abbaissemens de Jesus-Christ avec mépris, 59

Penitence de Semeï n'étoit qu'hypocrisie, 60. & 61.

## T A B L E.

**SENNACHERIB** Roi d'Assyrie. Son armée qui assiegeoit Ierusalem, toute exterminée par un seul Ange en une nuit, 759.

Sennacherib tué par ses propres enfans dans le temple de ses faux dieux, 759.

**SERPENT.** Le Serpent d'airain mis en pieces par Ezechias, à cause du culte idolatre que lui rendoient les Israélites, 735.

**SISAC** Roi d'Egypte vient à Ierusalem avec une armée tres-nombreuse sous le regne de Roboam, & enleve les tresors du temple, 284.

**SOUFFRANCES.** Il faut que chacun accomplisse en sa chair, ainsi que S. Paul, ce qui est à souffrir à Jesus-Christ, 816

Le prix infini de la Redemption de J.C. ne nous exempte pas de souffrir, 816.

Ce sont les souffrances & la mort de I.C. qui donnent à la penitence de l'homme pecheur tout son merite, 817

**SOUSSION & respect dû aux Princes, 240.**  
& 654

**SUNAMITE**, Voyez *Elizée*.

**SUPERSTITION** de ceux qui faisoient passer leurs enfans par le feu, 707

## T

**TEMPLE.** Temple de Salomon figure de l'Eglise, qui est le veritable Temple de Dieu. 114. & *suiv.*

Deux maniere differentes de travailler à bâtir le Temple spirituel de Dieu, 119.

Le Temple de Salomon bâti en l'espace de sept ans, 133. 135. & 136.

## T A B L E.

Ce que signifie qu'il fut bâti sans qu'on y entendit un seul coup de marteau, 137. & 138

Nombre prodigieux des ouvriers qui furent employez à sa construction, & ce qu'ils figuroient, 121. & 122.

Ce que figuroit ce repos que l'on donnoit aux ouvriers qui avoient travaillé durant un mois, 123. & 124.

Chaque Chrétien doit bâtir un Temple à Dieu dans luy-même, 120

Les Gentils unis avec les Juifs dans la construction du Temple, & ce que cela figuroit, 112.

Salomon & Hiram Roy de Tyr y ont travaillé tous deux, mais dans une disposition d'esprit bien différente, 201. & 202.

Dans quelle disposition on doit entrer dans les Temples, 142. 143. 184. & 185.

Temple de Jerusalem comme le centre de la Religion Judaïque, 649

TENTATION. Elle est nécessaire aux justes tant qu'ils sont en cette vie, pour les préserver de l'orgueil, 369. 370. & 374.

THEGLAPHALASAR Roy d'Assyrie vient en Israël sous le regne de Phacée, & transporte beaucoup d'Israélites en son Royaume, 695

TRIBULATIONS. Elles sont utiles, & empêchent les justes de tomber. 235.

TRIBUS. Les dix Tribus qui portoient le nom d'Israël, ne sont point retournées en leur país depuis qu'elles ont été transférées en Assyrie, & elles ne firent plus depuis un corps de Republique, 730

TRISTESSE. Elle est criminelle lorsqu'elle

T A B L E.

est l'effet d'une malheureuse cupidité, 411.  
**TRÔNE** de Salomon avoit six degrez, 708.  
 La pieté & la crainte de Dieu sont l'affermissement d'un trône, 45.

V.

**VÉRITÉ**. Elle est insupportable, lors qu'elle nous trouble dans la jouissance de nos plaisirs.

**VEUVE**. On voit dans la veuve de Sarepta une image de la parfaite charité, qui porte à se dépouiller même de son nécessaire pour en assister les autres, 330.

Cette veuve figure de l'Eglise. 327. 331.

**VIE**. La vie présente une guerre continuelle où nous sommes exposez à mille perils, 395.

**UNITE** de l'Eglise figurée par le Temple unique de Jerusalem, 803. Et par la Loy qui ordonnoit de ne sacrifier qu'en un seul lieu: c'est à-dire devant l'Arche, 73. & 670.

L'ame n'est unie qu'en s'attachant à Dieu par la pieté, 241.

Z

**ZACHARIAS** Roy d'Israël tué par S. Ilum qui rega en sa place, 691.

**ZAMARIS** Sa mort miserable, 306.



Fin de la Table.